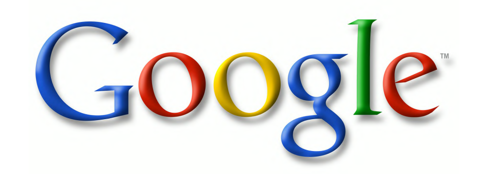


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

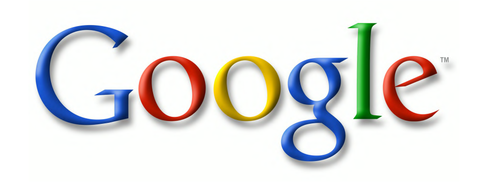
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

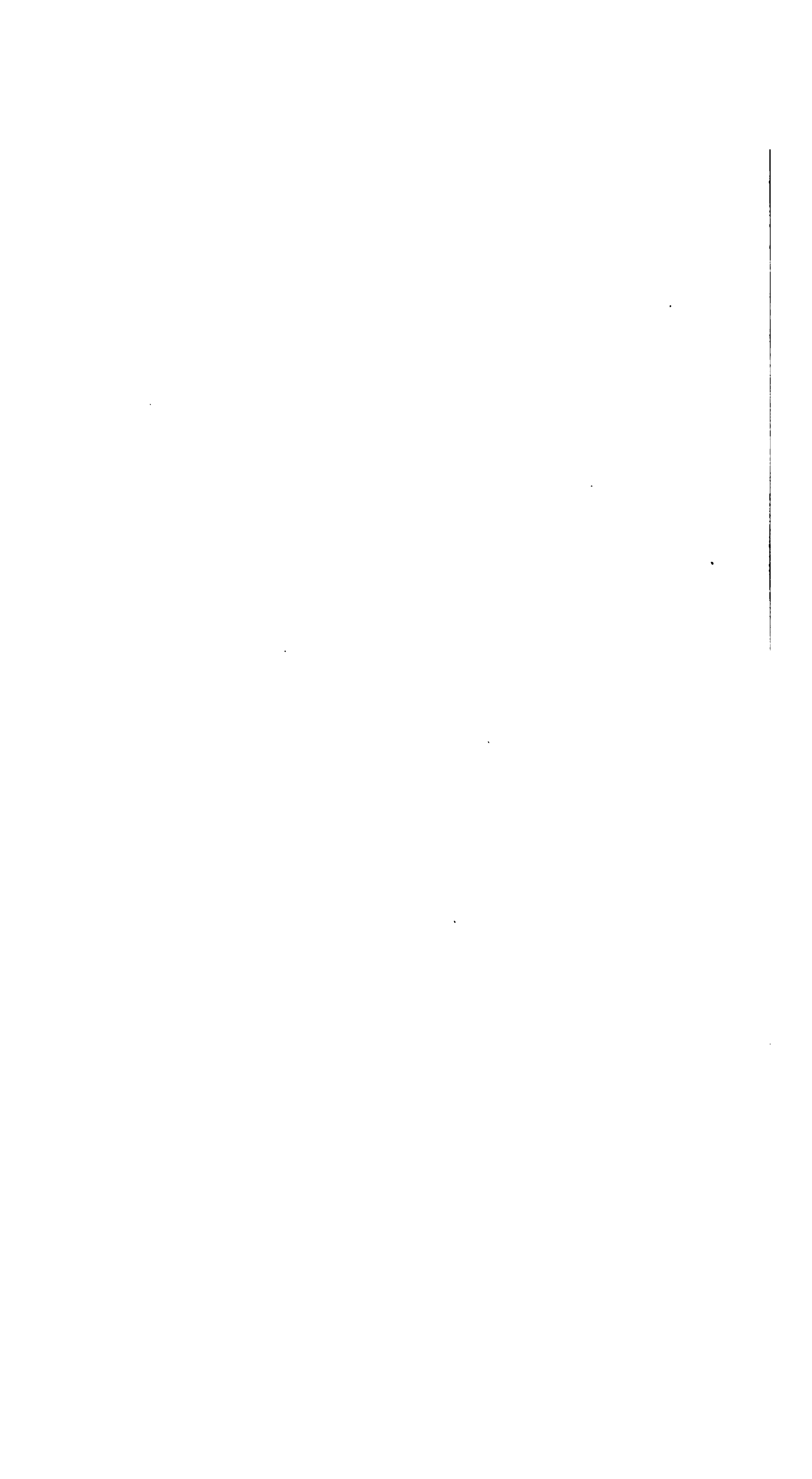
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





HISTOIRE
DES PAPES.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

HISTOIRE

DES PAPES

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A NOS JOURS,

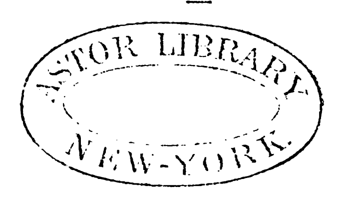
PAR

LE C^TE A. DE BEAUFORT;

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION PAR M. LAURENTIE.

TOME TROISIÈME.



LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES,

Paris, Rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8.

Lyon, Grande rue Mercière, 33.

1841.

HISTOIRE

DES PAPES

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE I.

Du génie de Grégoire VII. — Victor III. — Son élection. — Il soutient l'indépendance du Saint-Siége. — Urbain II. — Ses efforts relèvent l'orthodoxie. — Conciles de Plaisance et de Clermont. — Première croisade. — Départ des croisés. — Mort d'Urbain II.

Le génie de Grégoire VII avait imprimé au pouvoir pontifical un mouvement qui ne devait pas s'arrêter. Nous allons en suivre les développemens ; mais, ayant de recommencer notre récit, il convient d'examiner rapidement à quel point il laissa son œuvre.

La mission remplie par Grégoire VII a subi les jugemens les plus divers. Aucun homme n'a eu des détracteurs aussi fougueux ; aucun n'a eu des admirateurs plus passionnés. Mais, il faut le dire, une partie de ses contemporains et quelques chroniqueurs du moyen âge ont été seuls justes pour lui ; les historiens, surtout ceux du dix-septième et du dix-huitième siècles, l'ont jugé avec

une aveugle partialité. Les plus bienveillans reconnaissent ses grandes qualités, mais ils l'accusent d'une indomptable ambition. Les illustres et savans auteurs de l'*Art de vérifier les dates* résument dans leur jugement les reproches qu'on lui a le plus fréquemment adressés ; le voici : « On ne peut nier que Grégoire VII « n'ait eu de grandes qualités, des mœurs ecclésiastiques, « de bonnes intentions et beaucoup de zèle pour le bien ; « mais cela tenait à un caractère impétueux, altier, in« flexible, que les obstacles irritaient et pour qui le dan« ger avait de l'attrait, lorsqu'il pouvait servir à établir « sa domination. Il est visible, par ses maximes et par sa « conduite, que son but était de soumettre toutes les « couronnes à sa tiare et de s'attribuer une monarchie « universelle, tant au temporel qu'au spirituel, dans « toute la catholicité. Il n'y avait pas de royaume qu'il « ne prétendît être tributaire du Saint-Siége, et pour le « prouver, il ne craignait point d'alléguer des titres qui « se conservaient, disait-il, dans l'Église romaine, mais « qu'il n'osa jamais produire. » On a pu voir dans les pages précédentes tout le contre-sens historique d'un pareil jugement. Non, Grégoire VII ne rêvait pas une monarchie universelle ; non, ce n'était pas un de ces fléaux ravageurs qui veulent donner le monde en pâture à leur ambition. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails qui montreraient toute la grandeur de la pensée de Grégoire. Nous traiterons dans notre *Introduction* cette grande question, la limite des pouvoirs au moyen âge. Nous allons nous borner à quelques courtes assertions qui résument tout ce qu'il avait à faire et tout ce qu'il a

fait. Depuis Grégoire-le-Grand, la société était tombée dans la nuit profonde de la barbarie, les pouvoirs politiques se constituaient péniblement, la force brutale et les passions vénales menaçaient d'anéantir le pouvoir venu d'en haut, celui qui régit les consciences. Lorsque Grégoire parut, il s'agissait de sauver ce pouvoir, il s'agissait d'enlever l'Église à la puissance séculière, en un mot d'assurer son indépendance; ce fut la pensée à laquelle il voua sa vie. Mais, pour arriver à ce but, il fallait placer l'autorité religieuse au-dessus de l'autorité politique; ce fut toute la question entre l'empereur et le pape. Il n'était pas possible de résister à Henri sans briser son pouvoir. La même nécessité poussait Grégoire quand il luttait contre les autres souverains; pour agir autrement il aurait fallu qu'il méconnût sa mission. Or, il y employa une prudence, une habileté, une énergie qui auraient faibli, s'il n'avait eu pour les appuyer une conviction profonde et de grandes vertus. Grégoire VII a donc été un de ces rares exemples donnés au monde pour lui montrer la puissance de la vérité : c'est aussi la plus grande figure qui ait présidé aux destinées du monde moderne; rien ne lui a manqué, ni le rayonnement de la gloire, ni l'éclat de l'adversité; enfin, pour nous servir d'une magnifique parole, la dernière qu'il ait prononcée, il a été grand parce qu'il a aimé la justice et haï l'iniquité.

Malgré le triomphe de Henri IV, malgré l'état déplorable où l'anarchie et la corruption avaient placé l'Église, les idées et les actes de Grégoire VII avaient jeté de profondes racines. Après sa mort, un parti, qui pouvait peu par l'influence du nombre, mais beaucoup par celle des

lumières et des vertus, était constitué au milieu des seigneurs et du clergé; à la tête de ce parti se trouvaient naturellement les trois hommes que Grégoire, à ses derniers momens, avait désignés pour lui succéder. Le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, était le seul alors en Italie; les deux autres se trouvaient absens : Otton, évêque d'Ostie, voyageait en Allemagne en qualité de légat du Saint-Siége; Hugues, archevêque de Lyon, vaquait dans son siége aux soins de son ministère. Les vues des évêques et des seigneurs restés fidèles à l'orthodoxie se tournèrent donc vers Didier, et ils lui proposèrent le souverain pontificat. Succéder à Grégoire VII, pourvoir aux embarras des affaires politiques et religieuses, c'était un énorme fardeau; l'abbé du Mont-Cassin le sentit, et il déclina le périlleux honneur qui lui était proposé. Il assura néanmoins les évêques qu'il n'épargnerait aucun effort pour contribuer au salut de l'Église. Il leur conseilla d'écrire à la comtesse Mathilde; enfin il se rendit avec eux auprès de Jourdain, prince de Capoue, et de Ranulfe, comte d'Averse, pour les engager à secourir l'Église romaine, et en effet ils promirent de lui prêter appui.

Le refus de Didier ne détourna pas les évêques de leur projet; ils résolurent de le placer malgré lui sur le trône pontifical: celui-ci s'aperçut de leurs intentions, et il se retira dans son abbaye pour échapper à leur dessein. Mais l'Église souffrait de ces incertitudes, et l'anti-pape Guibert en profitait pour asseoir son usurpation. Enfin, au bout d'un an, le 5 avril 1086, les évêques et les cardinaux s'assemblèrent à Rome, et mandèrent à Didier de les venir trouver pour concourir avec eux à l'élection d'un

pape. Le saint abbé crut qu'ils avaient renoncé à leur projet, et il se rendit à leur désir, accompagné de Gisulfe, prince de Salerne, et de plusieurs évêques et cardinaux qui s'étaient retirés au Mont-Cassin. Dès qu'ils furent arrivés à Rome, un grand nombre de clercs et de laïques vinrent les trouver, et s'adressant à Didier, ils le supplièrent de ne plus refuser la tiare; mais ils ne purent le fléchir. Voyant que ces instances étaient inutiles, les évêques pensèrent à élire Otton; mais un des cardinaux présens s'y étant opposé en déclarant que cette élection était contre les canons, il fut impossible de passer outre.

Cependant, le clergé et le peuple murmuraient contre Didier; ils disaient que son opiniâtreté mettait l'Église entière en péril, et qu'il fallait la vaincre à tout prix. En conséquence, ils se saisirent de lui, l'entraînèrent dans l'église de Sainte-Luce, et l'élurent à l'unanimité en lui donnant le nom de Victor III. La résistance de Didier dura jusqu'au dernier moment; elle fut si loin, que les évêques ne purent le revêtir de l'aube, et qu'ils durent se contenter de placer sur ses épaules la chape rouge. Enfin, quatre jours après son élection, il sortit de Rome après avoir quitté les ornemens pontificaux, et revint en son abbaye du Mont-Cassin, où il resta plus d'un an sourd à toutes les instances. Cet état de choses dura jusqu'au milieu du carême de l'an 1087. A cette époque, il y eut à Capoue un concile auquel Didier assistait; Roger, fils et successeur de Robert Guiscard, Jourdain, prince de Capoue, et plusieurs autres seigneurs, s'y trouvaient aussi. Le concile étant terminé, tous les assistans se jetèrent à ses genoux pour le prier de reprendre le pontifi-

cat; pendant deux jours il resta inflexible; enfin, il céda et reprit la croix et la pourpre: c'était le 21 mars. Peu de jours après il se rendit à Rome accompagné des princes de Capoue et de Salerne; ils trouvèrent l'anti-pape Guibert qui occupait l'église de Saint-Pierre et leur en fermait les portes. Néanmoins, il n'opposa qu'une faible résistance, et le dimanche 29 mai, Victor III fut sacré solennellement par les évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto et d'Albane, au milieu des acclamations d'un immense concours de peuple. La résistance de Victor n'était pas aussi déraisonnable qu'elle pouvait le paraître. Le saint abbé se sentait trop faible pour suffire aux charges qu'on lui imposait, miné par les ans et la maladie, il touchait aux portes du tombeau.

Son refus, tout opiniâtre qu'il était, n'en fut pas moins regardé par quelques uns comme une démonstration hypocrite. Hugues, archevêque de Lyon, Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et quelques autres présens au concile de Capoue, s'étaient opposés à son exaltation. Craignaient-ils que Victor, élu malgré lui, ne quittât subitement son siége et ne livrât l'Église au péril de rester sans pasteur? Voulurent-ils profiter de son refus pour arriver au souverain pontificat? L'histoire n'a pas éclairci leurs motifs; il est probable que ces sentimens réunis dictèrent leur conduite. Au reste, Hugues de Lyon, désigné par Grégoire, voyait, sans nul doute, avec peine la tiare lui échapper, et ce fut lui qui se montra le plus violent détracteur de Didier. Voici comment il raconte à la comtesse Mathilde l'élection de Capoue: « Vous savez, « lui dit-il, que l'élection de l'abbé du Mont-Cassin fut

« faite avant que je fusse arrivé à Rome, et il est vrai que « mes confrères et moi y consentîmes par faiblesse, pour « nous accommoder au temps ; mais quand nous fûmes « avec lui au Mont-Cassin, nous comprîmes par ses dis- « cours combien nous avions offensé Dieu en le choisis- « sant... Maintenant, lorsque nous pensions faire à la fin « une élection libre, il a convoqué sous ce prétexte un « concile à Capoue, comme vicaire apostolique de ces « quartiers. J'y suis venu de Salerne avec l'abbé de Mar- « seille et l'archevêque d'Aix ; et comme nous voulions « traiter l'affaire, l'abbé Didier, feignant toujours de re- « fuser, a commencé, par des gestes affectueux, à exci- « ter le prince de Capoue à le contraindre. Nous, con- « naissant son artifice, tînmes conseil avec l'évêque « d'Ostie et le moine Guitmond ; et, désapprouvant sa « légèreté, nous déclarâmes que nous ne consentirions « pas qu'il reprît les marques du pontificat, s'il n'était « auparavant examiné canoniquement sur quelques cas « contraires à sa réputation et à la dignité du Saint-Siége, « qui étaient venus à notre connaissance depuis son élec- « tion. Il en fut indigné et déclara publiquement qu'il ne « subirait point d'examen et n'accepterait jamais, et « s'éloigna de nous en secouant les bras ; nous nous reti- « râmes aussi parce que la nuit approchait ; mais le duc « Roger demeura avec lui, ayant retenu l'évêque d'Ostie, « les autres évêques romains et les cardinaux. » Hugues raconte ici comment Didier, soutenu de l'autorité du duc Jourdain, fut sacré sans la participation de l'évêque d'Ostie ni la sienne ; comment cet évêque céda dans la crainte de perdre sa dignité ; « oubliant la promesse qu'il avait

« faite, il fit honteusement sa paix avec l'abbé, et lui « rendit en tout le respect comme à un pape. Vous ap« prendrez mieux du porteur comment il se dispose à « aller à Rome (1). »

Cette lettre, dictée par un esprit prévenu et passionné, ne fit aucun effet sur l'esprit de la comtesse Mathilde. Quand elle arriva à Rome, Victor III venait d'en sortir; elle lui envoya aussitôt un message pour le prier de lui accorder une entrevue; malgré sa mauvaise santé, le pape se rendit à ses désirs. La comtesse le reçut avec les plus grands honneurs; avec l'aide de son armée il pénétra dans la ville et put s'y maintenir. Une grande partie des seigneurs et du peuple se déclarèrent pour lui. L'anti-pape Guibert occupait une position plus favorable, parce qu'il était maître de presque toute la ville. Alors, une lutte violente s'établit entre les deux partis; l'église de Saint-Pierre fut plusieurs fois prise et reprise; enfin elle demeura au pouvoir de Victor. Guibert avait pour résidence la Rotonde, nommée alors Sainte-Marie-des-Tours, parce qu'elle avait deux clochers.

Au milieu de ce conflit, Victor n'oublia pas de marcher sur les traces glorieuses de Grégoire VII. Il envoya des légats en Allemagne pour annoncer son élévation aux évêques de cette contrée et pour confirmer la condamnation prononcée par Grégoire contre l'empereur Henri. Les lettres du pape furent lues dans une diète tenue à Spire le 1er août 1087. L'empereur y assistait, et les catholiques lui promirent leur concours s'il voulait se faire

(1) Conc. t. x.

absoudre ; mais Henri resta dans son opiniâtreté ordinaire, et la guerre continua avec la même violence.

Pendant que ces choses se passaient en Allemagne, Victor III s'était rendu à Bénévent, et il y présidait un concile composé des principaux évêques de l'Italie. Après leur avoir représenté l'intrusion de l'anti-pape Guibert et la persécution qu'il avait excitée contre Grégoire VII, il renouvela contre lui la sentence de déposition et d'anathème. « Vous connaissez aussi, ajouta-t-il ensuite, le mal « que m'a voulu faire Hugues, archevêque de Lyon, et « Richard, abbé de Marseille, qui sont devenus schismati- « ques quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient réussir dans « le désir secret qu'ils avaient de monter sur le Saint- « Siége. Richard avait fait notre élection à Rome avec « les évêques et les cardinaux ; Hugues était venu peu « de temps après nous baiser les mains, et nous recon- « naissant pour pape, malgré nous il avait demandé et « obtenu la légation des Gaules. Tant qu'ils ont vu que « nous résistions à l'élection qu'ils avaient approuvée, ils « nous ont pressé de l'accepter ; mais quand ils ont vu « que nous nous étions laissé fléchir, ils n'ont pu se rete- « nir plus long-temps sans faire éclater leur ambition ; et « voyant que nos frères s'opposaient constamment à ce « scandale, ils se sont séparés de leur communion et de « la nôtre. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous « abstenir de la leur. Nous ordonnons aussi que si dé- « sormais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de « la main d'une personne laïque, il ne soit point compté « entre les évêques ou les abbés et n'ait aucune audience « en cette qualité. Nous le privons de la grâce de saint

« Pierre et de l'entrée de l'église jusqu'à ce qu'il quitte « la place qu'il a usurpée. Nous ordonnons la même chose « touchant les dignités inférieures de l'Église. De même, « si quelque empereur, roi, duc, marquis, comte ou toute « autre personne séculière, présume donner l'investiture « des évêchés ou des autres dignités ecclésiastiques, il « sera compris dans la même condamnation. Quand donc « vous n'évitez point de tels évêques, de tels abbés, de « tels clercs; quand vous entendez leurs messes ou priez « avec eux, vous encourez avec eux l'excommunication. « C'est se tromper que croire même qu'ils sont prêtres (1). « Ne recevez la pénitence et la communion que d'un « prêtre catholique : s'il ne s'en trouve point, il vaut « mieux demeurer sans communion et la recevoir de « Notre-Seigneur invisiblement. »

Les évêques qui assistaient au concile confirmèrent ces décisions, elles furent immédiatement expédiées en Orient et en Occident. Ces derniers travaux achevèrent de ruiner la santé du pape: sentant ses forces l'abandonner, il revint en son abbaye du Mont-Cassin, à laquelle il nomma un abbé. Ayant ensuite appelé à ses côtés les évêques et les cardinaux, il leur recommanda d'élire Otton, évêque d'Ostie, désigné déjà par Grégoire VII. Victor le prit par la main et le leur présentant: « Recevez-le, dit-il, ordonnez-le pour l'Église romaine; je vous confie tout mon pouvoir jusqu'à ce que vous puissiez accomplir cette

(1) Fleury fait observer très judicieusement qu'il ne faut pas prendre à la rigueur ces paroles de Victor III. En disant que les prêtres simoniaques ne sont pas prêtres, ce pape entend seulement qu'il ne leur est plus permis d'exercer leurs fonctions.

élection. » Il vécut encore trois jours; il expira le 16 septembre 1087. Il y avait quatre mois et sept jours qu'il occupait le souverain pontificat.

La mort de Victor III jeta le parti catholique dans une grande consternation; une vacance du Saint-Siége livrait l'Église à tous les périls : elle dura néanmoins six mois. Au bout de ce terme, les évêques s'assemblèrent, et suivant les intentions de Grégoire VII et de Victor III, ils élurent Otton, évêque d'Ostie : il fut intronisé sous le nom d'Urbain II, le 12 mars 1088. Né à Reims, selon Orderic Vital, ou à Châtillon-sur-Marne, selon Albéric, Otton était fils d'Eucher, seigneur de Lageri, près de Reims. Il fut successivement chanoine de l'église de cette ville et moine de Cluny. En 1078, Grégoire VII l'avait appelé à Rome et promu à l'épiscopat. Depuis lors il n'avait cessé de prendre ce grand pape pour modèle : dans les lettres par lesquelles il annonce son élection, il déclare qu'il suivra en tout les traces de ce martyr de la justice. Ayant ainsi bien nettement dessiné sa position, Urbain II se rendit en Sicile auprès du comte Roger, oncle du duc du même nom. Ce voyage avait pour but de consulter le comte sur quelques affaires d'Orient, qu'Alexis Comnène s'engageait à venir traiter lui-même. Le schisme de Guibert empêcha la réalisation de ce projet, et le pape quitta la Sicile chargé de présens. A son arrivée à Rome, il accorda le pallium à Bernard de Tolède, et l'établit primat de toute l'Espagne. Il profita de cette occasion pour écrire à Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, et lui reprocher d'avoir empiété sur l'autorité religieuse en déposant l'évêque de Saint-Jacques. « Rétablissez-le donc, lui disait-il, et nous l'envoyez

avec vos députés pour être jugé canoniquement; sinon vous nous obligerez à faire contre vous ce que nous ne voudrions pas. » Ce langage est empreint de l'esprit de Grégoire VII; comme lui, Urbain poursuivait en tous lieux l'investiture et la simonie.

Les événemens semblèrent bientôt favoriser les efforts d'Urbain II. En Allemagne, les catholiques regagnaient peu à peu le terrain qu'ils avaient perdu; l'évêque schismatique de Worms, touché de repentir, rentra dans le sein de l'Église. L'usurpateur Brunon fut chassé par les habitans de Metz, qui s'engagèrent par serment à ne recevoir d'autre évêque que leur légitime pasteur, alors prisonnier en Toscane; et en effet, il reprit bientôt après le gouvernement de son église. Quatre autres évêques luttaient avec force pour l'orthodoxie; c'étaient Adalberon de Wersbourg, Altmann de Passau, Albert de Worms et Gebehard de Constance. La guerre continuait toujours entre les Saxons et l'empereur; le roi Hermann, abandonné des siens, mourut en Lorraine en 1086, et la même année Henri fut de nouveau chassé par les Saxons.

Le pape seconda de tout son pouvoir la réaction qui s'opérait en faveur de l'orthodoxie; il établit Gebehard légat du Saint-Siége en Allemagne, et comme celui-ci lui avait adressé diverses questions touchant les excommuniés, il lui répondit en ces termes: « Nous tenons pour ex-« communié au premier degré l'hérésiarque de Ravenne, « usurpateur de l'Église romaine avec le roi Henri; au se-« cond rang, ceux qui les aident d'argent, de conseil ou « d'obéissance, principalement en recevant d'eux ou de « leurs fauteurs les dignités ecclésiastiques; au troisième

« rang, suit ceux qui communiquent avec eux. Nous ne les « excommunions pas nommément, mais nous ne les rece- « vons point en notre société sans pénitence, que nous « modérons selon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte « ou par nécessité : car nous voulons que l'on traite avec « plus de rigueur ceux qui sont tombés volontairement ou « par négligence, ce que nous laissons à votre discrétion. « Quant aux clercs ordonnés par des évêques excommu- « niés, nous n'en portons pas encore de jugement, parce « qu'il faut un concile général. Nous vous répondons toute- « fois, quant à présent, que vous pouvez laisser dans les « ordres qu'ils ont reçus ceux qui ont été ordonnés par « des évêques excommuniés, mais auparavant catholiques, « pourvu que ces évêques ne fussent pas simoniaques, et « que les clercs dont il s'agit n'aient pas reçu d'eux les « ordres par simonie, pourvu aussi qu'ils soient recom- « mandables par leurs mœurs. A ces conditions, vous « pourrez les laisser dans leurs ordres, après leur avoir « imposé la pénitence que vous jugerez convenable. Mais « nous ne leur permettons pas de monter aux ordres « supérieurs, sinon pour une grande utilité de l'Église « et rarement..... (1). »

Les décisions que renfermait cette bulle avaient une grande importance : il fallait vis-à-vis des excommuniés saisir ce point difficile, qui consistait en une rigueur juste, pour maintenir la discipline, mais non pas excessive, de crainte de désespérer les coupables. Les ordinations vé-

(1) Conc. t. x.

nales de Guibert multipliaient tous les jours leur nombre, et il était devenu presque impossible aux catholiques de se garder de tout rapport avec eux. L'indulgence du pape produisit l'effet salutaire qu'il attendait : les Romains chassèrent l'anti-pape et lui firent jurer qu'il s'abstiendrait désormais de toute tentative d'usurpation. Il conserva néanmoins son siége de Ravenne.

Un mouvement analogue se fit sentir en Allemagne, les deux partis cherchèrent à se rapprocher. Les ducs et les comtes catholiques eurent une conférence avec l'empereur; ils lui proposèrent de le servir s'il voulait abandonner Guibert et reconnaître Urbain : il n'en paraissait pas éloigné, mais il voulait obtenir l'assentiment des seigneurs et des évêques de son parti. Un grand nombre de ceux-ci avaient été ordonnés par Guibert ; ils pensèrent que la soumission du roi entraînerait leur déposition, et ils l'en détournèrent. La comtesse Mathilde se montrait toujours zélée protectrice du Saint-Siége. Pour fortifier la cause des catholiques, le pape lui conseilla d'épouser Guelfe, fils de Guelfe, duc de Bavière, et petit-fils d'Azon, duc de Ferrare. Elle y consentit. Ce fut un mariage tout politique, car la comtesse avait alors quarante-trois ans et comptait treize ans de veuvage. Ce mariage porta un grand coup à la cause de Henri ; il le sentit, et s'attacha aussitôt à en paralyser l'effet. En 1090, il pénétra en Lombardie et porta le ravage et la mort dans les possessions du duc de Guelfe. Ce prince, soutenu par les conseils de la généreuse Mathilde, résista courageusement.

Ces luttes incessantes, ces désordres qui remuaient de

fond en comble la société, jetèrent dans quelques âmes le besoin de la solitude et l'horreur du monde. En Allemagne, il y eut de ces hommes qui, brisés par les tempêtes des révolutions, commencèrent à se réunir à l'abri de la croix. Ils embrassèrent la vie commune, se donnant, eux et leurs biens, au service des communautés religieuses de clercs et de moines, pour vivre sous leur conduite. Dans les campagnes, un grand nombre de filles suivit cet exemple : elles se vouaient au célibat, et se plaçaient, pour vivre en commun, sous la conduite de prêtres. Des femmes mariées embrassèrent aussi cette vie. Cet élan général, qui réparait les pertes des catholiques, rencontrait de nombreux détracteurs. Urbain II, appelé à décider sur ce mouvement, l'approuva entièrement. Il en écrivit aux supérieurs qui régissaient les laïques, et il leur dit : « Nous approuvons cette manière de vivre que nous avons vue de nos yeux, la jugeant louable et digne d'être perpétuée, comme une image de la primitive Église, et nous la confirmons par ces présentes de notre autorité apostolique. »

En même temps qu'il se montrait plein de sollicitude pour ceux qui voulaient fuir un monde corrompu, il luttait avec vigueur contre les puissans du siècle qui en augmentaient la corruption. Le roi de France, Philippe Ier, était un prince faible et voluptueux ; on a vu déjà qu'il protégeait les abus poursuivis par Grégoire VII. Il donna bientôt lui-même l'exemple du mépris des bonnes mœurs : il répudia Berthe, sa femme, dont il avait deux enfans, pour enlever Bertrade de Montfort à son époux le comte d'Anjou. Plusieurs évêques de France et notam-

ment Yves de Chartres lui en adressèrent de vives remontrances ; le roi n'en tint aucun compte, et en 1092 il épousa solennellement Bertrade. Puis, pour punir l'évêque de Chartres de sa noble résistance, il livra les terres de son église au pillage, et le fit jeter en prison. Ému de cette nouvelle, Urbain II se hâta d'écrire à l'archevêque de Reims et à ses suffragans, pour leur reprocher d'avoir toléré ces violences. « Nous vous ordonnons, leur dit-il, « quand vous aurez vu cette lettre, d'aller promptement « trouver le roi, pour l'avertir de la part de Dieu et de « la nôtre, et l'obliger que s'il méprise vos avis, nous « serons obligés, et nous et vous, d'employer le glaive « spirituel contre ces adultères. Faites aussi la même « instance pour la délivrance de l'évêque de Chartres ; « que si celui qui l'a pris (1) ne vous obéit pas, excommuniez et mettez en interdit les châteaux où il le retiendra, et sa terre, afin que l'on ne fasse plus de telles « entreprises contre les personnes de ce rang (27 octobre 1092) (2). »

Le pape adressa les mêmes recommandations aux évêques de France. Mais le roi ne céda pas, et Urbain fut obligé d'en venir aux moyens de rigueur. Ainsi le divorce de Philippe ne fut pas seulement une faiblesse, ce fut une grande faute politique qui lui causa de graves embarras.

L'empereur Henri voyait aussi les nuages les plus menaçans s'accumuler sur sa tête. Il avait pris en grande

(1) C'était Hugues, seigneur du Puiset, vicomte de Chartres.
(2) Conc. t. x, ep. xxxv. Urb.

aversion Conrad, son fils, parce que ce jeune prince penchait vers le parti catholique ; bientôt même il le chassa de sa présence et le renia. Conrad, irrité, se retira auprès de Guelfe, duc de Toscane. Un parti puissant se forma bientôt pour lui. Enfin, le duc et Mathilde le firent couronner roi par l'archevêque de Milan. Abandonné de tous, Henri, son père, n'eut d'autre ressource que de se réfugier dans une forteresse. Il y demeura long-temps sans porter même les marques de sa dignité, et il en vint livré à un tel désespoir, qu'il tenta plusieurs fois de se donner la mort.

Le mauvais état des affaires de Henri contribua de plus en plus à relever celles du pape. Celui-ci était rentré à Rome, et en l'année 1095, il put célébrer solennellement la fête de Noël sans que la tranquillité de la ville fût troublée. Néanmoins, le parti de Guibert était loin d'être vaincu. Avant de s'éloigner, l'anti-pape avait laissé la garde du palais de Latran à une garnison considérable; Ferruchio la commandait. Urbain II, pour éviter toute effusion de sang, résolut de traiter avec lui ; mais cela n'était pas facile, vu l'état de disette où il se trouvait réduit. Dans ces difficiles conjonctures, il s'adressa en vain aux évêques et aux cardinaux qui le suivaient; ils étaient comme lui dénués de toutes ressources. Un seul homme put le tirer de cette situation, ce fut Geoffroi, abbé de la Trinité de Vendôme : il était venu à Rome offrir à Urbain les sommes dont il pouvait disposer; il lui donna tout son argent, et jusqu'à ses mules et ses chevaux. Urbain put négocier avec Ferruchio, et il prit possession du palais de Latran. Geoffroi lui baisa le premier

les pieds dans la chaire de saint Pierre, veuve depuis long-temps de ses légitimes possesseurs (1).

Cet événement porta un grand coup aux schismatiques. En 1095, Urbain put tenir un concile à Plaisance, au milieu de la Lombardie, qui était le foyer du schisme. Il y convoqua les évêques d'Italie, de France et d'Allemagne; il en arriva deux cents : il y eut aussi près de quatre mille clercs, et plus de trente mille laïques; et comme aucune église n'était assez vaste pour contenir cette multitude, il fallut la réunir en rase campagne. Le concile s'ouvrit le 1er mars. L'impératrice Adélaïde, qui avait réussi à s'échapper de la prison où elle gémissait, vint s'y plaindre de Henri son époux; elle était accompagnée de la comtesse Mathilde : ayant exposé les crimes de Henri, elle se retira dans un monastère où elle mourut saintement. Philippe Ier, déjà excommunié par un concile tenu en France, se fit représenter au concile par un ambassadeur. Celui-ci déclara que le roi son maître n'avait pu se rendre auprès du pape, et qu'il demandait un délai jusqu'à la Pentecôte, ce qui lui fut accordé. Le concile renouvela aussi la condamnation contre l'hérésie de Bérenger et contre les Nicolaïtes; enfin il renouvela les sentences des papes contre la simonie et l'incontinence des clercs.

Mais l'affaire la plus importante dont il s'occupa, ce fut la première croisade. On a pu voir déjà dans le cours de cet ouvrage que cette pensée civilisatrice était venue plusieurs fois aux papes. Sylvestre II et surtout Grégoire VII

(1) Geoff. ep. I, II, XIII, XIV.

cherchèrent à régulariser les tentatives des pèlerins en Orient. Les voyages aux saints lieux étaient devenus depuis cette époque de plus en plus fréquens. Les musulmans traitèrent les chrétiens avec la plus affreuse barbarie; ces dangers n'arrêtèrent pas l'élan des peuples catholiques, et dès lors la rage des Sarrasins ne connut plus de bornes; en une seule année ils massacrèrent cinq mille pèlerins. Ceux qui échappèrent à ce désastre vinrent en porter la nouvelle en Europe; elle produisit un effet immense; de toutes parts on n'entendait qu'un cri: il fallait conquérir le saint tombeau. Des masses considérables se dirigèrent de nouveau vers l'Orient; mais, mal dirigées, elles allèrent se perdre dans la Hongrie et dans l'empire grec. Les Sarrasins étaient devenus alors si audacieux et si puissans, qu'ils poraient jusque sous les murs de Constantinople le ravage et la mort. Les empereurs d'Orient avaient souvent imploré le secours du pape et de tous les chrétiens contre les infidèles; mais, malgré son désir, la papauté n'avait pu rien accomplir en leur faveur. Cependant, l'enthousiasme religieux pour la Terre-Sainte s'emparait de plus en plus des populations. Un de ces hommes à conviction ardente, qui savent passionner la multitude, parut, et il enflamma de son zèle des peuples entiers: nous voulons parler de Pierre-l'Ermite. « Né avec un esprit actif et inquiet, il chercha dans « toutes les conditions de la vie un bonheur qu'il ne put « trouver. L'étude des lettres, le métier des armes, le « célibat, le mariage, l'état ecclésiastique ne lui avaient « rien offert qui pût remplir son cœur et satisfaire son « âme ardente. Dégoûté du monde et des hommes, il se

« retira parmi les cénobites les plus austères. Le jeûne, « la prière, la méditation, le silence de la solitude, exal« tèrent son imagination. Dans ses visions, il entretenait « un commerce habituel avec le ciel et se croyait l'instru« ment de ses desseins, le dépositaire de ses volontés; il « avait la ferveur d'un apôtre, le courage d'un martyr; « son zèle ne connaissait point d'obstacles, et tout ce « qu'il désirait lui semblait facile; lorsqu'il parlait, les « passions dont il était agité animaient ses gestes et ses « paroles, et se communiquaient à ses auditeurs. Rien ne « résistait ni à la force de son éloquence, ni à l'entraîne« ment de son exemple. Tel fut l'homme extraordinaire « qui donna le signal des croisades et qui, sans fortune « et sans renommée, par le seul ascendant des larmes et « des prières, parvint à ébranler l'Occident pour le pré« cipiter tout entier sur l'Asie (1). » Dévoré, comme presque tous les fidèles de cette époque, du désir de visiter la Terre-Sainte, il entreprit ce long et périlleux voyage. L'aspect de Jérusalem, l'état de profanation où se trouvait le saint tombeau, la vue des souffrances des pélerins, tout cela enflamma son zèle, et il résolut de se vouer à la défense d'une si sainte cause. Il partit donc, traversa les mers et vint se jeter aux pieds du pape. Urbain, digne successeur de Sylvestre II, de Grégoire VII et de Victor III, accueillit avec ardeur ce projet; il reçut Pierre comme un prophète et le chargea d'annoncer la croisade. Plein d'une ardeur nouvelle, Pierre-l'Ermite passe les Alpes; il parcourt la France et une partie de

(1) Michaud, Hist. des Croisades, liv. I.

l'Europe, embrasant tous les cœurs du feu de sa parole et de son zèle.

Sur ces entrefaites, Urbain II avait assemblé le concile de Plaisance. Alexis Comnène y avait envoyé des ambassadeurs pour demander du secours contre les infidèles; le pape les écouta avec faveur, et il engagea tous ceux qui étaient présens à se réunir pour aller chasser les Sarrasins de la Terre-Sainte. Ce fut la première fois qu'il fut question sérieusement d'une croisade : néanmoins, le concile ne prit aucune résolution; mais l'impulsion était donnée, et bientôt l'Europe entière allait être ébranlée.

Peu de temps après le concile de Plaisance, Urbain II partit pour la France, et après avoir parcouru quelques provinces, il vint à Clermont où il avait convoqué un concile. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques et de seigneurs, une foule immense de peuple. L'ouverture eut lieu le 18 novembre 1095. On commença par renouveler et confirmer les décrets des conciles précédens d'Urbain. On y confirma aussi la trève de Dieu, instituée en 1041 (1). Elle fut fixée depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte; le reste de l'année, pendant les quatre jours de la semaine, jeudi, vendredi, samedi et dimanche; en tout temps pour les moines et les clercs, et tous les jours, pendant trois ans, pour les paysans et les marchands, à cause de la disette de vivres. Les croix plantées sur les chemins étaient des asiles comme les églises.

(1) Voir aux notes.

Le concile excommunia ensuite Philippe I[er] ; puis, s'étant occupé de diverses affaires particulières, il en vint au principal objet de la réunion. Le pape exposa en ces termes l'objet de la croisade (1) :

« Vous savez, mes frères, que le Sauveur du monde a « honoré par sa présence la terre qu'il avait promise aux « anciens pères, qu'il l'a nommée son héritage, et qu'il « l'a particulièrement chérie ; et bien qu'à cause des pé« chés de ses habitans il l'ait livrée pour un temps entre « les mains des infidèles, il ne faut pas croire qu'il l'ait « rejetée. Depuis longues années, la nation impie des « Sarrasins tient les saints lieux sous une dure tyrannie ; « ils ont réduit les fidèles en servitude et les accablent de « tributs et d'avanies ; ils enlèvent leurs enfans, les con« traignent d'apostasier, et s'ils refusent, il les font mou« rir. Le temple de Dieu est devenu le siége des démons ; « l'église du Saint-Sépulcre est souillée de leurs impudi« cités, les autres lieux saints sont devenus des étables « et des écuries ; ils n'ont pas plus d'égard aux personnes ; « on met à mort les prêtres et les diacres dans le sanc« tuaire ; on y corrompt les femmes et les vierges. Vous « donc, mes chers enfans, armez-vous du zèle de Dieu : « marchez au secours de nos frères, et le Seigneur sera « avec vous. Tournez contre l'ennemi du nom chrétien « les armes que vous employez injustement les uns contre « les autres. Rachetez, par ce service agréable à Dieu,

(1) Nous donnons le sommaire du discours d'Urbain pris par Fleury dans Guillaume de Tyr. Nous avons préféré cette naïve et rapide version à l'arrangement peut-être un peu académique des discours que donne M. Michaud.

« les pillages, les incendies, les homicides et les autres « crimes qui excluent de son royaume, afin d'en obtenir « promptement pardon. Nous vous exhortons et nous « vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, de « compatir à l'affliction de nos frères qui sont à Jérusalem « et aux environs, et de réprimer l'insolence des infidèles, « qui veulent se soumettre les royaumes et les empires, « et se proposent d'éteindre le nom chrétien. Autrement, « il est à craindre que la foi ne périsse bientôt en ces « quartiers-là. Plusieurs d'entre vous savent que la per- « sécution y règne pour l'avoir vue de leurs yeux, et nous « l'apprenons par cette lettre que le vénérable Pierre ici « présent nous a apportée. Pour nous, ayant confiance « en la miséricorde de Dieu et en l'autorité de saint Pierre, « nous remettons à ceux qui prendront les armes contre « les infidèles les pénitences immenses qu'ils méritent « pour leurs péchés, et ceux qui y mourront en vraie pé- « nitence ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le « pardon de leurs péchés et la récompense éternelle. « Cependant, nous prenons sous la protection de l'Église « et des apôtres saint Pierre et saint Paul ceux qui s'enga- « geront à cette sainte entreprise, et nous ordonnons que « leurs personnes et leurs biens soient dans une entière « sûreté. Que si quelqu'un est assez hardi pour les inquié- « ter, il sera excommunié par l'évêque du lieu, jusques « à la satisfaction convenable; et les évêques ou les prê- « tres qui ne lui résisteront pas vigoureusement seront « suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils obtiennent « grâce du Saint-Siége. »

Les paroles d'Urbain électrisèrent l'assemblée. Tous les

assistans, entraînés par un enthousiasme qui tenait du délire, s'écrièrent tout d'une voix : Dieu le veut ! Dieu le veut ! Alors le pape, levant les yeux au ciel et faisant signe de la main pour obtenir silence, continua ainsi : « Mes frères, vous voyez aujourd'hui l'accomplissement « de cette parole de Notre-Seigneur, qu'il se trouve au « milieu de ceux qui sont assemblés en son nom, car « vous n'auriez pas ainsi crié tout d'une voix s'il ne vous « l'avait inspiré. Ce sera donc votre cri de guerre. Au « reste, nous ne prétendons pas que les vieillards ou les « invalides, et ceux qui ne sont pas propres aux armes, « entreprennent ce voyage ; ni les femmes sans leurs ma- « ris, leurs frères ou d'autres hommes qui en répondent. « Toutes ces personnes donnent plus d'embarras que de « secours. Les riches aideront les pauvres, et mèneront « avec eux des gens de service à leurs dépens. Les prêtres « et les clercs n'iront pas sans la permission de leurs « évêques, dont les laïques eux-mêmes doivent prendre « la bénédiction pour aller en pèlerinage. Quiconque, « donc, veut entreprendre celui-ci, doit porter sur lui la « figure de la croix. »

Le pape ayant cessé de parler, les assistans se prosternèrent. Le cardinal Grégoire, pape depuis sous le nom d'Innocent II, prononça la confession, et tous frappant leur poitrine, reçurent l'absolution de leurs péchés. Le lendemain, le pape, de concert avec les évêques, donna pour chef religieux à la croisade Adhémar, évêque du Puy. Raymond, comte de Toulouse, plus connu depuis sous le nom de comte de Saint-Gilles et de Provence, en fut élu le chef militaire. Plus tard ce fut Godefroy de Bouillon.

Ce grand acte étant accompli, le pape parcourut plusieurs villes de la France et tint plusieurs conciles ; il reprit le chemin de l'Italie. La comtesse Mathilde vint à sa rencontre, et elle l'accompagna à Rome, où il fit une entrée triomphante. Les partisans de Guibert n'occupaient que le château Saint-Ange ; le reste de la ville était soumis au pape. En même temps, le roi Henri, chassé de la Lombardie, était contraint de se retirer en Allemagne.

Cependant, les paroles du concile de Clermont avaient eu un immense retentissement. De toutes parts, les populations se levaient en masse pour la guerre sainte ; les femmes, et jusqu'aux enfans, venaient se joindre aux seigneurs croisés pour les servir. Chacun abandonnait ce qu'il avait de plus cher, famille, patrie et fortune, pour se ranger sous la bannière de la croisade. Ils passèrent à Constantinople, prirent Antioche. Godefroy de Bouillon conduisait les croisés. Enfin, le 15 juillet 1099, Jérusalem fut prise aux infidèles.

Depuis la croisade, le pape tint plusieurs conciles sur diverses affaires ; il continua d'y poursuivre l'œuvre de Grégoire VII contre l'investiture. Dans le dernier concile d'Urbain, tenu à Rome en 1099, on promulgua dix-huit canons, dont les onze premiers sont la reproduction de ceux du concile de Plaisance touchant la simonie et le schisme. Mais la défense fut encore plus rigoureuse : on défendit aux abbés et autres supérieurs des églises, de recevoir de la main des laïques des dîmes ou d'autres droits ecclésiastiques sans le consentement de l'évêque ; on défendit tout ce qui approche de la simonie, même

d'exiger, à l'ordination des évêques, des chapes, des tapis ou d'autres petits présens.

Ce fut le dernier acte du pontificat d'Urbain II; il mourut à Rome le 29 juillet 1099, après avoir tenu le Saint-Siége onze ans et près de cinq mois.

Urbain II fut un pape illustre; en réalisant un des plus grands desseins de Grégoire, il a acquis un titre immortel de gloire auprès de la postérité. Les croisades ont eu un résultat civilisateur qui a échappé à l'école philosophique du siècle dernier, laquelle a apprécié les faits de l'histoire du Christianisme avec une si mesquine partialité. Aujourd'hui l'histoire a mis en lumière ce qu'il y a eu d'utile dans ces grandes entreprises. Fleury a très bien apprécié en quelques mots leurs causes et leurs résultats. « Outre les principaux motifs d'ouvrir le chemin aux pélerinages et de secourir les chrétiens d'Orient, je ne doute pas que Grégoire et Urbain n'eussent en vue de mettre pour toujours l'Italie à couvert des insultes des Sarrasins, et de les affaiblir en Espagne, où leur puissance en effet a toujours diminué depuis les croisades. Enfin, le pape Urbain fait entrevoir dans un de ses sermons un autre motif important, c'est d'éteindre les guerres particulières qui régnaient en Occident depuis plus de deux cents ans, et qui tenaient les seigneurs continuellement armés les uns contre les autres. La croisade fut plus utile pour cet effet que n'avait été la trève de Dieu établie par plusieurs conciles vers l'an 1040, pour suspendre certains jours de la semaine les actes d'hostilité. La croisade tourna contre les infidèles les forces que les chrétiens employaient à se détruire eux mêmes; elle affai-

bâit la noblesse, s'engageant à des dépenses immenses ; et les souverains cependant prirent le dessus et rétablirent peu à peu leur autorité (1). » Ajoutons une réflexion pleine de justesse de M. de Chateaubriand : « N'apercevoir dans les croisades que des pélerins armés qui courent délivrer un tombeau en Palestine, c'est montrer une vue très bornée en histoire ; il s'agissait non seulement de la délivrance de ce tombeau sacré, mais encore de savoir qui devait l'emporter sur la terre, ou d'un culte ennemi de la civilisation, favorable par système à l'ignorance, au despotisme, à l'esclavage, ou d'un culte qui a fait revivre chez les modernes le génie de la docte antiquité et aboli la servitude (2). »

CHAPITRE II.

Pascal II. — Il s'oppose aux investitures. — Révolte de Henri contre son père. — Voyage du pape en France. — Mort de Henri IV. — Henri V revendique les investitures. — Il s'empare du pape. — Faiblesse de ce pontife. — L'Église le blâme. — Il reconnaît sa faute et la répare. — Sa lutte contre l'empereur. — Sa mort. — Gélase II. — Maurice Bourdin, anti-pape. — Mort de Gélase II.

Après la mort d'Urbain II, les cardinaux, les évêques, le clergé et les principaux de la ville s'assemblèrent dans l'église Saint-Clément pour procéder à l'élection.

(1) Fleury, Hist. ecclés., t. XVIII, disc. 6ᵉ.
(2) Chateaubr., Itinéraire.

Leur choix tomba sur le cardinal Rainier, qui prit aussitôt la fuite pour se soustraire à la dignité dont on voulait le revêtir. Découvert dans sa retraite, il fut ramené au milieu de l'assemblée et contraint d'accepter la tiare. La consécration eut lieu le dimanche 14 août 1099, le Saint-Siége ne vaquait que depuis quinze jours. Avant son élection, Pascal se nommait Rainier; il naquit à Bleda, ville épiscopale, et dès son enfance il était entré à Cluny où il avait fait profession. Envoyé à l'âge de vingt ans à Rome, il y fut remarqué par Grégoire VII, qui lui donna l'abbaye de Saint-Laurent-hors-des-Murs, et l'ordonna prêtre-cardinal.

Arrivé au souverain pontificat, Pascal II acheva de renverser l'anti-pape Guibert et ses partisans. Les Romains le servirent avec zèle dans cette entreprise, le comte Roger lui envoya mille onces d'or pour contribuer à détruire le schisme. Fort de cet appui, le pape chassa d'Albane Guibert; réduit à une fuite honteuse, l'usurpateur se retira à Città-di-Castello où il mourut subitement. C'était au commencement d'octobre de l'an 1100; il y avait alors vingt-trois ans qu'il avait levé pour la première fois l'étendard de la révolte contre Grégoire VII. Sa mort ne rendit pas sur-le-champ le repos à l'Église. Les schismatiques donnèrent trois successeurs à Guibert. Le premier, nommé Albert, fut pris par les catholiques le jour même de son élection et enfermé à Saint-Laurent. Théodoric, nommé après lui, subit le même sort au bout de trois ans et demi; le monastère de Lara lui servit de prison. Le troisième fut un certain Maginulfe, qui prit le nom de Sylvestre IV; chassé hon-

teusement de Rome, il mourut en exil dans la plus affreuse misère.

Cependant les rois et les princes retenaient encore autant qu'ils le pouvaient l'usage des investitures. Henri, qui avait succédé en Angleterre à Guillaume le Roux, se montra un des plus ardens à maintenir ce privilége; il s'adressa même au Saint-Siége pour revendiquer ce droit. Le pape lui répondit en ces termes : « Vous demandez « que l'Église romaine vous accorde le droit d'établir les « évêques et les abbés par l'investiture, et qu'elle attribue « à la puissance royale ce que le Tout-Puissant témoigne « n'appartenir qu'à lui seul; car le Seigneur dit : Je suis « la porte, et par conséquent si les rois s'attribuent d'être « la porte de l'Église, ceux qui entrent par eux ne sont « pas des pasteurs, mais des larrons. Cette prétention est « si indigne, que l'Église catholique ne peut l'admettre « en aucune manière. Saint Ambroise aurait plutôt souf- « fert les dernières extrémités, que de permettre à l'em- « pereur de disposer de l'Église. Car il répondit : Ne vous « faites pas ce tort de croire que, comme empereur, vous « ayez quelque droit sur les choses divines. Les palais « appartiennent à l'empereur, les églises à l'évêque. « Qu'avez-vous de commun avec une adultère ? Car celle- « là est une adultère qui n'est pas unie à Jésus-Christ par « un mariage légitime. » Après ces paroles de saint Ambroise, le pape Pascal continue : « Entendez-vous, prince? « l'époux de l'Église est l'évêque, et par conséquent « quelle honte est-ce que la mère soit exposée à l'adul- « tère par ses propres enfans ! Si vous êtes enfant de l'É- « glise, permettez-lui de contracter un mariage légitime,

« dont Dieu soit l'auteur et non pas l'homme ; car c'est « Dieu qui choisit les évêques élus canoniquement. » Il rapporte ensuite une loi de Justinien, pour montrer que l'évêque doit être élu du consentement de tout le peuple, et non par la seule volonté du prince. Puis il ajoute : « Ne croyez pas, seigneur, que nous voulions rien dimi« nuer de votre puissance, ou nous attribuer rien de « nouveau dans la promotion des évêques. Vous ne pou« vez, selon Dieu, exercer ce droit, et nous ne pouvons « vous l'accorder qu'au préjudice de votre salut et du « nôtre (1). »

Le roi d'Angleterre ne se rendit pas à l'avertissement de Pascal, quoique exprimé si formellement. Il déclara à Anselme qu'il devait lui rendre hommage, sinon qu'il le chasserait du royaume et qu'il refuserait au pape son obéissance et le tribut qu'il lui payait annuellement. Anselme refusa de céder, et il envoya à Rome deux moines pour informer Pascal de ce qui se passait. Le roi y dépêcha trois évêques pour tâcher de séduire le pape.

Sur ces entrefaites le jeune Conrad vint à mourir. Il y avait neuf ans qu'il s'était séparé de son père ; il avait toujours gouverné en suivant les conseils du pape et ceux

(1) Cette lettre ne traite pas à fond la question des investitures ; mais c'était un avertissement plutôt qu'une discussion sur la matière. Grégoire VII avait solidement établi son droit dans sa longue correspondance. Les esprits étaient pénétrés des raisons qu'il avait données. Ses successeurs n'avaient plus qu'à reprendre la question où il l'avait laissée. Fleury n'a pas compris cette différence. Au reste, les écrivains gallicans n'ont rien compris au pouvoir papal au moyen âge.

de la comtesse Mathilde. L'empereur Henri sembla vouloir profiter de cette circonstance pour se rapprocher de la cour de Rome. Il déclara qu'il se disposait à s'y rendre pour faire examiner en un concile sa cause et celle du pape; cette promesse resta sans effet comme toutes celles qu'il avait déjà faites. Pascal II crut alors devoir assembler un concile, où les évêques de toute l'Italie se rendirent. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques : « J'anathématise toute hérésie et princi« palement celle qui trouble l'état présent de l'Église, et « qui enseigne qu'il faut mépriser l'anathème et les cen« sures de l'Église, et je promets obéissance au pape Pas« cal et à ses successeurs en présence de Jésus-Christ et « de l'Église, affirmant ce qu'elle affirme et condamnant « ce qu'elle condamne. » Puis on confirma l'excommunication prononcée contre l'empereur Henri par Grégoire VII et Urbain II. Pascal la publia lui-même le jeudi saint, 3 avril, dans l'église de Latran en présence d'une foule immense.

Les députés du roi d'Angleterre arrivèrent à Rome peu de temps après ce concile. Lorsqu'ils eurent expliqué le sujet de leur voyage, le pape leur répondit avec indignation que les menaces ne pourraient jamais le décider à contrevenir aux décrets apostoliques. Il écrivit aussitôt au roi et à l'archevêque Anselme pour leur notifier ses intentions. Il renouvelle au premier les mêmes défenses touchant les investitures; il engage le second à persévérer dans sa courageuse résistance : mais ces lettres restèrent sans effet. Le roi continua de presser l'archevêque de se soumettre à l'investiture, et, sur son refus, il l'engagea

à se rendre à Rome, parce que, disait-il, le pape approuvait l'investiture, mais il ne voulait pas le déclarer par écrit. Anselme partit donc, et de son côté Henri envoya Guillaume de Varlvast en qualité de député auprès du Saint-Siége. Dès leur arrivée, le pape les réunit pour prononcer sur cette affaire. Un instant, Guillaume crut que le pape allait prononcer en faveur des prétentions de Henri ; après un discours chaleureux, il s'écria : « Quoi que l'on dise de part et d'autre, je veux que tous les assistans sachent que le roi, mon maître, ne souffrira point qu'on lui ôte les investitures, quand il en devrait perdre son royaume. » A ces paroles, le pape, animé d'une sainte indignation, répondit : « Sachez aussi, je le dis devant Dieu, que le pape Pascal ne lui permettra jamais de les garder impunément, lui en dût-il coûter la vie. » Les Romains applaudirent à ce discours, et Anselme prit congé du pape, qui lui donna confirmation des droits de sa primatie (1).

Philippe I[er] travaillait auprès du Saint-Siége pour se faire relever de son excommunication. Galon, évêque de Beauvais, se trouvant à Rome, obtint son absolution à certaines conditions. Le pape envoya en France Richard, évêque d'Albane, pour régler cette affaire. Quelques difficultés survinrent ; mais enfin le roi fut absous en un concile, tenu à Paris au mois de décembre 1104. « Après avoir lu les lettres du pape, dit Fleury (2), on envoya au roi, Jean, évêque d'Orléans, et Galon de Paris, lui demander

(1) Conc. t. x.
(2) Hist. ecclés. t. xiv, l. lxv.

s'il voulait prêter le serment. A quoi il répondit qu'il voulait satisfaire à Dieu et à l'Église romaine, à l'ordre du pape et au conseil des évêques. Il vint donc dans l'assemblée nu-pieds et avec de grandes démonstrations d'humilité, et reçut l'absolution de l'excommunication. Puis, ayant touché les évangiles, il fit le serment en adressant la parole à l'évêque d'Arras, comme délégué du Saint-Siége, il renonça à tout commerce criminel avec Bertrade et à se trouver avec elle, sinon en présence de témoins non suspects. Bertrade fit le même serment, et Lambert d'Arras les ayant absous, envoya au pape la relation de ce qui s'était passé. »

Cependant l'archevêque Anselme n'avait pu rentrer en Angleterre, et il s'était arrêté à Lyon où il resta deux ans. Au bout de ce terme, c'est-à-dire en l'an 1105, le pape tint un concile où il excommunia le comte de Meulan et quelques autres, dont les conseils poussaient le roi d'Angleterre à revendiquer les investitures; il excommunia ceux qui les avaient reçues, mais il ne prononça aucune censure contre le roi, parce qu'il était sur le point d'envoyer des députés à Rome. Cette faiblesse devait avoir de fatales conséquences.

Les affaires de Rome prenaient en Allemagne une tournure beaucoup plus favorable; la main de Dieu s'appesantissait de plus en plus sur la tête de l'empereur. Le jeune Henri, son fils, qu'il avait fait sacrer roi à Mayence à la fin de l'an 1102, se tourna contre lui deux ans après, et prit le nom de Henri V. Il déclara qu'il condamnait le schisme et qu'il voulait se soumettre à l'autorité du pape. Ce discours lui attira de nombreux

partisans, la Saxe entière vint se ranger sous son autorité. Guidé par les conseils des légats du pape, Rothard, archevêque de Mayence, et Gebehard évêque de Constance, il réunit la Saxe à l'Église romaine, et convoqua un concile à Northus, pour le 29 mai 1105. Les décrets des conciles précédens y furent confirmés, on y condamna de nouveau la simonie et l'investiture des clercs; enfin la trève de Dieu fut sanctionnée. Le jeune roi parut plusieurs fois au concile: il y montra une modestie convenable à son âge et un grand respect pour les évêques. Quant à sa lutte contre son père, il en parla les larmes aux yeux; il prit Dieu à témoin qu'il ne s'était pas emparé du pouvoir poussé par l'ambition, et qu'il ne souhaitait pas que son seigneur et père fût déposé. Au contraire, ajouta-t-il, j'ai toujours eu compassion de sa désobéissance et de son opiniâtreté, et s'il veut se soumettre à saint Pierre et à ses successeurs, je suis prêt à lui obéir comme le moindre de ses serviteurs. Ce discours émut toutes les sympathies de l'assemblée; c'était en effet un triste spectacle que de voir le fils lutter contre le père, d'autant plus triste qu'ils en appelaient à la force pour décider de leurs droits. Ils marchèrent bientôt l'un contre l'autre, et leurs troupes se rencontrèrent non loin de Ratisbonne, sur les bords du Danube. Abandonné des siens, l'empereur se sauva avec une suite peu nombreuse. Le 13 décembre le père et le fils eurent une entrevue, et ils convinrent que pour terminer leurs différends, une diète serait tenue à Mayence (1).

(1) Herman. narrat. torn.; Ursperg.; Ott. frisin.

L'empereur essaya de se concilier le pape, et il lui écrivit pour lui déclarer qu'il se soumettait à son autorité. Dans sa lettre, il se loue des papes Nicolas et Alexandre, et se plaint de la conduite de ses prédécesseurs qui ont soulevé le royaume contre lui. « Encore à présent notre fils, que nous avons aimé jusqu'à l'élever sur le trône, infecté du même poison, s'élève contre nous au mépris de ses sermens et de la justice, entraîné par le conseil des méchans qui ne cherchent qu'à piller et à partager entre eux les biens des églises et du royaume. Plusieurs nous conseillent de les poursuivre sans délai par les armes; mais nous avons mieux aimé différer, afin que personne, soit en Italie, soit en Allemagne, ne nous impute les malheurs qui en pourront suivre. D'ailleurs, ayant appris que vous êtes un homme sage et charitable, et que vous désirez l'unité de l'Église, nous vous envoyons ce député pour savoir si vous voulez que nous nous unissions ensemble sans préjudice de ma dignité, telle que l'ont eue mon père, mon aïeul et mes autres prédécesseurs: à la charge aussi de vous conserver la dignité apostolique, comme mes prédécesseurs ont fait aux vôtres. Si vous voulez agir paternellement avec nous et faire sincèrement la paix, envoyez-nous avec ce député un homme de confiance chargé de vos lettres secrètes, afin que nous puissions savoir sûrement votre volonté et vous envoyer ensuite une ambassade solennelle pour terminer cette grande affaire (1). »

Il ne paraît pas que cette lettre ait produit aucun effet

(1) Ap. Urstit.

sur le pape, il n'en continua pas moins à poursuivre l'empereur Henri. Robert, comte de Flandres, s'était déclaré contre les schismatiques du diocèse de Cambrai. Pascal II l'en remercia et l'exhorta à user de la même conduite envers le clergé de Liége excommunié. « Poursuivez partout, selon vos forces, lui dit-il, Henri chef des hérétiques et ses fauteurs. Vous ne pouvez offrir à Dieu de sacrifice plus agréable que de combattre celui qui s'est élevé contre lui, qui s'efforce d'ôter le royaume de l'Église, qui a élevé l'idole de Simon dans le lieu saint, et qui a été chassé de l'Église par le jugement du Saint-Esprit, que le prince des apôtres et leurs vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entreprise à vous et à vos vassaux pour la rémission de vos péchés et comme un moyen d'arriver à la Jérusalem céleste (1). » Le clergé de Liége répondit à cette lettre par une longue apologie, où il se déclare en faveur de l'autorité de l'empereur.

La question était alors sur le point d'être résolue, on approchait du jour marqué pour la diète. Les seigneurs et les prélats s'y rendirent en foule; Gebehard et Richard, légats du pape, y vinrent confirmer l'excommunication prononcée contre l'empereur. Henri V écrasait alors son père par la puissance de son parti; l'empereur qui n'avait jamais su résister dans l'adversité, céda aux sollicitations des partisans de son fils. En présence de la diète, il déclara renoncer volontairement au royaume et à l'empire; il se jeta aux genoux du légat Richard et lui demanda l'absolution des censures; mais celui-ci dit qu'elle était

(1) Pasc. ep. VII,

réservée au pape et à un concile général. Henri remit alors à son fils les marques de la dignité royale, la croix, la lance, le sceptre, la pomme et la couronne. Le jeune prince fut élu par les seigneurs, et les légats confirmèrent son élection.

L'empereur Henri ne tarda pas à se repentir de sa faiblesse; il se retira à Liége, et de là il écrivit une longue lettre au roi de France pour expliquer l'acte qu'il venait d'accomplir. Il se plaint amèrement du pape et de son fils, et après avoir raconté la rébellion de celui-ci, il ajoute en finissant: « Je vous prie donc, par la parenté et l'amitié qui existe entre nous et par l'intérêt commun de toutes les couronnes, de venger l'injure que j'ai soufferte et ne pas laisser sur la terre l'exemple d'une si noire trahison (1). Ayant ainsi fait savoir en tous lieux qu'il ne se regardait pas comme déchu de son autorité, l'empereur reprit les armes et se prépara à se défendre à Liége. Son fils vint assiéger Cologne, mais au bout d'un mois il fut obligé de lever le siége. Il envoya alors proposer une conférence à son père sous huit jours. L'empereur se plaignit par une lettre aux évêques et aux seigneurs que le délai fût si court. Sa mort vint peu de temps après terminer cette guerre. Il rendit le dernier soupir à Liége, le 7 août 1106: il n'avait que cinquante ans, et il régnait depuis l'âge de six ans. Ainsi finit cet implacable adversaire de Grégoire VII: il avait vu grandir tous les jours la pensée qu'il avait voulu abattre; il succombait à la lutte dont il avait cru sortir vainqueur. L'anathème de Gré-

(1) Vit. Hen. ap. Urst.

goire le poursuivit jusqu'au dernier moment. Son cadavre fut déterré et mis dans un lieu profane; transporté à Spire, il demeura cinq ans dans un cercueil de pierre hors de l'église.

La mort de l'empereur légitima le pouvoir de Henri V, il fut reconnu roi dans toute l'Allemagne. Lorsque le pape reçut cette nouvelle, il se rendait dans cette contrée; arrivé en Lombardie, il s'arrêta à Guastalla, où il tint un concile. La comtesse Mathilde et les envoyés de Henri V s'y trouvèrent; ils venaient lui demander de confirmer leur maître dans sa dignité; le concile se prononça contre les investitures. Le pape renonça alors à son voyage. Plusieurs motifs paraissent l'y avoir décidé : il craignait d'une part les partisans de l'empereur défunt; de l'autre, les prétentions du roi Henri. Le jeune prince, délivré de toute inquiétude par la mort de son père, traitait déjà avec moins de respect le pape dont il croyait n'avoir plus besoin. Ainsi, au lieu de se rendre en Allemagne, Pascal II partit pour la France. Il célébra la fête de Noël à Cluny; traversant la Bourgogne et passant par la Charité-sur-Loire, il vint à Saint-Denis où le roi Philippe et Louis son fils le reçurent avec les plus grands honneurs. De là il se rendit à Châlons-sur-Marne où il donna audience aux envoyés de Henri V; ils firent une tentative en faveur des investitures, mais elle fut repoussée avec fermeté, et les envoyés s'emportèrent en menaces. De retour à Rome, Pascal II tint un concile où il renouvela les décrets contre les investitures, et prit quelques autres dispositions. Il se rendit ensuite dans la Pouille et fit jurer au prince de

Capoue et aux comtes du pays de lui prêter aide et secours contre Henri V, s'il en était besoin. Après une courte absence, il se hâta de rentrer à Rome, où il fit faire le même serment aux seigneurs. Henri V avait fait annoncer son arrivée en Italie, et ce voyage donnait tout à craindre de la part d'un prince qui n'avait pas reculé devant l'hypocrisie et la rébellion pour renverser son père (1).

Les prévisions du pape ne le trompèrent pas. Henri se mit en route au mois d'août 1110; il était suivi d'une armée formidable, qui au besoin devait soutenir ses prétentions. Arrivé à Florence, il y célébra la fête de Noël, et envoya des députés à Rome pour régler les conditions de son couronnement. Le 5 février 1111, elles furent arrêtées ainsi qu'il suit: « L'empereur renoncera par écrit à toutes les investitures des églises entre les mains du pape, en présence du clergé et du peuple, le jour de son couronnement; et après que le pape aura de même renoncé aux régales (2), l'empereur jurera de laisser les églises libres avec les oblations et les domaines qui n'appartenaient pas manifestement au royaume avant que l'Église les possédât, et il déchargera les peuples des sermens faits contre les évêques. Il restituera les patrimoines et les domaines de saint Pierre, comme ont fait Charles, Louis, Henri et les autres empereurs, et aidera selon son pouvoir à les garder. Il ne contribuera ni de son fait ni de son conseil à faire perdre au pape le pontificat, la vie,

(1) Conc. t. x; Chr. cass.

(2) C'étaient les villes, duchés, marquisats, comtés, monnaies, marchés, avoueries, terres, châteaux et gens de guerre qui appartenaient sans conteste à la couronne.

ou les membres, ou le faire prendre par mauvaise voie, par soi-même ou par personne interposée. Dans cette promesse sont compris les serviteurs du pape qui auront promis sûreté à l'empereur en son nom. L'empereur donnera pour otages Frédéric, son neveu, et douze seigneurs (1).»

De son côté, le pape fit les promesses suivantes : « Il ordonnera aux évêques présens au jour du couronnement de laisser au roi tout ce qui appartenait au temps de Louis, de Henri et de ses autres prédécesseurs, et il défendra par écrit, sous peine d'anathème, qu'aucun d'eux, soit des présens, soit des absens, n'usurpe les régales, et qu'on n'inquiète plus le roi sur ce sujet. Le pape recevra le roi avec honneur, le couronnera comme ses prédécesseurs et lui aidera à se maintenir dans le royaume. Pierre de Léon, son fils et son petit-fils devaient servir d'otages au roi (1). »

Ces conventions étant arrêtées de part et d'autre, le roi s'avança jusqu'à Sutri, et il jura d'observer ce qui était convenu, à condition que le pape exécuterait aussi ses promesses le dimanche suivant. Dix seigneurs et le chancelier Albert prononcèrent avec lui le même serment. Le roi se dirigea ensuite vers Rome, et il y arriva le 11 février. Le lendemain, le pape envoya des officiers à sa rencontre, et il le reçut avec un grand appareil. Le même jour les cérémonies du couronnement commencèrent. Alors le pape somma l'empereur de renoncer aux investitures comme il l'avait promis. Le roi se retira dans

(1) Fleury, Hist. ecclés., t. XIV, l. LXVI.
(2) Ibid.

la sacristie, avec les seigneurs et les évêques de sa suite où ils en conférèrent longuement. Le pape ayant envoyé de nouveau auprès de lui pour presser l'exécution des conventions arrêtées, les gens de la suite du roi répondirent que ces conventions étaient contraires à l'Évangile et qu'elles ne pouvaient engager le roi. Le jour entier se passa en négociations ; le lendemain elles ne furent pas reprises, on arrêta le pape, on s'empara aussi d'un grand nombre de clercs, d'enfans et de laïques qui avaient été au-devant de l'empereur en portant des palmes ; les uns furent tués, les autres dépouillés ou emprisonnés. Le pape resta gardé dans une étroite prison.

A la nouvelle de sa captivité, la ville entière s'émut d'indignation et de colère. Les Romains usèrent de terribles représailles, ils massacrèrent les Allemands, et se jetèrent avec fureur sur les troupes du roi Henri ; lui-même fut renversé de cheval et blessé au visage. Il ne fut sauvé que par Otton, comte de Milan, qui lui donna son cheval : il paya cher son dévouement, les Romains s'emparèrent de lui et le massacrèrent. Cette résistance énergique fit craindre au roi une défaite. Pendant la nuit il quitta Rome précipitamment, emmenant avec lui le pape qu'il fit dépouiller de ses ornemens et lier de cordes. Enfin il lui adressa les plus terribles menaces, à lui et aux siens, s'il ne cédait les investitures.

Le pape opposa long-temps un refus opiniâtre à cette proposition. Mais plusieurs évêques lui ayant représenté l'état déplorable où ils se trouvaient, la désolation de l'Église romaine qui avait perdu presque tous ses cardinaux, enfin le péril du schisme qui allait renouveler les

horreurs de la guerre, il s'écria en fondant en larmes : « Je suis donc contraint de faire pour la paix et la liberté de l'Église ce que j'aurais voulu éviter au prix de mon sang. » Un traité préalable fut conclu entre les deux partis; enfin, le 13 avril 1111, le pape signa la bulle accordant les investitures. Elle portait : « Nous vous accordons et confirmons la prérogative que nos prédécesseurs ont accordée aux vôtres; savoir, que vous donniez l'investiture de la verge et de l'anneau aux évêques et aux abbés de votre royaume, élus librement et sans simonie, et qu'aucun ne puisse être consacré sans avoir reçu de vous l'investiture; car vos prédécesseurs ont donné de si grands biens de leur domaine aux églises de votre royaume, que les évêques et les abbés doivent contribuer les premiers à la défense de l'État, et votre autorité doit réprimer les dissensions populaires qui arrivent dans les élections. Si quelque personne ecclésiastique ou séculière ose intervenir à cette présente concession, il sera frappé d'anathème et perdra sa dignité. » Le même jour, le pape couronna solennellement l'empereur. Après la messe, celui-ci retourna à son camp, et Pascal put rentrer dans Rome suivi des prêtres et des cardinaux ; il fut accueilli par le peuple avec un tel enthousiasme, qu'il mit la journée entière pour arriver à son palais.

Ainsi l'œuvre de Grégoire VII semblait détruite; ainsi l'on pouvait croire que la barbarie des deux derniers siècles allait renaître. Dieu ne pouvait pas le permettre, la puissance des empereurs ne devait avoir qu'un triomphe momentané. A peine le pape avait-il signé ce traité honteux, qu'il s'en repentit; plusieurs cardinaux et évêques

lui en témoignèrent leur mécontentement; ayant à leur tête Jean, évêque de Tusculum, et Léon de Verceil, ils formulèrent un décret contre le pape et sa bulle. A cette nouvelle, le pape leur écrivit pour blâmer l'indiscrétion de leur zèle; toutefois, il leur promit de revenir sur ce qu'il avait fait, poussé seulement par la nécessité et pour éviter la ruine de Rome. Cette lettre n'avait pas suffi, et un nouveau schisme menaçait l'Église. Pascal convoqua un concile dans l'église de Latran; il s'ouvrit le 12 mars 1112. Le pape prit la parole et repoussa plusieurs accusations calomnieuses qu'on suscitait contre lui : « Quant à l'écrit que j'ai fait par contrainte sans le conseil de mes frères et sans leurs souscriptions, je reconnais qu'il a été mal fait et je désire qu'il soit corrigé, laissant la manière de la correction au jugement de cette assemblée, afin que ni l'Église ni mon âme n'en souffrent aucun préjudice. » Le dernier jour du concile, le pape se purgea par une profession de foi orthodoxe du soupçon d'hérésie; il déclara qu'il recevait toutes les saintes Écritures, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, les quatre premiers conciles généraux et celui d'Antioche, les décrets des papes et principalement de Grégoire VII et d'Urbain II. « J'approuve, ajouta-t-il, ce qu'ils ont approuvé, je condamne ce qu'ils ont condamné, je défends tout ce qu'ils ont défendu, et je persévérerai toujours dans ces sentimens. » Après ces paroles, Girard, évêque d'Angoulême, légat en Aquitaine, se leva au milieu de l'assemblée, et du consentement du pape et du concile, lut la déclaration suivante : « Nous tous assemblés en ce saint concile, condamnons par l'autorité ecclésiastique et le jugement du Saint-Esprit le privilége extorqué du pape Pascal par la violence

du roi Henri ; nous le jugeons nul et le cassons absolument, et défendons sous peine d'excommunication qu'il ait aucune autorité. Ce que nous faisons, à cause de ce qui est contenu dans ce privilége, qu'un évêque élu canoniquement par le clergé et le peuple ne sera point sacré qu'il n'ait reçu auparavant l'investiture du roi, ce qui est contre le Saint-Esprit et l'institution canonique. » Cet écrit fut signé par les évêques qui assistaient au concile. Le pape ne se contenta pas de cette réparation, il écrivit des lettres à plusieurs évêques pour annoncer ce qu'il venait de faire, et pour les engager à résister aux barbares, c'est-à-dire aux Allemands. « Quant à ce que vous désirez savoir, dit-il à Gui, archevêque de Vienne, voici ce qui en est. Je déclare nuls et je condamne à jamais les écrits faits au camp, où j'étais retenu prisonnier, touchant les investitures ; et je me conforme sur ce sujet à ce qu'ont ordonné les canons des apôtres, les conciles et nos prédécesseurs, principalement Grégoire et Urbain. » Cette affaire eut encore un long retentissement, et chaque fois que le pape en trouvait l'occasion, il n'épargnait rien pour montrer qu'il repoussait l'acte qu'un instant de faiblesse lui avait arraché. En 1116, il tint un concile où il se trouva un grand nombre de seigneurs et d'évêques de toutes les provinces. « J'avoue que j'ai failli, leur dit le pape, mais je vous prie tous de prier Dieu qu'il me pardonne. Pour ce maudit écrit qui a été fait dans le camp, je le condamne sous un anathème perpétuel, afin que la mémoire en soit jamais odieuse, et je vous prie tous d'en faire de même. » Il était impossible de rétracter d'une manière plus franche et plus formelle un acte de faiblesse peut-être excusable.

Quinze jours après ce concile, Pierre, préfet de Rome, étant mort, une sédition violente éclata. Les séditieux voulaient que le pape donnât pour successeur à Pierre, son fils qu'ils avaient élu. Le pape refusa. Alors la guerre civile éclata avec fureur; il fut bientôt obligé de quitter Rome ; mais enfin les séditieux furent battus, et le calme se rétablit.

Cependant l'empereur Henri se trouvait toujours en Lombardie, d'où il négociait la paix. A ces ouvertures, Pascal II répondait qu'il avait gardé sa parole, quoique donnée par force; qu'il n'avait point excommunié l'empereur, mais que celui-ci l'avait été par les principaux membres de l'Église, et qu'il ne pouvait lever cette excommunication que par leur conseil dans un concile où les parties seraient entendues. Irrité de cette réponse, Henri déclara qu'il allait se rendre à Rome pour recueillir la succession de la comtesse Mathilde. Elle était morte le 27 juillet 1115, et elle avait fait donation de tous ses biens à l'Église romaine; ainsi les prétentions de l'empereur étaient un nouveau sujet de désordre qu'il soulevait. Le pape lui répondit par un refus, et l'empereur se ligua avec les ennemis du Souverain-Pontife qui l'avaient obligé à quitter Rome.

En l'année 1117, Henri V, accompagné d'une armée nombreuse, se dirigea de nouveau vers l'Italie. Le pape ne l'attendit pas, et passant par l'abbaye du Mont-Cassin et par Capoue, il se retira à Bénévent. Arrivé à Rome, l'empereur se fit par des promesses et des présens de nombreuses créatures parmi les consuls, les sénateurs et les grands. Il donna sa fille Berthe en mariage à Ptolémée, chef du

parti contraire au pape. Quand il crut s'être assuré un parti puissant, il se rendit le jour de Pâques à Saint-Pierre, et là, il demanda la couronne au clergé de Rome ; il déclara qu'il regrettait que le pape fût absent, car il n'était venu que dans le but de se réconcilier avec lui. Le clergé répondit par un refus formel. Il dit à l'empereur que sa conduite ne répondait point à ses discours, puisqu'il était venu à Rome en ennemi, les armes à la main. Henri s'adressa alors à Maurice Bourdin, archevêque de Prague, qui était auprès de lui en qualité de légat du Saint-Siége. Cet indigne prélat céda et couronna l'empereur, qui quitta Rome bientôt après.

A cette nouvelle, le pape assembla un concile à Bénévent et il excommunia son infidèle ministre. Après ce concile, il tomba malade : il se trouva néanmoins assez bien pour revenir à Rome. Sa présence intimida tellement Ptolémée et le nouveau préfet, qu'ils lui demandèrent la paix les premiers, et craignant de ne pas obtenir leur grâce, ils se cachèrent honteusement. Pascal voulait les punir, et il se disposait à sévir avec énergie contre eux, lorsqu'il retomba malade, épuisé de fatigues et de travaux. Voyant que sa dernière heure approchait, il manda les cardinaux et leur recommanda de se garder des artifices des Guibertins et des Allemands ; il reçut ensuite l'extrême-onction et mourut à minuit, le 18 janvier 1118. Il fut enterré à Saint-Jean-de-Latran dans un tombeau curieusement sculpté.

Gélase II lui succéda, il se nommait Jean de Gaëte, du lieu de sa naissance. Recueilli dès ses plus jeunes ans par Orderise, abbé du Mont-Cassin, il se signala par la

régularité de sa vie et par de grands progrès dans ses études. Urbain le plaça auprès de lui en qualité de cardinal-diacre, chancelier de l'Église romaine. A la mort d'Urbain, il s'attacha à Pascal II et fut son plus fidèle ministre. Pour éviter les luttes qui ensanglantaient souvent les élections, le clergé et quelques seigneurs s'assemblèrent en secret et élurent Jean de Gaëte sous le nom de Gélase II. Dès que l'élection fut connue, Cencio Frangipani, seigneur puissant et partisan zélé de l'empereur, s'empara de l'église où elle avait lieu, il saisit le pape à la gorge, le renversa, et le frappant du pied, le déchira avec ses éperons, puis il le traîna chez lui et le chargea de chaînes. Les cardinaux et les sénateurs qui ne purent s'enfuir, subirent un traitement aussi rigoureux, plusieurs furent tués sur la place. A la nouvelle de ces violences, le préfet de Rome, ses troupes et une foule immense de peuple se rendirent en armes au Capitole, demandant à grands cris qu'on leur rendît le pape. Les Frangipani épouvantés s'empressèrent de le délivrer, et aussitôt il fut couronné suivant la coutume.

La paix qui suivit cette victoire ne fut pas de longue durée. A la nouvelle de la mort de Pascal, l'empereur Henri était parti pour Rome, accompagné de troupes nombreuses. Ayant appris l'élection de Gélase, il lui avait mandé que s'il voulait ratifier le traité signé par Pascal II, il lui prêterait serment de fidélité; que dans le cas contraire, il ferait nommer un autre pape. Gélase, qui ne voulait pas consentir à cette honteuse transaction, s'empressa de se mettre à l'abri des menaces de Henri; il partit secrètement de Rome, et après avoir couru les

plus grands dangers, il arriva à Gaëte, où un grand nombre d'évêques vinrent le trouver. Voyant que le pape lui avait échappé, l'empereur voulut le ramener auprès de lui par la ruse; il lui fit les plus belles promesses s'il voulait se rendre à Rome. Gélase, qui connaissait Henri, ne se laissa pas prendre à ces paroles astucieuses; il répondit qu'il allait se faire sacrer, et qu'ensuite il entrerait en négociation partout où il plairait à l'empereur. En effet, il fut sacré à Gaëte en présence des évêques qui s'y trouvaient, vers la fin de février 1118.

L'empereur irrité fit aussitôt élire à Rome un anti-pape; ce fut Maurice Bourdin, archevêque de Prague. On se souvient qu'ayant été envoyé auprès de Henri en qualité de légat, il l'avait couronné empereur contre la volonté de Pascal, lequel l'avait excommunié pour ce fait. Gélase ayant appris l'intrusion de Maurice, écrivit ce qui venait de se passer au clergé et aux fidèles des Gaules, aux évêques d'Espagne, enfin au peuple de Rome. Il tint ensuite à Capoue un concile où il excommunia l'empereur et l'anti-pape. Celui-ci avait pris le nom de Grégoire VIII, et il envoyait des bulles dans tous les lieux de la chrétienté; enfin il couronna l'empereur, qui quitta Rome aussitôt et se retira en Ligurie.

Dès qu'il eut appris son départ, Gélase se rendit secrètement à Rome, où il se cacha dans une petite église non loin des maisons de quelques uns de ses partisans les plus dévoués. Le jour de Sainte-Raxède, il eut l'imprudence de célébrer l'office dans l'église dédiée à cette sainte. Au milieu des sacrées cérémonies, les Frangipani arrivèrent avec une troupe d'hommes armés, ils attaquèrent l'église,

et un combat violent s'engagea entre eux et les serviteurs de Gélase. Celui-ci contraint de s'enfuir, fut sauvé par une pauvre femme qui lui donna l'hospitalité. Le lendemain quelques uns de ses partisans l'ayant retrouvé, il leur parla ainsi : « Mes frères, suivons l'exemple de nos pères et le précepte de l'Évangile, puisque nous ne pouvons vivre en cette ville, fuyons dans une autre, fuyons cette Sodome et cette Égypte ; je le dis devant Dieu, j'aimerais mieux, si jamais il était possible, avoir un seul empereur, que d'en avoir un si grand nombre : un méchant au moins perdrait les autres plus méchans, jusqu'à ce qu'il sentît lui-même la justice du souverain empereur. » Tous ceux qui étaient présens se rendirent à l'avis du pape, et aussitôt il distribua des commissions pour le gouvernement de l'Église en son absence.

Gélase II quitta Rome le 2 septembre 1118, et il arriva le 7 novembre en Provence où il fut reçu par Hugues, abbé de Saint-Gilles, et par Pons, abbé de Cluny, qui le défrayèrent magnifiquement. Dès que le roi Louis-le-Gros eut appris que le pape était en France, il lui envoya Suger avec de riches présens. Arrivé à Cluny, Gélase commençait à se reposer de ses fatigues et de ses dangers, lorsqu'il tomba gravement malade. Sentant que sa fin approchait, il fit appeler l'évêque de Palestrine, et en présence des cardinaux il voulut le désigner pour son successeur. L'évêque s'en excusa sur son indignité et sur la difficulté des temps ; il proposa d'élire l'archevêque de Vienne. Le pape et les cardinaux se rendirent à son avis, et aussitôt on envoya quérir l'archevêque. Gélase mourut avant qu'il ne fût arrivé : c'était le 29 janvier 1119.

CHAPITRE III.

Calixte II. — Henri V renonce aux investitures. — Concile de Latran, neuvième œcuménique. — Honorius II. — Innocent II. — L'anti-pape Anaclet. — Concile de Latran, dixième œcuménique. — Guerre d'Innocent et de Roger, roi de Sicile; le pape est fait prisonnier. — Célestin II. — Lucius II.

Gui, archevêque de Vienne, né à Quingei, entre Besançon et Salins, était fils de Guillaume dit *le Grand et Tête-Hardie*, comte de Bourgogne, et par conséquent oncle de la reine Adélaïde, femme de Louis-le-Gros. Il arriva à Cluny comme Gélase II venait de mourir, et les cardinaux présens l'élevèrent au souverain pontificat. Il raconte lui-même en ces termes son élection à l'archevêque de Mayence : « Le pape Gélase, d'heureuse mé« moire, partant de Vienne, m'enjoignit de l'aller trou« ver à Cluny; à quoi voulant satisfaire, quelques jours « après, je reçus en chemin la nouvelle de sa mort. Toute« fois, avant de consoler nos frères qui étaient venus avec « lui, j'allai à Cluny, touché d'une sensible douleur. Mais « lorsque je ne songeais qu'à leur consolation, ils m'ont « imposé un fardeau au-dessus de mes forces; car les « évêques, les cardinaux, les clercs et les laïques romains « m'ont pris, malgré ma résistance, d'un consentement « unanime, et m'ont élu pape sous le nom de Calixte (1). »

(1) Vit. Per. Pand.; Cal. ep. 1.

Quoique faite à Cluny, l'élection de ce pape était régulière. Quand Gélase partit de Rome, les cardinaux qui le devaient suivre convinrent avec ceux qui restaient, que dans le cas où il viendrait à mourir, les premiers seraient autorisés seuls à procéder à l'élection de son successeur. Aussi la reconnaissance de Calixte ne souffrit pas de difficultés à Rome. S'étant rendu à Vienne, il y fut couronné le 9 février 1119.

L'empereur Henri comprit que la lutte qu'il soutenait contre la papauté était impossible. Il convoqua à Tribur une assemblée générale des seigneurs et des évêques où il promit de satisfaire à ce qu'on demandait de lui; il fut convenu qu'un concile serait tenu à Reims pour aviser à la réunion de l'Église. Peu de temps après, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, et Pons, abbé de Cluny, vinrent le trouver à Strasbourg pour l'engager à renoncer aux investitures. Henri promit de le faire, si on lui restituait les terres que le sort des armes lui avait enlevées, il en fit même le serment entre leurs mains. Fort de cette assurance, l'évêque et l'abbé se rendirent auprès du pape qui se trouvait alors à Paris; il accepta les bases sur lesquelles ils avaient traité, il renvoya le cardinal Grégoire et l'évêque d'Ostie pour s'entendre avec les députés de l'empereur. Celui-ci ratifia en présence des quatre députés les promesses qu'il avait déjà faites à Strasbourg. Il devait se rendre à Mouson, et là il devait céder aux conditions approuvées par le concile: mais il ne tint pas sa parole.

Jean de Crême raconta ainsi au concile la conduite de

Henri : « Vous savez, dit-il, que nous avons été à Mou-
« son, mais c'a été sans aucun fruit, car l'empereur y
« est venu comme pour combattre avec une armée de
« trente mille hommes, ce qu'ayant vu, nous avons tenu
« le pape enfermé dans cette place qui appartient à l'ar-
« chevêque de Reims. Nous avons demandé plusieurs fois
« à parler à l'empereur en particulier; mais sitôt que nous
« le tirions à part, nous nous trouvions environnés d'un
« nombre infini de gens de sa suite, qui nous intimidaient
« en branlant leurs lances et leurs épées; car nous étions
« venus en armes, non pour combattre, mais pour traiter
« la paix de l'Église. L'empereur nous parlait artificieu-
« sement, usant de divers détours, et attendait que le pape
« vînt en sa puissance pour le prendre; mais nous eûmes
« grand soin de le lui cacher, nous souvenant comment
« il avait pris à Rome le pape Pascal. La nuit nous sé-
« para, et craignant que ce tyran ne nous poursuivît
« avec ses troupes, nous sommes revenus au plus
« vite (1). »

Le concile promulgua les cinq canons suivans : le premier défend de nouveau la simonie ; le second interdit les investitures des évêques et des abbayes, sous peine d'anathème et de perte de la dignité reçue, sans espoir de retour ; le troisième condamne les usurpateurs des biens d'église ; le quatrième défend de laisser les bénéfices comme par droit héréditaire, ni de rien exiger pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, la visite ou l'onction des malades. Le dernier prescrit la continence

(1) Conc. t. x.

des clercs. Le concile jugea plusieurs autres affaires et il donna un long décret pour ordonner l'observation de la trève de Dieu.

A ce concile, le roi Louis vint demander justice contre le roi d'Angleterre qui avait envahi la Normandie et s'était emparé de Robert, son frère, duc de cette province et vassal du roi de France. Plus tard, le pape s'occupa de cette affaire personnellement, mais il ne put conclure la paix.

Le pape tint encore plusieurs autres conciles en France où il resta jusqu'au mois de juin 1120. « La nouvelle de son arrivée étant venue à Rome, dit Fleury, toute la ville en eut une grande joie et un grand désir de le recevoir; ce qui épouvanta les schismatiques qui y tenaient le parti de l'empereur; et l'anti-pape Bourdin ne se trouvant plus en sûreté, s'enfuit à Sutri, qu'il avait ôtée à Pierre de Léon, et s'enferma dans la forteresse, attendant le secours de ce prince. La milice de Rome vint jusqu'à trois journées au-devant du pape Calixte, et quand il approcha de la ville, les enfans portant des branches de toutes sortes d'arbres, le reçurent avec des acclamations de louanges. Il entra couronné dans la ville dont les rues étaient richement tapissées. Les Grecs et les Latins chantaient de concert et les juifs même y applaudissaient. Les processions étaient si nombreuses qu'elles durèrent jusqu'à quatre heures après midi, et enfin le pape fut conduit par les juges au palais de Latran (1). »

Malgré ces démonstrations, le pape n'était pas en sû-

(1) Fleury, Hist. eccl., t. XIV, l. LXVII.

reté à Rome; il n'y resta qu'un mois, et se rendit dans la Pouille pour solliciter l'appui des Normands contre l'anti-pape. Il y revint célébrer la fête de Pâques de l'année 1121. Maurice Bourdin ne l'avait pas attendu, il s'était retiré à Sutri. Calixte envoya des troupes à sa poursuite; Jean de Crême les commandait. Les habitans de Sutri ne leur opposèrent qu'une faible résistance, et ils leur livrèrent Bourdin. Ce malheureux fut couvert d'outrages et ramené à Rome pour y être mis à mort. Calixte lui fit grâce de la vie, et se contenta de le reléguer pour le reste de ses jours dans le monastère de Cave.

Ayant éteint le schisme, le pape s'occupa de rétablir à Rome la paix et la sûreté publique. Il démolit les tours de Cencio Frangipani, soumit quelques comtes qui pillaient les biens de l'Église; enfin il nettoya les abords de la ville des brigands qui les infestaient: voilà pour l'intérieur. A l'extérieur, il s'attacha à étendre son autorité en envoyant des légats de tous côtés; il reprit aussi l'affaire des investitures. L'empereur penchait de plus en plus vers une concession devenue nécessaire; une assemblée générale fut indiquée à Virsbourg, douze seigneurs du côté des Saxons et douze du côté de l'empereur furent choisis pour terminer la guerre et rétablir l'union entre l'empire et le sacerdoce. Ils conclurent une paix solide pour l'Allemagne, et envoyèrent des députés au pape. Une diète s'assembla à Worms au mois de novembre 1121. Lambert, évêque d'Ostie, saxon prêtre, Grégoire, diacre, furent chargés de traiter avec l'empereur. Après une semaine de conférence, la paix fut conclue et les deux traités suivans furent dressés.

Dans le premier, le pape s'adressant à l'empereur, lui disait :

« Je vous accorde que les élections des évêques et des « abbés du royaume teutonique se fassent en votre pré- « sence sans violence ni simonie ; en sorte que s'il arrive « quelque différend, vous donniez votre consentement et « votre protection à la plus saine partie, suivant le juge- « ment du métropolitain et des comprovinciaux. L'élu « recevra de vous les régales par le sceptre, excepté ce « qui appartient à l'Église romaine, et vous en fera les « devoirs qu'il doit faire de droit. Celui qui aura été sacré « dans les autres parties de l'empire, recevra de vous les « régales dans six mois. Je vous prêterai secours selon « le devoir de ma charge quand vous me le demanderez. « Je vous donne une vraie paix et à tous ceux qui sont ou « ont été de votre côté du temps de cette discorde. »

Le traité de l'empereur était ainsi conçu :

« Pour l'amour de Dieu, de la sainte Église romaine « et du pape Calliste, et pour le salut de mon âme, je « remets toute investiture par l'anneau et la crosse, et « j'accorde dans toutes les églises de mon royaume et « de mon empire les élections canoniques et les consé- « crations libres. Je restitue à l'Église romaine les terres « et les régales de saint Pierre qui lui ont été ôtées depuis « le commencement de cette discorde et que je possède, « et j'aiderai fidèlement à la restitution de celles que je « ne possède pas. Je restituerai de même les domaines « des autres églises, des seigneurs et des particuliers. Je « donne une vraie paix au pape Calixte et à la sainte « Église romaine et à tous ceux qui sont ou ont été de

« son côté, et je lui prêterai fidèlement secours quand il « me le demandera. »

Les deux traités furent lus à une assemblée qui se tint sur les bords du Rhin; quand l'échange en eut été fait, l'évêque d'Ostie célébra la messe et donna la communion à l'empereur en signe de réconciliation. Les légats prononcèrent ensuite l'absolution sur l'armée impériale et sur tous ceux qui avaient pris part au schisme. Ce grand acte fut accompli le 23 septembre 1122; il y avait trente-sept ans à peine que Grégoire VII était descendu dans la tombe.

L'année suivante, Calixte II tint à Rome le premier concile de Latran qui compte pour le neuvième œcuménique. Il s'y trouva plus de trois cents évêques et de six cents abbés; il reste de ce concile vingt-deux canons, dont la plupart ne font que renouveler ceux des conciles précédens. Voici ceux qui contiennent quelques dispositions particulières: « Nous accordons à ceux qui vont à « Jérusalem pour la défense des chrétiens la rémission « de leurs péchés; nous prenons leurs maisons, leurs « familles et tous leurs biens sous la protection de saint « Pierre et de l'Église romaine; et quiconque osera pren« dre leurs biens pendant qu'ils seront en ce voyage, « sera excommunié. Quant à ceux qui ont pris des croix « sur leurs habits, pour le voyage de Jérusalem ou d'Es« pagne, et les ont quittées, nous leur ordonnons, par « l'autorité apostolique, de les reprendre depuis Pâques « prochain jusques au suivant: autrement nous les ex« communions et interdisons tout service divin dans « leurs terres, hors le baptême des enfans et la pénitence

« des mourans. Nous défendons aux laïques, sous peine
« d'anathème, d'enlever les offrandes des autels de saint
« Pierre, du Sauveur, de Sainte-Marie-de-la-Rotonde et
« des autres églises ou des croix. Nous défendons aussi
« de fortifier les églises comme des châteaux pour les
« réduire en servitude; si quelqu'un ose prendre, dé-
« pouiller, ou vexer par de nouveaux péages ou autres
« exactions, les pélerins qui vont à Rome ou à d'autres
« lieux de dévotion, qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il
« satisfasse. Nous condamnons les aliénations faites par
« Otton, Gui, Jérémie ou Philippe (1), les biens de l'exar-
« quat de Ravenne, et généralement toutes les aliénations
« de tous les évêques ou les abbés intrus ou légitimes,
« faites sans le consentement du clergé, ou par simonie.
« Nous défendons aux abbés et aux moines de donner des
« pénitences publiques, de visiter les malades, faire les
« onctions et chanter des messes publiques. Ils recevront
« des évêques diocésains les saintes huiles, la consécra-
« tion des autels et l'ordination des clercs. »

Ces dernières dispositions avaient pour but de réprimer les tentatives des moines qui commençaient à donner beaucoup d'inquiétude aux évêques. Ceux-ci s'en plaignirent fortement au concile : « La gloire des chanoines et des clercs est obscurcie, dirent-ils au pape, depuis que les moines, oubliant les désirs célestes, recherchent les droits des évêques avec une ambition insatiable, au lieu de se contenter de vivre en paix, selon l'intention de saint Be-

(1) C'étaient les quatre successeurs schismatiques de l'anti-pape Guibert, au siége de Ravenne.

noit; il ne nous reste plus que de nous ôter la crosse et l'anneau et nous soumettre à leur ordination. Ils possèdent les églises, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vivans et des morts. »

Calixte II mourut un an après la célébration de ce concile, c'est-à-dire le 12 ou 13 décembre 1124.

Après sa mort, le cardinal Thibaud fut élu sous le nom de Célestin par les cardinaux et les évêques assemblés dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Tout-à-coup, pendant qu'ils chantaient le *Te Deum*, Robert Frangipani et quelques autres arrivèrent et se mirent à crier : *Lambert, évêque d'Ostie, pape!* Aussitôt ils le revêtirent des habits pontificaux. Cet événement causa un grand tumulte; Célestin l'apaisa en cédant la tiare à son compétiteur. Le clergé y consentit, et Lambert fut élu sous le nom d'Honorius II. Néanmoins, craignant que son élection ne fût pas assez canonique, sept jours après, il quitta la mitre et la chappe en présence des cardinaux. Cet acte d'humilité rallia le petit nombre de ceux qui n'avaient pas voulu le reconnaître; ils rappelèrent Lambert, se prosternèrent à ses pieds et confirmèrent son élection. Ce pape était né à Fagnano, dans le Bolonais, de parens de médiocre condition; il fit de grands progrès dans les lettres, et fut nommé archidiacre de Bologne. Sa réputation vint jusqu'à Rome et le pape Pascal lui donna l'évêché d'Ostie.

L'année suivante, le 23 mai 1125, l'empereur Henri V vint à mourir; il ne laissait pas d'enfans, et en lui s'éteignait l'ancienne maison de Saxe qui régnait depuis deux cent sept ans. Lothaire, qui avait pris le titre de duc de

Saxe, parce que sa femme descendait d'un oncle de saint Henri, monta sur le trône d'Allemagne. Il fut élu à Mayence le 30 août, et couronné à Aix-la-Chapelle, le 12 septembre. Il prit le nom de Lothaire II.

L'an 1127, Guillaume II, duc de Pouille et de Calabre, étant mort, Roger, comte de Sicile, son oncle, qu'il avait institué son héritier, se fit reconnaître duc, puis il envoya des ambassadeurs à Rome pour demander au pape confirmation de son titre. Honorius le refusa, disant que Roger aurait dû commencer par recevoir de lui l'investiture. Ce refus irrita Roger, qui, suivi de quelques seigneurs, ses vassaux, se mit à ravager le territoire de Bénévent. Le pape se rendit à Capoue, il protesta qu'il résisterait jusqu'à la mort à Roger; il promit indulgence à tous ceux qui mourraient en cette guerre; enfin il sacra le prince Robert, qui jura de résister à Roger. Celui-ci ne se laissa pas abattre par ces menaces, il entra dans la Pouille, ravageant le pays. Le pape vint à sa rencontre avec le prince de Capoue, Robert; mais comme ils avaient des forces supérieures, Roger refusa le combat, se contentant de tenir la campagne. Cette manœuvre lui réussit: lassée de ces retards et manquant de vivres, l'armée de Robert se débanda; le pape, abandonné, se vit contraint de revenir à Bénévent et de faire sa paix avec Roger: celui-ci lui rendit hommage-lige et reçut l'investiture du duché de Pouille.

Cette guerre remplit presque tout le pontificat d'Honorius II, lequel ne dura que cinq ans et deux mois. Ce pape étant tombé malade au palais de Latran, se fit por-

ter au monastère de Saint-André, où il mourut le 14 février 1130.

Le lendemain de ce jour, avant que la mort d'Honorius ne fût publiée, seize cardinaux qui avaient assisté à ses derniers momens élurent Grégoire, auquel ils donnèrent le nom d'Innocent II : il était de la maison du pape, cardinal-diacre de Saint-Ange, chanoine régulier de Latran. Cependant la mort d'Honorius II ayant été publiée, les autres cardinaux s'assemblèrent à Saint-Marc, et élurent Pierre de Léon, qu'ils nommèrent Anaclet II. D'abord moine de Cluny, puis cardinal-prêtre, il était fils de Pierre de Léon, juif converti qui avait amassé des biens immenses dans le commerce. Les deux élus furent intronisés sans délai, le premier à l'heure de tierce, le second à l'heure de sexte ; tous deux se firent consacrer le 23 février, Innocent à Sainte-Marie-la-Neuve, Anaclet à Saint-Pierre. Le parti de ce dernier étant le plus fort, Innocent se retira en France. Déjà avant son arrivée, un concile tenu à Étampes l'avait reconnu pape légitime, d'après l'avis de saint Bernard.

Apprenant l'arrivée du pape en France, Louis-le-Gros lui envoya l'abbé Suger pour le complimenter et lui annoncer qu'il se rendait lui-même à sa rencontre. En effet, il le joignit à Saint-Benoît-sur-Loire, accompagné de la reine et des princes ses enfans ; là, il se prosterna à ses pieds et lui offrit son obéissance et ses services. Le roi d'Angleterre, Henri, reconnut aussi Innocent sur les instances de saint Bernard ; l'Allemagne suivit l'exemple de la France et de l'Angleterre. Innocent II étant venu à

Liége, une assemblée d'évêques et de seigneurs le reconnut solennellement; le roi Lothaire s'y trouvait, et il rendit les plus grands honneurs au pape. Néanmoins une arrière-pensée se cachait sous ces avances: Lothaire voulait profiter de l'occasion pour reconquérir les investitures. Heureusement saint Bernard s'interposa entre le roi et le pape, il s'opposa aux prétentions du premier et apaisa le différend avec une autorité merveilleuse.

Ces choses étant accomplies, le pape revint en France, dont il parcourut plusieurs villes, comblé d'honneurs et de marques de respect. Pendant son séjour, qui dura depuis le mois de mars 1130 jusqu'au printemps de 1132, il convoqua et présida plusieurs conciles.

Revenu en Italie, Innocent attendit à Pise le roi Lothaire, qui vint bientôt l'y rejoindre. Ils partirent sur-le-champ pour Rome, et ils y arrivèrent le 1er mai 1133. Le pape logea au palais de Latran, et le roi, dont l'armée n'était que de deux mille hommes, campa sur le Mont-Aventin. Les Pisans et les Génois prêtèrent au pape un puissant secours; ils soumirent Civita-Vecchia et toute la côte. Le 4 juin, Innocent couronna le roi Lothaire et sa femme dans l'église du Sauveur, à Latran. Avant la cérémonie, il prêta serment entre les mains du pape, et celui-ci lui accorda l'usufruit des domaines de la comtesse Mathilde, pour lui, sa fille et son gendre Henri, duc de Bavière.

Cependant l'anti-pape Anaclet gardait encore le château Saint-Ange et quelques autres forteresses, d'où il inquiétait les troupes de Lothaire. Il refusa d'entrer en négo-

ciations avec ce prince, qui fut contraint d'abandonner la ville où les vivres manquaient à son armée. Dès qu'il fut parti, le séjour de Rome n'offrit plus assez de sûreté au pape, qui revint chercher une retraite à Pise. Pendant son séjour dans cette ville, Innocent ne cessa de presser l'empereur de revenir à son secours contre Roger, roi de Sicile, l'unique protecteur d'Anaclet en Italie. Saint Bernard, qui prenait une part active à toutes les affaires religieuses et politiques du temps, joignit ses sollicitations à celles du Souverain-Pontife. Lothaire se rendit à leurs vœux, et passa les Alpes en 1136. Au mois de mars de l'année suivante, le pape vint le trouver à Viterbe; après cette conférence, il s'approcha de Rome, sans toutefois y entrer. Henri, duc de Bavière, gendre de l'empereur, l'accompagnait. Ils ne voulurent pas entrer dans la ville, parce que leurs troupes n'étaient pas assez nombreuses. Ils se contentèrent de réduire Albane et Bénévent, puis ils allèrent retrouver l'empereur au siége de Bari, qui fut pris. La Pouille entière se soumit bientôt à leurs armes. Après ces triomphes, l'empereur reprit le chemin de l'Allemagne. Il n'y arriva pas; la mort l'arrêta dans sa marche : elle le surprit dans un village à l'entrée des Alpes, le 4 décembre 1139. Louis-le-Gros était mort, en France, au mois d'août de la même année.

Dès que Roger de Sicile eut appris que l'empereur Lothaire avait quitté l'Italie, il revint en Pouille et reprit les villes dont il avait été dépouillé. Le pape Innocent chargea saint Bernard de négocier la paix entre le roi et Rainulfe, nouveau duc de Pouille. Le premier ne voulut écouter aucune proposition que lorsqu'il eut été battu

par le second. Il fut convenu qu'en présence de trois cardinaux choisis par le pape et de trois autres choisis par l'anti-pape, il examinerait l'élection. Après cet examen, il déclara qu'il ne pouvait seul décider cette affaire. Les choses restèrent donc encore dans l'état où elles étaient (1).

Au commencement de l'année suivante, Anaclet mourut, après huit ans d'intrusion. Les cardinaux de son parti le firent enterrer secrètement, puis ils firent donner avis de cet événement au roi Roger, lui demandant s'il fallait élire un autre pape. Il le leur permit, et ils élurent Grégoire, prêtre cardinal, auquel ils donnèrent le nom de Victor. Il paraît néanmoins que cette élection n'avait rien de très sérieux pour eux ; elle n'avait d'autre but que de tuer le temps en longueur, afin qu'ils pussent faire leurs conditions avec Innocent. Les frères d'Anaclet furent les premiers à venir faire leur soumission ; celle de la majorité des schismatiques la suivit bientôt. Le nouvel anti-pape ne porta son titre que deux mois. Il se rendit une nuit auprès de saint Bernard, qui lui fit quitter la tiare et le conduisit aux pieds d'Innocent. Cet événement acheva de ramener le petit nombre des individus qui restait, et Innocent demeura seul paisible possesseur du Saint-Siége.

Lorsque son autorité fut bien raffermie, il s'occupa des intérêts de l'Église ; il envoya des légats partout où des affaires sérieuses exigeaient leur présence, et il indiqua un concile à Rome pour l'année 1139. Il s'assembla en effet le 8 avril, dans le palais de Latran, dont il a gardé le nom, et il compte comme le dixième concile général.

(1) Chr. Ben.; M. Cass. Vit. Bern.

Le pape l'ouvrit par un discours destiné à raffermir la réunion de l'Église après le schisme. Le concile promulgua ensuite trente canons (1), dont voici les principales dispositions : « Le concile défend de nouveau les tournois ; il interdit aux laïques de posséder les dîmes ecclésiastiques; aux chanoines, sous peine d'anathème, d'exclure de l'élection de l'évêque les hommes religieux : il veut que l'élection se fasse par leur conseil ou au moins de leur consentement (2). Le concile condamne de nouveau les nouveaux manichéens, c'est-à-dire, des hérétiques qui rejetaient les sacremens. Le dernier canon du concile annulle les ordinations faites par les derniers schismatiques, et excommunie Roger, duc de Sicile (3). »

Le concile était à peine terminé que ce prince quitta la Sicile avec une armée; il parcourut la Pouille en vainqueur : Troyes et Bari furent les seules villes qui lui résistèrent. A cette nouvelle, le pape sortit de Rome avec les troupes qu'il put réunir. Les deux armées se rencontrèrent au pied du mont Cassin; mais, avant d'en venir aux mains, on entama les négociations. Pendant qu'elles se traitaient, le fils de Roger surprit le pape et le fit prisonnier : c'était le 10 juillet 1139. Roger craignit de profiter de cette victoire; le pape dans les fers lui paraissait peut-être plus redoutable que libre et les armes à la main.

(1) Ces canons sont presque les mêmes que ceux du concile de Reims, tenu en 1131.

(2) Il faut entendre, par les *hommes religieux*, les moines et les chanoines réguliers. Il paraît que déjà les chanoines des cathédrales voulaient s'attribuer exclusivement l'élection des évêques.

(3) Conc. t. x.

Il lui envoya donc des députés, et lui demanda la paix dans les termes les plus soumis. Le pape la lui accorda, et les clauses principales furent qu'il accordait à Roger le royaume de Sicile, à un de ses fils le duché de Pouille, à l'autre la principauté de Capoue. Tout étant ainsi réglé, le roi et ses deux fils vinrent se jeter aux pieds d'Innocent ; ils lui demandèrent pardon des violences qui lui avaient été faites et lui jurèrent fidélité. La bulle qui renferme ces dispositions a été le premier titre du royaume de Naples. Cette paix fut conclue le 25 juillet 1139.

Revenu à Rome, Innocent eut à s'occuper d'une affaire importante, les erreurs d'Abailard et d'Arnaud de Bresse, son disciple. Saint Bernard lutta long-temps contre le maître et le disciple. Guillaume, abbé de Saint-Thierry, releva dans les écrits d'Abailard treize propositions hérétiques ; les voici. « 1. Abailard définit la foi : l'estimation des choses qu'on ne voit point. 2. Il dit qu'en Dieu les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit sont impropres, mais que c'est une description de la plénitude du souverain bien. 3. Que le Père est la pleine puissance, le Fils une certaine puissance, et que le Saint-Esprit n'est aucune puissance. 4. Le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Père et du Fils, comme le Fils est de la substance du Père. 5. Le Saint-Esprit est l'âme du monde. 6. Nous pouvons vouloir le bien et le faire par le libre arbitre sans le secours de la grâce. 7. Ce n'est pas pour nous délivrer de la servitude du démon que Jésus-Christ s'est incarné et qu'il a souffert. 8. Jésus-Christ, Dieu et homme, n'est pas une troisième personne dans la Tri-

nité. 9. Au sacrement de l'autel, la forme de la substance précédente demeure en l'air. 10. Les suggestions du démon se font dans les hommes par des moyens physiques. 11. Nous ne tenons point d'Adam la coulpe du péché originel, mais seulement la peine. 12. Il n'y a péché que dans le consentement au péché et dans le mépris de Dieu. 13. On ne commet aucun péché par la concupiscence, la délectation ni l'ignorance ; ce ne sont que des dispositions naturelles. » Ces erreurs, réfutées par Guillaume et par saint Bernard, furent jugées en deux conciles à Soissons et à Sens. Le pape Innocent les condamna aussi.

Après avoir rempli le monde du bruit de son nom et du scandale de ses erreurs, Abailard se rendit au jugement du pape. Fatigué du monde, il finit ses jours dans la retraite de Cluny. Il y écrivit une apologie où il désavouait en général tout ce qu'il pouvait avoir écrit de contraire à l'orthodoxie. Pierre, abbé de ce monastère, raconte ainsi à Héloïse sa pénitence et sa mort : « Je ne me souviens « pas d'avoir vu son semblable en humilité, tant pour « l'habit que pour la contenance. Je l'obligeais à tenir « le premier rang dans notre nombreuse communauté, « mais il paraissait le dernier par la pauvreté de son ha- « bit. Dans les processions, comme il marchait devant « moi selon la coutume, j'admirais qu'un homme d'une « si grande réputation pût s'abaisser de la sorte. Il ob- « servait dans la nourriture et dans tous les besoins du « corps la même simplicité que dans les habits, et con- « damnait par ses discours et par son exemple, non seu- « lement le superflu, mais tout ce qui n'est pas absolument

« nécessaire. Il lisait continuellement, priait souvent, « gardait un perpétuel silence , si ce n'est quand il était « forcé de parler, ou dans les conférences ou dans les « sermons qu'il faisait à la communauté. Il offrait sou- « vent le saint sacrifice et même presque tous les jours, « depuis que par mes lettres et mes sollicitations il eut « été réconcilié au Saint-Siége. Enfin, il n'était occupé « que de méditer ou d'enseigner les vérités de la reli- « gion ou de la philosophie. Après qu'il eut ainsi vécu « quelque temps à Cluny, voyant que ses infirmités aug- « mentaient, je l'envoyai prendre l'air au prieuré de Saint- « Marcel près Châlons-sur-Saône, qui est la plus agréable « situation de toute la Bourgogne. Là, continuant ses « lectures et ses exercices de piété, il fut attaqué d'une « maladie qui le réduisit bientôt à l'extrémité. Tous les « religieux de ce monastère sont témoins, il fit alors « premièrement sa confession de foi, puis celle de « ses péchés, et avec quelle sainte avidité il reçut le « viatique. C'est ainsi que le docteur Pierre a fini ses « jours (1). »

La querelle des investitures faillit se renouveler en France avec plus d'ardeur que jamais. En 1140, l'archevêque de Bourges étant mort, le pape fit élire à sa place Pierre de la Chastre, parent d'Aimeric, chancelier de l'Église romaine. Louis-le-Jeune se montra très irrité de ce que cette élection avait eu lieu sans son consentement : il jura publiquement que jamais Pierre ne prendrait possession de son siége, et lui interdit l'entrée des terres de son

(1) Pet. ep. CCXI.

obéissance. Le pape, pour le punir, frappa d'interdit son royaume. Cette sentence jeta la France entière dans la consternation. Saint Bernard s'interposa entre le roi et le pape. « Nous ne prétendons pas excuser le roi, nous « demandons grâce, écrivait-il : voyez si sa colère, « son âge, sa dignité ne l'excusent pas en quelque ma- « nière. Pardonnez-lui, s'il est possible, sans préjudice « de la liberté de l'Église et du respect dû à un archevê- « que sacré de la main du pape. Le roi le demande « humblement et toute l'Église de deçà les monts vous en « supplie. J'ai prié pour ce sujet dès l'année passée, « mais ma prière n'a attiré que de l'indignation qui a été « suivie de la désolation de presque tout le pays. » Ces paroles montrent que le zèle de Bernard pour le roi de France avait refroidi le pape à son égard. Le saint abbé revient plusieurs fois sur cette froideur, il en parle avec la plus touchante humilité. Innocent II n'écouta pas ses prières, la mort le surprit avant qu'il eût levé l'interdit qui pesait sur la France. Les derniers momens de son règne furent troublés par une sédition qui faillit avoir d'assez funestes conséquences. Depuis long-temps les habitans de Tibur étaient excommuniés, et les troupes du pape les tenaient assiégés. Ils se rendirent, et le pape leur accorda des conditions raisonnables ; les Romains le blâmèrent de cette douceur et ils s'en montrèrent irrités. Les plus mutins s'assemblèrent au Capitole ; ils rétablirent le sénat et recommencèrent la guerre contre les habitans de Tibur. Au milieu de ces discordes, il tomba malade et mourut le 24 septembre 1143. Il avait occupé la chaire de saint Pierre huit ans et un peu plus de sept mois.

Gui de Castel, Toscan de nation, prêtre-cardinal du titre de Saint-Marc, lui succéda le lendemain de sa mort sous le nom de Célestin II. Cette élection se fit très paisiblement ; Célestin dit en l'annonçant à Pierre, abbé de Cluny, qu'il avait été élu aux acclamations du clergé et du peuple romain. Ce pape leva l'interdit que son prédécesseur avait jeté sur le royaume de France ; il refusa de confirmer le traité qu'Innocent avait conclu avec Roger, roi de Sicile : ce sont les seuls actes saillans que son court pontificat lui permit d'accomplir. Il mourut le 9 mars 1144, ayant tenu le Saint-Siége cinq mois et demi.

Lucius II lui succéda le 10 mars de la même année ; il fut couronné le 12. Né à Bologne, il se nommait Gérard. Honorius II l'avait fait cardinal et bibliothécaire de l'Église romaine. Innocent l'éleva à la dignité de chancelier. Son pontificat fut court et orageux. Les Romains, après avoir rétabli le sénat, voulurent empiéter sur l'autorité du pape ; ils créèrent patrice le comte Jourdain, frère de l'anti-pape Anaclet, et sommèrent Lucius de se dépouiller entre leurs mains de tous les droits régaliens que ses prédécesseurs avaient acquis, soit dans leur ville, soit dans leur territoire. Ils prétendaient qu'à l'exemple des premiers pontifes, il devait se contenter pour lui et pour son clergé des dîmes et des oblations des fidèles. Lucius leur résista, et envoya des légats en Allemagne pour réclamer contre eux l'appui du roi Conrad III. En attendant sa réponse, il marcha contre Rome avec quelques troupes. Cette expédition fut très malheureuse : le pape repoussé reçut d'assez graves blessures.

Il mourut peu de jours après, le 13 février 1145; il occupait le Saint-Siége depuis un peu moins d'un an.

CHAPITRE IV.

Eugène III. — État de Rome. — Deuxième croisade. — Le pape et saint Bernard. — Eugène III en France. — Suites de la croisade. — Anastase IV. — Mort de saint Bernard. — Adrien IV. — Il excommunie Guillaume, roi de Sicile. — Jean de Salisbury. — Frédéric Barberousse. — Mort d'Adrien IV.

Le lendemain de la mort de Lucius II, les cardinaux s'assemblèrent et élurent pape Bernard, né à Pise, d'abord moine de Clairvaux, puis abbé de Saint-Anastase à Rome. Son ordination se fit le 4 mars 1145 dans le monastère de Farse, où les troubles de Rome l'avaient contraint de se retirer; il prit le nom d'Eugène III. Cette élection éveilla la sollicitude de saint Bernard: il craignit que son disciple, arraché à la solitude et à la contemplation, ne fût écrasé sous le poids formidable du souverain pontificat. « Dieu vous le pardonne! écrivait-il « aux cardinaux. Qu'avez-vous fait? Vous avez retiré « un mort du tombeau et replongé dans la foule et dans « les affaires un homme qui ne cherchait qu'à s'en éloi- « gner. A quoi avez-vous pensé, de vous jeter tout d'un « coup, après la mort du pape, sur un homme rustique « et lui faire tomber des mains la cognée et la bêche, « pour le traîner au palais, l'élever sur la chaire et le

« revêtir de la pourpre ? Ne semble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-dessus des princes, commander aux évêques, disposer des royaumes et des empires ? Je ne nie pas que ce ne puisse être un miracle, vu que j'entends dire à plusieurs que c'est l'ouvrage de Dieu. Mais je ne suis pas sans inquiétude : je crains qu'étant modeste et accoutumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions pontificales avec toute l'autorité nécessaire (1). » Saint Bernard écrivit aussi au pape pour lui donner des conseils ; il l'engage surtout à écraser la simonie : « C'est ce que l'Église attend de vous, lui dit-il. Vous êtes établi sur les nations pour arracher et détruire, pour édifier et planter (2). »

Les craintes de l'abbé de Clairvaux avaient de justes motifs : la révolte éclatait à Rome ; Arnaud de Bresse excitait les citoyens à reprendre leur ancienne autorité ; il les poussait à rebâtir le Capitole, à rétablir le sénat et l'ordre des chevaliers, à ôter au pape le gouvernement de Rome, et à ne lui laisser que la juridiction ecclésiastique. Les Romains cédèrent à l'influence de ces paroles ; ils abolirent toute autre autorité que celle du patrice, abattirent les tours des seigneurs les plus illustres et les maisons des cardinaux. Ils joignirent à ces violences le pillage et la rapine. Enfin la ville entière devint la proie de ces factieux (3).

(1) S. Bern. ep. CCXXXVII.
(2) Ib. ep. CCXXXVI.
(3) Otto fris. ; Chr. c. 31.

Pendant que ces désastres affligeaient Rome, le pape Eugène habitait Viterbe; il y reçut une députation des évêques d'Arménie, qui venaient le consulter touchant quelques différends survenus entre eux et les Grecs, à l'occasion des cérémonies du saint sacrifice. Hugues, évêque de Gabales en Syrie, vint aussi l'y trouver pour lui demander de secourir l'Église d'Orient, consternée par la perte d'Édesse. Eugène III écrivit à Louis-le-Jeune pour l'engager à la croisade. « Il exhorte tous les Français, principalement les puissans et les nobles, et même leur enjoint, pour la rémission de leurs péchés, de prendre les armes pour la défense de l'Église orientale, que leurs pères ont délivrée aux dépens de leur sang. Il accorde à ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise la même indulgence que donna le pape Urbain II à la première croisade. Il met leurs femmes, leurs enfans et leurs biens sous la protection de l'Église, défend d'intenter aucune action contre eux pour ce qu'ils possèdent paisiblement, décharge les croisés des usures qu'ils doivent pour le passé, et leur permet d'engager leurs fiefs à des églises ou à des particuliers, en cas que leurs seigneurs ne veuillent ou ne puissent leur prêter de l'argent. Enfin, il exhorte les croisés à ne point porter d'habits précieux, et ne point mener de chiens ou d'oiseaux pour la chasse, ni tout ce qui ne sert qu'au plaisir (1). »

Louis VII avait eu déjà la pensée d'une seconde croisade, mais pour bien comprendre ses motifs, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut. Lorsque Louis VII monta sur

(1) Eug. ep. I; Fleury, Hist. eccl., t. XIV, l. LXIX.

le trône de France, son règne s'annonçait sous les plus heureux auspices; les grands vassaux avaient déposé les armes; par son mariage avec la fille de Guillaume IX il avait acquis le duché d'Aquitaine; un grand ministre, Suger, faisait fleurir l'administration. Une aussi heureuse paix ne fut pas de longue durée. On se souvient que l'élection de l'archevêque de Bourges n'ayant pas été sanctionnée par le roi, le Saint-Siége frappa d'interdit le royaume de France. Thibaut, comte de Champagne, fut accusé d'avoir provoqué la sentence du pape: Louis VII, pour se venger, envahit les terres du comte et les ravagea. A cette faute il en joignit bientôt une autre: il ne craignit pas de favoriser le mariage incestueux du comte de Vermandois avec Alix d'Aquitaine, sœur de la reine Éléonore. Les foudres de l'Église vinrent alors le frapper, et il attribua cette sentence à Thibaut. Poussé par une vengeance de plus en plus aveugle, Louis se jeta de nouveau sur la Champagne. Arrivé devant Vitry, il en fit le siége, monta lui-même à l'assaut et massacra sans pitié tous ceux qui se trouvaient dans la ville. Une partie des habitans crut trouver un asile sacré dans une église, le roi ne la respecta pas, il l'incendia, et treize cents personnes périrent sous ses décombres. Cet acte de barbarie remplit d'effroi la France entière. Saint Bernard, comme un nouvel Ambroise, éleva seul la voix contre la cruauté du prince; sa parole puissante fit entrer le remords dans l'âme de Louis VII: il voulut expier son crime, et comme la destruction d'Edesse retentissait alors dans toute la chrétienté, il résolut de venger l'Église et d'aller combattre les infidèles en Orient.

En conséquence, une assemblée fut convoquée à Bourges, et Louis-le-Jeune annonça son projet aux barons et aux évêques du royaume. Saint Bernard s'y trouvait, et il fut convenu qu'on écrirait au pape pour le consulter. Sa réponse ne se fit pas attendre : il exhortait tous les chrétiens à concourir à ce pieux dessein, et il chargeait le saint abbé de Clairvaux de prêcher la croisade.

Dès que la décision du pontife fut connue, une nouvelle assemblée fut convoquée à Vézelai, petite ville de Bourgogne. Louis VII, les principaux seigneurs du royaume et un immense concours de chevaliers s'y rendirent. Le discours de Bernard produisit un effet prodigieux ; il fut plusieurs fois interrompu par les cris : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Le roi prit la parole après lui et reçut de ses mains le signe des croisés (1). Après l'assemblée, le saint abbé parcourut les villes et les campagnes, prêchant partout la croisade avec un immense succès. L'enthousiasme fut si grand qu'il écrivait au pape Eugène : « Les villages et les châteaux sont dé-« serts ; on ne voit que des veuves et des orphelins dont « les maris et les pères sont vivans. » Les croisés lui offrirent le commandement général de l'armée ; mais l'exemple de Pierre l'Ermite lui servit de leçon, et il fut assez sage pour refuser ce périlleux emploi.

(1) Pour conserver la mémoire de cette journée, Pons, abbé de Vézelai, fonda sur la colline où les chevaliers et les barons s'étaient assemblés, une église qu'il dédia à la Sainte-Croix. La tribune du haut de laquelle saint Bernard avait prêché la croisade y resta longtemps exposée à la vénération des fidèles. (Michaud, Hist. des Croisades, t. II, l. VI.)

Les prédications de la croisade ne furent pas comprises partout avec cet esprit de modération qui animait Bernard. Un moine allemand, chargé d'appeler les fidèles à prendre la croix, confondit dans son zèle les Juifs et les Sarrasins, et poussa les peuples du Rhin à exterminer les premiers avant de se croiser contre les seconds. A cette nouvelle, le saint abbé se rendit en Allemagne pour combattre les fanatiques prédications de ce moine nommé Rodolphe. Il eut beaucoup de peine à en détruire les effets ; les populations exaltées refusaient d'entendre la voix de la justice et de la paix. L'abbé de Clairvaux eut besoin de tout l'ascendant de sa vertu et de sa renommée pour les rappeler à des sentimens plus chrétiens. Enfin, il vint à bout de calmer les passions irritées de la multitude, et il renvoya Rodolphe dans son couvent, en lui rappelant que le devoir des moines n'est pas *de prêcher, mais de pleurer ;* qu'ils doivent regarder *les villes comme des prisons, et la solitude comme leur paradis.*

Bernard se rendit ensuite, pour y continuer sa mission, à la diète que Conrad III venait de convoquer à Spire ; il trouva l'empereur peu disposé à entrer dans ses vues. L'Allemagne respirant à peine des dissensions qui l'avaient déchirée lors de l'élection de Lothaire, Conrad craignait de quitter son empire, encore tout ému des désordres récens. Bernard le rassura et le décida ; l'empereur prit la croix et avec lui un grand nombre de chevaliers et de barons. Quand l'abbé de Clairvaux eut communiqué le feu de son zèle à l'Allemagne tout entière, quand il eut, par des lettres fréquentes et pathétiques,

entraîné la sanction des peuples d'Italie, il revint en France, où il trouva que rien encore n'avait été décidé. Il ranima l'enthousiasme et s'occupa activement des derniers préparatifs. Ce fut lui qui proposa le sage Suger pour gouverner le royaume en l'absence de Louis VII. Suger refusa d'abord cette tâche périlleuse; il s'était opposé à la croisade, et malgré cette résistance, il avait conservé sa popularité; il fallut que le pape lui ordonnât d'obéir à son roi. Suger se soumit et fut investi de la toute-puissance royale. Certes, jamais le pouvoir n'était tombé en de meilleures mains; doué d'un génie supérieur, d'une vaste capacité, joignant à ces qualités les plus hautes vertus, il sut tenir d'une main ferme le timon des affaires tout le temps que dura cette malheureuse expédition.

Cependant le pape Eugène était rentré à Rome; mais il avait été obligé de réduire les Romains par la force, et d'employer contre eux les forces des habitans de Tibur, leurs ennemis. Quoique accueilli à son arrivée par les acclamations les plus empressées, il fut contraint de se retirer bientôt dans le château Saint-Ange. Saint Bernard, qui avait à Rome une grande influence, essaya de ramener les Romains à l'obéissance. Sa lettre ne produisit aucun effet, et le pape, fatigué des entreprises de ce peuple remuant, quitta Rome et se rendit en France. Arrivé à Paris, il fut reçu en grande pompe. Louis-le-Jeune et l'évêque Thibaut vinrent à sa rencontre et le conduisirent à l'église Notre-Dame. Au mois de juin de la même année (1147), le roi partit pour la croisade. Il suivit la route qu'avait tenue Godefroy de Bouillon, traversa

la Germanie, l'empire grec, et arriva au bord de l'Hellespont avec la moitié seulement de son armée ; après avoir franchi le détroit, il traversa le Méandre et battit les Musulmans. Mais ce triomphe valait une défaite : les maladies achevèrent ce que le fer des infidèles avait commencé, et lorsqu'il se joignit à l'empereur Conrad, son armée, qui avait eu d'abord quatre-vingt mille hommes, n'en comptait plus que quelques milliers. Conrad avait subi le même sort, et les forces des deux rois ne purent emporter Damas, ils furent contraints de battre en retraite devant le sultan Noureddin-Mahamoud. Il fallut songer à quitter l'Orient. Au moment de s'embarquer à Damiette, Louis VII fut pris par les pirates ; mais la flotte de Roger, roi de Sicile, le délivra. Enfin il rentra en France à la fin de 1149.

La malheureuse issue de cette entreprise plongea l'Europe dans une douleur profonde ; le retour de Louis VII ne put la calmer. De toutes parts les plaintes éclataient, et l'on accablait de malédictions celui que naguère on avait porté jusqu'aux nues. Dans ces circonstances, Bernard se crut obligé de publier son apologie, et il l'adressa à Eugène III. Il s'étonnait que Dieu eût châtié le monde sans se ressouvenir de sa miséricorde. « Que ce peu de « paroles me servent d'apologie, dit-il, afin que vous « ayez quelque raison de me justifier, si ce n'est auprès « de ceux qui jugent des entreprises par l'événement, « du moins auprès de vous-même. La meilleure et la plus « solide justification d'une personne, c'est le témoignage « de sa conscience. Je me soucie peu d'être condamné « par ceux qui donnent au bien le nom de mal, et au

« mal le nom de bien, et qui prennent la lumière pour
« les ténèbres, et les ténèbres pour la lumière. S'il faut
« que l'un ou l'autre arrive, j'aime encore mieux que
« l'on murmure contre moi que contre Dieu; je suis
« trop heureux qu'il daigne me prendre pour son bou-
« clier; je reçois volontiers sur moi les traits de la ca-
« lomnie et le venin des blasphémateurs, pourvu qu'ils
« n'aillent point jusqu'à Dieu. Je veux bien souffrir la
« perte de ma gloire, afin qu'on n'attaque pas la sienne.
« Qui me donnera de me glorifier dans cette parole :
« *J'ai souffert l'opprobre et j'ai été couvert de con-*
« *fusion pour l'amour de vous ?* Ma gloire, c'est d'ê-
« tre conforme à Jésus-Christ qui a dit : *Les opprobres*
« *de ceux qui murmuraient contre vous sont tom-*
« *bés sur moi.* »

La retraite des croisés laissa la Palestine dans le plus déplorable état. Les chrétiens restés dans les colonies de la Syrie étaient en proie aux maux les plus affreux; leurs plaintes arrivèrent jusqu'à l'Europe fatiguée. Il y eut un instant où l'enthousiasme parut se rallumer ; le pape fit entendre sa voix ; le sage abbé Suger lui-même, qui avait refusé de prendre part à la croisade, forma le projet de secourir Jérusalem ; mais la noblesse et le clergé, ruinés par la première expédition, ne voulurent pas s'exposer à de nouveaux périls. Bernard, déplorant les suites malheureuses de la guerre, ne prit aucune part à ces tentatives ; son silence et la mort de l'abbé Suger retinrent le monde chrétien dans la paix qu'il lui coûtait tant d'avoir troublée.

Après le départ des croisés, Eugène III resta encore

assez long-temps en France. Au mois de mars 1148, il présida un grand concile à Reims; c'est l'acte le plus important de son séjour dans ce royanme. Au mois de juin de la même année il revint à Rome, mais il n'y put rester qu'un an. Enfin, il put y rentrer en 1152, et le reste de son pontificat s'écoula paisiblement. Il mourut à Tivoli le 8 juillet 1153, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans quatre mois et demi. Le règne de ce pontife se ressentit de l'influence et du génie de saint Bernard; le pape est ici éclipsé par l'abbé. Eugène III fut regardé comme un saint. Un trait qui l'honore particulièrement, c'est d'avoir fait traduire en latin plusieurs ouvrages des Pères. Au milieu des malheurs du temps, c'est d'un noble esprit d'avoir favorisé les lettres, et vulgarisé les œuvres des grands esprits du catholicisme.

Après la mort d'Eugène III, Anastase IV, qui se nommait Conrad, monta sur le trône pontifical. Il était né à Rome, et le pape Honorius II l'avait créé en 1125 cardinal-évêque de Sabine. Innocent II, chassé de Rome par l'antipape Anaclet, avait laissé Conrad en qualité de vicaire apostolique dans cette ville. C'était un vieillard d'une haute vertu; il se signala par sa charité dans une famine qui désola une partie de l'Italie. La durée de son pontificat ne répondit point aux vœux des gens de bien : ce saint pape mourut après avoir tenu le Saint-Siége un an et cinq mois, le 2 décembre 1154.

C'est pendant la durée de son règne que la plus grande lumière de la chrétienté s'éteignit. Saint Bernard, profondément affligé des désastres de la croisade, brisé par les fatigues et la maladie, mourut la même année que

Suger. Pendant les derniers instans de sa vie, il rétablit la paix entre les habitans de Metz et leurs suzerains. Ce fut le dernier service qu'il rendit à l'humanité. De retour à Clairvaux, il ne quitta guère son lit de douleur. « Je « puis dire comme Job, » écrivait-il à Arnaud, abbé de Bonneval, « que le sommeil s'est retiré de moi, de peur « que l'assoupissement des sens ne m'empêche de sentir « toutes les pointes de la douleur. » Tout faible et souffrant qu'il était, il n'interrompit pas un instant ses travaux ni ses austérités. Enfin il succomba le 20 avril 1153, dans la soixante-troisième année de son âge.

Le lendemain de la mort d'Anastase IV, Nicolas, évêque d'Albane, fut élu pour lui succéder sous le nom d'Adrien IV. Il était Anglais de naissance et se nommait Nicolas Beak-Spear, c'est-à-dire Brise-Lance. Dès son bas âge, il fut livré à lui-même; son père s'étant fait moine à Saint-Alban, il vivait des aumônes de ce monastère. Lorsqu'il eut atteint un âge un peu plus avancé, son père lui remontra qu'il était honteux de vivre ainsi à la charge des autres. Le jeune homme, poussé par la nécessité, passa la mer et vint en France pour chercher fortune; il s'arrêta non loin d'Avignon, à Saint-Ruf, monastère de chanoines réguliers. Sa bonne mine, la sagacité de son esprit, enfin ce courage désespéré de tous les hommes qui veulent conquérir une position, lui attirèrent la bienveillance des chanoines. Ils le reçurent au milieu d'eux et l'admirent à l'étude des lettres. Ses progrès furent si rapides, sa supériorité devint si remarquable, que l'abbé de Saint-Ruf étant venu à mourir, les chanoines l'élurent à sa place. Arrivé à cette haute position, il gouverna l'abbaye avec une grande

fermeté. Les chanoines trouvèrent trop pesant le joug qu'ils s'étaient imposé, et pour se débarrasser de leur abbé, ils le chargèrent d'accusations assez graves devant Eugène III. Le pape fut frappé de ses grandes qualités, et n'ayant pu ramener la paix à Saint-Ruf, il garda Nicolas auprès de lui et lui donna l'évêché d'Albane. Peu de temps après il fut envoyé en Norvège en qualité de légat, et c'est à son retour qu'il monta sur le trône pontifical (1).

Arnaud de Bresse se trouvait toujours à Rome où il fomentait les plus grands désordres. Adrien IV mit la ville en interdit, et les offices cessèrent. Cet état de choses dura jusqu'au mercredi de la semaine sainte 1155. Ce jour-là les sénateurs vinrent trouver le pape et lui promirent de chasser Arnaud et ses sectateurs; ils exécutèrent leur promesse et l'interdit fut levé (2).

La même année, Frédéric Ier, surnommé Barberousse, vint en Italie pour se faire couronner empereur. Adrien lui dépêcha des députés à Viterbe pour connaître ses intentions. Frédéric déclara qu'elles étaient entièrement pacifiques, et le pape lui promit en retour de le couronner. En conséquence, il se rendit à sa rencontre, et le joignit non loin de Sutri; là une difficulté s'éleva entre eux. L'empereur refusa de lui rendre les honneurs accoutumés, c'est-à-dire, de lui tenir l'étrier et de conduire pendant quelques pas son cheval par la bride. Cette contestation dura deux jours; enfin Frédéric se soumit à

(1) Chr. Vos.; Guill. Neubr., II, c. 6.
(2) Act. ap. Baron. ann. 1155.

l'usage. Le 18 juin, il reçut des mains d'Adrien la couronne impériale.

Les Romains, toujours aussi remuans, se plaignirent que le pape n'eût pas attendu leur consentement; ils se rendirent maîtres du château Saint-Ange, se jetèrent sur quelques uns des écuyers de l'empereur et les massacrèrent sur les degrés de l'autel. Les troupes impériales les repoussèrent et le combat dura plusieurs heures. Les Romains eurent le dessous, il en resta mille sur la place, deux cents furent faits prisonniers. Ce conflit décida le pape à quitter Rome pour quelque temps, il partit avec Frédéric qui lui rendit Tibur. Les chaleurs de l'été et les maladies forcèrent ce prince à quitter l'Italie.

Sur ces entrefaites, Roger, roi de Sicile, étant mort, Guillaume son fils, surnommé le Mauvais, lui succéda. Il demanda au pape Adrien la confirmation de son royaume: comme elle lui fut refusée, il attaqua les possessions de l'Église romaine et prit plusieurs places en Campanie. Pour ce fait, Adrien lança contre lui les foudres de l'excommunication. Les seigneurs de la Pouille refusèrent de partager la rébellion de Guillaume; ils envoyèrent des députés au pape pour lui offrir hommage comme à leur souverain seigneur. En conséquence, Adrien assembla quelques troupes et fit reconnaître son autorité jusqu'à Bénévent. Le mouvement fut tel que Guillaume, craignant une défection générale, résolut de conclure la paix à quelque prix que ce fût, et envoya l'évêque de Lat[illegible]n au pape pour lui porter les propositions suivantes. Il demandait premièrement d'être absous de l'excommunication ; il offrait de faire au pape foi et hom-

mage, de rendre la liberté à toutes les églises de ses terres, de donner trois places en propriété à l'Église romaine, d'aider au pape à soumettre les Romains, et enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offraient (1). Ces propositions présentaient les plus grands avantages, et le pape était résolu à les accepter; mais les cardinaux pensèrent obtenir de Guillaume encore plus de concessions, et ils furent d'avis de refuser. Le roi de Sicile, poussé à bout, ne prit plus conseil que de son désespoir. Il réunit ses forces et recommença la guerre. Ses succès furent rapides, et bientôt il put venir assiéger le pape lui-même dans Bénévent. Il fallut alors conclure la paix, mais cette fois à des conditions bien moins avantageuses que celles que nous venons de rapporter. Guillaume exigea davantage et accorda beaucoup moins; il promit seulement de faire hommage au pape du royaume de Sicile, du duché de Pouille et de la principauté de Capoue, et de payer le tribut annuel comme ses prédécesseurs. Cette paix fut conclue au mois de juin 1156.

Pendant que le pape Adrien se trouvait dans la Pouille, il fut visité par Jean de Salisbury, son compatriote et son ami, chapelain de Thibaud, archevêque de Cantorbéry. Adrien lui ouvrit son cœur et lui confessa les embarras qui l'accablaient: « Le Seigneur, disait-il, m'a toujours fait croître entre l'enclume et le marteau, et maintenant il mettra, s'il lui plaît, sa main sous le fardeau dont il m'a chargé, car il m'est insupportable. » Il demanda ensuite

(1) Manuel Comnène, empereur d'Orient, avait offert au pape de lui prêter secours contre Guillaume, moyennant la cession de trois villes maritimes de la Pouille.

ce que l'on pensait de lui et de l'Église romaine. Voici le tableau que Jean lui présenta. On y peut voir ce que la réforme commencée par Grégoire VII et continuée par ses successeurs avait encore à faire : « On dit que l'Église romaine ne se montre pas tant la mère de toutes les Églises que la marâtre. On y voit des scribes et des pharisiens qui mettent sur les épaules des autres des fardeaux excessifs, auxquels ils ne touchent pas du bout du doigt. Ils dominent sur le clergé sans se rendre l'exemple du troupeau ; ils amassent des meubles précieux et chargent leurs tables d'or et d'argent, et toutefois ils sont avares pour eux-mêmes ; ils ne donnent point aux pauvres, sinon quelquefois par vanité. Ils font des concussions sur les Églises, ils excitent des procès et commettent ensemble le clergé et le peuple, et croient que toute la religion consiste à s'enrichir. Tout y est vénal, la justice même, et ils imitent les démons, en ce qu'ils semblent faire du bien quand ils cessent de nuire ; j'en excepte quelques uns qui font leur devoir. Le pape même est à charge à tout le monde et presque insupportable ; on se plaint qu'il bâtit des palais, tandis que les églises tombent en ruines, et qu'il marche orné d'or et de pourpre, tandis que les autels sont négligés. — Et vous, dit le pape, qu'en pensez-vous ? — Je suis bien embarrassé, répondit Jean. Si je m'oppose seul à la voix publique, je crains de passer pour flatteur ; si je m'y joins, je crains de manquer de respect. Toutefois, puisque Gui Clément, cardinal de Sainte-Potentienne, parle comme le public, je n'ose le contredire, car il soutient qu'il y a dans l'Église romaine un fond de duplicité et d'avarice qui est la source de tous les maux ;

et il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des cardinaux, présidée par le saint pape Eugène. Je dirai toutefois hardiment et selon ma conscience que je n'ai vu nulle part des ecclésiastiques plus vertueux et plus ennemis de l'avarice que dans l'Église romaine..... Plusieurs ont la gravité et la modération de Fabricius, avec l'avantage de la véritable religion (1). » Ainsi parla Jean de Salisbury; il venait à Rome demander au pape de la part du roi d'Angleterre la permission d'entrer en Irlande, et de s'en rendre maître pour y rétablir le Christianisme. Le pape accorda cette permission par une bulle où il dit au roi: « On ne doute pas, et vous le connaissez vous-même, « que l'Irlande et toutes les îles qui ont reçu la foi chré- « tienne n'appartiennent à l'Église romaine. Or, vous « nous avez fait entendre que vous voulez entrer dans « cette île, pour en soumettre le peuple aux lois, et en « extirper les vices, faire payer à saint Pierre un denier « par an de chaque maison et conserver en leur entier « les droits de l'Église, ce que nous vous accordons avec « plaisir pour l'accroissement de la religion chrétienne. » A cette bulle était joint un anneau d'or orné d'une émeraude, en signe d'investiture.

Cependant l'empereur Frédéric, mécontent de la paix conclue entre Guillaume et le pape, fit défense à tous les ecclésiastiques de s'adresser jamais sous aucun prétexte à la cour de Rome. Adrien lui écrivit une lettre remplie de reproches sur son ingratitude envers le Saint-Siége : « Nous avons écrit depuis peu de jours à Votre Majesté

(1) Policrat. VIII, c. 24.

« pour lui remettre en mémoire le crime inouï, commis
« de notre temps en Allemagne, étant fort étonné que
« vous l'ayez laissé impuni jusques à présent. Car vous
« savez comment notre vénérable frère Esquil, archevê-
« que de Lunden, revenant de Rome, a été pris par
« quelques impies, qui le retiennent encore en prison;
« comment, en le prenant, ces scélérats se sont jetés sur
« lui et les siens l'épée à la main, et les ont traités indi-
« gnement après leur avoir tout ôté. Le bruit de cet at-
« tentat s'est étendu jusqu'aux nations les plus éloignées.
« Cependant on dit que vous l'avez dissimulé, au lieu
« d'employer contre les coupables le glaive que vous
« avez reçu de Dieu pour la punition des méchans.
« Nous n'en comprenons pas la raison, puisque notre
« conscience ne nous reproche point de vous avoir of-
« fensé en rien; et qu'au contraire, nous vous avons
« toujours aimé comme notre cher fils et comme prince
« très chrétien. Vous devez vous remettre devant les
« yeux combien la sainte Église romaine, votre mère,
« vous reçut agréablement l'autre année, et comme elle
« vous conféra de bon cœur la couronne impériale. Ce
« n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout
« rempli vos désirs : au contraire, si vous aviez reçu de
« notre main de plus grands bénéfices, nous nous en
« réjouirions, en considération des biens que vous pou-
« vez procurer à l'Église et à nous. Nous craignons donc
« que quelques agens mal intentionnés vous aient in-
« spiré de l'aversion contre nous (1). » Il finit en lui re-

(1) Hadr. ep. II.

commandant les légats. Cette lettre indisposa Frédéric et les seigneurs de sa cour contre le pape ; ils furent surtout choqués par ce passage où il disait lui avoir donné *la couronne impériale*. Ils prirent cette expression à la lettre et s'indignèrent que le pape prétendît que les empereurs ne possédaient l'empire que par donation des papes. Quelques paroles des légats appuyèrent cette interprétation ; les seigneurs allaient se précipiter sur eux, et leur vie aurait couru les plus grands dangers si l'empereur ne les avait arrêtés. Il les renvoya honteusement et protesta par une lettre contre les paroles du pape : « Comme par l'élection des seigneurs, nous tenons l'em« pire de Dieu seul, qui, lors de la Passion de son Fils, a « soumis le monde au gouvernement des deux glaives, « et comme l'apôtre saint Pierre a dit : Craignez Dieu, « honorez le roi ; quiconque dira que nous avons reçu « du pape la couronne impériale comme un bénéfice « s'oppose à l'institution divine et est coupable de men« songe. Nous vous exhortons donc à soutenir la dignité « de l'empire, déclarant que nous sommes résolus à ex« poser notre vie, plutôt que d'en souffrir la diminu« tion (1). »

L'empereur Frédéric se mit bientôt en marche pour l'Italie, et il vint camper près d'Augsbourg. A cette nouvelle, le pape lui envoya les cardinaux Henri et Hyacinthe en qualité de légats. Ils arrivèrent au camp, après avoir couru les plus grands dangers ; ils saluèrent alors l'empereur comme seigneur et empereur de Rome et du monde,

(1) Gunther, l. vi ; Radev., i, c. 8.

puis ils lui remirent une lettre du pape qui contenait les explications suivantes. Le pape disait que l'empereur n'avait pas dû être choqué du mot bénéfice, *beneficium*, employé dans sa première lettre, parce qu'il ne s'en était pas servi pour signifier un fief, comme il était ordinaire en ce temps-là, et qu'ainsi il n'avait pas voulu dire que l'empereur fût son vassal, mais qu'il avait donné à ce mot le sens ordinaire de la langue latine, c'est-à-dire, celui de bienfait. Quant à cette expression : Nous vous avons accordé la couronne, *contulimus*, il ajoutait qu'il avait voulu dire seulement qu'il la lui avait conférée (1). Ces explications satisfirent l'empereur; il dit aux légats qu'il rendait au pape et au clergé de Rome son amitié, en foi de quoi il leur donna le baiser de paix (2).

Cette union ne fut pas de longue durée; une nouvelle division entre le pape et l'empereur éclata au sujet du siége de Ravenne. L'archevêque de cette ville étant venu à mourir, Frédéric mit à sa place Gui, fils du comte de Blandrate. Le cardinal Hyacinthe, parlant au nom d'Adrien, refusa de confirmer cette élection ; mais Frédéric ne tint aucun compte de ce refus. Alors une correspondance très vive s'établit entre les deux souverains. Les grandes questions soulevées par Grégoire VII y furent débattues ; l'évêque de Bamberg s'interposa entre eux. Il écrivit au pape avec une respectueuse liberté : « Il vaut « mieux éteindre le feu au plus vite que de disputer de « quel côté il est venu. Écrivez tout de nouveau à l'em-

(1) Had., ep. IV.
(2) Radevis.

« pereur d'un style doux, et le ramenez avec votre bonté
« paternelle ; il est disposé à vous rendre toute sorte de
« respects. » Ce sage conseil n'apaisa pas le différend.

Sur ces entrefaites, le roi Louis-le-Jeune reçut à Paris Henri, roi d'Angleterre. Les deux princes résolurent de partir ensemble pour l'Espagne, afin d'y aller combattre les infidèles. Le roi Louis en écrivit au pape, et celui-ci blâma son empressement dans une lettre pleine de sagesse. « Il ne paraît ni prudent ni sûr, lui disait-il, d'en-
« trer dans un pays étranger, sans avoir demandé l'avis
« des seigneurs et du peuple du pays, au lieu d'attendre
« qu'ils vous en eussent prié eux-mêmes. C'est pourquoi
« nous vous conseillons de savoir auparavant leur vo-
« lonté ; autrement il serait à craindre que votre voyage
« ne fût sans fruit, qu'il ne leur fût même à charge. Car
« vous devez vous souvenir que vous entreprîtes autre-
« fois avec le roi Conrad le voyage de Jérusalem, sans
« avoir consulté ceux qui étaient sur les lieux, ni pris
« assez de précautions. Vous savez le mauvais succès de
« ce voyage et les reproches que s'attira l'Église romaine
« pour vous l'avoir conseillé. Toutes ces considérations
« nous ont fait différer l'exhortation au peuple de votre
« royaume, que Rotron, évêque d'Evreux, nous de-
« mandait de votre part ; nous vous l'enverrons quand
« vous serez prêt à partir, à la prière des gens du pays.
« Mais nous vous avons accordé dès à présent nos lettres
« de protection contre ceux qui voudraient attaquer vo-
« tre royaume pendant votre absence (1). »

(1) Had., ep. XIII. 18 fév. 1159.

La querelle de l'empereur et du pape continuait, la mort de ce dernier vint la terminer au moment où les négociations étaient entamées. Adrien mourut le 1er septembre 1159 : il avait tenu le Saint-Siége quatre ans et près de neuf mois. Ce pape augmenta le patrimoine de saint Pierre de plusieurs acquisitions; il fit de ses richesses un bon usage et ne laissa pas ses parens s'emparer des biens de l'Église, comme il arrivait trop souvent alors : il fut si scrupuleux sur ce point, qu'il ne laissa pour subsistance à sa mère qui vivait encore que les charités de l'église de Cantorbéry.

CHAPITRE V.

Alexandre III. — Octavien, anti-pape. — L'empereur Frédéric prend parti pour ce dernier. — Alexandre excommunie Frédéric et se retire en France. — Saint Thomas de Cantorbéry. — L'empereur renonce au schisme. — Le pape rentre à Rome. — Troisième croisade. — Mort d'Alexandre III. — Lucius III. — Urbain III. — Grégoire VIII. — Clément III. — Célestin III.

Après les funérailles d'Adrien IV, les cardinaux s'assemblèrent à Saint-Pierre pour élire son successeur. Ayant délibéré trois jours, ils réunirent leurs suffrages sur la tête de Roland, cardinal et chancelier de l'Église romaine. Trois seulement lui refusèrent leur voix. Né à Sienne, il appartenait à l'illustre maison des Bandinelli, et il avait été d'abord chanoine à Pise; il devait à Eugène les di-

gnités dont il était revêtu. Les trois cardinaux qui votèrent contre lui se nommaient Jean Morson, Gui de Crème et Octavien. Cette minorité, qui paraissait si peu à craindre, causa dans l'Église un schisme déplorable que nous allons raconter.

Au moment où Alexandre III allait être revêtu de la chape écarlate qui était le vêtement papal, Jean Morson et Gui de Crème nommèrent Octavien (1). Celui-ci se saisit alors de la chape, et comme un sénateur la lui ôta des mains, il en prit une autre qu'il avait apportée, et s'en revêtit avec tant de précipitation, qu'il la mit sens devant derrière; ce qui excita la risée de tous les assistans, qui ne prenaient pas au sérieux ses prétentions. Octavien se hâta de réparer cette inadvertance, et il fit ouvrir les portes de l'église à une troupe de gens armés qui venait prêter main forte à son élection : il prit le nom de Victor III.

Chassé de l'église, Alexandre III se retira dans la forteresse de Saint-Pierre, accompagné des cardinaux qui l'avaient élu. Ils y restèrent neuf jours, cernés de tous côtés par les gens d'Octavien. Au bout de ce terme, il fallut céder à la force et se rendre aux schismatiques, qui les

(1) C'est ce qu'attestent l'auteur de la chronique de Reicherspeng et l'anonyme du Mont-Cassin. Onuphre Pauvini compte néanmoins six électeurs d'Octavien, lui-même compris; savoir, outre ceux qu'on vient de nommer, Imare, cardinal-évêque de Tusculum, Raymond, cardinal-diacre, du titre de Sainte-Marie *in via lata*, et Simon, abbé de Sublac, cardinal de Sainte-Marie *in dominica*. Ciaconius et Palatio y en ajoutent encore deux, Grégoire, cardinal-diacre de Saint-Vit, et Guillaume, archidiacre de Pavie. Jean Morson était cardinal de Saint-Martin, Gui de Crème, cardinal de Saint-Calixte, Octavien, cardinal de Sainte-Cécile. (Voyez l'Art de vérifier les Dates.)

jetèrent dans une étroite prison. Mais les Romains s'étant déclarés pour Alexandre et les siens, quelques sénateurs se mirent à leur tête et firent ouvrir les portes. Malgré ce secours, Alexandre et les cardinaux crurent devoir quitter la ville; ils se rendirent non loin de Rome à Nymphæ, où le sacre eut lieu le 20 septembre 1159. Le 4 octobre suivant, Octavien se fit sacrer au monastère de Farse par l'évêque de Tusculum.

Alexandre et Octavien écrivirent aussitôt à l'empereur Frédéric, chacun dans le but de se faire reconnaître pape. Ce prince, qui avait des motifs particuliers de haine contre le premier (1), se déclara pour le second. Néanmoins il voulut garder une apparente neutralité, et il leur écrivit que pour faire cesser le schisme, il avait résolu de tenir à Pavie une assemblée générale. Les deux concurrens devaient s'y rendre, et leurs prétentions devaient être décidées par un jugement ecclésiastique. Les évêques de Prague et de Verdun furent chargés par l'empereur de transmettre cette lettre à Alexandre. Ils le trouvèrent à Anagni. Les cardinaux l'engagèrent à résister, et voici ce qu'il répondit : « Nous reconnaissons l'empe-
« reur pour avoué et défenseur de l'Église romaine, et
« nous prétendons l'honorer au-dessus de tous les princes
« de la terre, pourvu que l'honneur du roi des rois n'y
« soit point intéressé. C'est pourquoi nous sommes sur-
« pris de la manière dont il nous traite, contre la coutume
« de ses prédécesseurs, en convoquant un concile sans

(1) N'étant encore que cardinal, Alexandre avait été légat d'Adrien auprès de l'empereur, et il lui avait remis cette fameuse lettre qui brouilla les deux souverains.

« notre participation, et nous ordonnant de nous trouver « en sa présence, comme s'il avait puissance sur nous. « Or, Jésus-Christ a donné à saint Pierre, et par lui à « l'Église romaine, ce privilége, qui s'est conservé jus- « qu'à présent, qu'elle juge les causes de toutes les églises « sans avoir jamais été soumise au jugement de personne. « Nous ne pouvons donc assez nous étonner que ce pri- « vilége soit attaqué par celui qui devrait le défendre « contre les autres. La tradition catholique et l'autorité « des Pères ne nous permettent pas d'aller à sa cour et de « subir son jugement : les avoués des moindres églises et « les seigneurs particuliers ne s'attribuent pas la décision « de ces sortes de causes ; mais ils attendent le jugement « de leur métropolitain ou du Saint-Siége. C'est pourquoi « nous serions très coupables devant Dieu, si par notre « ignorance ou notre faiblesse nous laissions réduire l'É- « glise en servitude. Nous sommes prêts à nous exposer « plutôt aux derniers périls, à l'exemple de nos pères (1). »

Les députés de l'empereur se montrèrent très irrités de cette réponse, et sur-le-champ ils se rendirent à Segni où se trouvait Octavien. Ils lui baisèrent les pieds ; et le comte palatin, représentant l'empereur à Rome, lui rendit le même hommage. Cette démarche montra combien le pape Alexandre avait eu raison de résister à l'apparence de neutralité que gardait Frédéric, et le concile de Pavie acheva de faire voir ce qu'il en fallait penser (2).

(1) Act. ap. Bar.

(2) Fleury, qui raconte cette affaire avec sa partialité ordinaire en faveur du pouvoir séculier, ne peut s'empêcher de reconnaître la sagesse de la conduite d'Alexandre. « L'empereur, dit-il, s'étant

Il se tint le 5 février 1160. Sûr de son influence et fort de l'absence des partisans du pape, l'empereur n'y assista pas ; il se composa de cinquante archevêques ou évêques et d'un grand nombre d'abbés et de prévôts. Après sept jours d'examen, le concile prononça en faveur d'Octavien qui était présent et avait des défenseurs de sa cause ; il condamna Alexandre par contumace comme ayant refusé de se présenter au concile où il avait été cité légitimement. L'empereur approuva la sentence à la porte de l'église ; il rendit hommage à Octavien comme pape, puis il le mena par la main jusqu'à son siége et l'intronisa. Pour assurer encore plus cette élection, il publia en Allemagne et en Italie un édit par lequel il ordonnait à tous les évêques de reconnaître le pape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Alexandre III répondit à ces actes en excommuniant solennellement Frédéric, et en renouvelant l'excommunication contre Octavien et ses complices (1).

Les rois de France et d'Angleterre ne suivirent pas l'exemple de l'empereur d'Allemagne ; ils reconnurent Alexandre III comme seul pape légitime. Jean de Salisbury contribua de tout son pouvoir à cet acte de justice. Voici comment il jugeait la sentence de Pavie et l'empereur : « Il me semble, dit-il, que le conventicule de Pa- « vie, loin de toucher une personne, affermit l'élection « d'Alexandre, par le témoignage de ses adversaires ;

ainsi déclaré pour lui (Octavien), donna juste sujet à Alexandre de ne pas aller à l'assemblée de Pavie, et de ne pas se mettre entre ses mains. » (Hist. ecclés., t. xv, l. LXX.)

(1) Radev., II ; Conc., t. x ; Act. Alex. ap. Bar.

« car, pour ne point parler de la témérité d'avoir osé « juger l'Église romaine, réservée au jugement de Dieu « seul, ni des autres nullités de la procédure, tout ce qui « s'est fait à Pavie est contre l'équité, les lois et les ca- « nons. On a condamné des absens sans avoir examiné « la cause, qui devait même l'être ailleurs et par d'au- « tres. Mais, dira-t-on, ils ont affecté de s'assembler. « C'est ignorer ou dissimuler le privilége de l'Église « romaine. Qui a soumis l'Église universelle au jugement « d'une Église particulière? qui a établi les Allemands « juges des autres nations? qui a autorisé des hommes « brutaux et impétueux pour donner à leur fantaisie un « chef à tous les hommes? Mais je sais le dessein de « l'empereur, car j'étais à Rome sous le pape Eugène, « lorsqu'à la première ambassade que ce prince envoya « au commencement de son règne, il découvrit sa pen- « sée. Il promettait de rétablir la grandeur de l'empire et « de soumettre facilement à Rome toute la terre, pourvu « que le pape lui aidât en excommuniant tous ceux à qui « l'empereur déclarerait la guerre. Il ne trouva pas alors le « pape disposé à une telle iniquité, c'est pourquoi il en a « voulu faire un qui lui fût dévoué (1). » Les hommes les plus remarquables par leurs lumières et leurs vertus faisaient éclater des sentimens semblables en faveur d'Alexandre; l'ordre entier de Cîteaux se déclara pour lui (2). L'empereur, irrité, prit en vain contre cet ordre

(1) Joan. Sal., ep. LIX.

(2) Il comptait plusieurs évêques, plus de sept cents abbés, et une multitude innombrable de moines.

des mesures sévères, plusieurs communautés suivirent cet exemple. Enfin, le roi de France et le roi d'Angleterre assemblèrent à Toulouse un concile où ils renouvelèrent leur reconnaissance avec une grande solennité.

L'empereur en appela à la force des armes pour lutter contre ce mouvement presque universel; il se jeta sur l'Italie et prit Milan, dont il pilla et détruisit les principaux monumens, sans épargner les églises. Cette victoire répandit la terreur dans toute l'Italie, et Alexandre dut songer à quitter Rome, dont le séjour ne lui offrait plus aucune sécurité. Le 11 avril 1162 il arriva à Maguelone, d'où il se rendit à Montpellier. Il continua son voyage, et à Coucy-sur-Loire il fut reçu par les rois de France et d'Angleterre. L'année suivante (1163) il célébra à Paris la fête de Pâques. Il en partit peu de temps après, et vint à Tours, où il tint un concile. Arnoul, évêque de Lisieux, prononça le sermon d'ouverture par ordre du pape. Il exhorta les évêques à combattre courageusement pour l'unité de l'Église contre les schismatiques, et pour sa liberté contre les tyrans qui la pillent et l'oppriment. « Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de « la déchirer, elle n'en est pas moins une, puisqu'ils sor- « tent de son sein et demeurent dehors, et quoique les « autres veuillent l'asservir, elle n'est pas moins libre en « effet, puisqu'elle les punit par sa puissance. » Tout le catholicisme est contenu dans ces courtes et belles paroles. L'unité et la liberté sont les deux élémens qui constituent sa force.

Cependant l'anti-pape Octavien tomba malade à Lucques, et mourut le 22 avril 1164. Les chanoines de la

cathédrale refusèrent de lui accorder la sépulture dans leur église. Cette mort ne rendit pas la paix à l'Église. Les schismatiques nommèrent un nouvel anti-pape ; ce fut Gui de Crème, qui prit le nom de Pascal III. L'empereur d'Allemagne confirma l'élection, et jura sur les évangiles qu'il reconnaîtrait pour papes légitimes Pascal et ses successeurs, et pour schismatiques Alexandre et ses partisans. Henri, évêque de Liége, sacra l'anti-pape le 26 avril 1164 (1).

Rome ne suivit pas le mouvement que voulait lui imprimer l'empereur. Après la mort d'Octavien, le pouvoir d'Alexandre y fit de rapides progrès. Jean, prêtre-cardinal du titre de S.-Jean et S.-Paul, contribua puissamment à ce retour vers l'orthodoxie; argent, prières, menaces, il prodigua tout pour ramener les Romains. Bientôt la ville presque entière revint à son légitime pasteur. Prévenu de ce changement heureux, le pape écrivit à Jean qu'il se disposait à revenir en Italie. Il y arriva au mois de novembre 1165, et le vingt-un du même mois il fit son entrée solennelle à Rome. Le clergé, les sénateurs et le peuple vinrent à sa rencontre. Il fut conduit en procession jusqu'au palais patriarcal de Latran.

Le retour d'Alexandre était un coup terrible pour Frédéric ; il le sentit et résolut de suivre l'exemple de Henri IV et de Henri V. Il envoya donc en Italie Rainold, archevêque de Cologne, et Christiern de Mayence, soutenus de troupes nombreuses. Lui-même vint mettre le siége devant Ancône au mois de novembre 1166. Le succès

(1) Collect. Lup. Act. Al. ap. Bar.

favorisa cette entreprise. Maîtres des principales villes qui formaient la ceinture de Rome, les Allemands la serrèrent de près, et comme ils ne purent la réduire par la force, ils essayèrent de s'en emparer par trahison. Malgré des défections assez nombreuses, leur projet échoua, et pendant un an entier ils furent tenus en échec. Le 27 mai 1166, les Romains firent une sortie au nombre de quarante mille, et attaquèrent Tusculum. Les Allemands, sous la conduite de Christiern et de Rainold, arrivèrent à son secours. Les Romains essuyèrent une défaite complète, il en resta huit mille sur le champ de bataille, quatre mille furent faits prisonniers. Le succès couronna aussi les armes de l'empereur devant Ancône ; ayant pris cette ville il marcha à grandes journées vers Rome, devant laquelle il arriva le 16 juillet. Aussitôt il attaqua le château Saint-Ange et l'église de Saint-Pierre. Celle-ci ne se rendit qu'après avoir été à moitié incendiée. Alexandre III fut obligé de quitter le palais de Latran, et il se retira avec les cardinaux et leur famille dans les maisons fortifiées des Frangipani. Le jeune roi de Sicile lui envoya deux galères et une forte somme d'argent pour l'aider à échapper à l'empereur ; mais il n'en profita pas ; il renvoya les vaisseaux et garda seulement l'argent qu'il distribua au peuple de Rome pour l'encourager à se défendre (1).

Cette courageuse résistance anéantit les espérances de Frédéric, il fit faire aux cardinaux les ouvertures suivantes : Il leur proposa d'engager Alexandre à renoncer au pontificat, se faisant fort d'obtenir de son

(1) Act. ap. Baron.; Pag.; Chr. gr. sax.

côté la renonciation de Pascal. On nommerait alors un autre pontife, et l'empereur promettait de ne plus se mêler des élections des papes, d'accorder à l'Église une paix solide, enfin de rendre aux Romains les prisonniers et le butin faits sur eux. Fatigué de la guerre, le peuple était très disposé à accueillir ces propositions; les évêques et les cardinaux les rejetèrent tout d'une voix, disant qu'il ne leur appartenait pas de juger le pape. Cette décision leur rendait le séjour de Rome impossible; ils en sortirent secrètement avec Alexandre, cachés sous des habits de pélerins. Leur fuite ramena l'anti-pape à Rome; il quitta Viterbe en toute hâte et vint prendre possession du Saint-Siége sous les auspices de l'empereur Fréderic; quelques jours après, il les couronna, lui et Béatrix, sa femme, dans l'église de Saint-Pierre. Les Romains n'opposaient plus alors qu'une faible résistance, ce dernier acte acheva de les réduire; ils prêtèrent serment de fidélité à Frédéric et promirent de reconnaître Pascal. Les Frangipani et quelques autres nobles qui possédaient des maisons fortifiées, furent les seuls qui ne plièrent pas. L'empereur ne put jouir de cette victoire, une mortalité effroyable décima son armée, elle emporta ses plus fidèles serviteurs, entr'autres Rainold, son ministre. Pour échapper à ce fléau il quitta Rome en toute hâte, et les peuples de la Lombardie l'inquiétèrent beaucoup dans sa retraite (1).

Une chose remarquable, c'est que dans ces temps de luttes intestines et sauvages, le pape, vaincu et dépouillé, conservait une autorité qui écrasait le vainqueur. Rome

(1) Romuad. Salern.; Acerb. Morin.; Chr. Sax.

était la proie des empereurs, et de toutes parts des voix énergiques s'élevaient pour les flétrir et les combattre. L'illustre Thomas de Cantorbéry, dont nous raconterons bientôt le martyre, apprenant la retraite de Frédéric, se hâta d'écrire au pape pour l'en féliciter. Il compare cette retraite à la défaite de Sennachérib; il déclare que Frédéric, excommunié, n'a plus l'autorité d'un prince. Il finit ainsi sa lettre : « Qui osera, tenant en terre la place de Jésus-Christ, se soumettre à la volonté des princes pour la confusion de l'Église, en ne punissant pas les coupables? L'ose qui voudra! ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable en en dissimulant la vengeance (1). » Jean de Salisbury, cet autre défenseur de la papauté, s'exprime plus formellement. « Le pape, dit-il, ayant attendu long-temps en patience le tyran teutonique pour l'exciter à pénitence, et ce schismatique continuant d'ajouter péchés sur péchés, le vicaire de saint Pierre, établi de Dieu sur les nations et les royaumes, a absous les Italiens et tous les autres du serment de fidélité par lequel ils lui étaient engagés, à cause de l'empire et du royaume, et lui a enlevé ainsi presque toute l'Italie. Il lui a aussi ôté la dignité royale, l'a frappé d'anathème et a défendu par l'autorité de Dieu qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire sur aucun chrétien, ou qu'il ait nulle part ni paix, ni repos, jusqu'à ce qu'il fasse de dignes fruits de pénitence; en quoi le pape a suivi l'exemple de Grégoire VII, son prédécesseur, qui de notre temps a dé-

(1) S. Th. II, ep. XXII.

posé de même l'empereur Henri dans un concile romain (1). » On peut voir à ces paroles quelles profondes racines l'œuvre de Grégoire VII avait jetées.

Cependant, la résistance des Lombards causait à l'empereur de graves inquiétudes; ses troupes étaient peu nombreuses, et il lui devenait tous les jours plus difficile de traverser ces contrées pour rentrer en Allemagne. Dans ces conjonctures, il manda le prieur de la Grande-Chartreuse, l'abbé de Cîteaux et l'évêque de Pavie pour conférer avec eux touchant sa réconciliation avec Rome. Mais c'était une feinte soumission qui n'avait d'autre but que de gagner du temps. En effet, lorsque cette nouvelle eut rendu les Lombards moins hostiles, le marquis de Montferrat traita avec le comte de Maurienne, son parent, et il obtint de lui qu'il livrerait passage à l'empereur. Celui-ci se hâta d'en profiter, et dès qu'il fut en sûreté, il refusa de voir les prélats qu'il avait mandés. Cette déloyauté rendit aux villes de la Lombardie toute leur animosité; elles se liguèrent plus étroitement que jamais, et après avoir rebâti Milan dont il avait abattu les murailles, elles établirent sur la frontière une nouvelle ville qu'elles nommèrent Alexandrie, en l'honneur du pape. Les impériaux la nommèrent, par mépris, Alexandrie de la Paille, ce qui ne l'empêcha pas de devenir une redoutable forteresse qui servit de boulevard à tout le duché de Milan (2).

Sur ces entrefaites, l'anti-pape Pascal mourut à Rome

(1) Joan. Sal. II, ep. LXXXIX.
(2) Act. Al. ap. Bar.; Guill. Neub.

le 20 septembre 1168. Sa mort n'éteignit pas le schisme; ses partisans lui choisirent pour successeur, Jean, abbé de Strum en Hongrie, nommé par Alexandre à l'évêché de Jérusalem. Le nouvel anti-pape prit le nom de Calixte III qu'il porta dix ans. Il fit de Viterbe sa résidence ordinaire; mais chaque année, le nombre de ses partisans diminua, et enfin il tomba lui-même en un profond discrédit. La même année, Alexandre reçut une ambassade de Manuel, empereur d'Orient. Depuis deux ans ce prince avait entamé avec lui une correspondance pour réunir l'empire d'Orient et l'empire d'Occident; dans ce cas il se réservait la couronne impériale. La plupart des villes d'Italie le désiraient; mais le pape voulait que le siége de l'empire fût rétabli à Rome, et Manuel voulait qu'il restât à Constantinople. Ce dissident fit échouer les négociations; le pape craignit d'ailleurs de troubler la paix de l'Italie, qui ne reposait pas sur des bases très solides.

La querelle qui séparait alors le roi d'Angleterre Henri II et Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, exige de nous quelques détails, à cause de la part que le pape y prit. Thomas Becket fut le premier Anglais qui occupa le siége de Cantorbéry depuis la conquête des Normands. Né dans une position médiocre, il grandit bientôt par ses talens; l'archevêque Thibaut le fit connaître à Henri, qui le nomma son chancelier; il se montra alors le courtisan le plus assidu du jeune monarque, qui lui voua une grande affection. Il prit bientôt en dégoût la vie des cours, et son élévation au siége de Cantorbéry acheva de changer ses dispositions. Cette conversion refroidit le roi à son égard; Thomas crut devoir se démettre de la chancelle-

rie, et cette austérité de principes changea en haine ce refroidissement.

Les choses en étaient là lorsqu'un fait assez insignifiant en soi fit éclater l'orage qui menaçait l'archevêque. Un chanoine de Bedfort ayant injurié les officiers de l'empereur, Thomas le fit fustiger publiquement et suspendre de ses fonctions. Le roi ne trouva pas la satisfaction suffisante; il assembla les archevêques et les évêques et leur représenta que pour réprimer les crimes, il était nécessaire que les clercs, après avoir été déposés, fussent livrés au bras séculier. Les prélats soutinrent que les canons et la liberté ecclésiastique ne le souffraient pas, et Thomas déclara qu'il ne céderait jamais sur ce point. Cette opposition jeta le roi dans une grande colère, et il lui retira les places et les fiefs qu'il avait en garde. Rien ne put lui faire courber la tête, chaque jour la colère du roi s'aigrit davantage, et il fit citer l'archevêque à un concile à Northampton, où il fut jugé parjure et traître : il ne dut son salut qu'à la fuite. Il vint en France et se rendit auprès du pape à Soissons, qui le reçut avec bonté, mais lui reprocha d'avoir reçu la prélature de la main de l'autorité séculière et d'avoir cédé un instant. Thomas convint de tout avec humilité, et le pape lui déclara qu'il le rétablissait dans ses fonctions et qu'il ne l'abandonnerait de la vie ; en attendant, il le plaça auprès de Guichard, abbé de Pontigny, comme dans la plus honorable retraite qu'il pût lui donner. Peu de temps après, il déclara Thomas son légat dans toute l'Angleterre, excepté l'archevêché d'Yorck.

La haine du roi n'en poursuivit Thomas qu'avec plus

d'acharnement. Il obtint qu'il fût chassé de Pontigny par les moines de cette abbaye. Le pape et le roi de France s'interposèrent en vain dans cette querelle. Thomas, qui avait toujours employé la douceur, crut devoir essayer de la sévérité, il frappa le roi d'Angleterre des censures ecclésiastiques. Cette mesure fut très sensible au roi et il comprit qu'il fallait céder. En conséquence, il accepta les conditions de Thomas, et dans une entrevue à Sens la réconciliation eut lieu. L'archevêque n'avait pas grande foi dans la soumission du monarque; au moment de passer en Angleterre, il s'écria : J'entrerai en Angleterre, Dieu aidant, quoique je sache que j'y vais souffrir le martyre. Le saint homme ne se trompait pas; irrité par les gens qui l'entouraient, le roi laissa échapper des paroles violentes contre lui. Quatre chevaliers de sa chambre résolurent alors de le délivrer du prélat. C'étaient Renaud, fils de l'Ours, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, et Richard le Breton. Ils partirent pour l'Angleterre, et dès leur arrivée se rendirent à l'archevêché; ils trouvèrent le prélat dans sa chambre s'entretenant avec ses moines et ses clercs. Ils l'accablèrent d'injures, mais n'osèrent pas attenter à ses jours. Ils sortirent et il les accompagna jusqu'à la porte, en leur disant : Sachez que je ne suis pas venu pour m'enfuir et que je fais peu de cas de vos menaces. Écoutons maintenant Fleury nous raconter le martyre du saint :

« Étant sortis du palais, ils ôtèrent leurs chapes et leurs robes, et on vit les cottes de mailles dont ils étaient revêtus. Ceux de leur suite s'armèrent aussi, et, outre leurs épées, ils portaient des arcs, des flèches, des ha-

ches et d'autres instrumens pour rompre les portes. Thomas demeurait tranquille dans sa chambre, et loin de s'enfuir, à peine se laissa-t-il persuader d'aller à l'église entendre vêpres; mais il ne venait que d'y entrer, quand les quatre chevaliers y entrèrent aussi par le cloître, l'épée à la main. Le premier s'écria : Où est ce traître? Et comme personne ne répondait, il ajouta : Où est l'archevêque? Thomas descendant des degrés qu'il avait montés, répondit : Me voici. Et il ajouta : Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, et tu viens armé me chercher dans l'église. Renaud prenant le pallium de l'archevêque, dit : Tu le vas voir. Sors, tu mourras tout à l'heure. Thomas retira le pallium de ses mains et dit : Je ne sortirai point; mais si vous me cherchez, je vous défends de la part de Dieu, et sous peine d'anathème, de faire aucun mal aux miens. Renaud recula un peu, et voyant que ses compagnons étaient venus, il voulut donner un grand coup d'épée sur la tête de l'archevêque; mais un clerc, nommé Édouard Grimm, étendit le bras pour recevoir le coup, dont il eut le bras presque emporté. Le reste du coup porta sur le prélat, abattit son bonnet et le blessa à la tête. Alors Renaud s'écria : Frappez ! frappez ! Thomas baissa la tête pour prier, et dit : Je me recommande à la cause de l'Eglise, à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints patrons de cette église et au martyr saint Denis. Et ce furent ses dernières paroles. Alors il se mit à genoux devant l'autel les mains jointes, et levant les yeux, il attendit le second coup, qui entra plus avant jusqu'au cerveau, et fit tomber le prélat prosterné comme en prière. Le troisième acheva de lui couper le test, qui

tomba en devant sur son visage; enfin un nommé Hugues Mauclerc enfonça la pointe de son épée dans la tête ouverte, et répandit la cervelle sur le pavé, puis il s'écria : Il est mort, sortons d'ici. Ainsi mourut Thomas, archevêque de Cantorbéry, dans la cinquante-troisième année de son âge, le mardi 29 décembre 1170, sur les cinq heures du soir. Il reçut tous les coups sans parler et sans faire aucun mouvement des pieds ni des mains (1). »

Ce meurtre jeta la ville entière dans la plus grande consternation. Le roi d'Angleterre montra aussi une grande affliction; il envoya des clercs pour en porter le témoignage aux moines de Cantorbéry; il envoya aussi à Rome des députés pour y porter sa justification. Le pape envoya en Normandie deux légats pour connaître sa soumission. Après beaucoup de difficultés, il accepta les conditions qui lui étaient imposées, et prêta le serment suivant.

« Je n'ai ni pensé, ni su, ni commandé la mort de Thomas, archevêque de Cantorbéry; et quand je l'ai apprise, j'en ai été plus affligé que si j'avais perdu mon propre fils. Mais je ne puis pas m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre par l'animosité et la colère que j'avais conçue contre le saint homme. Or, pour la réparation de cette faute, j'enverrai incessamment à Jérusalem deux cents chevaliers pour la défense de la chrétienté, et ils y serviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans, et je ferai le voyage en personne, à moins que le pape ne me permette de demeurer. Je

(1) Fleury, Hist. eccl., t. XV, l. LXXII.

casse absolument les coutumes illicites que j'ai introduites de mon temps en tous mes états, et défends de les observer à l'avenir; je permettrai désormais de porter librement les appellations au Saint-Siége, sans en empêcher personne. » Le roi souscrivit, en outre, à plusieurs conditions secondaires. Ensuite les légats menèrent le roi hors de l'église, où il reçut l'absolution à genoux; mais il n'ôta pas ses habits, et ne fut pas fustigé; il put ensuite rentrer dans l'église et y reprendre son rang.

Dieu sembla vouloir punir Henri II dans ce qu'il avait de plus cher; sa famille se révolta contre lui : la reine Aliénor, sa femme et ses trois fils se liguèrent contre lui; le roi de France et plusieurs autres princes appuyèrent cette rébellion. Frappé de ce coup terrible, Henri II eut recours au pape. Sa lettre contenait ces paroles remarquables : « Je me jette à vos genoux pour vous demander conseil. Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction; et quant au droit féodal, je ne relève que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le souverain pontife; et puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel (1). » La guerre civile dura jusqu'à l'automne de 1173; elle recommença plus tard, et conduisit Henri II au tombeau.

L'empereur Frédéric avait épuisé ses forces dans sa lutte contre le pape; il sentait qu'il irait se briser comme ses prédécesseurs contre sa puissance. Néanmoins il ne céda qu'après avoir tenté les efforts les plus désespérés.

(1) Ap. Pet. Blos. ep. cxxx.

Au mois de mai 1176, il se jeta sur le territoire de Milan, où il mit tout à feu et à sang. Une résistance terrible l'attendait : les Milanais réunirent leurs forces, et le 4 juin ils livrèrent aux troupes impériales une sanglante bataille. Frédéric eut son cheval tué sous lui, et son armée éprouva une déroute complète. Cette défaite lui porta un coup terrible : les seigneurs ecclésiastiques ou séculiers qui le suivaient lui déclarèrent qu'ils allaient l'abandonner s'il ne faisait sa paix avec l'Église. Dès cet instant il comprit qu'il fallait se résigner, et qu'une prompte soumission pouvait seule sauver son autorité. En conséquence, il envoya Veremond, archevêque de Magdebourg, Christiern de Mayence, Conrad, évêque élu de Worms, et Veremond, protonotaire du royaume d'Allemagne, auprès du pape, qui se trouvait à Anagni, et les négociations commencèrent : elles durèrent quinze jours. Les principales conditions en furent ainsi arrêtées ; le pape stipula la paix non seulement pour lui, mais encore pour ses alliées les Lombards, le roi de Sicile et l'empereur de Constantinople. Les députés de l'empereur donnèrent en outre une pleine sécurité à tous les membres de l'Église romaine pour leurs personnes et leurs biens. Ils promirent que l'empereur rendrait au pape la préfecture de Rome et les terres de la comtesse Mathilde, et qu'il donnerait sûreté au pape, aux cardinaux et à leur suite pour aller à Venise, à Ravenne et aux autres lieux où ils avaient dessein d'aller, avec une trêve de trois mois en cas que la paix fût rompue. Enfin il fut convenu que tout serait définitivement conclu dans une conférence à Bologne entre le pape et l'empereur.

Les choses ainsi réglées, le pape partit d'Anagni le 6 décembre 1176. Il se rendit à Bénévent, puis à Zara, enfin il arriva à Venise au mois de mars de l'année suivante. Il y séjourna peu de temps, et vint à Ferrare pour y communiquer aux Lombards les clauses de la paix. Le lendemain de son arrivée, les archevêques de Ravenne et de Milan, suivis des évêques leurs suffragans, le patriarche d'Aquilée, les recteurs des villes de la Lombardie, les marquis et les comtes s'assemblèrent dans l'église de Saint-Georges, et le pape leur parla ainsi : « Vous « savez, mes chers enfans, la persécution que l'Église « a soufferte de la part de l'empereur qui devait la pro- « téger : vous savez que l'autorité de l'Église romaine en « a été affaiblie, parce que les péchés demeuraient impunis « et les canons sans exécution ; outre les autres maux, la « destruction des églises et des monastères, les pillages, les « incendies, les meurtres et les crimes de toutes sortes. « Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans. Mais enfin « il a apaisé la tempête et tourné le cœur de l'empereur à « demander la paix. C'est un miracle de sa puissance « qu'un prêtre vieux et désarmé ait pu résister à la fureur « des Allemands, et vaincre sans guerre un empereur si « puissant ; mais c'est afin que tout le monde connaisse « qu'il est impossible de combattre contre Dieu. Or, « quoique l'empereur nous ait fait demander la paix à « Anagni pour l'Église et pour le roi de Sicile, et qu'il ait « voulu la faire sans vous, nous n'avons pas voulu la re- « cevoir, considérant avec quelle dévotion et quel cou- « rage vous avez combattu pour l'Église et pour la liberté « de l'Italie, et sans avoir égard ni à notre dignité ni à la

« faiblesse de notre âge avaneé, nous nous sommes ex-
« posé à la mort et aux périls pour venir délibérer avec
« vous si nous devons accepter la paix qui nous est
« offerte. »

Les Lombards remercièrent le pape de n'avoir pas voulu se séparer d'eux ; ils lui rappelèrent ce qu'ils avaient fait pour s'opposer à l'empereur et conserver la liberté de l'Église. « C'est pourquoi, Saint-Père, ajoutèrent-ils, « il est convenable que vous n'acceptiez point sans nous « la paix qu'il vous offre, comme nous avons refusé celle « qu'il nous a souvent offerte sans l'Église. Au reste, « nous la ferons volontiers avec l'empereur, et nous ne « lui refusons rien de ses anciens droits sur l'Italie ; mais, « pour notre liberté que nous avons reçue de nos pères, « nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie. Quant au roi « de Sicile, nous sommes très aises qu'il soit compris dans « ce traité, parce que c'est un prince qui aime la paix et « la justice ; nos voyageurs le savent par expérience : il y « a plus de sûreté dans les bois de son royaume que dans « les villes des autres. »

Trois jours après les envoyés de l'empereur arrivèrent à Ferrare ; ils déclarèrent au pape qu'ils avaient pouvoir de conclure la paix avec lui, le roi de Sicile et les Lombards. Après d'assez longues contestations, on convint qu'une entrevue aurait lieu à Venise entre le pape et l'empereur. Celui-ci entravait les négociations autant qu'il pouvait ; mais ses propres ambassadeurs lui déclarèrent que sa puissance ne s'étendait pas sur leurs âmes, et qu'ils ne voulaient pas fausser les sermens qu'ils avaient faits à Anagni. Frédéric comprit alors que la résistance

devenait inutile, et il se rendit à Venise le 23 juillet 1177. Le pape l'y attendait depuis deux mois.

Le lendemain six cardinaux se rendirent auprès de l'empereur pour l'absoudre au nom du souverain pontife. Il renonça au schisme d'Octavien, de Gui de Crème et de Jean de Strum, et promit obéissance à Alexandre III et à ses successeurs légitimes; les prélats et les seigneurs allemands firent une semblable profession de foi, et tous furent réunis à l'Église. L'empereur se rendit ensuite à Saint-Marc, où le pape l'attendait; il ôta son manteau et se prosterna à ses pieds : Alexandre le releva et lui donna le baiser de paix ainsi que sa bénédiction. Six jours après la paix fut jurée solennellement : le traité portait qu'elle durerait quinze ans avec la Sicile et six ans avec les Lombards. Une chose remarquable, c'est que l'empereur et le roi ne prêtèrent pas serment en personne, comme si cela était au-dessous de leur dignité. Après l'absolution de l'empereur, ceux qui avaient suivi le schisme vinrent en foule se faire absoudre.

Dès que la nouvelle de la soumission de l'empereur fut arrivée à Rome, le clergé et le peuple s'assemblèrent et par un accord unanime décidèrent qu'il fallait rappeler Alexandre III pour faire cesser les maux que son absence avait causés. Ils envoyèrent à Anagni sept des principaux citoyens avec des lettres du clergé, du sénat et du peuple pour le prier de revenir, Mais il connaissait la versatilité de ce peuple, et il voulut prendre ses sûretés. Il leur envoya des ambassadeurs qui stipulèrent pour lui les conditions suivantes : Les sénateurs, à leur élection, feront foi et hommage au pape ; les Romains lui restitue-

ront l'église de Saint-Pierre et les droits régaliens ; ils observeront inviolablement la paix, tant à l'égard du pape que des cardinaux, et maintiendront en sûreté leurs biens et leurs personnes. En conséquence, le pape partit de Tusculum le 12 mars 1178. Son entrée à Rome fut un véritable triomphe. Ce retour acheva d'anéantir le parti des schismatiques ; l'anti-pape Jean de Strum lui porta le dernier coup en se soumettant. Le 29 août de la même année il vint se jeter aux pieds du pape. Celui-ci le reçut avec bonté, lui accorda son pardon et le traita toujours avec honneur. Sa soumission n'éteignit pas tout-à-fait le schisme, quelques obstinés élurent le 29 septembre un certain Laudon ou Lando-Sétino, de la famille des Frangipani, auquel ils donnèrent le nom d'Innocent III. Alexandre se saisit de lui en 1180 et le fit enfermer au monastère de l'Ave, où il mourut. Le schisme fut alors complètement éteint.

Les dissensions intestines qui avaient déchiré le pontificat d'Alexandre III amenèrent des maux sans nombre. Pour y remédier, le pape convoqua un concile général : c'est le troisième de Latran. Il y eut trois cent deux évêques ; il s'ouvrit le 5 mars 1179 et eut trois sessions. On y promulgua vingt-sept canons : le dernier anathématise les hérétiques qui depuis quelque temps infestaient l'Albigeois. Nous raconterons plus tard l'origine et les développemens de cette hérésie.

La tranquillité que donna au pape la fin du schisme lui permit de tourner ses regards vers le royaume de Jérusalem qui menaçait ruine. La puissance du sultan Saladin lui avait porté un coup fatal ; maître de l'Égypte, de la Syrie

et de presque toute la succession de Noureddin, il battit en 1178 Baudouin IV, roi de Jérusalem. Le 10 avril de l'année suivante, il défit les croisés et prit la forteresse du Gué-de-Jacob, construite peu de temps auparavant sur les bords du Jourdain. Enfin, il sut profiter de la désunion des croisés et de la corruption de leurs mœurs pour ruiner leur influence. A la nouvelle de ces désastres, Alexandre III écrivit deux lettres, l'une adressée aux prélats, l'autre aux fidèles de la chrétienté. Il y représente l'extrême danger où se trouve le royaume de Jérusalem; danger auquel le roi Baudouin, affligé de la lèpre, ne peut remédier. Il exhorte les fidèles à marcher à son secours, disant que ce n'est pas être chrétien que de ne pas être touché des malheurs de la Terre-Sainte. Il promet à ceux qui feront le voyage l'indulgence accordée par Urbain II et Eugène III, et met sous la protection de l'Église leurs femmes, leurs enfans et leurs biens. Il leur permet, pour emprunter l'argent nécessaire à ce voyage, d'engager leurs héritages aux ecclésiastiques ou à d'autres, au refus des parens et des seigneurs des fiefs. Dans sa lettre aux prélats, il leur recommande par les mêmes raisons de prêcher la croisade (1). Les porteurs de ces lettres étaient des Templiers et des Hospitaliers qui les remirent aux rois Philippe de France et Henri d'Angleterre, réunis en conférence en Normandie le 27 avril 1181. Les deux princes promirent d'envoyer un prompt secours en Orient.

Alexandre III n'eut pas le temps de voir réaliser cette promesse: il mourut après un long et glorieux pontificat,

(1) Alex., ep. LIX, LX.

le 30 août 1181 dans un domaine de son Église, nommé Citta di Castello. On apporta son corps à Rome; les factieux, dont la haine avait poursuivi sa vie, outragèrent son cadavre et permirent à peine au cercueil d'arriver à l'église de Latran. L'histoire a fait justice de ces persécuteurs; le nom d'Alexandre III est resté grand entre Grégoire VII et Innocent III: il réunit comme eux la fermeté à la sagacité; comme eux aussi il lutta pour la vérité jusqu'à son dernier jour.

Ubaldo Allucingolo, né à Lucques en Toscane, cardinal du titre de Sainte-Praxède, évêque d'Ostie, fut choisi pour succéder à Alexandre III. Il s'était fait remarquer à Pavie par la fermeté de son langage dans les négociations qu'il suivait comme représentant du pape auprès de Frédéric Barberousse. Il fut couronné à Velletri le 6 septembre 1182, et prit le nom de Lucius III. A son arrivée à Rome, il trouva les Romains aussi hostiles à son pouvoir qu'ils l'avaient été à celui de son prédécesseur: une circonstance assez insignifiante acheva de les tourner contre lui. Lucius leur ayant refusé le présent d'usage, ils craignirent une restriction dans leurs droits, et la révolte éclata avec violence. Le pape fut réduit à fuir et à se cacher dans une forteresse. Christien, chancelier de l'empereur, vint à son secours; mais il tomba malade et mourut à Tusculum, avant d'avoir pu réduire les Romains. Leur audace s'en accrut. Ayant pris aux environs de Tusculum un certain nombre de clercs attachés au pape, ils leur crevèrent les yeux; un seul fut épargné, et il fut chargé de reconduire les autres à leur seigneur, montés sur des ânes, la tête couverte d'une mitre. Lucius envoya des nonces pour réclamer

contre ces rebelles l'appui des princes et des rois, et il se retira à Vérone. L'empereur vint l'y trouver; il y tint un concile où on anathématisa les hérésies qui s'élevaient de toutes parts; il mourut peu de temps après dans cette ville, le 24 novembre 1185.

Hubert Crivelli, archi-diacre de Bourges, puis archevêque de Milan, sa patrie, cardinal du titre de Saint-Laurent, lui succéda sous le nom d'Urbain III. Plusieurs affaires, laissées indécises par Lucius, divisèrent l'empire et la papauté. Urbain se plaignait que Frédéric se fût injustement emparé des biens légués par la comtesse Mathilde à l'Église romaine, qu'il prenait les dépouilles des évêques morts, en sorte que leurs successeurs trouvant les églises dénuées de tout étaient réduits à des extorsions injustes pour réparer leurs pertes; enfin, qu'il eût dispersé et ruiné plusieurs monastères de filles, sous prétexte que leur vie n'était pas assez régulière. De son côté l'empereur voulait disposer du siége de Trèves en faveur de Rodolphe, et il reprochait au pape de soutenir Volmar, archevêque élu. La querelle des investitures menaçait de se réveiller avec plus d'ardeur que jamais. Le pape cita l'empereur et le menaça de l'excommunication, et celui-ci se prépara à une énergique résistance.

Cependant les affaires d'Orient prenaient une tournure de plus en plus fâcheuse; elles se partageaient avec les luttes contre l'empire toute l'attention de l'autorité papale. Urbain III obéit à cette impulsion et il tourna ses regards vers l'Orient. Baudouin IV et son neveu qui lui avait succédé étant morts, Gui de Lusignan monta sur le trône de Jérusalem. Il voulut que Raymond, comte de Tripoli, rendît

compte de sa régence. Irrité de cette prétention, ce prince conclut un traité particulier avec Saladin, et échappa au danger commun. Les choses étaient en cet état, lorsque les chrétiens refusèrent satisfaction à Saladin de l'infraction à la trève ; il en profita pour entamer les hostilités. Raymond reprit les armes à la sollicitation de la reine de Jérusalem. Saladin, vainqueur dans une première rencontre, vint assiéger Tibériade : Gui de Lusignan, Raymond et les Templiers réunirent leurs forces pour la secourir. Les deux armées se rencontrèrent non loin de cette ville ; le 4 juillet 1187, la bataille fut livrée, les chrétiens furent complètement battus ; le roi, le grand-maître de l'ordre des Templiers, Arnaud de Châtillon et plusieurs autres princes tombèrent au pouvoir du vainqueur. Cette victoire laissa le pays sans défense : Accon, les châteaux du roi et ceux des ordres religieux, Berytus et Byblos (1) se rendirent. Le roi et le grand-maître donnèrent Ascalon pour leur rançon ; Tyr resta seule au pouvoir des chrétiens. Saladin marcha alors contre Jérusalem : la ville sainte, dépourvue de vivres et de défenseurs, se rendit après une faible résistance ; elle fut prise le 2 octobre 1187.

Pendant que ces désastres enlevaient l'Orient aux chrétiens, Urbain III se rendait à Venise pour presser l'équipement d'une flotte destinée à les secourir. Arrivé à Ferrare, il y apprit ces tristes nouvelles ; elles portèrent un coup irréparable à sa santé, il mourut le 19 octobre 1187 : il avait tenu le Saint-Siége un an et près de onze mois.

(1) Bayrouth et Gabaïl.

Le cardinal Albert, natif de Bénévent, fut élu pape trois jours après sa mort, sous le nom de Grégoire VIII. C'était un homme d'une vertu éprouvée, d'un zèle ardent et d'une grande éloquence. Pendant le court espace de son pontificat, qui ne dura que cinquante-sept jours, il employa tous ses efforts à relever les affaires d'Orient. Le monde chrétien était lié à la Terre-Sainte par ses convictions, ses souvenirs et ses intérêts; la prise de Jérusalem le jeta dans une épouvantable consternation. Les tournois étaient déserts, les troubadours et les ménestrels ne faisaient plus entendre que des lamentations sur les malheurs de l'Orient; un deuil immense couvrait la chrétienté. Grégoire VIII fut le premier à exhorter les fidèles à venger cet affront. Vingt-sept jours après la prise de Jérusalem, il adressa aux peuples de l'Occident une lettre par laquelle il ordonne un jeûne général pour apaiser la colère de Dieu; il promet à ceux qui se croiseront les mêmes avantages que ses prédécesseurs, c'est-à-dire l'indulgence plénière pour leurs péchés, la protection de l'Église pour leurs biens. Dans une autre lettre de la même date, il prescrit les pénitences que l'on doit s'imposer pour apaiser le ciel. Grégoire VIII ne se borna pas à ces conseils: il se rendit à Pise pour réconcilier ses habitans aux Génois et les engager à tourner leurs forces réunies vers l'Orient. La mort le surprit au milieu de cette négociation, il succomba le 16 décembre 1187.

Son successeur, Paulin Scolaro, cardinal-évêque de Palestine, élu à Pise sous le nom de Clément III, couronné le 20 décembre, continua l'œuvre commencée. Le

mouvement général des esprits le secondait à merveille ; Guillaume, roi de Sicile, se préparant à une grande expédition, envoya des navires chargés de vivres pour subvenir aux besoins des chrétiens restés en Orient, dont la détresse était affreuse ; Venise ordonna à tous ses vaisseaux de rentrer dans Capoue et de se diriger vers l'Orient ; Richard d'Angleterre arbora la croix à l'instant même où il reçut la nouvelle. Je vendrais ma ville de Londres, s'écria-t-il, pour voler au secours de la Terre-Sainte. Philippe de France obéit à une pensée semblable, et les deux princes oublièrent leur querelle pour se préparer conjointement à l'expédition. L'empereur Frédéric et les grands de l'empire jurèrent en présence des légats du Saint-Siége de marcher contre Saladin. Enfin le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre et de Champagne et une multitude d'évêques, de diacres et de chevaliers de tous les pays se levèrent pour arborer la croix. Ceux que l'âge ou le sexe retenaient, s'associaient à ce mouvement par la prière et la pénitence. L'entraînement dépassa peut-être celui de la première croisade.

Le pontificat de Clément III fut employé tout entier à cette affaire et à une autre qui touchait de plus près la papauté, je veux dire la pacification de Rome. On se souvient des séditions qui chassèrent plusieurs fois Lucius III ; elles avaient pour objet les droits régaliens que le sénat percevait au nom du peuple. Clément III entama des négociations à ce sujet, et obtint qu'on lui rendît les régales, à condition qu'il confirmerait le sénat et ses priviléges et qu'il sacrifierait Tusculum aux Romains. Ce traité fonda

la souveraineté absolue du Saint-Siége sur Rome (1). Lorsqu'il fut accepté des deux parts, le pape fit son entrée dans cette ville : c'était au mois de février 1189. Il employa le reste de son pontificat aux affaires d'Orient ; il mourut le 27 mars 1191, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans trois mois et demi.

Après Clément III, le cardinal Hyacinthe Bobo monta sur le trône pontifical : c'est le premier pape de la puissante et nombreuse famille des Orsini ; il prit le nom de Célestin III. Élu le 30 mars 1191, il fut ordonné prêtre le 13 avril et sacré le lendemain. Le 15, il donna la couronne impériale à Henri VI et à sa femme Constance. Dans le serment que ce prince prêta au pape, il jura de lui rendre Tusculum dont il venait de s'emparer à la sollicitation des Romains. Dès que cette ville lui eut été remise, il la livra aux Romains, selon le traité conclu avec eux par son prédécesseur.

Pendant le règne de Célestin, le sort des armes devint plus favorable aux chrétiens en Orient. Quatre mois s'étaient à peine écoulés et les efforts réunis de Léopold d'Autriche, des rois de France et d'Angleterre parvinrent à s'emparer d'Acre ; le siége durait depuis trois ans, et plus de cent mille croisés avaient péri devant ses murs. L'importance de cette place justifiait une résistance si désespérée ; Acre était une ville maritime très forte, la clef de la Syrie, le boulevard de la Palestine. La mort de Saladin, le terrible vengeur de Tibériade et de Jérusa-

(1) Carli, Antich. dit. IV, 85 ; Rog., p. 689 ; Hist. d'Inn. III, par Hurter, t. I. Voir aux Pièces justificatives.

lem ; semblait devoir augmenter l'importance de cette victoire; mais la cupidité avait mis la division parmi les chefs de l'armée chrétienne, et lorsque Saladin mourut, ils avaient déjà perdu tous les fruits de leur conquête. Ces événemens causèrent cependant une grande sensation en Europe, et il partit pour l'Orient une armée nombreuse à la tête de laquelle l'empereur Henri voulait marcher en personne.

L'an 1194, Célestin excommunia Léopold, duc d'Autriche, et Henri, au sujet de la rançon qu'ils extorquèrent au roi Richard. L'an 1196, il écrivit en France contre le divorce de Philippe-Auguste avec Ingeburge, et cassa la sentence des évêques qui l'avaient approuvé. L'année suivante il consentit, moyennant mille marcs d'argent pour lui et autant pour les cardinaux, que Frédéric, fils de Henri VI, fût couronné roi de Sicile. Tels sont les principaux événemens qui remplirent la fin de son pontificat : nous aurons occasion d'y revenir tout-à-l'heure. Célestin III tomba malade vers la fête de Noël 1197. Sentant sa fin prochaine, il offrit aux cardinaux de se démettre de sa dignité, s'ils voulaient lui promettre d'élire le cardinal Jean de Saint-Paul, de la maison de Colonna. Les cardinaux s'y opposèrent avec raison, et Célestin mourut le 8 janvier 1198. Il était âgé d'environ quatre-vingt-douze ans et avait tenu le Saint-Siége six ans neuf mois et demi. On peut lui reprocher de n'avoir pas tenu le sceptre d'une main assez ferme : heureusement il avait devant lui Innocent III, qui devait influer sur la marche des événemens avec l'énergie des Grégoire VII et des Alexandre III. Nous allons nous arrêter avec quel-

que détail sur cette période si importante de l'histoire de la papauté.

CHAPITRE VI.

Innocent III. — Sa famille et son éducation. — État de l'Europe et de l'Orient. — Élection d'Innocent. — Rome. — États du pape. — Confédération des villes toscanes. — La Sicile. — Les quatre chapitres. — Mort de Constance. — Allemagne. — Philippe de Souabe et Othon. — Divorce de Philippe-Auguste. — Affaires ecclésiastiques dans le nord et le midi. — L'empire grec. — La croisade.

Nous l'avons dit au commencement de cet ouvrage, l'histoire des papes est l'histoire de la civilisation moderne. Le lecteur a pu voir déjà que cette assertion n'avait rien que de profondément vrai. Le pontificat de Grégoire VII suffirait pour la justifier; celui d'Innocent III vient y ajouter une éclatante démonstration. Ces deux siècles et ces deux hommes forment les points les plus culminans dans l'histoire de la papauté; ce sont aussi ceux qui ont été et qui sont encore le plus mal connus et jugés. Plus la mission de ces rares génies qui vinrent transformer le monde offre de gigantesques proportions, plus l'ensemble et les résultats de leur œuvre échappent à l'œil de l'historien; et pendant que la grande famille humaine jouit de leurs bienfaits, c'est à peine si quelque voix isolée s'élève pour les venger de l'injuste postérité. Cependant quand les siècles ont emporté les nuages qui

se font autour de la vérité, le soleil de la justice jette une éclatante lumière sur les grands hommes qui ont lutté jusqu'à la mort pour la vertu et la vérité. Ce jour de la réhabilitation semble venu pour la papauté, nous avons apporté notre faible part à ce grand travail qui s'opère dans les livres et dans les esprits, et ce que nous avons tenté pour Grégoire VII, nous allons l'essayer pour Innocent III. La tâche est rude et nous sommes faibles : qu'importe ! Ne combattons-nous pas dans les rangs de cette armée catholique où nul soldat n'est petit parce qu'il ne compte pas par lui-même, mais par la pensée d'en haut qui le guide et l'éclaire.

Innocent III appartient à la famille des Conti, une des plus illustres du centre de l'Italie. Un des nombreux rejetons de cette famille, le comte Trasmondo, épousa une romaine nommée Claricie, de la noble et sénatoriale maison des Scotti; il en eut cinq enfans, quatre fils et une fille. Le cadet naquit en 1160 ou en 1161 ; il reçut le nom de Lothaire : il devait porter un jour celui d'Innocent III qu'il a élevé si haut. Cet enfant vit le jour au milieu des luttes qui divisaient l'Église et l'empire. Le triomphe de Grégoire VII n'avait pas découragé les empereurs, et nous avons vu Frédéric renouveler contre la papauté les tentatives de Henri IV. Depuis la mort d'Alexandre III, les villes de l'Italie avaient cherché à reconquérir leur indépendance ; Milan donna le signal, et ses habitans osèrent déclarer qu'ils ne reconnaîtraient jamais les droits de l'empire. Ce courage causa la ruine de leur cité; l'empereur irrité vint battre ses murailles avec des forces imposantes. Au second siége il s'en rendit maître et pro-

nonça contre elle la plus terrible des peines, la dissolution de sa bourgeoisie. Ce triomphe rendit à l'autorité impériale une partie de sa force, mais en même temps il fit germer dans les cœurs italiens une haine immense contre l'Allemagne. Frédéric voulut en profiter pour attenter aux droits des papes, il ne fut pas plus heureux que Henri IV : il fallut comme lui se courber à Venise devant l'adversaire qu'il avait si long-temps et si vainement persécuté. Mais cette solution n'était pas définitive. Le parti de l'orthodoxie conservait une profonde défiance ; le parti de l'empire n'aspirait qu'à reprendre ses avantages, tous s'attendaient à de nouveaux débats.

Cette disposition des esprits dut influer beaucoup sur les idées de Lothaire ; il passa ses premières années à Rome sous le patronage de ses illustres parens, parmi lesquels il comptait trois cardinaux. Ayant passé de l'enfance à la jeunesse, il fut envoyé à Paris pour y compléter ses études. Cette ville rayonnait déjà de cette immense renommée qui en a fait depuis lors la reine de l'intelligence et de la civilisation. Son université passait pour la première du monde, et c'était là que les jeunes gens de tous les pays venaient chercher le complément de leur éducation. Arrivé à Paris, Lothaire s'attacha aux leçons de Pierre de Corbeil, et il conserva toujours un souvenir reconnaissant des leçons de l'illustre professeur. De Paris, Lothaire se rendit à Bologne, célèbre par son école de droit, et il y porta la même ardeur pour l'étude qu'à Paris. Lorsqu'il eut acquis une connaissance approfondie du droit canonique et une immense érudition théologique, il revint à Rome pour recevoir les ordres sacrés.

Il obtint un canonicat à Saint-Pierre, et favorisé par ses parens, il put dès lors étudier de près les affaires.

Alexandre III venait de mourir, et le jeune chanoine était dans sa vingt-unième année. Lucius III lui confia l'examen de quelques affaires importantes; Grégoire VIII lui conféra le sous-diaconat; Clément III, son oncle, le nomma cardinal-diacre et lui donna le titre de l'église de Saint-Sergius et de Saint-Bacchus. Lothaire avait alors trente ans, et déjà sa renommée faisait pressentir la haute destinée qui l'attendait. Quoique le plus jeune des cardinaux, il prit part aux affaires les plus importantes. L'avénement de Célestin III lui donna une part moins grande à l'administration de l'Église. Les familles romaines étaient alors souvent divisées par d'anciennes querelles. Une de ces inimitiés existait entre les Scotti et les Orsini, aïeux maternels de Célestin et de Lothaire; celui-ci quitta Rome et vint habiter à Anagni les propriétés de sa famille.

Le jeune diacre était alors livré aux plus sombres dispositions: le monde lui apparaissait sous son aspect misérable et mesquin. Ce fut sous cette influence qu'il composa un livre intitulé: *Du Mépris du monde ou des misères de la condition humaine* (1). On y peut voir une âme jeune et généreuse qui pousse un cri d'indignation à la vue des turpitudes de l'humanité. Ce découragement ne dura pas. Lothaire ne voulait pas se contenter de flétrir les vices de son siècle, il voulait tenter de les corriger, et il se résolut dès lors à y consacrer sa vie. A la mort de Célestin III, tous les yeux étaient déjà tour-

(1) De contemptu mundi sive de miseriis humanæ conditionis.

nés sur lui, presque tous comprenaient que la grandeur du siége de Rome reposait entre les mains d'Innocent. Mais avant de raconter son élection, jetons un coup d'œil rapide sur l'état des empires dans ces circonstances.

Pendant les dernières années du règne de Célestin III, Frédéric-Barberousse était mort en revenant de la Palestine. Frédéric, duc de Souabe, son fils, prit le commandement de l'armée, mais il mourut six mois après devant Acre. Henri VI, fils aîné de l'empereur, était demeuré en Allemagne et déjà reconnu roi. Vers le même temps, le dernier rejeton mâle des rois normands de la Sicile avait cessé de vivre. Suivant le droit féodal, le royaume se trouvait dévolu au Saint-Siége par cette circonstance. Tancrède, comte de Leuc, fils naturel de Roger, oncle du roi défunt, obtint la couronne; un concurrent redoutable se présenta pour la lui disputer, c'était Henri VI. Ce prince, déjà roi de Rome, avait épousé depuis trois ans Constance, fille posthume de Roger II, tante du roi Guillaume, et dernier rejeton légitime de la famille. Après la mort de son père, Henri vint à Rome recevoir des mains de Célestin III la couronne impériale. Sa position était des plus redoutables. Maître à Rome, il l'entourait de tous côtés de ses domaines; il pouvait espérer de faire réussir les entreprises qui avaient souvent tenté les Hohenstaufen ses prédécesseurs, renverser la puissance papale. Clément le sentit et favorisa Tancrède; mais il était trop faible pour soutenir ce plan. Henri pénétra en Sicile, s'empara de ce royaume sans livrer bataille et se signala en répandant le sang à grands flots. Après ces cruautés, il passa en Allemagne où il les renouvela. Ce

fut alors que Célestin l'excommunia. Henri VI l'apaisa par une satisfaction hypocrite; il revint bientôt en Sicile où il mourut exécré de tous, même de sa femme. Il laissa un fils mineur à sa femme Constance. Célestin suivit de près dans la tombe le prince allemand. Ainsi, lors de l'avénement d'Innocent, l'empire se trouvait dans la même position que lors de l'avénement de Grégoire VII. Achevons maintenant cet examen avec l'historien d'Innocent III, Hurter.

« A l'époque où Lothaire fut appelé, sous le nom d'Innocent III, à la direction de la chrétienté, la plus grande partie de l'Italie était sous la domination des Allemands. En Sicile, la mort de l'empereur Henri, la minorité de son fils, la mort de Constance, les divisions dans l'intérieur, les attaques du dehors, ouvrirent une immense sphère d'activité à la vigilance, aux soins et à la prudence de celui qui se trouvait avec ce royaume dans une double relation, non seulement comme chef de l'Église, mais comme seigneur suzerain. Dans les provinces situées en deçà du détroit, beaucoup de vassaux possédaient des terres en fief de la maison de Hohenstaufen; cette famille s'était emparée des États de l'Église, soit en les conquérant pour elle-même, soit en les donnant en fiefs à des compagnons d'armes. Rome seule n'était pas soumise; mais elle hésitait si elle reconnaîtrait le pouvoir papal ou bien si elle se constituerait en une commune libre. Venise, dont la puissance s'était élevée à pas de géant par l'extension de son commerce à la suite des croisades, jouissait de la plus grande indépendance départie à tous les autres États de l'Italie. Gênes et Pise, sur les rivages

opposés de la mer, rivalisaient entre elles : Gênes hostile au commerce des autres nations, Pise peu considérée en Italie à cause de la facilité avec laquelle elle accordait à tous ces peuples la liberté de séjourner sur ses terres ; toutes les deux favorisées par les Hohenstaufen, pour cette raison dévouées à ces empereurs et plus disposées à soutenir leur pouvoir que l'indépendance et l'autorité des papes. Dans la haute Italie seule existait une alliance des villes libres, dont les efforts étaient cependant moins dirigés contre l'empire lui-même que contre la famille qui régnait depuis un demi-siècle. La vie publique de ces villes était une lutte à peu près permanente, tantôt contre des seigneurs, des évêques ou des abbés dont elles voulaient prendre les biens, tantôt entre elles-mêmes pour s'assujétir ou se défendre, et quelquefois entre des partis dans leur propre sein. Des combats et des traités de paix, des expéditions militaires et des alliances, voilà toutes leurs annales dans ce siècle ; mais chaque fois que le Saint-Siége pouvait trouver accès auprès d'elles et s'en faire écouter, il les dirigeait en médiateur, en *conciliateur et en arbitre pacifique de leurs griefs.* »

« Le trône de l'empire était vacant. Sous le rapport des relations spéciales de l'empereur avec l'Église, et du caractère électif de cette dignité, le choix de celui qui devait en être revêtu était d'un plus haut intérêt pour la cour romaine que l'avénement de celui qui obtenait la couronne de tout autre royaume. Ici le pape possédait non seulement le pouvoir, mais le devoir d'exercer l'influence que lui donnait son éminente position. Une époque était arrivée où la liberté des princes de l'empire et

l'indépendance de l'Église pouvaient être également menacées par le changement qui rendrait la puissance impériale héréditaire dans une seule famille. Les dispositions des princes étaient encore inconnues ; il est vrai ; ils avaient assuré, deux ans auparavant, au fils de l'empereur Henri, la possession de la couronne, en l'élisant roi des Romains ; mais Frédéric n'avait pas encore quatre ans. La jeunesse de Henri IV avait appris combien il était dangereux de placer un mineur à la tête de l'empire ; il n'existait point de lois de l'empire pour régler la tutelle. Philippe de Souabe, frère de l'empereur défunt, devait-il recevoir la couronne ? Ni ce prince ni son père ne rappelaient au pape un souvenir agréable. L'Allemagne était donc appelée à attirer principalement les regards du nouveau chef de la chrétienté.

« En France, régnait Philippe-Auguste, à la fleur de l'âge, n'ayant que cinq ans de moins qu'Innocent, et ne le cédant pas à celui-ci en fermeté de volonté. Il avait un but qu'il poursuivit avec persévérance pendant son long règne, c'était l'extension, l'agrandissement et la consolidation du pouvoir royal. Il sacrifia tout à l'infatigable ambition de détruire la puissance du roi d'Angleterre en France, d'agrandir ses propres domaines (alors encore très restreints) par la conquête des terres que possédait son rival, et de soumettre à son autorité les vassaux à peu près indépendans. Il subordonna toujours ses prévenances et son dévouement envers le pape, à la réalisation de ce but. Cependant l'autorité de Philippe-Auguste n'était pas très forte, l'époque n'étant pas assez éloignée des doctrines du Christianisme qui règlent toutes les re-

lations entre les hommes, pour qu'il fût possible au roi de réaliser sa volonté, lorsque cette volonté se trouvait en opposition avec des lois supérieures.

« Richard d'Angleterre, avec les qualités d'un héroïsme sauvage, possédait tous les défauts d'une force brute qui n'est civilisée par aucune influence intellectuelle ; et même la poésie qu'il aimait et cultivait ne lui donnait pas ce prestige séduisant qui caractérisait tant de souverains de l'Orient. Par suite de ses luttes continuelles avec la France, il vécut moins souvent dans son île que dans ses provinces de l'autre côté de la mer. Il eut besoin de sommes immenses pour ses guerres et pour sa rançon, et les charges dont il accablait ses sujets devinrent encore plus lourdes par la dureté qu'il autorisait dans la perception des impôts. A son retour de la captivité, se dissipèrent toutes les belles espérances qu'avait fait concevoir le commencement de son règne. Il accueillait d'un regard furieux ceux qui s'adressaient à lui pour leurs affaires. Il n'épargna ni le clergé qui avait donné les vases d'or et d'argent des églises pour sa rançon (en sorte qu'on fut obligé de se servir encore long-temps de calices en cuivre jaune), ni les nobles et les bourgeois qui avaient rivalisé de dévouement avec le clergé ; pour extorquer de l'argent, aucun droit ne lui était sacré. C'est ainsi que ses exactions, son désir immodéré de dominer, ses sentimens impérieux et divers actes de cruauté firent de plus en plus disparaître l'admiration et l'amour qu'il s'était acquis par sa valeur, et qu'il aurait pu conserver par la sincérité et la droiture de sa conduite ; les contemporains ne lui auraient pas aussi sévèrement reproché les

excès de ses voluptés; mais ce qui les révolta, ce fut de le voir fouler aux pieds les droits des autres, et chercher à se procurer par la violence ce qu'il aurait pu facilement obtenir de la libre volonté de ceux qu'il tyrannisait.

« En Espagne, Alphonse de Castille, non seulement avait été malheureux dans les combats livrés aux Maures, et avait perdu Calatrava, Alarcos et plusieurs autres places fortes, mais il avait fait aussi au roi Léon une guerre qui ne put être terminée par un mariage que prohibait les lois de l'Église, ce qui donna bientôt occasion au pape de maintenir l'observation de ces lois dans ce pays. Sancho régnait plus paisiblement en Navarre; dévoué au chef de l'Église, comme l'avait été pendant quelque temps Pierre en Aragon, Sancho, dans le Portugal, était souvent en lutte avec le clergé, et recevait parfois avec beaucoup de dédain les remontrances de Rome.

« Des dissensions acharnées entre les bourgeois, des expéditions militaires brillantes et courageuses, des traditions concernant une suite admirable de héros, composent l'histoire ancienne des royaumes Scandinaves. Les feuilles de leurs annales sont souillées de sang, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ceux où nous sommes parvenus. Près de la harpe du scalde et à côté du trône gisait l'épée encore fumante de Bersecker, et les horreurs des Atrides se renouvelèrent sous plusieurs formes dans plus d'une famille régnante. La protection vigilante de Rome seule empêcha que l'Église et les germes du Christianisme qui se développaient lentement chez ces peuples, ne fussent étouffés sous l'oppression des persécuteurs victorieux. Cependant le Danemarck apparait avec une

allure moins rude. La civilisation occidentale avait jeté dans ce pays, par suite de ses relations étroites avec Rome, des racines plus profondes et plus vivaces, et Knud VI possédait dans l'archevêque Absalon de Lund un prince de l'Église aussi distingué comme homme d'État que comme valeureux guerrier.

« Dans l'Est de l'Europe, où le paganisme subjuguait encore les hommes, l'Évangile venait aussi de pénétrer, et par là même une nouvelle contrée fut mise en relation avec Rome chargée de veiller sur cette conquête spirituelle et d'y conserver la lumière de l'Évangile. Ces rapports avec la papauté étaient également appelés à se consolider dans la Pologne, qui, sur beaucoup de points, s'éloignait de l'uniformité de discipline commandée par l'Église dans tous les pays où elle s'était solidement établie. Quatre princes, souvent divisés entre eux, s'étaient partagé ce royaume qui, il y a un demi-siècle, pouvait encore se montrer fort et puissant sous l'autorité d'un seul souverain.

« En Hongrie, Bela III, roi juste et sévère, qui avait étouffé les guerres intestines de son royaume et lui avait donné des lois, qui avait départi à l'Église cette liberté que les papes s'efforcèrent de lui faire octroyer partout ailleurs, mourut peu de temps après l'élection du nouveau pape. Les rois de Hongrie manifestèrent presque tous du dévouement envers le Saint-Siége, par l'influence duquel la paix intérieure fut souvent rétablie et l'ordre conservé dans le pays.

« Quant aux royaumes de l'Orient qui vivaient dans la communauté de l'Église romaine, l'Arménie seule se dis-

tingua par l'extension et l'ornement de la dignité royale que son souverain venait d'obtenir ; mais absorbé par ses luttes avec les comtes de Tripoli, il ne put consacrer ses forces à combattre les ennemis de la foi. Le royaume de Jérusalem ne se faisait remarquer que par les embarras au milieu desquels ils se trouvaient. Depuis les victoires de Saladin, il était restreint à une petite étendue de pays autour d'Accon ; et parmi les rois qui se succédèrent avec rapidité, il n'en est pas un seul qui ait été assez fort ou qui ait vécu assez long-temps pour mettre à profit des circonstances plus favorables. Par le mariage d'Almérie, frère et successeur de Guido de Lusignan, avec Isabelle, veuve de Henri, roi de Jérusalem, un nouveau refuge pour les mœurs et les usages de l'Occident au sein de l'Orient, parut s'ouvrir dans l'île de Chypre que Richard-Cœur-de-Lion avait prise aux Grecs, et qui avait été achetée par Guido de Lusignan.

« Isaac l'Ange, le lâche monarque de l'empire bysantin, fut précipité du trône dans la prison, par le crime de son frère Alexis, presque aussi incapable que lui. La haine que celui-ci inspira à sa propre famille, devait bientôt amener la soumission si courte de l'empire d'Orient à des souverains de l'Occident, et en même temps la réunion passagère de l'Église grecque à l'Église latine, un des événemens les plus illustres du règne d'Innocent III.

« Le prince des croyans, Malek al Mansur Aba Gusef Jacub, qui, après la victoire d'Alarcos, fut à même, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, d'agrandir son royaume, et qui est regardé par les historiens de sa nation comme le plus grand des rois Mohavites, régnait à Maroc sur Ma-

greb, partie mahométane de l'Espagne, et sur la Mauritanie. Il mourut dans le quatrième mois de l'année 1198, dans toute la force de l'âge, laissant la souveraineté de ses fertiles provinces à son fils Malek el Naser Muhamed, âgé de dix-neuf ans. En Égypte et dans les pays où Saladin régnait encore puissamment il y a dix ans, ses fils et leur oncle Saffedin se faisaient la guerre, ce qui procura quelques momens de tranquillité aux chrétiens. Telle était la situation de l'Orient et de l'Occident à l'époque où Innocent fut élevé sur le Saint-Siége; tels étaient les princes qui régnaient en Europe et dans les pays qui avaient quelques rapports avec cette partie du monde. »

Le jour de la mort de Célestin III, les cardinaux se réunirent dans un couvent près du Scaurus, non loin du grand amphithéâtre, et après avoir mûrement réfléchi, ils portèrent leurs suffrages sur Lothaire. Il n'avait alors que trente-sept ans; mais son habitude des affaires, ses vastes connaissances, la gravité de ses mœurs faisaient de son âge un avantage de plus. D'ailleurs les circonstances étaient si difficiles que l'énergie d'un homme jeune encore pouvait seule y suffire. Le clergé et le peuple qui attendaient à la porte de l'église le comprirent ainsi et manifestèrent par des acclamations unanimes ce qu'ils espéraient du nouveau pontife. Il se fit ordonner prêtre le 22 février. Le lendemain les cérémonies du sacre eurent lieu dans l'église de Saint-Pierre. Lothaire prit le nom d'Innocent III. Lorsqu'elles furent terminées, il se leva et exposa aux assistans le but et la grandeur des fonctions qui lui étaient confiées. Voici quelques passages pris dans un

des discours écrits à cette occasion (1); celui qui résume le mieux ses convictions: « *Celui-ci est un serviteur « fidèle et prudent que le Seigneur a établi pour gou- « verner sa maison, afin qu'il lui donne la nourri- « ture dans le temps nécessaire.* La parole éternelle « nous indique les qualités de celui qui est préposé à la « maison, et comment il doit en avoir soin. Il sera pru- « dent et fidèle afin qu'il lui présente la nourriture au « temps convenable; fidèle afin qu'il la présente; pru- « dent afin que cela se fasse au temps voulu. Elle an- « nonce aussi celui qui l'a institué, le Seigneur; — celui « qui a été institué, le serviteur; — quel serviteur? un « serviteur prudent et fidèle; — sur qui a-t-il été éta- « bli? sur la maison; — pourquoi a-t-il été institué? afin « qu'il présente la nourriture; — quand? au temps voulu. « Examinons chacune de ces expressions, car ce sont « les paroles de la parole éternelle; c'est pourquoi « chacune a sa valeur, chacune a un sens profond. » Innocent entre ensuite dans cet examen; voici quelle idée il se fait de sa mission: « Quel honneur! je suis « préposé à la maison; mais quel lourd fardeau! Je suis « le serviteur de tous les serviteurs, le débiteur des sa- « ges et des insensés. S'il y en a tant qui peuvent à peine

(1) Il existe quatre sermons d'Innocent *in consecratione Romani Pontificis.* Il les avait peut-être écrits tous les quatre à cette occasion..... Il serait possible qu'un de ses quatre sermons n'eût été composé que pour l'ordination d'un prêtre..... Le troisième peut avoir été prononcé le premier anniversaire de son élection. (Hist. d'Innocent III, par Hurter.)

« servir convenablement un seul, comment un seul peut-« il servir tous ?,.... Et en dehors de moi-même que de « travaux quotidiens, les soins à donner à toutes les « Églises ! Quelle anxiété et quelle douleur, quelles in-« quiétudes et quels embarras n'ai-je pas à porter ! N'est-« ce pas entreprendre plus qu'il n'est possible d'exécuter ? « Je ne veux pas cependant exagérer ce que j'entreprends, « pour ne pas me trouver moins à la hauteur de ce que « j'ai commencé. Un jour révélera à l'autre les peines « que j'endure ; une nuit annoncera à l'autre mes soucis. « Ma fermeté n'est pas celle d'une pierre, et ma chair « n'est pas d'airain. Mais si je suis faible et plein de dé-« fauts, Dieu qui donne largement à tous, et sans re-« tard, me donnera des forces. C'est pourquoi, puisque « l'homme n'est pas maître de la voie à suivre, j'espère « que celui qui a soutenu Pierre sur les vagues de la mer « pour l'empêcher de s'enfoncer, que celui qui égalise ce « ce qui est inégal, et qui adoucit ce qui est raboteux, « dirigera mes pas. Je vous ai fait connaître les conditions ; « écoutez maintenant les devoirs. Je suis un serviteur ; « je dois être prudent et fidèle pour présenter aux servi-« teurs la nourriture en temps voulu. Dieu exige ici trois « choses de moi : la fidélité du cœur, la prudence dans « les actions, la nourriture de la parole, ce qui veut « dire : je dois être fidèle de cœur, prudent dans ma con-« duite et donner la nourriture de la parole ; car, lors-« qu'on croit de cœur, on devient juste, et lorsqu'on « confesse avec les lèvres on obtient le salut. Abraham « a cru en Dieu, sa foi lui a été comptée pour de la jus-« tice. »

Lorsque les événemens du sacre furent terminés, lorsqu'on eut fait part de son élection aux rois et au clergé de la chrétienté, Innocent se livra avec ardeur à l'examen des affaires que le grand âge de son prédécesseur avait laissées en retard. Avant tout il réforma dans sa propre maison les abus qu'il voulait proscrire dans l'Église : sa table se fit remarquer par une frugalité et une simplicité d'anachorète ; son domestique fut réduit au strict nécessaire. Devenu pape il ne changea rien dans les habitudes sévères du cardinal. Cette austérité avait d'ailleurs un autre avantage, celui de ménager le trésor de l'Église, privé alors de la plus grande partie des revenus de ses domaines temporels.

Tout ce qui le regardait personnellement ayant été ainsi réglé, Innocent III saisit d'une main ferme la houlette pastorale. Il s'agissait avant tout de rétablir à Rome l'autorité temporelle du souverain pontife. Rappelons sommairement les atteintes que lui avaient portées les Romains. Sous Lucien II, poussés par Arnaud de Bresse, ils rétablirent le sénat et les chevaliers et rouvrirent le Capitole. Eugène III ne put regagner aucune influence sur un peuple enivré des souvenirs de sa grandeur passée et séduit par un de ces ambitieux qui corrompent la multitude en flattant ses passions. La noblesse se joignit à lui et elle poussa les Romains vers les empereurs dont l'autorité lointaine lui causait moins d'ombrage que l'autorité présente des papes. Sous Adrien, elle offrit à Frédéric la souveraineté de la ville éternelle. Mais ce prince, qui avait alors intérêt à ménager le pape, refusa. L'élection d'Alexandre III, contestée par l'anti-pape

Victor, vint renouveler ces tentatives. La réconciliation de l'empereur et d'Alexandre rapprocha les Romains du pape à des conditions que nous avons rapportées. Sous Lucien III, la haine de Rome contre Tusculum ramena des troubles à peine apaisés, et ils ensanglantèrent le court pontificat de Grégoire VIII. La politique de Clément III rétablit d'une manière inattendue l'autorité papale : on a vu comment il reconquit tous les droits enlevés à ses prédécesseurs. Célestin III continua cette politique, les Romains cédèrent de plus en plus, et finirent par se placer dans la dépendance complète du chef de l'Église. Innocent III avait un esprit trop ferme et un coup d'œil trop juste pour ne pas profiter des tentatives de ses prédécesseurs. Il acheva ce qu'ils avaient ébauché, et en dotant Rome d'une administration régulière, il donna à l'autorité pontificale des bases inébranlables.

Le lendemain de son sacre il porta le dernier coup à la suzeraineté impériale dans la personne du préfet de la ville, et à l'indépendance romaine dans la personne du sénateur. Il fit prêter au premier serment : « de ne vendre, ni mettre en gage, ni donner en fief aucun des domaines à lui confiés ; de rechercher les droits et les taxes de l'Église romaine, de s'en saisir et de les conserver ; de garder fidèlement les châteaux, de n'y laisser entrer personne, et de n'en construire aucun nouveau sans l'autorisation du pape ; de rendre compte en tout temps de la gestion de ses fonctions et de s'en démettre au premier ordre (1). » Ensuite le pape le revêtit d'un manteau en

(1) Innocent., ep. I, 377. Hurter, Hist. d'Innoc., t. I.

signe d'investiture et lui fit présent d'une coupe d'argent, comme symbole de sa bienveillance de suzerain. Quant aux sénateurs, un seul d'entre eux avait réuni leurs droits; Innocent fit instituer par un fondé de pouvoir un autre sénateur et remplacer par un autre magistrat ceux qui avaient prêté serment à celui-là. A compter de ce jour le nouvel élu exerça ses fonctions, non plus au nom du peuple, mais à celui du pape. Il s'engagea par serment: « à protéger la sûreté personnelle du chef de l'Église, des cardinaux et des gens de leur maison; à ne tramer, ni par des conseils, ni par des actes, aucun complot contre la vie du pape, à lui faire connaître toute tentative de ce genre, à le défendre dans la possession de la dignité papale et des droits de saint Pierre (1). » Innocent III ne se borna pas à ces mesures, il demanda et obtint des principaux barons qui se trouvaient auprès de lui serment de vassalité.

Dès que son autorité fut reconnue dans la ville et ses alentours, le pape songea à la reconquérir dans les provinces plus éloignées. Sa première tentative fut vers la Marche d'Ancône et la Romagne qui appartenaient en fief au sénéchal de l'empereur Henri, Markwald d'Anweiler. Son esprit entreprenant, et que rien n'arrêtait, lui avait valu la faveur de ce prince; il avait été chargé de plusieurs missions importantes, et enfin Henri, à son dernier moment, l'avait nommé régent de la Sicile, et son exécuteur tes-

(1) Hurter, Hist. d'Innoc., t. I. Cette formule, dit cet historien, est encore en quelque sorte aujourd'hui la base des droits et des devoirs du sénateur, en sa qualité de ministre de la justice et de la police à Rome.

tamentaire. C'était un homme puissant par son audace, et redouté de tous par ses crimes. Innocent lui envoya deux cardinaux, Jean de Salerne et Léonio, pour l'engager à reconnaître l'autorité de l'Église. Markwald feignit de se soumettre, seulement il demanda un sauf-conduit afin d'aller prêter serment en personne; mais bientôt il changea de langage, et lorsque le cardinal Guido, chargé de le conduire à Rome, arriva auprès de lui, il refusa de tenir ses promesses. Les cardinaux ne se laissèrent pas abuser plus long-temps et admirent à prêter serment toutes les paroisses qui voulurent se soumettre. L'élan fut général, et la Marche d'Ancône se montra la plus empressée de se soustraire à l'autorité séculière pour reconnaître celle de l'Église. Markwald leva alors le masque; il sortit de la ville et mit tout à feu et à sang dans les campagnes. Les cardinaux n'hésitèrent pas, ils prononcèrent l'excommunication contre lui et ses partisans. Le pape ratifia cette mesure, et il en prit de plus sévères; enfin il résista à la force par la force. Des troupes marchèrent par ses ordres contre Markwald, et bientôt le sénéchal vaincu offrit la paix. Le pape se défiait trop de lui pour croire à ses promesses, il refusa; et le sénéchal se rendit en Sicile pour réclamer l'appui des princes de l'empire contre le Saint-Siége; mais ses efforts furent vains, un an suffit pour faire disparaître les traces de sa domination usurpée (1).

Cette victoire de la papauté frappa de terreur les autres vassaux de l'Empire. Le chevalier Conrad Lützenhard,

(1) Innoc., ep. I, 27, 38, 557; II, 4, 167; VII, [illegible]. Cf. Rayn.

duc de Spolète, comte d'Assise et de Sora, essaya par tous les moyens d'éviter la colère du pape; mais celui-ci repoussa toute tentative de raccommodement, et Conrad fut obligé de rendre sans condition tout ce qu'il avait enlevé au patrimoine de saint Pierre.

Les populations secondaient et provoquaient même les dispositions du pape : sur tous les points une réaction violente s'opérait contre le pouvoir des Allemands. Une grande partie de la Toscane, transmise à l'Église par la comtesse Mathilde, était en leur pouvoir. Philippe, frère de l'empereur, portait le titre de duc de ces domaines. Dès qu'Innocent manifesta l'intentiou de les soustraire aux étrangers, les villes toscanes formèrent une confédération dont le but était de s'assister mutuellement pour maintenir leur liberté, d'accommoder à l'amiable les différends qui éclateraient entre elles, de défendre l'Église romaine, et de ne se soumettre, sans le consentement de celle-ci, à aucun souverain temporel, quel que fût son titre, et de ne reconnaitre même aucun empereur qui ne serait pas agréé par le pape (1). La prudence d'Innocent III s'alarma de cette ligue; il comprit que, même à son profit, il ne devait pas autoriser une mesure qu'on pourrait plus tard tourner contre lui. Il renvoya l'acte de confédération sans le signer; mais, en même temps, il chargea les cardinaux Pandolpho et Bernard de faire mentionner la réserve de ses droits de suzerain, et de lui donner ainsi une forme qu'il pût approuver. On obéit à ses ordres, et le pape signa. Il n'y eut que la ville de Pise qui refusa son

(1) Hurter, Hist. d'Innoc., t. I.

concours à la confédération, mais elle n'arrêta pas le mouvement général. Au bout d'un an de règne, Innocent avait rétabli l'autorité de l'Église dans les Marches, dans le duché de Spolète, dans le comté de Bénévent et dans plusieurs autres seigneuries : toute la haute Italie et le centre, jusqu'à la principauté de Capoue, ne reconnaissaient plus la prépondérance de l'Empire. La ligue s'étendait de plus en plus ; un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels on remarquait le margrave de Montferrat, autrefois allié de Henri, s'associèrent, et Milan fut choisi pour tenir les assemblées (1).

Les efforts furent encore plus énergiques dans la basse Italie. Après la mort de l'empereur, Constance, sa veuve, voulut rendre la paix à ce pays désolé ; elle bannit de la Sicile Markwald et les autres princes allemands ; elle appela auprès d'elle son fils Frédéric, et elle le nomma en 1198 co-régent, et le fit couronner dans la cathédrale de Palerme. Pour lutter contre les bannis et consolider l'autorité du jeune roi, Constance comprit qu'elle devait chercher un appui en resserrant ses liens avec le Saint-Siége. Elle envoya donc des ambassadeurs à Innocent, avec la mission de recevoir, au lieu et nom de Frédéric, en fief du pape, le royaume de Sicile, le duché de la Pouille et la principauté de Capoue, aux mêmes conditions qui avaient existé jusqu'à ce jour entre le souverain pontife et les rois : ces conditions dataient de Guillaume I[er]. Adrien IV lui avait accordé d'importans priviléges ; ils concernaient la légation, les nominations ecclésiastiques, les appels et

(1) Leo, Hist. d'It. ; Hist. Calch. hin. patr. in Gr. thes.

les synodes : on les désignait par le nom *des quatre chapitres*. Clément les avait confirmés à Guillaume II. Innocent, jaloux défenseur des droits de l'Église, les regarda comme inconciliables avec ses devoirs de suzerain ; il profita de l'extinction de la dynastie royale pour les reprendre. Il refusa aux ambassadeurs de Constance ; la reine épuisa tous les moyens de séduction, il fallut céder. Les trois chapitres sur l'appel, la légation et les synodes furent détruits ; celui sur les élections reçut quelques restrictions. La bulle d'investiture fut accordée au mois de novembre ; elle portait ce qui suit : « Le droit de su-« zérainété et la propriété du royaume de Sicile appar-« tenant à l'Église romaine, le pape cède à Constance, « en considération de l'attachement que le roi Roger son « père et les deux Guillaume, son frère et son neveu, ont « toujours manifesté envers le Saint-Siége au milieu des « orages qui l'ont assailli, et dans l'espoir que Constance « et ses descendans se conduiront de la même manière, « le pape lui cède le royaume de Sicile, le duché de la « Pouille et la principauté de Capoue avec toutes leurs « dépendances, comme Naples, Salerne, Amalfi et Mar-« sie, avec tout ce qu'elle aurait à prétendre au-delà de « Marsie et tout ce que ses prédécesseurs avaient reçu « de l'Église romaine. Le pape la protégera contre tous « ses ennemis ; en retour, elle aura à jurer entre les mains « de l'archevêque d'Ostie et à s'engager par un écrit re-« vêtu de son sceau, qu'en tout temps, lorsqu'elle serait « appelée et non retenue par un obstacle ou une néces-« sité visibles, elle se présentera pour prêter le serment « de vassale. Le jeune roi aura à prêter le même serment

« aussitôt qu'il sera majeur, et paiera la redevance an-
« nuelle de 600 scudis pour la Pouille et 400 pour Mar-
« sie ; et toutes ces prescriptions seront invariables pour
« le pape et pour les successeurs de Constance. — Afin
« de terminer pour toujours le différend sur les élections
« ecclésiastiques et d'accorder à l'autorité royale tout ce
« qu'il est possible de lui accorder sans compromettre la
« liberté de l'Église, le chapitre devra, pour l'avenir, à
« l'époque de la vacance d'un siége épiscopal, élire sans
« retard un successeur ; mais l'évêque élu ne pourra, ni
« être installé avant d'avoir reçu l'approbation royale,
« ni administrer son diocèse avant d'avoir reçu la con-
« firmation apostolique. La reine promet d'observer inva-
« riablement ces règles par humilité envers le pape et la
« liberté des Églises, et par respect pour celui par qui
« les rois règnent et les princes dominent, et par véné-
« ration pour son épouse qui est l'Église. Le pape décla-
« rera nulle toute élection faite autrement et punira les
« transgresseurs ; de plus il sera permis au clergé de faire
« appel au pape chaque fois que cela lui paraîtra néces-
« saire (1). »

Constance survécut peu de temps à l'expédition de ces bulles. Avant de mourir elle n'épargna rien pour assurer la couronne à son fils ; elle lui donna pour tuteur Innocent III, en lui assignant une somme annuelle de 30,000 tarins comme indemnité des dépenses de la tutelle. Constance mourut le 27 novembre 1198 : elle était le dernier

(1) Innoc., ep. I, 410-412. Cité par Hurter, trad. par St.-Ch.

rejeton de Rudiger, qui, soixante-huit ans auparavant, avait placé la couronne impériale sur sa tête.

Nous arrivons à une époque où les affaires d'Allemagne prirent une tournure qui donna occasion à Innocent III de montrer l'énergie et la vaste étendue de son esprit. Jetons quelques regards en arrière. Frédéric Ier fut le premier membre de la famille des Hohenstaufen qui parvint à l'empire ; pendant son règne il n'épargna rien pour étendre et augmenter ses possessions privées. La famille des Welf, d'une origine plus ancienne, luttait avec les Hohenstaufen de puissance et de splendeur ; l'étoile de ces derniers l'emporta. Trois d'entre eux placèrent sur leur tête la couronne impériale, et dès lors tous leurs efforts furent employés à s'assurer la conservation du pouvoir. L'Empire avait néanmoins conservé les formes de l'élection ; mais la maison des Hohenstaufen avait acquis une telle prépondérance, que sans l'intervention des papes, elle aurait acquis à son profit l'hérédité du pouvoir. Il s'agissait de conserver à l'Empire son indépendance et ses droits ; « Voilà pourquoi, dit M. Hurter, Innocent intervint avec une volonté déterminée dans la lutte qui se préparait. On a prétendu l'accuser d'avoir empiété sur les droits de l'Empire au profit du Saint-Siége ; ces accusations sont fausses : il voulut au contraire protéger les droits de l'Empire et empêcher les princes d'être dépouillés de la liberté d'électeur. C'est à cette conduite des papes que l'Allemagne doit le bonheur de n'avoir pas été agglomérée en une seule masse unitaire, qui à la vérité eût manifesté à l'extérieur une plus grande puissance, mais n'eût

pas enfanté dans l'intérieur cette richesse et cette variété de culture intellectuelle par lesquelles la nation allemande se distingue de tous les autres peuples (1). » Ainsi Innocent usa d'un droit et remplit un devoir.

L'empereur, à ses derniers momens, avait désigné son frère Philippe, duc de Souabe, tuteur de Frédéric, âgé de trois ans. Philippe se trouvait alors en Toscane et il se hâta de revenir en Allemagne. Il trouva ce pays dans une situation déplorable ; le pillage, le meurtre, la famine, tous les désordres et tous les malheurs l'accablaient à la fois. Le duc de Souabe chercha d'abord à assurer à son neveu le secours des villes impériales et les voix des princes ecclésiastiques du Rhin. Il ne les trouva pas favorables à son projet : ils furent arrêtés par la crainte de perdre leurs droits et leur liberté, en laissant plus long-temps la couronne impériale dans la même famille. Les princes de l'Allemagne orientale se montrèrent moins hostiles au jeune Frédéric ; s'étant réunis en diète à Arnstadt, ils nommèrent Philippe, défenseur de l'empire. Pendant que ce prince remportait ce succès à Arnstadt, un parti s'élevait contre lui et son pupille à Andernach ; il était conduit par les archevêques de Cologne et de Trèves. Philippe fit en vain auprès d'eux de nombreuses démarches : Adolphe de Cologne fixa l'election à un jour très prochain : on jetait déjà les yeux sur Berthold, prince de la famille de Zaerengen. Cependant plusieurs princes

(1) C'est un protestant qui parle, et ne recule pas devant cet aveu précieux en faveur de la papauté ; le beau livre de M. Hurter est écrit tout entier avec cette noble impartialité.

du parti des Hohenstaufen se réunirent à Mulhausen, et offrirent la couronne à Philippe, qui, après un premier refus, accepta par la crainte de voir l'empire passer aux mains d'une famille si ennemie de la sienne. Ceci se passa au commencement de mars 1198 (1).

Six jours après cette élection, les princes convoqués par Adolphe se réunirent à Cologne, et là, sans avoir égard à ce qui s'était fait en Saxe, renouvelèrent leurs propositions à Berthold; mais ce prince, après avoir réfléchi combien Philippe était puissant, préféra une tranquillité certaine, une fortune assurée aux chances de la lutte. Il refusa la couronne et passa même du côté de Philippe. Les princes indignés ne cédèrent pas, et ils tournèrent leurs regards vers Bernard, duc de Saxe, petit-neveu de Henri-le-Lion; celui-ci suivit l'exemple de Berthold. Ce second refus ne découragea pas Adolphe et ses alliés, ils s'adressèrent au second fils de Henri-le-Lion, Othon, qui, proscrit et dépouillé par l'empereur Frédéric, s'était retiré auprès du roi Richard, son oncle. Ce prince, ennemi des Hohenstaufen, accueillit avec joie les propositions faites à son neveu. Malgré les réclamations de Philippe, l'élection fut fixée à Cologne aux premiers jours de mai. Othon y arriva au jour désigné avec une suite magnifique; il fut élu dès son arrivée. La scission se trouva ainsi consommée.

Quoique Innocent III fût bien convaincu qu'il était l'arbitre naturel de ces débats, il voulut laisser d'abord à l'élection toute sa liberté. C'est pourquoi il n'intervint

(1) Ramner, III, 104; Boehmer; Chr. Rhyth. in Leib., III, 88.

d'abord dans les affaires d'Allemagne, que pour ce qui touchait plus directement les intérêts du Saint-Siége. Célestin III avait excommunié Philippe, parce que celui-ci avait ravagé et occupé le patrimoine de saint Pierre, s'était emparé de l'archevêque de Salerne et de la famille royale de Sicile, et qu'il les retenait en prison. Arrivé au trône pontifical, Innocent lui envoya l'évêque de Sutri, l'abbé de Saint-Anastasio pour obtenir la délivrance de ces captifs, et obtenir satisfaction pour tous les crimes qui avaient provoqué contre Philippe les foudres de l'Église. Dans le cas où il refuserait ces conditions, les ambassadeurs n'avaient pas le droit de lever son excommunication. Ils arrivèrent en Allemagne lorsque Philippe venait d'être élu. Infidèle à son mandat, l'évêque de Sutri lui accorda l'absolution sur une simple promesse. De retour à Rome, il s'accusa lui-même d'avoir trompé la confiance du pape. Innocent, qui voulait asseoir son autorité sur des bases solides, sévit sévèrement contre lui, il le déclara déchu de sa dignité, et l'exila dans un couvent où il mourut de chagrin.

L'absolution de Philippe n'en fut pas moins pour lui d'un immense résultat : dès ce moment tout sembla servir ses intérêts ; la majorité des princes se prononça en sa faveur ; mais Othon ne céda pas, et on en vint aux mains pour terminer le différend. Jusque-là aucun des deux élus ne s'était adressé au souverain pontife pour l'instruire de ses prétentions. Othon rompit le premier le silence. « La Providence éternelle, dans sa sagesse, écrit-il au pape, l'a appelé, lui, le fils de ce Henri qui, à cause de son attachement inébranlable au Saint-Siége, a été mis

au ban de l'empire, déclaré déchu de ses dignités et dépouillé de ses biens par Frédéric, l'a appelé contre toute attente au trône par les premiers électeurs de l'empire d'Allemagne, pour récompenser la fidélité de son père. Afin de commencer son règne avec celui par qui les rois règnent, il a juré solennellement de maintenir les droits de l'Église et de renoncer à l'horrible abus de confisquer la succession des évêques, des abbés et des princes ecclésiastiques défunts, abus dont ses prédécesseurs s'étaient rendus coupables. Il prie le saint Père, en considération de son dévouement et de celui de son oncle Richard d'Angleterre, et en même temps de toutes les injustices que le Saint-Siége a essuyées de Philippe, de vouloir le sacrer empereur, de délier de leur serment tous les princes ecclésiastiques et séculiers qui avaient osé élire Philippe ou lui prêter serment de fidélité, et de leur ordonner, sous la menace de l'excommunication, de reconnaître lui, Othon; il promet en outre d'approuver tout ce qui sera convenu entre Sa Sainteté et ses ambassadeurs, ou tout ce qu'elle établira (1). » Le roi d'Angleterre écrivit dans le même sens à Rome. L'autorité du pape était alors en effet d'un poids immense. Les deux prétendans à la couronne impériale ne pouvaient pas compter sur les princes qui les appuyaient : ceux-ci ne montraient aucune préférence, passant de l'un à l'autre, suivant que leur intérêt les y poussait. L'année entière s'écoula sans que la lutte fît pressentir aucun résultat définitif. A la fin de l'année, les deux con-

(1) Hist. d'Innoc., par Hurter, t. I.

currens se dirigèrent vers la Saxe, pour y vider leur querelle. Ces dissensions avaient placé l'Allemagne dans une situation déplorable; le pape en gémissait, mais il sentait que le moment n'était pas venu d'intervenir. Il voulait s'occuper d'abord des affaires importantes qui intéressaient directement le Saint-Siége. Nous allons suivre le développement de ces principaux actes, avant de revenir aux affaires d'Allemagne.

Le pape Célestin était mort sans avoir résolu une des plus graves questions de son temps, celle du divorce de Philippe-Auguste avec Ingeburge. Marié d'abord à Isabelle, fille de Baudouin IV, comte du Hainaut, Philippe, à peine âgé de vingt-quatre ans, avait vu sa jeune épouse descendre au tombeau. Dès son retour de la Palestine, il songea à contracter une alliance par laquelle il pût lutter contre la puissance de l'Angleterre. Les rois danois possédaient, depuis Knut-le-Grand, des droits sur cette contrée, et Philippe-Auguste jeta les yeux sur une des sœurs de Knut VI, qui occupait alors le trône du Danemarck. Ingeburge (c'était son nom) fut accordée à sa demande, et dès son arrivée en France il l'épousa, et la fit couronner solennellement. Cette union était à peine accomplie, que Philippe montra pour Ingeburge une aversion insurmontable, et dès cet instant il conçut le projet de se séparer d'elle par un divorce. Une seule raison pouvait être invoquée contre son mariage, la parenté aux degrés interdits par les lois ecclésiastiques; ce fut celle dont se servit le roi. Plusieurs évêques, réunis à Compiègne, tous parens ou amis du roi, se prêtèrent à cette injuste et honteuse action. Le divorce fut prononcé.

Ingeburge, qui ne savait pas le français, ne put rien répondre. Quand on lui notifia la sentence, elle ne put que s'écrier en gémissant : France ! mal! mal ! Rome! Rome !.... Elle refusa de retourner en Danemarck, et le roi la fit renfermer dans le couvent de Beaurepaire, où elle donna l'exemple de toutes les vertus.

La nouvelle de ce scandale parvint bientôt à Célestin; il en apprit les détails par son légat qui revenait de France. Peu de temps après, Knut VI lui en adressa une plainte régulière par son chancelier et l'abbé Guillaume de Ebelstodt; il leur fut facile de prouver que le prétexte allégué par Philippe n'avait aucun fondement. Avant de se prononcer, le pape écrivit à ce prince et lui envoya le cardinal Milon, pour le ramener à son devoir; mais les lettres restèrent sans réponse, et l'ambassadeur ne fut pas traité avec le respect dû à l'autorité qu'il représentait. Alors Célestin « déclara la sentence (1) de divorce « nulle et non avenue, illégale, prononcée contre une « femme ignorant la langue du pays et sans défense, « dont les auteurs n'ont respecté ni le sacrement du « mariage, ni les droits du Saint-Siége, puisque cette « sentence concernait une reine couronnée, et certes « reconnue de son époux. » Cette rigoureuse décision exaspéra Philippe-Auguste, et pour pousser le mépris de l'autorité religieuse à ses plus extrêmes limites, il épousa, au mois de juin 1196, une femme d'une grande beauté, Agnès, fille de Berthold, duc de Méranie. A cette nouvelle, le roi de Danemarck se plaignit de

(1) Infamiam consulentibus et consentientibus irrogatam.

nouveau à Rome; il écrivit au pape et aux cardinaux, et pria qu'on lançât contre l'adultère les foudres de l'excommunication. Le pape envoya de nouveau des ambassadeurs en France, mais leurs démarches restèrent sans effet.

Sur ces entrefaites Célestin mourut, et Innocent lui succéda. Dès son avénement, il s'occupa de faire cesser le scandale: « Le Saint-Siége, disait-il, ne peut laisser « passer en silence les plaintes des femmes opprimées. « Dieu lui a imposé le devoir de faire rentrer dans le « vrai chemin tout chrétien qui commet un péché mor- « tel, et de lui appliquer les peines de la discipline « ecclésiastique, dans le cas où il mépriserait le re- « tour à la vertu. La dignité royale ne peut être au- « dessus des devoirs d'un chrétien, et l'état de prince « ne peut fonder aucune différence sur les autres chré- « tiens (1). » Néanmoins le pape veut tenter de nouveau le roi par la douceur. « Puisse-t-il s'adresser à Dieu, « éloigner sa concubine, rappeler son épouse illégale- « ment répudiée, et lui faire rendre par tout le monde « le nom et les honneurs de reine! Si, contre toute « attente, le roi méprisait cet avertissement, il serait « obligé, malgré toute la peine qu'il en éprouverait, de « l'affliger plus fortement et de lever sa main apostolique « contre lui, et rien au monde ne serait capable de le « détourner de cette ferme résolution du devoir et de la « justice (2). » Il écrivit aussi à l'évêque de Paris pour lui ordonner de réunir ses efforts aux siens auprès du

(1) Innoc. Ep. Hurt.
(2) Id. ibid.

roi. Innocent ne fut pas plus heureux que son prédécesseur; néanmoins il différa encore d'employer les voies de rigueur. De graves intérêts devaient être compromis par une rupture, une trève était négociée entre la France et l'Angleterre, et à cette trève se trouvait liée l'entreprise d'une nouvelle croisade, un des projets les plus chers à la papauté.

Le pape menait d'ailleurs d'autres événemens de front, et tous avaient pour but de faire respecter les lois de l'Église et de consolider son autorité; il prêta son appui à Richard d'Anglèterre, dans les démarches que celui-ci tenta pour se faire restituer par Philippe de Souabe et Léopold d'Autriche, la rançon que leurs prédécesseurs lui avaient extorquée. Il chargea le frère Rainer de rétablir la paix entre les rois chrétiens de l'Espagne. Alphonse, roi de Léon, avait épousé Bérengère, sa proche parente. Rainer reçut ordre de renouveler l'excommunication prononcée contre lui par Célestin, si le roi ne renonçait à cette union sacrilége. Don Sanche de Navarre s'était allié avec les Maures; Rainer devait interdire son royaume, s'il ne rompait toute alliance avec les ennemis de la foi. Don Sanche de Castille avait refusé au Saint-Siége la redevance annuelle promise par son père, en retour de la concession de la dignité royale; Rainer fut chargé de réclamer ce tribut. Il devait en outre régler un grand nombre d'affaires particulières des églises, des couvens et des ordres de chevalerie dans leurs rapports entre eux et vis-à-vis de Rome (1).

(1) Innoc., ep. I, 58, 62, 92, 99, 125, 227, 230, 249, 294, 370, 371, 448, 449; II, 37, 75, 90, 103, 214.

Le même esprit et la même activité guidèrent le pape dans ses relations avec le nord de l'Europe. Livrée aux dissensions de la guerre civile, la Norwège voyait l'autorité pontificale méconnue à tout moment dans la personne de ses prélats. Swerrer, audacieux chef de parti devenu roi, avait empiété sur l'autorité d'Érich, évêque de Havanger. Celui-ci s'unit à l'archevêque de Lund, et tous deux ayant déposé leurs plaintes aux pieds du pape Célestin, Swerrer fut excommunié; mais il n'en tint aucun compte et ne se montra que plus hardi à usurper les droits de l'Église. Innocent III le fit menacer de l'interdit, et en attendant, il ordonna au clergé norwégien de prendre contre lui les mesures les plus sévères. Le pape montra la même énergie en Islande, en Hongrie, en Servie, et l'Europe subit peu à peu la direction de ce génie puissant qui, selon l'expression de l'historien allemand, *évoquait avec une égale sévérité devant son tribunal les petites et les grandes affaires, quand elles touchaient d'une manière quelconque à cette noble destinée vers laquelle le Créateur a voulu de nouveau élever l'homme par le sang du Christ.*

L'empire d'Orient ne fut pas oublié dans ce vaste dessein d'établir l'unité catholique. On a vu avec quelle sollicitude les papes ont cherché à faire cesser le schisme grec; Innocent ne pouvait l'oublier. Alexis III, de la famille des Comnène, occupait alors le trône de Constantinople; il était arrivé au pouvoir en se révoltant contre son frère, qu'il avait jeté en prison après lui avoir crevé les yeux; il se livrait aux penchans les plus déréglés, et sa femme, Euphrosine, gouvernait en son nom. Dès

qu'il eut appris l'élévation d'Innocent, il lui envoya des présens, et lui écrivit pour lui dire qu'il accueillerait avec joie les représentans du Saint-Siége. Innocent lui répondit en ces termes : « Ce fut le Seigneur lui-même « qui posa la pierre fondamentale de son Église, quand « il dit : *Sur cette pierre je bâtirai mon Église.* Si « l'empereur désire maintenant que son royaume reste « consolidé sur ce fondement, il doit aimer Dieu par « dessus tout et honorer son épouse, la sainte Église « romaine, dont il est tout à la fois et le fondateur et « la pierre fondamentale. Tout le peuple chrétien mur- « mure contre l'empereur, non seulement parce qu'il ne « soutient pas comme il le pourrait les armées des fidèles « contre les ennemis du nom chrétien, mais parce que « les tribus grecques se sont séparées de la communauté « du Saint-Siége et de l'Église romaine, et ont formé une « Eglise à part (comme s'il pouvait y avoir encore une « autre Église à côté de l'Église qui est une). Il est cepen- « dant dit : *Mon amour, mon épouse, ma colombe est « une.* Ailleurs : *J'ai encore d'autres brebis, qui ne « font pas à la vérité partie de ce troupeau, mais « je veux les ramener, afin qu'il n'y ait qu'un seul « pasteur et un seul troupeau.* — Et la robe sans « couture du Seigneur demeura entière. L'empereur « doit donc s'efforcer de réunir l'Église grecque à « l'Église romaine, de ramener la fille auprès de la « mère, afin que les brebis du Seigneur soient gardées « par un seul pasteur ; sans quoi le pape serait obligé « de faire son devoir. Puisse l'Esprit éveiller dans l'em- « pereur ces sentimens, afin qu'en fils dévoué il agisse

« conformément à cet avertissement paternel, pour son « honneur, pour son salut, pour la gloire de l'Église ! « Ses ambassadeurs sont chargés de négocier à ce sujet « et sur des ouvertures réciproques, tout ce qui peut « être favorable à la gloire de l'Église et à la prospérité « de l'empire ; il le prie de les recevoir avec bienveil- « lance, de les renvoyer promptement : cependant son « intention est, dit-il, d'agir aussi long-temps qu'il sera « nécessaire(1). » Le pape ne se borna pas à cette action directe auprès d'Alexis Comnène, il écrivit au patriarche de Constantinople d'employer tous ses efforts pour réunir l'Église grecque à l'Église latine.

Ces efforts d'Innocent n'avaient pas seulement pour but de fonder l'ordre et la paix dans les empires chrétiens, il portait ses yeux plus loin : il voulait doter l'Orient des bienfaits de la civilisation chrétienne. Nous avons dit que les entreprises des croisades étaient le projet le plus cher à la papauté ; Innocent les eut particulièrement à cœur. On a vu dans le chapitre précédent comment était partie une armée nombreuse, que devait suivre de près l'empereur Henri. Cette armée remporta d'abord de grands avantages ; la nouvelle de la mort de Henri vint arrêter le cours de ses triomphes. Rien ne put retenir les Allemands, ils abandonnèrent la partie lorqu'elle était plus qu'à moitié gagnée. Simon de Montfort, resté seul, essaya en vain de lutter contre les infidèles ; il fut contraint de céder, et après avoir conclu une trève de six ans, il reprit aussi le chemin de sa patrie. Sur ces entre-

(1) Innoc. Ep. Hurt.

faites, le comte Henri de Champagne, troisième époux de la reine Isabelle, vint à mourir, et ce qui restait du royaume de Jérusalem perdit ses derniers défenseurs. En vain Alméric, roi de Chypre, couronné roi de la ville sainte, essaya de la reconquérir; il échoua. Innocent avait suivi avec douleur ces tristes événemens. Il avait appuyé de toute son autorité Alméric, et dès qu'il fut sacré, il renouvela tous ses efforts en faveur d'une croisade, il envoya des lettres pressantes aux princes ecclésiastiques, enfin il fit entendre d'un bout du monde chrétien à l'autre le cri de Pierre l'Ermite : « Si les « croisés avaient eu moins de confiance et plus de « foi, disait-il, s'ils avaient marché dans les voies « du Seigneur, un seul d'entre eux eût suffi pour battre « mille et dix mille ennemis; et ceux-ci se dissipant « comme la fumée, se fondant comme la cire en pré- « sence du feu, auraient été renversés. Où est donc « celui qui s'est fait attacher à la croix pour nous déli- « vrer de l'ennemi? Où est celui qui refuse ses biens à « celui qui nous a accordé la vie et les biens, et nous « promet une récompense centuple pour le présent et « pour l'avenir? Levez-vous donc, fidèles! levez-vous, « armez-vous du glaive et du bouclier! Levez-vous, « courez au secours de Jésus-Christ; il conduira lui- « même votre bannière à la victoire (1). » Après avoir essayé d'enflammer le zèle des fidèles par ces discours, Innocent prit des mesures pour soutenir les paroles par des faits. Partout il envoya des légats pour exhorter les

(1) Innoc. ep. I, 302. Hurt.

fidèles à se croiser, les princes à suspendre leurs querelles et à se tourner contre l'ennemi de la croix. Il ordonna des prières, il destina à la délivrance du saint tombeau le revenu de deux années des bénéfices vacans, et l'argent pris sur les moines vagabonds; il assigna au même but une partie des contributions levées pour Rome dans les royaumes chrétiens; il donna un dixième de ses revenus, et de plus, il équipa un vaisseau neuf qu'il chargea de provisions de toute espèce. Ainsi, ce qu'il conseillait aux autres, il était le premier à le mettre en pratique. Aussi il faut voir avec quelle autorité il parle aux rois et aux princes, dont les divisions déchirent la chrétienté. Au premier rang il faut mettre Philippe et Richard d'Angleterre, dont les luttes intestines avaient repris toute leur vigueur. Il écrit au premier et il l'engage « à conclure une trève dans l'espace de deux « mois au moins, afin que les armées des deux royaumes « renforcent ceux qu'il espère envoyer au mois de mars « prochain, avec l'aide de Dieu. Mais si lui ou le roi « d'Angleterre s'y refusait, sa ferme résolution et celle « des cardinaux est de jeter l'interdit sur le royaume du « récalcitrant et de défendre avec la plus rigoureuse « sévérité, sans égard aux priviléges et aux indulgences, « l'exercice du service divin. » Il parle le même langage aux autres princes dont les erreurs ont scandalisé l'Église. C'est aussi dans ce but qu'il avait écrit à Alexis Comnène la lettre déjà citée, et son concours était de la dernière importance pour la croisade. Les précédentes avaient dû en effet leurs défaites à la résistance des empereurs d'Orient et à leur prédilection en faveur des Sarrasins. In-

nocent n'épargna rien pour le décider à prendre part à la guerre sainte. « Qui mieux que vous pourrait la faire, « dit-il, attendu la proximité du champ de bataille, vos « richesses et votre puissance? Le peuple murmure non « seulement contre vous, mais encore contre l'Église « romaine qui, jusqu'à ce jour, a patienté. Puisse votre « grandeur mettre toute considération de côté, et courir « au secours de Jésus-Christ et du pays qu'il a conquis « par son sang! Les païens fuiront devant vous, devant « votre armée; et vous, vous participerez avec les « autres princes aux grâces pontificales. » Les princes établis en Orient présentaient des obstacles peut-être encore plus sérieux à la réussite de la croisade. Depuis la prise de Jérusalem, la division s'était mise entre eux, ils y avaient joint la débauche, la cupidité, l'ambition, toutes les passions et tous les crimes. Les dignitaires de l'Église latine en Orient donnaient le spectacle des mêmes scandales. Innocent prit des mesures sévères contre les uns et les autres. Mais quelque énergie qu'il déployât dans l'accomplissement de son œuvre, les bornes de cette œuvre semblaient reculer à mesure qu'il avançait, et il s'écria lui-même : « Ma voix s'est enrouée à force « de crier mes exhortations, mes yeux se sont fatigués; « mais les princes aiment mieux se livrer à la débauche « et à la luxure dans les bras de leurs concubines, à la « haine et à la guerre les uns contre les autres, sans se « soucier de l'insulte faite au Crucifié et des railleries de « ses ennemis (1). »

(1) Innoc., ep. I, 406. Hurt.

La première année du pontificat d'Innocent fut remplie par ces immenses travaux : il faut y joindre une foule d'affaires secondaires dont il ne laissait échapper aucun détail. Son attention ne faisait défaut pas plus aux petites choses qu'aux grandes, son appui ou sa sévérité atteignait également les faibles et les puissans, il était littéralement *le père commun des fidèles.* Dans cette première année, on a pu déjà juger ce que sera le pontificat d'Innocent, les événemens se développeront, mais quel que soit leur cours, l'esprit papal ne variera jamais.

CHAPITRE VII.

Suite d'Innocent III. — Il se prononce en faveur d'Othon. — Il soutient le jeune Frédéric en Sicile. — Il jette l'interdit sur le royaume de France. — Prédication de la croisade. — Venise. — Affaires d'Allemagne. — Travaux littéraires d'Innocent. — État de l'Église. — La croisade. — La France et l'Angleterre. — Conquête de Constantinople. — Victoire du duc de Souabe. — Sa mort. — Othon est couronné empereur. — La Sicile. — Affaires d'Orient.

Un an s'était passé depuis que le duc de Souabe avait accepté la couronne, et il n'avait encore tenté aucune démarche pour faire valider son élection. Malgré ce mépris de l'autorité du Saint-Siége, Innocent n'avait fait aucune tentative d'intervention dans les affaires d'Allemagne ; il n'avait pas même répondu aux notifications qu'Othon n'avait pas manqué de lui faire. Malgré ce silence, on pouvait déjà prévoir de quel côté pencherait la politique pa-

pale. Elle devait se souvenir que Philippe avait été autrefois un usurpateur du patrimoine de l'Église, qu'il en avait méprisé les foudres, enfin que son avénement pouvait être un coup mortel contre les lois fondamentales de l'empire. Lorsque le pape crut s'être abstenu assez longtemps pour donner à ce prince le temps de venir soumettre ses droits à la révision du Saint-Siége, il répondit aux envoyés d'Othon et écrivit aux princes ecclésiastiques et temporels de l'Allemagne pour leur notifier ses intentions au sujet de Philippe et de ses partisans. Il déclare aux premiers qu'il contribuera avec plaisir à favoriser la puissance d'Othon ; il espère qu'il ne manquera pas de conserver envers le Saint-Siége le dévouement manifesté par ses prédécesseurs. Il s'exprime moins formellement auprès des seconds : « Attristé de cette situation, il a toujours at-
« tendu, mais en vain, si pour mettre une fin à ces mal-
« heurs, ils demanderaient secours au Saint-Siége à qui
« appartient la décision définitive de cette affaire, et s'ils
« accommoderaient ce terrible différend. Sa sainte mission
« exige maintenant qu'il les exhorte, pour l'honneur et la
« dignité de l'empire, à mieux veiller sur ses intérêts.
« Quant à lui, il distribuera les faveurs apostoliques à
« celui qui réunira les voix les plus nombreuses, et au
« plus grand mérite. »

Le duc Philippe reçut avec respect les ambassadeurs du pape, et il essaya de se le rendre favorable par leur entremise. Avant toute décision, Innocent consulta l'archevêque de Mayence, qui passa à Rome en revenant de la Palestine. Un nom illustre, une vertu éprouvée, de longues persécutions souffertes pour la foi donnaient un

grand poids à ce prélat. Le pape le chargea de ramener la paix en Allemagne, et il lui donna pour co-ambassadeur le margrave Boniface de Montferrat. Revenu en Allemagne, l'archevêque parvint à obtenir que le différend fût soumis à la décision arbitrale des princes ecclésiastiques. Boppart fut désigné comme lieu de réunion. Othon accepta ces arbitres, il écrivit au pape pour qu'il appuyât ses prétentions. Philippe envoya aussi à Rome, en ambassadeurs, le prieur de Saint-Thomas de Strasbourg et un sous-diacre de l'Église romaine. Dans la réponse verbale qu'Innocent leur adressa, il s'attacha à prouver la prééminence du sacerdoce sur la royauté; avec la science ecclésiastique qui la caractérisait, il déroula toute l'antiquité biblique comme preuves. « Ce qui « s'est passé dans l'ancienne alliance, arrive aussi dans « la nouvelle. Pour ne pas chercher des exemples trop « loin, la royauté et le sacerdoce étaient divisés au temps « du pape Innocent et du roi Lothaire; on éleva Anaclet « contre Innocent et Conrad contre Lothaire. Mais les « deux catholiques, Innocent et Lothaire triomphèrent, « car Innocent couronna Lothaire; et les deux schisma- « tiques, Anaclet et Conrad, succombèrent, parce que la « vérité est victorieuse de l'erreur. Sous le règne d'A- « lexandre un schisme divisa l'Église, l'empire resta uni « sous Frédéric. Cet empereur, qui était non un protec- « teur, mais un persécuteur de l'Église, entretint la di- « vision et soutint le dissident. Mais le schisme et tous « ceux qui l'avaient produit furent précipités. Maintenant « l'Église est unie par la grâce de Dieu, et l'empire est « divisé à cause de ses péchés. L'Église se conduit envers

« l'empire comme il a agi envers l'Église ; la division l'af-
« flige, et elle souffre surtout de voir ses princes souiller
« leur réputation et prostituer leur honneur et fouler aux
« pieds leur liberté et leur dignité. Il y a long-temps qu'on
« aurait dû déférer cette affaire au Saint-Siége, à qui ap-
« partient la décision en premier et dernier ressort ; car
« c'est lui qui a transporté l'empire d'Orient en Occident,
« et c'est lui qui accorde la couronne impériale. Nous
« t'entendrons donc, nous lirons la lettre de ton sei-
« gneur, nous nous consulterons avec mes frères, nous
« t'accorderons une réponse. Puisse le Dieu tout-puissant
« nous inspirer un conseil convenable, et nous révéler
« sa volonté, afin que nous agissions dans cette affaire
« pour sa gloire, pour le plus grand bien de l'Église et
« de l'empire ! » Dans sa réponse aux princes ecclésias-tiques et séculiers de l'Allemagne, Innocent fit entrevoir plus clairement ses intentions.

Malgré cette autorité puissante, malgré les efforts de l'archevêque de Mayence, l'assemblée de Boppart ne conclut rien de définitif. Othon seul y parut, et les partisans de Philippe ne voulurent pas céder. Le duc n'oublia rien pour en grossir le nombre. De son côté, Othon déploya une grande activité ; il y eut des engagemens partiels, mais aucun résultat positif ne fut obtenu. Cet état de choses dura jusqu'à l'année suivante ; la mort de l'archevêque de Mayence fit disparaître les dernières chances de pacifier l'Allemagne. Les deux partis se trouvèrent alors en présence, animés par les plus ardentes passions. Philippe voyait s'élever contre lui de puissans adversaires, le landgrave Hermann de Thuringe, le comte palatin

de Saxe, et Prizmisle de Bohême. Ce dernier se retira bientôt de la lutte, et cette défection affaiblit considérablement le parti d'Othon. Les hostilités recommencèrent, mais le résultat n'en fut pas plus décisif. L'année était près de finir, et le pape n'avait donné aucune marque directe de son intervention; on voyait seulement qu'il penchait en faveur d'Othon. La mort de Conrad le décida à rompre le silence. Il nomma le cardinal Guido son légat en Allemagne, et le chargea de publier la reconnaissance du Saint-Siége en faveur d'Othon. Il renferma ses motifs dans une bulle où il disait : « Si comme autrefois le fils « succédait au père, le frère au frère, l'empire ne serait « plus conféré par l'élection, mais il serait réclamé par « le droit d'héritage. Philippe est un persécuteur, un des« cendant de persécuteurs ; et si nous ne nous opposions « pas à lui, nous donnerions des armes à un furieux con« tre nous, et nous mettrions pour ainsi dire dans ses « mains l'épée dirigée contre notre tête. » Le pape revient ici sur toutes les persécutions des aïeux de Philippe, puis il ajoute : « Quant à Philippe, il a commencé par « persécuter l'Église, et il persévère dans la même con« duite. Il s'est nommé duc de Toscane et de Campanie, « et a élevé des prétentions sur tous ces domaines, jus« qu'aux portes de la ville, et même sur la partie située « au delà du Tibre. Il cherche encore à présent à persé« cuter l'Église par Markwald, Thiébaut et leurs compa« gnons, et à nous arracher le royaume de Sicile. Si, « étant encore maigre et sans forces, lorsque sa moisson « est encore en herbe, il persécute ainsi nous et l'Église « romaine, que ne ferait-il pas s'il arrivait à l'empire ?

« Il n'est donc pas déraisonnable de notre part de nous
« opposer à ses violences avant qu'elles ne se fortifient,
« et l'Écriture sainte nous montre par plus d'un passage
« que dans les familles royales, les fils sont punis en
« place de leurs pères.

« Parlons maintenant d'Othon. Croira-t-on qu'il n'y a
« pas possibilité de conclure en sa faveur, parce qu'il a
« été élu par la minorité ; qu'il n'y a pas convenance,
« parce que le Saint-Siége paraîtrait lui témoigner de la
« préférence, non par bienveillance, mais par haine con-
« tre Philippe ; qu'il n'y a pas utilité, parce que, par
« rapport à son adversaire, il est faible et inférieur ? Mais
« si nous examinons que parmi ceux qui ont principale-
« ment le droit d'élire l'empereur, un nombre tout aussi
« considérable a voté pour lui que pour son rival, et que
« dans des cas pareils, il faut peser tout autant la qualité
« des personnes que leur nombre, et compter la majorité
« non selon le chiffre, mais suivant l'intelligence ; si nous
« examinons encore les considérations suivantes : Othon
« convient mieux pour empereur que Philippe ; le Sei-
« gneur punit les crimes des pères jusqu'à la troisième et
« quatrième génération, et Philippe marche sur les tra-
« ces de ses pères en persécutant l'Église ; à la vérité
« nous ne rendons pas le mal pour le mal, mais par le
« bien, et cependant, nous ne devons pas aider à parve-
« nir à des dignités supérieures ceux qui persévèrent dans
« leur méchanceté contre nous ; le Seigneur élit les hum-
« bles pour confondre les puissans, ainsi qu'il a élevé
« David à la royauté : alors il nous paraît admissible, con-
« venable et utile d'accorder notre faveur à Othon. Loin

« de nous la pensée de plaire davantage aux hommes
« qu'à Dieu, ou de craindre la face des méchans : car
« nous devons, conformément aux paroles de l'Apôtre,
« non seulement éviter le mal, mais même l'apparence du
« mal, et il est dit : Maudit soit celui qui se repose sur
« les hommes et prend la chair pour la protéger !

« D'après tout ce que nous venons de dire, nous
« croyons inutile que le jeune enfant obtienne en
« ce moment la couronne impériale ; nous repoussons
« entièrement Philippe, à cause des motifs allégués, et
« nous lui résisterons, afin qu'il n'usurpe pas l'empire.
« Du reste notre légat a reçu la mission d'agir auprès
« des princes dans ce but : ou qu'ils réunissent leurs
« voix sur un homme propre à l'empire, ou qu'ils re-
« mettent l'élection à notre décision juridique ou arbi-
« trale. Si aucun de ces expédiens ne leur convient,
« quant à nous, nous avons patienté assez long-temps,
« nous avons exhorté à la concorde, nous avons donné
« des avis par des lettres et des messages, nous avons
« fait connaître notre sentiment ; nous pourrions paraître
« entretenir la discorde, négliger l'affaire, pour en at-
« tendre l'issue ; renier, comme l'a fait Pierre, la vérité
« qui est le Christ ; par conséquent nous devons nous dé-
« clarer publiquement pour Othon, qui, lui-même dévoué
« à l'Église, descend du côté maternel de la maison royale
« d'Angleterre, du côté paternel des ducs de Saxe, et
« surtout par son aïeul l'empereur Lothaire II, de fa-
« milles qui ont été également dévouées à l'Eglise ; nous
« devons le reconnaître pour roi et l'appeler près de
« nous, pour recevoir la couronne impériale. »

La décision du pape était formelle, il déclarait Philippe incapable du trône, il repoussait le jeune Frédéric pour sauver les lois de l'empire. Cette mesure est un des griefs les plus graves des détracteurs du pape. Les faits eux-mêmes se chargent de détruire toute accusation de partialité. Pendant qu'il refusait son concours au jeune Frédéric en Allemagne, il le soutenait en Sicile; et plus tard, lorsque Othon tourna contre l'Église ses persécutions, la main qui l'avait soutenu, le brisa, et ce fut le jeune Frédéric qu'elle plaça sur le trône impérial. Voici d'abord ce qu'il fit pour lui en Sicile.

Dès que l'impératrice Constance fut morte, les conseillers de la couronne s'adressèrent au pape pour lui recommander le jeune orphelin. Innocent écrivit à celui-ci une lettre pleine de bonté : il est curieux d'en placer quelques passages en regard de la bulle précédente. « Non seulement à cause de nos fonctions de pasteur, en vertu « desquelles nous sommes les serviteurs de tous, et principalement des mineurs et des orphelins, mais aussi « par égard pour ta mère l'impératrice Constance, de « glorieuse mémoire, qui t'a recommandé à notre protection, et parce que le royaume de Sicile appartient « au patrimoine de l'Église, nous prenons sur nous le « devoir de t'aimer et de te protéger, d'agir énergiquement, avec l'aide de Dieu, pour l'honneur et l'avancement de la puissance royale, pour la sûreté du royaume « et le bien de tes fidèles. Puisses-tu déposer toute tristesse et te réjouir dans le Seigneur qui t'a donné un « père spirituel, au lieu d'un père temporel, et qui, par « la mort de ta mère, t'a préparé les soins maternels de

« l'Église, afin qu'assis un jour sur le trône royal con-
« solidé, tu révères avec encore plus de reconnaissance
« ceux qui t'y ont élevé! Puisses-tu recevoir avec bien-
« veillance nos messagers, car ils se dévoueront pour
« toi, et se montreront fidèles et empressés dans toutes
« les missions et toutes les fonctions! »

Depuis cet instant, Innocent ne cessa de s'occuper des intérêts de son royal pupille en Sicile. Le plus redoutable de ses ennemis, c'était le farouche Markwald qui espérait profiter de la jeunesse de Frédéric pour s'emparer du pouvoir royal. Il avait levé le masque et était entré en hostilité ouverte, non seulement contre ce prince, mais encore contre la papauté. Innocent appela aux armes les principautés de Capoue, de la Calabre et de la Pouille. Cet appel fut généralement entendu; et de toutes parts la résistance s'organisa contre l'impie Markwald. Après avoir employé les armes temporelles, le pape lança contre lui les foudres de l'Église. Battu de tous côtés, le rebelle essaya de la ruse; il entama des négociations, mais ses projets échouèrent contre la ferme habileté du pontife. Alors sa fureur ne connut plus de bornes, il passa en Sicile, et porta partout le ravage et la mort; il fit même alliance avec les infidèles. La lutte de l'Orient se retrouvait ainsi plus ou moins ardente, selon les lieux, dans tous les pays de la chrétienté. En rappelant aux Siciliens les maux que lui avaient fait souffrir les Allemands, Innocent fait sentir cette opposition. Après avoir exposé comment, lui rendant le bien pour le mal, il a absous de l'excommunication Markwald, qui avait solennellement juré d'obéir désormais aux ordres du Saint-Siége, et comment il a été

obligé de prononcer de nouveau l'excommunication contre lui et ses partisans, car Markwald veut dépouiller le roi Frédéric, son fils chéri en Jésus-Christ, de son héritage maternel, comme si ce n'était pas assez pour lui d'avoir perdu son héritage paternel, il ajoute : « Markwald a « même fait alliance avec les Sarrasins, et a livré à leur « brutalité des chrétiens faits prisonniers. Levez-vous « donc sans crainte contre l'ennemi de Dieu, et puisque, « dans ce pays aussi, il faut combattre les Sarrasins et « défendre Jérusalem en Sicile, je promets à tous ceux « qui persévéreront dans cette lutte, les mêmes grâces « que celles accordées aux croisés. » Cette sollicitude d'Innocent prouve assez que sa politique était consciencieuse. La conscience était son mobile quand il écrasait Frédéric en Allemagne et qu'il le soutenait en Sicile. En même temps, il n'épargnait rien pour donner au jeune prince une remarquable éducation.

Ce qu'il y a de beau et de grand dans ce pouvoir papal, c'est cette politique profondément civilisatrice qui connaissait la juste mesure des droits et des devoirs de chacun. Innocent comprit sa mission dans toute cette étendue ; nous venons de le voir protégeant les droits de Frédéric contre les tentatives d'un ambitieux rebelle : en France, il sut faire triompher les droits sacrés du mariage, outragés par Philippe-Auguste. Ce prince, aveuglé par sa passion pour Agnès de Méranie, se montrait plus opiniâtre que jamais à repousser Ingeburge. Dès le mois d'octobre de l'année précédente (1199), Innocent avait prévenu le clergé français qu'il allait sévir rigoureusement contre le roi de France. « Nous avons cherché, en

« vain, leur dit-il, dès le commencement de notre rè-« gne, à convaincre le roi par la douceur, et à le déter-« miner à se réconcilier avec sa femme. Pourquoi le roi « ne préfère-t-il pas ce qui est juste et honorable? pour-« quoi met-il son âme en danger? pourquoi donne-t-il du « scandale dans le rang où il est placé? Cependant nous « ne voulons pas encore désespérer de son salut, ni lais-« ser inachevé ce que nous avons commencé. Notre lé-« gat doit l'avertir une fois encore; mais si le roi dédaigne « cet avis, il doit prononcer l'interdit (1). » Rien ne put décider le roi à sacrifier Agnès, et le cardinal Pierre, légat du Saint-Siége, se prépara à exécuter les ordres de Rome. L'interdit fut prononcé dans un concile tenu à Vienne, dans l'ancien royaume de Bourgogne, alors sous la souveraineté de l'empereur d'Allemagne. C'était une mesure terrible; elle couvrit d'un vaste manteau de deuil la France entière, la consternation fut générale, et les écrivains du temps racontent la douleur populaire dans les termes les plus énergiques. Philippe fut accablé par ce coup. Il essaya en vain d'en éluder les effets, en cherchant à gagner du temps par des négociations; le pape fut inflexible, il fallut se soumettre. Le cardinal-évêque Octavien d'Ostie fut chargé d'aller en France recevoir la soumission du roi, aux conditions arrêtées d'avance. Le cardinal Prisca l'accompagna pour procéder à une enquête, s'il y avait lieu. Leur voyage fut un triomphe. Philippe vint les recevoir à Sens avec les plus grandes

(1) Innoc., ep. I, 197.

marques de respect ; il promit d'obéir aux ordres du Saint-Père. Son entrevue avec Ingeburge eut lieu au château de Saint-Léger, et là il remplit les conditions exigées, et l'interdit fut levé. Cette soumission ne venait pas d'un esprit convaincu et repentant : Philippe cédait à la puissance de l'idée religieuse, et dès qu'il put, il chercha à annuler ce qu'il avait fait, à ne pas tenir ce qu'il avait promis. Le cardinal Octavien ne se montra pas très sévère. Innocent, qui craignit de voir avorter l'effet d'une aussi grande mesure que l'interdit, l'en reprit avec douceur, mais avec fermeté. « Si le roi, lui dit-il, croit « pouvoir nous tromper, qu'il prenne garde de ne pas « se tromper lui-même. Nous répandrons, s'il le faut, « notre sang pour la vérité et le droit ; et ici, nous ne « voulons rien entreprendre avec l'aide de Dieu, par « ruse et par moquerie. Évitez donc tout commerce « avec ceux qui n'osent plaider la cause de la reine, par « crainte d'être dénoncés. Pensez à ce que nous avons « dit : cette affaire peut contribuer essentiellement à l'é- « lévation du Saint-Siége, si elle est dirigée avec pru- « dence ; mais elle peut aussi lui attirer beaucoup de dé- « boires, si elle est traitée avec négligence. Quelle honte « si cette affaire devait avoir une issue insignifiante, et « qu'il fallût dire : La montagne a enfanté une souris ! « Réfléchissez donc à vos devoirs envers Dieu, envers « nous, envers l'Église, envers le salut de votre âme. « Que sont les hommes, le roi, les particuliers, la fa- « veur des princes, comparativement à tout cela, si notre « bienveillance envers vous n'a pas diminué ? Nous avons

« parlé en ami à un ami ; nous vous prions d'accorder à
« la reine l'assistance la plus efficace possible (1). »

En travaillant à la réconciliation de Philippe avec Ingeburge, Innocent n'avait pas oublié son projet le plus cher, la prédication de la croisade : l'évêque d'Ostie était chargé de rétablir dans ce but l'union de la France et de l'Angleterre. Le légat trouva la paix conclue, mais à des conditions qui ne pouvaient plaire au pape. Il y était statué que le roi Jean n'enverrait aucun secours à son neveu Othon, sans y être autorisé par le roi de France. Quant à la croisade elle-même, le succès en paraissait plus prochain ; les lettres du pape, les prédications de Foulques de Neuilly, ce prêtre dont le nom retentit en France et dans les Pays-Bas, comme celui de Pierre l'Ermite avait rempli la chrétienté, avaient ranimé l'ardeur de la noblesse. Foulques, qui administrait la paroisse de Neuilly, était, comme un grand nombre des prêtres de son temps, peu digne de la mission dont il était chargé ; il joignait à une vie dissipée une profonde ignorance. Un esprit porté vers les choses d'en haut, un cœur enthousiaste et bon, lui firent bientôt faire un juste retour sur lui-même ; il réforma ses mœurs, et, par des études opiniâtres, acquit les connaissances qui lui manquaient. Alors il commença à tonner contre la corruption qui débordait de toutes parts. C'était trois ans avant qu'Innocent parvînt au souverain pontificat. Ses prédications produisirent d'abord peu d'effet ; mais, dès qu'il leur donna pour but la croisade, il obtint un succès immense. Sa réputation étant

(1) Innoc., ep. III, 16. Reg.

arrivée jusqu'à Rome, le pape lui donna les pouvoirs qu'il avait déjà conférés à Pierre le Chantre, dont la mort avait arrêté les efforts. Depuis cet instant Foulques, qui s'était adjoint des religieux et des prêtres pour le seconder, excita partout les plus énergiques transports d'enthousiasme. Les hommes de la noblesse et du peuple, les enfans et les vieillards, les femmes même se pressaient en foule pour recevoir la croix de ses mains (1).

Lorsque l'évêque d'Ostie arriva en France, il trouva les esprits encore tout brûlans de la parole éloquente de Foulques; mais les autres contrées montraient des dispositions beaucoup moins favorables. Quoique le pape eût fixé l'époque du départ, aucune armée n'était encore rassemblée. La France donna le signal; une assemblée de comtes, de barons, de chevaliers eut lieu à Compiègne. Trois princes furent placés à la tête de l'expédition : Baudouin, comte de Flandre et du Hainaut; Thiébaut, comte de Champagne; le comte de Blois. Ils nommèrent chacun deux ambassadeurs et leur donnèrent pouvoir de se rendre dans une ville maritime et d'y frêter des vaisseaux pour le transport de l'armée. Venise commençait alors à rayonner de cet éclat qui lui a valu si long-temps

(1) « On attribuait même à ses vêtemens la vertu de guérir : souvent il arriva que le soir ses vêtemens étaient complètement déchirés. La foule devenait si considérable, qu'il ne pouvait la repousser que par la force, commander le calme que par des moyens extraordinaires..... Souvent il ne put obtenir le silence qu'en maudissant ceux qui faisaient le plus de bruit, et quelquefois en se servant de son bâton, qu'il maniait jusqu'à causer des blessures, et ceux qui les recevaient baisaient leur sang comme sanctifié par un homme de Dieu. » (Hurter, Hist. d'Innoc., t. I.)

l'empire des mers. Les députés français s'y rendirent; ils y arrivèrent au mois d'avril 1200. Voici à quelles conditions la république vénitienne accorda leur demande. — Venise tiendra prêts des vaisseaux pour transporter quatre mille cinq cents chevaux, quatre mille cinq cents cavaliers, neuf mille écuyers et vingt mille hommes d'infanterie. Elle pourvoira des vivres nécessaires les hommes et les chevaux pendant neuf mois; en retour de quoi les croisés auront à payer quatre marcs par chaque cheval et deux marcs pour chaque homme. Les paiemens se feront, savoir : quinze mille marcs au 31 juillet prochain, dix mille à la Chandeleur, et le reste au mois d'avril de l'année prochaine. La convention devra durer une année entière, à partir du jour où la flotte quittera le port. Quant à la somme qui excédera celle de quatre-vingt-cinq mille marcs, la république veut équiper au moins cent cinquante galères pour cet excédant, afin de coopérer à une entreprise si glorieuse, cependant à la condition que toutes les conquêtes faites par terre et par mer seront partagées (1). On peut voir à ces conditions que la république ne perdait pas de vue cet esprit qui lui faisait tout regarder comme une affaire.

Innocent apprit avec joie ce traité, auquel il donna son entière approbation : seulement, comme s'il pressentait les événemens, il exhorta les croisés à ne léser jamais aucun peuple chrétien pendant l'expédition. « Les papes, disait-il, ne doivent pas être accusés de ce que les croisés ont poursuivi, pour la plupart, un autre but que

(1) Murat., § xii, 323; Hurt.

celui pour lequel ils étaient partis, et si celui de la Terre-Sainte n'a pas été atteint. Certainement si les chefs de la chrétienté avaient eu autant de pouvoir que de volonté pour faire céder toutes les considérations particulières des princes et des barons à ce but unique, la puissance de Mahomet aurait été brisée, et on n'eût pas inutilement répandu tant de sang chrétien. »

Il convient de remarquer ici comment tous les actes du pontificat d'Innocent concourent à un but unique. Dans ce vaste ensemble de devoirs, rien n'est négligé, rien n'est livré au hasard des événemens. Ainsi, dans les faits politiques, la pensée du pape, c'est l'union sous l'autorité divine. Cette union accomplie, il pousse le spiritualisme de l'Occident contre le matérialisme de l'Orient. Au dessus de tout, il fait planer cette grande idée de providence, dont le pouvoir papal doit être le ministre. Ces idées ne sont pas une théorie faite après coup pour les événemens, nous les trouvons dans les bulles d'Innocent. Voici ce qu'il disait au sujet des affaires d'Allemagne dès le commencement de l'année 1201. Il avait écrit aux princes spirituels de l'Église pour leur annoncer l'envoi de ses légats. Deux mois après, il écrivit à Othon lui-même qu'il le reconnaît comme roi, et il ordonne qu'on lui rende les hommages dus à cette dignité; il lui donne de sa propre main la couronne du saint-empire, signe de la suprématie de prince temporel : « Car, ajoute-t-il, le Seigneur, « non seulement pour constituer l'ordre universel, mais « encore pour qu'une certaine uniformité entre la créa- « tion et le cours des événemens humains l'annonce « comme l'auteur de toutes choses, a établi une harmo-

« nie entre le ciel et la terre, afin que la ressemblance
« miraculeuse de ce qui est petit avec ce qui est grand,
« de ce qui est bas avec ce qui est élevé, nous le fasse
« reconnaître pour l'unique et suprême créateur. Au
« commencement du monde, il a jeté deux grandes lu-
« mières dans la voûte céleste, l'une pour briller pen-
« dant le jour, l'autre pour éclairer les nuits. De même
« dans le cours des temps, il a établi au firmament de
« l'Église deux grandes dignités: l'une afin qu'elle brille
« pendant le jour, ce qui veut dire afin qu'elle illumine
« les intelligences sur les choses spirituelles, et délivre
« de leurs chaînes les âmes détenues dans l'erreur ; l'au-
« tre afin qu'elle éclaire la nuit, savoir, afin qu'elle
« punisse les hérétiques endurcis et les ennemis de la foi
« de l'insulte faite au Christ et à son peuple, et qu'elle
« tienne le glaive temporel pour le châtiment des mal-
« faiteurs et la gloire des fidèles. Mais comme par une
« éclipse de lune, une nuit obscure enveloppe tout d'un
« voile plus épais, de même lorsqu'on manque d'un em-
« pereur, la rage des hérétiques et la fureur des païens
« s'élève avec une méchanceté plus grande et plus noire.
« Voilà pourquoi nous prenons soin de la nomination
« d'un empereur. Qu'Othon mette donc sa confiance
« dans celui qui a rejeté Saül et élu David pour roi, et
« qu'il se conduise de manière à ce que le Seigneur puisse
« dire : J'ai trouvé un homme selon mon cœur (1). »

Outre cette lettre adressée à tous, chaque prince en reçut une particulière. Il envoya ensuite des légats en

(1) Innoc., ep. Reg. 32.

Allemagne, et le 8 juin 1201, Othon prêta à Nyon le serment suivant: « Moi Othon, par la grâce de Dieu, je promets solennellement et m'engage de protéger de mon mieux et avec la plus grande fidélité, toi, mon seigneur le pape Innocent, tes successeurs et l'Église romaine, tous ses domaines, fiefs et droits tels qu'ils ont été déterminés par les priviléges de plusieurs empereurs, depuis l'empereur Louis; de ne pas la troubler dans la propriété de ce qu'elle a déjà acquis et de l'aider à récupérer ce qui ne lui a pas encore été rendu. Toutefois, si je suis appelé auprès du siége apostolique pour recevoir la couronne, le pape donnera des ordres pour que je sois défrayé dans ses possessions. Je veux aussi prêter mon appui à l'Église romaine pour la défense du royaume de Sicile, témoigner l'obéissance et l'honneur à mon seigneur le pape Innocent et à ses successeurs, comme de pieux empereurs catholiques avaient coutume de le faire en tout temps. Je suivrai ses conseils et ses avis pour garantir les droits et les coutumes du peuple romain et de la ligue toscane et lombarde, et je m'y conformerai aussi par rapport à la paix avec le roi de France. Dans le cas où l'Église romaine serait impliquée dans une guerre à cause de moi, je l'appuierai, selon les besoins, avec des secours en argent. Ce serment sera renouvelé verbalement et par écrit, à l'époque de la réception de la couronne impériale (1). » On le voit, cette formule renfermait toutes les clauses d'un traité. Malgré le concours énergique d'Innocent, l'autorité d'Othon n'avait pas des bases très so-

(1) Regist. 77. Hurt.

lides ; lorsque le cardinal Guido eut prononcé l'excommunication contre les partisans du duc de Souabe, les plus considérables d'entre eux se réunirent à Bamberg pour résister aux prétentions de Rome ; on y remarquait les archevêques de Magdebourg et de Brême, onze évêques, plusieurs abbés, le roi de Bohême, les ducs de Saxe, d'Autriche et de Méranie, le landgrave de Thuringe, plusieurs margraves, princes et comtes. Ils rédigèrent des représentations au pape ; après lui avoir contesté le droit de se mêler de l'élection de l'empereur, ils concluaient en ces termes : « Nous avons résolu, très saint « Père, de vous faire connaître que nous avons donné « d'un commun accord nos voix à notre très illustre sei« gneur Philippe, roi des Romains, toujours auguste. De « plus nous jurons solennellement et promettons ferme« ment qu'il ne s'écartera jamais de l'obéissance envers « vous et le Saint-Siége ; que son dévouement, son res« pect filial, sa valeur en qualité de défenseur de l'Église « le rendront agréable à Dieu et à vous. C'est pourquoi « nous espérons que vous ne lui refuserez pas, conformé« ment à vos fonctions, la faveur de l'onction dans le « temps voulu. »

Le duc de Souabe joignit ses plaintes à ce manifeste. « C'en est fait de la liberté de l'Allemagne, s'écria-t-il, si aucun empereur ne peut être élu sans la volonté du pape. » L'excommunication lui enleva peu de partisans, et le roi de France Philippe-Auguste écrivit au pape qu'il n'abandonnerait pas le duc pour un roi illégalement élu et toujours hostile à la France. Ces manifestations ne changèrent en rien la volonté d'Innocent : il parla aux

uns avec sévérité, il encouragea les autres, il ordonna à tous de ne pas abandonner la cause d'Othon. Pendant ces débats, les deux concurrens laissaient un peu reposer leurs armes ; on espérait de part et d'autre un accommodement amiable, de sorte que les hostilités furent sans résultat.

Cependant l'affaire du divorce de Philippe-Auguste n'était pas entièrement terminée. Ce prince avait demandé une enquête, et le résultat devait en être apprécié par le cardinal Octavien, légat, dans un concile tenu à Soissons au mois de mars 1201. Philippe et Ingeburge s'y rendirent ; la discussion dura quinze jours. Quand on eut épuisé les preuves de part et d'autre, Philippe comprit que la sentence du concile allait lui être défavorable. Tout-à-coup il déclara que son intention était de reconnaître Ingeburge pour sa femme et de ne plus se séparer d'elle ; il monta à cheval, se rendit à l'abbaye de Notre-Dame où la reine était logée, et là, devant une foule immense, il la fit monter en croupe derrière lui, et partit sans prendre congé de personne. Agnès de Méranie mourut peu de temps après ; son amour illégitime avec le roi avait duré cinq ans. Elle laissa deux enfans, Philippe et Marie, lesquels furent légitimés par le pape, à la prière de Philippe. Sa brusque soumission ne fut au reste qu'une ruse, comme on pouvait s'y attendre. Ingeburge ne fut pas mieux traitée ; elle fut enfermée dans un vieux château, et un an n'était pas écoulé, que Philippe renouvela auprès du Saint-Siége la demande du divorce. La patience d'Innocent ne se lassa pas : d'une part il ne voulait pas désespérer le roi de France par une trop grande rigueur, de

l'autre il tenait à ce qu'une sentence définitive fût prononcée. En conséquence, il prescrivit de nouvelles mesures pour arriver à une prompte solution ; mais cette affaire resta des années entières en suspens, et la malheureuse Ingeburge devint l'exemple du sort le plus affreux et de la plus grande vertu.

Sur ces entrefaites, le manifeste des princes allemands arriva à la cour de Rome. Innocent reçut leurs ambassadeurs, et après avoir conféré avec eux, leur remit la réponse suivante, où il rétablissait les faits : « Nous qui devons, en vertu de nos pouvoirs apostoliques, la justice « à tous, nous ne voulons pas plus que d'autres s'arrogent nos droits, que nous ne voulons usurper les droits « des princes. Nous reconnaissons que les princes possèdent, selon la raison et les anciennes coutumes, le « droit et le pouvoir d'élire un roi et de l'élever ensuite « à l'empire. Mais les princes doivent aussi reconnaître « que nous avons le droit et le pouvoir d'examiner la « personne qui a été élue roi et qui doit être élevée à la « dignité impériale, afin que nous lui donnions l'onction, « que nous la sacrions et que nous la couronnions. Car « il est conforme à l'ordre et généralement reçu que celui qui a le droit d'imposer les mains, a aussi le droit « d'examen. Supposez que les princes fussent d'accord « pour nommer un spoliateur des églises, un excommunié, un tyran, un insensé, un hérétique, un païen, « pourrait-on nous forcer d'accorder à un pareil élu l'onction, le sacre et le couronnement? Certainement non ! « Notre légat n'a exercé ni les fonctions d'un électeur, car il « n'a pas fait élire et il n'a pas élu, ni celles d'un enquêteur,

« car il n'a confirmé ni infirmé aucune élection ; mais il « a exercé celles d'un rapporteur, chargé d'annoncer que « le duc est indigne, que le roi est capable de recevoir la « couronne impériale en considération, non de l'élection, « mais de l'élu..... » Innocent termine ainsi : « Comme « plusieurs autres princes sont aussi illustres et aussi « puissans, ce serait leur porter préjudice que de croire « que l'on ne pourrait prendre un empereur dans aucune « autre famille que dans celle de Souabe. Comme rien « ne peut nous faire changer de résolution, qu'au con- « traire nous y persistons fermement, et que vous nous « avez donné à entendre par des lettres que nous ne de- « vions pas être favorable au duc, nous vous exhortons « à abandonner ledit duc, en retour de quoi nous vous « témoignerons notre bienveillance (1). »

Cette énergique réponse ne produisit pas un résultat très satisfaisant : les évêques allemands suivirent presque tous la cause du duc de Souabe ; l'excommunication même n'avait pu les gagner à Othon. Innocent ne pouvait laisser impuni un pareil mépris de ses ordres, il condamna les plus récalcitrans : l'archevêque de Magdebourg fut exclus de l'Église ; les évêques de Passau, de Besançon et de Spire reçurent l'ordre de venir rendre compte de leur conduite à Rome. L'archevêque de Trêves y fut aussi mandé pour répondre du couronnement téméraire et illégal du duc de Souabe. Mais la cause d'Othon n'en fit pas des progrès plus rapides. Au milieu de ces dissensions, les liens qui devaient unir les prélats à l'Église

(1) Regist. 62. Ep. Innoc. Hurt.

s'étaient relâchés, et le pape s'écriait avec douleur, en écrivant aux princes de l'Empire : *La clef de Pierre est méprisée*. Les affaires de la Sicile prirent alors une tournure qui le dédommagea de l'état de celles de l'Allemagne. Markwald, repoussé et vaincu plusieurs fois, mourut. Le pape en profita pour asseoir solidement l'autorité de son pupille Frédéric. Il entama des négociations pour le marier à une fille du roi d'Aragon, et les fiançailles eurent lieu en automne 1202.

Les bouleversemens politiques n'étaient pas l'unique plaie de la chrétienté : il ne s'agissait pas seulement de fixer les bases de l'autorité des princes, et de régler leurs rapports entre eux, mais encore de sauver de leurs atteintes les principes éternels de la morale. La conduite d'Innocent à l'égard de Philippe-Auguste n'avait pas d'autre but que de faire respecter les liens sacrés du mariage. Ce but fut le même auprès du roi d'Angleterre. Richard était mort en 1199, et il avait eu pour successeur son frère Jean-sans-Terre, qui n'avait pas comme lui des qualités brillantes pour cacher des défauts odieux. Marié avec Havoise de Glocester, il se dégoûta bientôt de cette union et conçut un amour violent pour Isabelle ; il prétexta la parenté, fit rompre son mariage, et épousa celle qu'il aimait. Le pape n'approuva pas cette conduite des évêques, mais tout en la blâmant, il ne cassa pas leur sentence ; il se contenta de confirmer les pénitences imposées au roi, et dont la principale consistait à entretenir pendant une année cent lances pour la Terre-Sainte.

Cet immense pouvoir de la papauté, qui s'exerçait d'un bout du monde à l'autre sur les rois et les empires, se trouvait souvent entravé et nié à Rome, là où il devait

s'exercer plus naturellement. C'est que, et ceci mérite d'être remarqué avec soin, c'est que le pape, arbitre suprême des droits des princes, modérateur de leur conduite, interprète et représentant de Dieu, devait voir courber toutes les têtes sous ses arrêts ; souverain de Rome, il voyait souvent ses sujets indomptés se lever contre lui. Malgré la fermeté de ses mesures, Innocent III ne put échapper à cette destinée commune à tous ses prédécesseurs. Les seigneurs romains voulurent plusieurs fois soulever le peuple contre lui. Ils prétendaient qu'il violait les libertés, les coutumes et les droits de la ville ; traités rigoureusement, ils courbèrent la tête et prêtèrent leur serment d'obéissance. Après avoir ainsi réduit les fauteurs de la rébellion, Innocent montra envers le peuple une bienveillance paternelle. Au printemps de 1202, les mauvaises récoltes de grains menaçaient Rome de la famine. Le pape, qui se trouvait à Anagni, accourut en toute hâte pour conjurer le fléau ; il répandit des sommes immenses en aumônes ; tous les jours, huit mille pauvres recevaient un pain ; ceux que la honte ou leur position empêchait de se présenter, ne furent pas oubliés. En même temps, il chercha par tous les moyens à exciter la charité des riches : « Celui qui, dans une pareille détresse, dit-« il dans un sermon, ne donne pas son superflu, mérite « autant de fois la mort, qu'il laisse mourir de pauvres « par son avarice. Comment celui qui ferme, dans cette « désolation, son cœur à son frère, peut-il parler d'a-« mour pour Dieu ? Que personne ne dise : Que puis-je « faire ? Que chacun donne selon son avoir. S'il a beau-« coup, qu'il donne beaucoup ; s'il a peu, qu'il donne

« aussi quelque chose du peu qu'il a. Ne vous refusez pas « seulement du superflu, mais retranchez même du né« cessaire (1). » Ces efforts furent couronnés du succès; Innocent écarta le fléau qui menaçait Rome. Mais l'esprit de révolte se laisse rarement toucher par les bienfaits; les seigneurs romains cherchèrent un nouveau prétexte, et ils le trouvèrent dans un acte d'humanité du pape. Dès que, selon sa coutume, il eut quitté Rome pendant les chaleurs de l'été, ils attaquèrent les fils de Jean Oddo, cousins du pape, et les chassèrent de leur maison. A la nouvelle de ces violences, Innocent revint à Rome où il réprima de nouveau ces tentatives. Mais les germes de la révolte ne purent être étouffés; l'année suivante la vit éclater de nouveau. Cette fois, pour échapper à la colère d'un peuple ingrat, Innocent fut obligé de quitter Rome. Il se rendit à Palestrina, puis à Ferentino où il passa l'été; au mois de septembre, il vint à Anagni, où il tomba si gravement malade, que le bruit de sa mort se répandit jusqu'en Allemagne. Il ne put rentrer à Rome qu'au mois d'avril 1204 (2).

Au milieu de ces chagrins, de ces luttes, de ces souffrances, la prodigieuse activité d'Innocent trouvait encore quelques momens de loisir pour vaquer à l'étude. C'est probablement pendant sa convalescence qu'il acheva son Commentaire des psaumes de la pénitence. Dans ses méditations sur les misères de l'humanité, on reconnaît cet esprit qui a dicté le traité *Du mépris du monde*, mais mo-

(1) In Dedic. templ., serm. III.
(2) Chron. foss. nov. in Mur. ss.; Gest.

difié par le contact des affaires : on y voit moins d'amertume, plus d'indulgence pour les hommes ; il y règne cette foi profonde qui illumine, cette espérance qui soutient au milieu des épreuves, cette charité qui s'épanche avec amour vers toutes les faiblesses pour les relever et les soutenir. S'il a choisi les psaumes de la pénitence, c'est afin de méditer avec un esprit humilié et un cœur contrit la misère humaine et la miséricorde de Dieu, et de se réfugier du tourbillon du monde au sein de la grâce divine : « Car, dit-il, de même que celui qui manie de la poix, « se tache toujours, de même le maniement des affaires « temporelles entraîne inévitablement dans des fautes « qu'un repentir sérieux doit expier. » Il termine en ces termes : « Comme aucun ouvrage humain n'est parfait, je « prie amicalement le lecteur d'attribuer à la grâce éter- « nelle tout ce qui s'y rencontre de bon et de conve- « nable, et à l'imperfection de l'homme tout ce qui est « défectueux. Plein d'humilité, je le prie de supplier le « Père de toute miséricorde et le Juge équitable de m'ac- « corder le pardon de tous mes péchés, en vertu de la « vraie et fertile pénitence que je lui expose de mon mieux « dans cette explication des psaumes, à la louange et à « la gloire du nom de Jésus-Christ, qui vit et règne avec « le Père et le Saint-Esprit. Que Dieu soit loué dans l'é- « ternité (1) ! »

(1) Nous ne parlons pas de la partie purement scholastique de ce commentaire. On y remarque toutes les subtilités de l'époque sur les rapports des nombres, sur les divisions et la forme des psaumes, et cette érudition qui embrasse l'Écriture dans ses plus petits détails. Il examine, par exemple, pourquoi les psaumes sont au

Les préparatifs de la croisade prenaient partout un développement extraordinaire ; quelques succès obtenus avaient ranimé l'ardeur pour la croix, et dès le mois de mai 1202, on ne voyait en tous lieux que dispositions pour le saint voyage. Pour seconder ce mouvement, Innocent nomma légats les cardinaux Soffred, du titre de Sainte-Praxède, et Pierre, du titre de Saint-Marcel. Il fit connaître cette nomination à tout le clergé des pays d'outre-mer et leur déclara en même temps : « Que Dieu « ayant égard à ses exhortations incessantes, adressées « aux fidèles pour aller secourir la Terre-Sainte, a éveillé « les cœurs d'un grand nombre de nobles et de puissans « en France et dans d'autres contrées, et qu'ils se prépa- « rent à leur porter secours. Afin que leurs efforts ne « soient pas vains et que le malin-esprit ne sème pas « parmi eux l'ivraie, il a nommé ces légats pour accom- « pagner les pèlerins, pour les maintenir par leur parole « et leur exemple dans la concorde. Quant à vous, vous « devez enseigner les bonnes œuvres aux peuples con- « fiés à vos soins. Alors le Seigneur, dans sa bonté, ac- « cordera la protection de sa force et livrera dans vos « mains les ennemis de la croix. Vous devez recevoir les « légats comme notre propre personne, suivre leurs avis « salutaires et respecter leurs ordres pour l'honneur de « Dieu et le salut de l'Église catholique. A cet effet, nous « leur avons donné les pouvoirs pour tout, même pour « les choses ordinairement réservées au Saint-Siége. »

nombre de sept, l'importance du nombre des versets de chacun, leur division intérieure, etc., etc.

Des hommes de toutes les nations se réunirent à Venise. La république avait fidèlement exécuté ses conventions, mais la plus grande partie des croisés ne put réaliser les sommes promises en retour. Les Vénitiens leur offrirent de concourir avec eux à la conquête de Zara, rivale de la république, et qui exerçait la piraterie contre ses bourgeois ; il fallut en passer par cette condition. A cette nouvelle, le pape éprouva une grande douleur de voir les croisés se détourner de leur but, au moment où ils pouvaient espérer de l'atteindre, et combattre au profit d'une cause particulière, une ville qui reconnaissait pour suzerain un croisé, le roi de Hongrie. En conséquence, il envoya à Venise le cardinal Pierre en qualité de légat, afin d'empêcher, s'il était possible, l'exécution du projet. Les Vénitiens n'eurent aucun égard aux observations qu'il leur adressa, ils hâtèrent l'expédition; Zara fut obligée de se rendre; les croisés y entrèrent le 29 novembre 1202.

Cette expédition terminée, on pouvait penser que leurs forces allaient se tourner contre les infidèles; il n'en fut pas ainsi : un nouvel événement vint retarder la sainte entreprise. Alexis III, qui régnait alors sur l'empire d'Orient, s'en était emparé en détrônant Isaac l'Ange, son frère, prince qui poussa la sensualité aux derniers excès. Alexis prit le surnom de Comnène, pour effacer le souvenir de son crime. Isaac avait eu un fils nommé aussi Alexis, et il parvint à le faire échapper. Ce jeune homme vint à Rome, où il exposa au pape les violences de son oncle et les malheurs de son père. De Rome, il se rendit en Allemagne, où il porta les mêmes plaintes à son beau-frère le duc Philippe. Il lui demanda des secours, et lui

promit, s'il réussissait, de lui en restituer les frais, de l'aider à reconquérir la Terre-Sainte et de se soumettre à l'Église romaine. Le pape repoussa ces ouvertures; mais après la prise de Zara, les Allemands revinrent à leur projet : ils essayèrent par tous les moyens d'influencer les croisés, et ils y réussirent, malgré les efforts du pape. Lorsqu'il eut appris qu'ils avaient conclu un traité avec le jeune Alexis, il écrivit au margrave de Montferrat et aux comtes de Flandre, de Blois et de Saint-Pol : « Vous ne devez pas « vous imaginer qu'il vous soit permis d'attaquer l'empire « grec, parce que cet empire ne reconnaît pas le siége « apostolique, ou parce que l'empereur a précipité son « frère du trône. Vous n'êtes pas juges de ces faits, et « vous avez pris la croix, non pour venger cette injus- « tice, mais l'injure faite au Christ. Nous vous exhortons « sérieusement à renoncer à cette entreprise et à mar- « cher, sans commettre aucune violence, sur la Terre- « Sainte ; sinon nous ne pouvons vous assurer le pardon. « Nous vous interdisons donc encore une fois, sous peine « d'excommunication, d'attaquer un pays chrétien ou « de lui faire du tort, et nous vous ordonnons de vous « conformer aux conseils du légat (1). »

Malgré ces ordres formels, les croisés partirent pour aller faire la conquête de Constantinople. Le succès couronna leur entreprise : Isaac, replacé sur le trône, s'adjoignit son fils comme co-régent, et le fit couronner le jour de la fête de Saint-Pierre-aux-Liens.

Cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée;

(1) Innoc., ep. vi. Hurt.

le jeune Alexis écouta quelques courtisans qui cherchèrent à le détacher des Latins, il commença par les dédaigner et finit par éluder ses engagemens sous divers prétextes. Les princes croisés lui remontrèrent plusieurs fois la déloyauté de ses procédés. Il fut sourd à leurs prières et à leurs menaces. Alors la rupture éclata et la guerre fut déclarée. La haine des deux partis alla toujours croissant ; l'ambition d'un homme amena la plus violente explosion : nous voulons parler d'Alexis Ducas, surnommé Murzufle, à cause de ses larges sourcils (1). A la finesse, à la duplicité d'un Grec du Bas-Empire, il joignait les qualités brillantes d'un homme de guerre, et c'est par la réunion de ces facultés si opposées qu'il acquit une grande influence sur le jeune empereur, sur le peuple de Constantinople et même sur les croisés. Ces résultats si contradictoires, il les obtint en flattant les passions de chacun. Ministre des plaisirs d'Alexis, il sut lui faire respecter ses talens et se rendre nécessaire. Dans cette position, il ne négligea aucune occasion d'exaspérer le peuple contre l'empereur, en représentant celui-ci comme plein de sympathie pour les Latins. Enfin il sut persuader à ces derniers qu'il employait toute son influence à amener une réconciliation. Murzufle n'était pas un ambitieux vulgaire, il visait au trône. Une circonstance définitive précipita le dénouement qu'il attendait. Les Grecs, de plus en plus exaspérés contre Alexis, proclamèrent empereur un jeune homme nommé Nicolas Canabus. Murzufle jeta son souverain dans une étroite prison. Maître du palais, il lui

(1) Les Latins en ont fait, par corruption, *Marculfus*.

fut facile de placer la couronne sur sa tête. Le peuple entier l'accueillit avec des acclamations, lorsqu'il se montra avec des brodequins de pourpre, premiers signes de la dignité impériale. Le peuple livra sans défense le malheureux Canabus, qui fut mis à mort. Isaac mourut peu de temps après, voué à l'exécration générale.

Arrivé au comble de ses vœux, Murzufle donna un libre cours à sa haine contre les croisés : vaincu dans plusieurs combats, il voulut tenter la voie des négociations; il mit en avant le nom du jeune Alexis, il fut prodigue de promesses, mais il ne put séduire les croisés si souvent trompés. Ils demandaient des gages certains; avant de rien conclu re, ils voulaient le rétablissement d'Alexis et la soumission de l'empire au Saint-Siége. Trompé dans son attente, Murzufle déclara qu'*il aimerait mieux faire ravager tout l'empire que de soumettre l'Eglise d'Orient au pape et de marcher avec les croisés vers la Terre-Sainte*. Quant à l'empereur, il le fit étrangler pendant la nuit qui succéda à cette entrevue; puis, pour étouffer l'indignation générale, il témoigna une douleur qui ne trompa personne. Toute réconciliation était désormais impossible, la guerre recommença avec fureur. Il n'entre pas dans notre sujet d'en rapporter les détails ; il nous suffira de dire que Constantinople tomba entre les mains des croisés, qui abusèrent de leur victoire et commirent des atrocités inouïes. Baudouin, comte de Flandre et du Hainaut, fut déclaré empereur.

Le pape, qui avait vu avec une juste indignation la prise de Zara, devait éprouver le même sentiment à la nouvelle de la prise de Constantinople. Les avantages qui pou-

vaient en résulter pour le Saint-Siége, n'étouffaient pas en lui la voix de la justice et de la vérité. Il flétrit avec énergie la conduite des croisés : « Comme dans votre obéissance au crucifix, vous avez fait vœu de délivrer la « Terre-Sainte du pouvoir des païens, et qu'il vous était « défendu, sous peine d'excommunication, d'attaquer un « pays chrétien ou de lui causer des dommages, à moins « que les habitans ne s'opposassent à votre passage ou « vous refusassent le nécessaire (et dans ce cas vous ne « deviez rien entreprendre à l'insu du légat), et comme « vous n'aviez ni droit ni prétention sur la Grèce, vous « vous êtes écartés avec légèreté de votre vœu, vous n'a« vez pas porté l'épée contre les Sarrasins, mais contre « des chrétiens. Vous n'avez pas conquis Jérusalem, « mais Constantinople ; vous avez préféré les richesses « terrestres aux trésors célestes. Mais ce qui plus que « tout pèse fortement sur vous, c'est que vous n'avez « épargné aucune chose sacrée, aucun âge, aucun sexe ; « vous vous êtes livrés à la prostitution, à l'adultère et « à la débauche à la face de tout le monde. Vous avez as« souvi vos passions criminelles, non seulement sur des « femmes mariées ou veuves, mais sur des femmes et « des vierges consacrées au Seigneur. Vous n'avez pas « été satisfaits des trésors impériaux et des biens des « grands et des petits, mais vous avez porté les mains « même sur les richesses de l'Église et sur ses propriétés. « Vous avez pillé les tables d'argent des autels, vous avez « enfoncé les sacristies, volé les croix, les images et les « reliques; de sorte que l'Église grecque, quoique pres« sée par la persécution, refuse cependant l'obéissance

« au siége apostolique, parce qu'elle ne voit dans les La-
« tins que trahison et œuvres de ténèbres, et les exècre
« comme des chiens. » Le pape revient ensuite de nouveau sur la permission que le légat leur a donnée, sur le manque de vivres, sur la trahison des Grecs, sur les voies impénétrables de la Providence, qui a peut-être voulu châtier ce peuple qui s'était toujours séparé de l'Église et n'avait jamais secouru la Terre-Sainte. « L'opinion du
« Saint-Siége est donc, ajoute-t-il, que les croisés pou-
« vaient conserver et défendre le pays conquis par le ju-
« gement de Dieu, mais ils doivent gouverner les peu-
« ples avec justice, leur maintenir la paix et les former
« à la religion, restituer le bien aux églises, donner satis-
« faction avec repentir pour ce qui s'est passé, et respec-
« ter leur premier vœu, d'autant plus que la possession
« de la Grèce facilitera la conquête de la Terre-Sainte (1).
« Il engage le margrave, à qui cette lettre était adressée,
« à demeurer en tout fidèle et obéissant au Siége aposto-
« lique, selon la manière de ses pères et de ses frères,
« et à conserver ainsi sa faveur (2). »

Lorsqu'Innocent eut ainsi fait ses réserves en faveur de la justice et de la vérité, il songea à assurer toute son indépendance à l'Eglise grecque soumise au Saint-Siége; il voulut la préserver des atteintes que pourraient lui

(1) Les reproches du pape n'avaient rien d'exagéré. L'historien Nicétas adresse un long d'anathème sur ces hommes qui *ont jeté la croix dans la boue pour une poignée d'or ou d'argent*. Il veut cesser d'écrire pour que le nom de ces barbares ne passe pas à la postérité. (Nicét., Murz.) Théodore Lascaris tient le même langage.

(2) Innoc. Ep. Hurt.

porter les croisés. En conséquence il cassa l'élection du sous-diacre Thomas au patriarcat de Constantinople, et, comme on n'avait rien à reprocher à l'élu qui était absent, il le nomma membre du Siége apostolique et patriarche. Innocent voulait seulement qu'un précédent fâcheux ne s'établit pas : « Car, dit-il, quoique les laïcs « aient pris les armes dans un but religieux, ils n'ont ni « le droit de disposer des affaires ecclésiastiques, ainsi « que cela a été fait par leur traité, ni celui d'élire avec « l'autorisation d'un prince temporel un patriarche pour « l'Église de Constantinople; et les ecclésiastiques véni- « tiens, qui se donnent le titre de chanoines élus de « Sainte-Sophie, n'ont pas davantage le droit d'élire un « patriarche, sans avoir été constitués ou par le pape ou « par un légat. » Le pape accorda de grands priviléges à l'Eglise grecque; il sacra lui-même le patriarche. Enfin, il n'épargna rien pour établir sur des bases solides le catholicisme en Orient. Malgré ses efforts, l'ordre et la paix n'y régnèrent pas long-temps. Mais revenons à l'histoire des actes d'Innocent dans les autres pays de la chrétienté.

Au commencement de l'année 1204, de nouveaux troubles éclatèrent à Rome; le pape sut les apaiser et raffermir son autorité. Il fut aussi heureux dans les pays voisins; il acquit de nouvelles provinces, racheta les biens engagés et fit renouveler le serment de foi et hommage au Saint-Siége. Il força Jean Pierleone, qui s'était emparé d'une partie du domaine de Tusculum, à se soumettre; il enleva Terracine à l'influence des Frangipani; Spolète et Assise se rangèrent sous sa domination; la Sardaigne

le reconnut pour suzerain temporel, et à ce titre il déclara nulle la vente de certains priviléges faite par une société de Cagliari aux Pisans, comme empiétant sur les droits du siége apostolique; comme suzerain et comme pape il perçut un cens annuel sur cette île. Ainsi, partout son autorité se raffermissait.

Au reste, cette année fut féconde en grands résultats pour le siége apostolique. Pierre II, roi d'Aragon, vint à Rome pour recevoir la couronne des mains du pape, et là il jura d'être toujours fidèle et obéissant à son seigneur Innocent et à ses successeurs. Il s'engagea en outre à payer un tribut annuel de 1500 sous royaux. Johannitius, roi des Bulgares et des Valaques, envoya des ambassadeurs à Rome pour reconnaître le Saint-Siége. Un légat partit pour aller recueillir cette profession de foi. Le roi déclara dans un diplome revêtu d'un sceau d'or que, marchant sur les traces de ses anciens prédécesseurs, il rétablissait son royaume dans la communauté de l'Église romaine. Le pape dut recommander son légat auprès du peuple de Hongrie et de Servie, en guerre avec les Bulgares. Le roi de ce pays ne se rendit pas d'abord à cet ordre, mais à une nouvelle sommation, il accorda au cardinal-légat de continuer son voyage. Johannitius, couronné roi, fit le pape juge de son différend avec la Hongrie.

Innocent n'obtenait pas en France et en Allemagne une influence aussi marquée, il ne put éteindre les brandons de discorde qui brûlaient de toutes parts. Les rois de France et d'Angleterre, Jean et Philippe-Auguste, se faisaient une guerre acharnée. Parjure à ses sermens, meur-

trier de son neveu le chevaleresque Arthur de Bretagne, Jean avait été sommé de comparaître devant le roi de France, son suzerain, pour se justifier de ces crimes. Il refusa, et fut déclaré, comme duc de Normandie, traître, ennemi de la France et déchu de ses provinces. Philippe soutint cette sentence les armes à la main. Le pape vit avec douleur cette guerre qui pouvait devenir un obstacle à la croisade. Il envoya donc en France l'abbé de Casamario et deux autres abbés; mais leurs exhortations échouèrent contre la haine de Philippe et son désir d'étendre ses possessions. Les avantages qu'il remporta étaient peu propres d'ailleurs à l'engager à la paix. Le pape ne se lassa pas, il fit entendre le langage de la douceur et celui de la sévérité : on l'a accusé d'avoir soutenu l'odieux Jean contre Philippe; c'est raisonner au point de vue purement humain. Le pape était désintéressé dans la question, il parlait contre celui qui paraissait le moins disposé à céder : « *La paix, c'est tout l'Evangile*, dit-il; *mon devoir est de prêcher la paix.* » Enfin on lui a reproché d'avoir voulu empiéter sur les droits de suzeraineté de Philippe; c'est lui-même qui se charge de répondre : « Je n'ai jamais songé à diminuer la juridiction et le pou-« voir du roi. Bien loin de vouloir attirer à moi la juri-« diction des autres, je ne suis pas en état de remplir « convenablement la mienne. Je ne me mêle pas davan-« tage dans les affaires des fiefs. Conformément à mes « fonctions et à mes devoirs, je suis obligé de parler des « relations purement chrétiennes entre les deux rois : ici « nous considérons non les rois, mais les chrétiens, et « sous ce rapport, il n'y a point de loi spéciale pour eux.

« Notre devoir est de reprocher le péché mortel à tout
« chrétien (et la rupture d'un traité en est un sans aucun
« doute), et de le punir si nos exhortations ne produisent
« pas d'effet. Les évêques doivent par conséquent ap-
« puyer l'abbé de Casamario et l'archevêque de Bour-
« ges, dans leur mission de conclure entre les deux rois
« la paix ou du moins une trêve, ou d'examiner si la
« plainte du roi d'Angleterre est fondée, et ils auront à
« observer et à faire observer tout ce qu'ils ordonne-
« ront. »

Le légat fit de vains efforts pour conclure la paix entre les deux rois. Philippe-Auguste, fort de la justice de sa cause, excité par les conquêtes qu'il avait sous les yeux, poursuivit le cours de ses succès. Innocent invita alors les deux contendans à se rendre à Rome. Philippe envoya des évêques français pour le représenter ; Jean ne parut pas. Les évêques l'ayant attendu en vain, jurèrent que la cause de la France était juste, et ils donnèrent de longues explications. Innocent se montra satisfait, et dès lors la ruine de la famille des Plantagenet put être regardée comme consommée en France. Deux ans suffirent pour accomplir ce grand fait si important et si glorieux à la nationalité française. Le Maine, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, la Normandie tombèrent au pouvoir de Philippe. On voit l'injustice des reproches de partialité adressés au pape. Revenons aux affaires d'Allemagne.

La situation d'Othon avait empiré de plus en plus, pendant que celle du duc de Souabe était devenue redoutable. Le premier jour de l'année 1205, celui-ci entra sans obstacle à Aix-la-Chapelle ; les princes de l'empire s'y

réunirent bientôt, et ils procédèrent à une nouvelle élection qui fut, comme on pouvait le prévoir, unanime en sa faveur. Quelques jours après, il reçut avec sa femme l'onction et le sacre. Innocent continua de lutter contre sa croissante autorité; il excommunia solennellement Adolphe, archevêque de Cologne, qui avait abandonné Othon pour son compétiteur plus heureux. Malgré la défection de son archevêque, Cologne demeura fidèle à Othon, et bientôt il ne lui resta plus que cette ville : il vit alors que la lutte était devenue trop inégale, et il chercha à conclure une trève avec son rival. Le pape s'interposa comme médiateur entre eux; mais quoique le duc de Souabe se montrât beaucoup plus doux, il refusa la trève. Il conquit Cologne, et son autorité se trouva reconnue dans tout l'empire. Il ne s'agissait plus que de décider le pape à sanctionner sa victoire et à placer sur sa tête la couronne impériale : à cet effet il dépêcha à Rome le patriarche d'Aquilée, suivi d'une nombreuse escorte. Innocent envoya de son côté d'illustres ambassadeurs en Allemagne : c'étaient le cardinal Hugolini d'Ostie et le cardinal Léon, du titre de la Sainte-Croix. Ils avaient pour principale mission d'obtenir du duc Philippe un serment solennel de reconnaître la sentence du pape pour toutes les fautes qui lui avaient valu l'excommunication, de ménager une entrevue entre les deux rivaux, à l'issue de laquelle ils devaient conclure une trève, s'ils ne pouvaient obtenir mieux. Fidèle à sa mission de paix, Innocent annonça cette ambassade aux princes spirituels et temporels de l'empire. Il chercha à leur démontrer dans sa lettre — combien il est nécessaire

que le sacerdoce et la royauté soient unis entre eux : c'est pourquoi Moïse donne à la royauté le nom de sacerdotale, et Pierre donne au sacerdoce le nom de royal. Il prouve ensuite par l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, que la scission entre ces deux pouvoirs leur est également nuisible. C'est ainsi que celle qui a éclaté dans l'empire a enfanté des craintes et des dangers indicibles, mais avant tout, des obstacles et de plus des calamités de tout genre pour l'Allemagne. « Mais nous, « ajoute-t-il, à l'exemple du pasteur suprême et afin de « rétablir la paix de l'empire avec l'Église, nous avons « envoyé auprès de vous nos deux frères chéris, et nous « ordonnons qu'on respecte leurs ordres et qu'on les re« çoive de manière à ce que nous nous trouvions honoré « avec eux (1). »

Le duc Philippe obéit aux ordres du pape, et les légats le relevèrent de l'excommunication. Quant à la pacification de l'Allemagne, tout ce qu'ils purent obtenir ce fut une trève jusqu'à la Saint-Jean de l'année 1208 (2). A cette époque, au moment où les hostilités allaient recommencer, la mort tragique du duc de Souabe vint changer tout-à-fait la face des affaires. Ce prince périt à Bamberg, assassiné dans son palais par le comte palatin Othon de Witelsbach. Il était âgé de trente-quatre ans. Vainqueur après une lutte de dix ans, réconcilié avec le pape, il aurait pu déployer les grandes qualités que la guerre, les malheurs du temps avaient souvent obscur-

(1) Regist. Ep. Inn. Hurt.
(2) On était en 1207.

cies. Cette fin prématurée jeta l'Allemagne dans le deuil ; le pape, qui avait toujours repoussé en lui le roi et non le duc, lui accorda des regrets touchans, et témoigna pour son assassin une horreur profonde.

Othon profita de cette circonstance si heureuse pour lui et si inattendue pour relever ses affaires. Le pape continua de lui prêter son appui : en conséquence, les princes de l'empire le proclamèrent roi, lui quatrième du nom ; il était élu pour la troisième fois. Cet événement ramena quelque tranquillité en Allemagne, et le nouvel élu songea à se rendre à Rome pour y recevoir la couronne impériale. Il y arriva le 1er octobre 1209, accompagné d'une suite brillante de prélats et de princes, et de six mille hommes d'armes. Il fut couronné solennellement dans l'église de Saint-Pierre ; ce fut une fête splendide. Quelques jours après, l'empereur prit congé du pape; mais déjà des fermens de discorde avaient éclaté, les Romains et les Allemands en étaient venus aux armes, et l'on pouvait pressentir que cette bonne intelligence ne serait pas de longue durée.

Nous avons déjà dit que le pape, en refusant son concours au jeune Frédéric pour la couronne d'Allemagne, se montra néanmoins son protecteur en sa qualité de tuteur pour le royaume de Sicile. Quand le jeune prince eut atteint sa majorité (1208), Innocent ne se crut pas dégagé de ses devoirs envers lui ; il fit un voyage en Sicile pour consolider davantage son autorité. Arrivé à Sora, il déclara aux comtes, aux barons et aux villes, « que « pour manifester de la manière la moins équivoque sa « bienveillance envers le royaume de Sicile, il a souvent

« négligé beaucoup d'affaires pressantes. Jusqu'à ce jour, « les commencemens ont été bons ; puisse la fin y ré« pondre ! On peut espérer qu'il en sera ainsi, si chacun « fournit des secours au roi, s'intéresse à la paix et à la « défense du royaume et obéit aux capitaines. » Ces capitaines étaient nommés par le pape, on devait obéissance à leur autorité et porter à leur tribunal les querelles, au lieu de les vider à main armée. Il prit aussi diverses autres mesures pour la paix du royaume et la conservation des droits du Saint-Siége. Cette sollicitude du pape s'étendait à tous les points du monde chrétien, mais elle était loin d'obtenir partout les mêmes résultats. L'Angleterre lui présenta les obstacles les plus sérieux. Dès l'année 1205, le pouvoir temporel commença à attenter aux libertés de l'Église : ces premières tentatives font déjà pressentir la séparation future de l'Église d'Angleterre. La mort de Lambert, archevêque de Cantorbéry, fut le signal de la lutte ; l'élection de son successeur amena de graves contestations. Le pape, appelé à prononcer, décida qu'elle appartenait aux religieux de Saint-Augustin ; et sans la participation des suffragans, Etienne Langthon, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, fut élu. Innocent employa en vain tous les moyens pour que les envoyés du roi donnassent leur assentiment à l'élection. Jean-sans-Terre s'y opposa ; il maltraita les moines de Cantorbéry et commit les actes de la plus violente persécution. Innocent usa de bienveillance, mais bientôt il dut employer les mesures les plus sévères. Il chargea les évêques de Londres, d'Ely et de Worcester, de prononcer l'excommunication nominativement contre le roi ;

elle ne produisit pas l'effet qu'il en espérait. Jean continua ses empiétemens sur les libertés ecclésiastiques.

Les efforts d'Innocent en faveur de l'Église ne furent pas plus heureux en Russie. Il voulut profiter de la réunion de l'Église grecque de Constantinople pour ramener à la même unité les schismatiques russes. La mission de son légat dans ce pays ne produisit aucun résultat; la prise de Constantinople avait augmenté l'aversion des Russes pour l'Église latine : ils ne renoncèrent pas au schisme.

En Suède, en Pologne, en Silésie, Innocent chercha à rétablir la discipline ecclésiastique qui périclitait. Quand il n'obtint pas les résultats qu'il espérait, il usa de cette sévérité recommandée au pasteur pour ramener les brebis rebelles. Enfin, à Rome, il assit son autorité sur des bases de plus en plus solides. Mais tous ses efforts étaient principalement fixés vers l'Orient, et il y revenait constamment.

La prise de Constantinople ne plaça pas les Latins plus près du but de la croisade ; les grands seigneurs bysantins se liguèrent avec Johannitius, roi des Bulgares. Les croisés eurent le dessous, ils perdirent les villes grecques et tout le pays en deçà du détroit, excepté Rodoste et Selymbrie ; au delà, Théodore Lascaris était reconnu souverain. D'autres calamités devinrent les conséquences de ces défaites. Baudouin fut fait prisonnier, le vieux doge Dandolo succomba aux fatigues d'une retraite. En ces circonstances critiques, Henri, frère de Baudouin, s'adressa au pape : celui-ci s'empressa d'écrire à Johannitius pour l'engager à faire la paix avec les Latins. Plus tard il re-

nouvela ses exhortations à la paix ; il lui représenta que c'était moins Constantinople, l'empire grec et leur conservation qu'il avait en vue, que Jérusalem, le saint sépulcre et leur conquête. « Les choses, dit-il, en sont « venues au point que si l'on n'envoie pas de prompts « secours, il faut non seulement renoncer à reconquérir « ce que l'on avait perdu, mais même à conserver ce que « l'on possède encore ; car après la conquête de Constan- « tinople, presque tous les pèlerins, même plusieurs in- « digènes de la province de Jérusalem, s'y sont rendus. « Le pays est dépourvu de forces ; le patriarche, le roi et « son fils sont morts ; les légats sont absens ; la plus « grande division règne au sujet du différend entre le « roi d'Arménie et le comte de Tripoli. Saffedin a con- « clu la paix avec ses ennemis, il cherche à les réunir « tous dans une ligue contre les chrétiens ; les Latins ont « éprouvé de grandes pertes dans la guerre avec les Bul- « gares, ceux-ci ont remporté la victoire ; le cardinal a « absous un grand nombre de ceux qui voulaient s'en re- « tourner dans leur patrie, afin de les retenir au moins « pour la défense de Constantinople, à la condition qu'ils « y resteraient encore une année. C'est ainsi que s'aug- « mente la crainte de voir les Sarrasins finir par s'em- « parer des derniers débris de la Terre-Sainte et enlever « par là même aux chrétiens la possibilité de s'y rendre « à l'avenir (1). »

Johannitius ne tint aucun compte de cette lettre. Les Latins, refoulés dans Constantinople, désespéraient même

(1) Ep. Innoc. Hurt.

de pouvoir conserver ce dernier refuge. Le courage du comte Henri empêcha cette défaite. Johannitius repoussé battit en retraite. Cette victoire fut fatale à Baudouin : le farouche Bulgare fit périr son prisonnier dans les plus affreux tourmens. De retour à Constantinople, Henri fut couronné empereur ; son mariage avec la fille du margrave de Montferrat contribua à consolider sa conquête. A la mort de Johannitius, Théodore Lascaris, maître de Nicée, fit la guerre à l'empereur Henri : il trouva une telle résistance, que, vers la fin de l'année 1208, il écrivit au pape pour le prier de s'interposer comme médiateur auprès des deux empires. Il avait pris le titre d'empereur de Nicée ; le pape le lui refusa. Sa réponse était adressée *au noble seigneur Théodore Lascaris*. — Il enverra un légat pour faire la paix. « Mais alors, dit-il, « il vous faudra promettre d'aller combattre les Ismaélites ; car sans cela, vous chercherez en vain la paix, si « vous voulez conclure une alliance contre les Latins « avec des peuples d'un autre royaume. — Nous vous conseillons, puisque le Seigneur, dans la main duquel se « trouvent toutes les principautés, a réuni l'empire de « Constantinople aux Latins, de vous présenter devant « l'empereur Henri et de lui rendre les honneurs d'un « vassal. »

Ces sages avis du pape ne purent étouffer les guerres qui arrêtaient les croisés dans l'empire grec. Les discussions intestines des chefs de l'armée achevèrent de les affaiblir ; l'Orient en fut bientôt plus déchiré que l'Occident ; on y vit se renouveler ces luttes de vassal à suzerain, de seigneur à seigneur, qui dévoraient l'Europe.

Nous arrivons à un nouvel aspect du pontificat d'Innocent. Jusqu'ici nous avons assisté aux efforts de ce vaste génie luttant contre les ennemis extérieurs de la civilisation chrétienne, la corruption des mœurs, les empiétemens des princes, les divisions des royaumes, l'insubordination des peuples ; nous allons le montrer réprimant les hérésies, cette plaie intérieure dont les papes ont préservé le Catholicisme.

CHAPITRE VIII.

Suite et fin d'Innocent III. — Hérésies manichéennes. — Les catharéens, les pataréens, les vaudois et les albigeois. — Alméric de Bène. — Plan d'Innocent contre l'hérésie. — Croisade contre les albigeois. — Affaires d'Allemagne. — Othon est déposé. — Simon de Montfort et Raymond, comte de Toulouse. — Intervention du pape. — État de l'Europe. — Frédéric est élu en Allemagne. — La France. — Bataille de Bouvines. — Concile général. — Mort de Simon de Montfort. — La Croisade d'Orient. — Mort d'Innocent III. — De son pontificat.

Dès le troisième siècle, nous avons vu le manichéisme faire de funestes et rapides progrès au sein de la société chrétienne. Cette hérésie revêtit depuis lors diverses formes, mais il fut facile de reconnaître son origine à ces deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, qu'elle assignait comme cause première à la création. Les empereurs bysantins ne cessèrent de lutter contre elle, et l'on a vu quelles guerres longues et sanglantes naquirent de cette lutte. Les manichéens pres-

que entièrement écrasés furent déportés, en grand nombre et en plusieurs occasions, dans la Thrace, dans les vallées de l'Hémus. Ce fut ainsi que le germe de leur doctrine arriva en Europe. Au onzième siècle, ils pénétrèrent en Italie et de là en France, où ils jetèrent de profondes racines, surtout dans les provinces méridionales. Travaillée par des fortunes si diverses, cette erreur changea souvent de nom. Au septième siècle, ses adeptes reçurent celui de *pauliciens ;* plus tard ils se donnèrent celui de *cathareens*, c'est-à-dire *purs*. En Italie, on les nomma *patareens,* probablement par injure. Pierre Waldo, riche bourgeois de Lyon, ayant donné une nouvelle impulsion à leurs doctrines, ils furent nommés *vaudois*. Pendant les guerres religieuses qui ensanglantèrent le midi de la France, ces hérétiques furent appelés indifféremment *cathareens, vaudois, albigeois ;* cette dernière dénomination, tirée du lieu où ils commençaient à se répandre, finit par l'emporter, et elle désigna l'ensemble des hérésies manichéennes du treizième siècle.

Depuis leur origine, les hérésies peuvent se ranger sous deux grandes divisions : les unes attaquèrent l'Église dans sa doctrine, les autres dans la forme extérieure de son culte. Au temps d'Alexandre III, Alméric de Bêne, un des professeurs les plus en renom de l'université de Paris, se signala par une nouvelle forme donnée à l'erreur; il unit la théologie scientifique aux subtilités de la philosophie. Il fut un des premiers à vouloir donner une nouvelle interprétation à l'Ecriture-Sainte. David de Dinant, se disant son disciple, exagéra encore ses erreurs et il se rencontra avec les vaudois et les cathareens dans les injures que

ceux-ci proféraient contre le pape : c'était là le prélude au mouvement de la réforme de Luther.

Lorsqu'Innocent monta sur le trône pontifical, l'hérésie avait fait dans tous les pays et dans toutes les classes des progrès effrayans ; il résolut d'employer toute son énergie à la détruire. On lui a reproché de n'avoir connu d'autre moyen de répression que la violence : il suffit, pour qu'il soit disculpé, de montrer comment il se proposait de lutter contre les hérétiques. Il s'adresse d'abord au clergé, pour qu'il se montre exemplaire, vigilant et fidèle : « C'est là le premier remède à apporter ; le gardien ne « doit pas ressembler aux chiens muets, le serviteur en- « fouir le gage qui lui a été confié (1). » Il veut encore que l'on emploie contre eux la prédication de la vérité. « La ligue des hérétiques doit être détruite par une instruction fidèle, car le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et vive (2). » Il se prononça aussi avec énergie contre l'interprétation de l'Ecriture livrée à tous. Voici les sages paroles qu'il écrivait aux habitans de Metz à ce sujet : « Le désir de connaître « l'Ecriture-Sainte et de s'en édifier est louable ; mais il « ne faut pas que ce désir soit satisfait en secret, ni qu'il « dégénère en prétention de vouloir prêcher, ni qu'il in- « duise à mépriser les ecclésiastiques. Dieu ne veut pas « que sa parole soit annoncée dans des lieux secrets, « comme cela se pratique chez les hérétiques, mais pu- « bliquement dans l'église. Celui qui fait bien n'a pas

(1) Innoc., ep. I, 494 ; II, 228 ; III, 24 ; VII, 76.
(2) In die Cin., serm. II.

« besoin de craindre le jour. Si on citait la sentence : *Il*
« *ne faut pas jeter des perles aux pourceaux*, il ne
« fallait pas entendre par là ceux qui admettent avec re-
« connaissance les choses saintes. Mais les mystères de
« la foi ne peuvent pas être expliqués par tout le monde,
« la raison de chacun n'étant pas capable de les péné-
« trer. L'Ecriture-Sainte est si profonde, que non seule-
« ment les gens simples et ignorans, mais même les hom-
« mes intelligens et savans ne savent pas la scruter.
« Comme l'Eglise a établi des institutions particulières,
« il n'est pas permis à chacun d'usurper les fonctions de
« l'enseignement ; tout hérésiarque peut assurer qu'il a
« une vocation intérieure. S'il s'agit de redresser un ec-
« clésiastique, cela regarde non le peuple, mais l'évê-
« que à qui le droit de réprimander l'ecclésiastique a été
« confié ; car c'est un commandement de Dieu, d'hono-
« rer ses père et mère, et plus encore les père et mère
« spirituels que temporels. Si un prêtre mérite d'être des-
« titué, cette destitution devra être demandée convena-
« blement à son supérieur. Le pape espère donc que les
« habitans de Metz reviendront sur leur conduite, con-
« serveront la foi catholique, se conformeront aux or-
« donnances de l'Eglise, sinon il serait obligé de faire
« suivre ses exhortations paternelles de la sévérité ecclé-
« siastique (1). » L'historien allemand d'Innocent III a fort bien reconnu la sagesse de ces paroles. « L'expérience, dit-il, avait appris que les hérétiques citaient quelquefois l'Ecriture-Sainte pour y puiser leurs opinions,

(1) Innoc., ep. II, 141, 142.

non seulement l'interprétaient selon leur système, mais la traduisaient en langue vulgaire et la communiquaient aux autres, sans s'inquiéter si la traduction en rendait fidèlement le sens. Si ceux dont la vie était consacrée à la science avaient été obligés de se livrer avec persévérance à beaucoup de travaux, de recherches et de méditations suivies, pour faire connaître, exempte de toute erreur, la vérité révélée, telle qu'elle est renfermée dans les Saintes-Ecritures, combien ne devait pas paraître dangereuse l'idée de placer entre les mains de tout le monde, sans avoir égard à la capacité et à la droiture de volonté de chacun, un livre qui peut conduire l'homme aussi facilement à l'erreur que dans le chemin du salut (1)! »

Ainsi Innocent cherchait à prévenir l'erreur; quand elle s'était glissée dans les âmes, il voulait qu'on employât les moyens de conciliation pour les ramener. Lorsque ces efforts n'obtenaient aucun résultat, il croyait que la rigueur devait ramener les apostats. « Il déclara que ceux qui persévéreraient opiniâtrément dans l'hérésie étaient échus au pouvoir de Satan; il voulait qu'ils fussent privés de tous leurs fiefs et possessions dépendant de l'Eglise, que leurs biens fussent transmis à leurs descendans catholiques, et dans le cas où ils n'auraient pas de descendans, fussent séquestrés; que les maisons qu'ils ont habitées fussent abattues, eux-mêmes bannis et leurs cadavres arrachés de la terre bénite dans laquelle ils auraient été enterrés. Il crut devoir ordonner aux princes de porter les armes temporelles contre eux: « Car, disait-

(1) Hurt., Hist. d'Innoc., t. III.

« il, le glaive a été confié par le Très-Haut aux puissans « pour protéger les pieux et se venger des malfaiteurs. « La sévérité ne peut jamais être employée plus convena- « blement qu'envers ceux qui veulent arracher aux au- « tres non l'existence temporelle, mais avec la foi, la vie « spirituelle (1). »

La sollicitude du pape se dirigea d'abord sur les provinces soumises à son autorité. Lorsque Waldo commença à répandre ses erreurs, les catharéens étaient très nombreux dans la plupart des villes de l'État romain; une fusion s'opéra entre ces deux hérésies, et Innocent prit contre elles les mêmes mesures. Mais cette répression n'obtint que des résultats incomplets. Dans les autres pays de la chrétienté, l'hérésie avait fait des progrès inouïs; l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre la voyaient grandir tous les jours; elle se concentra surtout en France. C'est là qu'Innocent dirigea tous ses efforts. Entrons dans quelques détails.

Depuis l'époque des Visigoths, les hérésies ariennes avaient conservé des sectateurs dans les provinces méridionales; ennemis naturels de l'Eglise catholique, ils accueillirent les catharéens et leur servirent d'appui. Leurs doctrines s'établirent d'abord dans les domaines du comte de Toulouse, dans la Gascogne et dans le Périgord, et elles firent des prosélytes parmi les classes inférieures, qui furent séduites par les déclamations des hérétiques contre les dîmes et les richesses du clergé. De proche en

(1) Ep. II, 223; V, 36; II, 63; XII, 172; IX, 18; VII, 76; X, 130 IX, 213; I, 81, 94.

proche elles gagnèrent les hautes classes. Nous avons vu le pape Alexandre III se prononcer contre ce débordement; ses tentatives n'eurent aucun succès, et l'hérésie s'étendit dans cette vaste contrée qui est bornée à l'ouest par l'Océan atlantique, au sud par les Pyrénées, à l'est par le Dauphiné et les provinces Italiennes, au nord par les provinces de Lyon, de l'Auvergne et de la Guienne (1). Toulouse devint le siége de l'hérésie; Raymond VI, comte de cette ville, en était le plus puissant protecteur. Frappé des foudres de l'Eglise par Célestin III, il en avait été absous par Innocent. Depuis lors il ne s'en montra que plus ardent à mépriser les lois de l'Eglise et à répandre au loin le scandale de ses mœurs. Les autres principaux fauteurs de l'hérésie, parmi les seigneurs, étaient: le vicomte Raymond Roger, de Béziers, seigneur de Carcassonne; Gaston VI, vicomte de Béarn; Bernard IV, comte de Comminges; Gérald IV, comte d'Armagnac. Bérenger II, archevêque de Narbonne, aggrava le mal. Dans son abbaye de Mont-Aragon, qu'il ne quittait jamais, il favorisait tous les désordres et tous les crimes par sa négligence et sa cupidité.

La situation déplorable de ces contrées fixa l'attention d'Innocent; sur la plainte de l'archevêque d'Auch, il écrivit à tous les prélats: « Nous savons comment les « hérétiques qui apparaissent sous divers noms, ont déjà « enlacé dans leurs filets une quantité innombrable de « fidèles, et les ont infectés du levain de l'hérésie. C'est

(1) Voir, pour le tableau des hérésies au treizième siècle, l'Hist. d'Innoc. III, de Hurter.

« pourquoi nous avons envoyé dans ces contrées les lé-
« gats Reynier et Guido, hommes d'une doctrine et
« d'une conduite éprouvées, pour qu'ils vous aident à
« ramener les âmes du chemin de la perdition vers le
« Seigneur, et à bannir du pays ceux qui ne se converti-
« raient pas, afin que la partie saine ne soit pas corrom-
« pue par la partie malade. Nous donnons notre appro-
« bation à toutes les mesures que prendront ces envoyés,
« et nous inviterons les princes, les comtes, les barons
« et les nobles à les soutenir; car il leur importe de con-
« server la foi pour laquelle ils ont reçu le glaive. Les
« hérétiques devront d'abord être exilés de l'Église, pri-
« vés de leurs possessions, et chassés du pays. Si, mal-
« gré ces ordres, ils restaient, les princes devront se
« mettre en campagne contre eux. »

L'année suivante Reynier étant tombé malade, le pape lui adjoignit Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne. Vers la fin de l'année 1203, celui-ci et le frère Rodolphe se rendirent à Toulouse. L'archevêque de Narbonne leur ayant refusé le serment qu'ils demandaient, fut suspendu de ses fonctions; ils obtinrent un résultat encore plus important, les consuls consentirent à chasser de Toulouse les hérétiques. Le triste tableau que les légats tracèrent au pape de la situation du diocèse de Narbonne, l'engagea à leur adjoindre l'abbé Arnauld de Citeaux; il représenta aussi au roi de France qu'il devait prêter son concours à la ruine de l'hérésie; quant aux légats, il leur recommandait « de faire taire par la mo-
« dération de leur conduite l'impudence des ignorans,
« et d'éviter avec soin dans leurs actions et leurs paroles

« tout ce que les hérétiques pourraient leur reprocher. »

Pierre de Castelnau et l'abbé Arnauld désespérèrent bientôt d'une mission si difficile. Ramenés par les exhortations du pape, ils reprirent leurs opérations. Un de leurs premiers soins fut de faire remplacer l'évêque intrus de Toulouse. Le chapitre élut à sa place Foulques, célèbre par son ancien genre de vie (1) et par le zèle souvent farouche qu'il déploya dans sa mission ; il unit ses efforts à ceux des légats, mais ils ne produisirent aucun effet. Ils allaient encore une fois renoncer à une entreprise si ingrate et si remplie de dangers, lorsqu'au mois de juillet 1206, l'évêque Diégo de Ozuna, revenant de Rome, accompagné de Dominique de Guzman, les rencontra à Montpellier. Il releva leur courage, et tous les quatre partirent, pieds nus, pour visiter les contrées où se trouvaient le plus grand nombre des hérétiques. Leur exemple fut imité par quelques autres ; mais le succès fut loin de répondre à leur zèle.

A la vue d'un mal si profondément enraciné, Innocent éprouvait une douleur profonde, il pensa qu'il ne devait reculer devant aucun moyen pour sauver la foi catholique. Il commença par écrire à Raymond, comme à un excommunié, sans le saluer ; il lui disait : « Si nous pouvions « briser avec le prophète les parois de votre cœur, nous « y pénétrerions pour vous montrer les horreurs que « vous y avez amassées ; mais votre cœur est plus dur « qu'un rocher, il peut être ébranlé, mais non brisé par

(1) Il avait été troubadour et compte parmi les plus célèbres du temps.

« la parole salutaire. » Il l'appelle ensuite *tyran, impie, cruel, au cœur endurci;* il termine en ces termes : « Comme vous avez ravagé le pays et violé les jours « saints pendant lesquels tout le monde devait se réjouir « de la concorde, comme vous avez refusé la paix et la « justice à vos adversaires, confié des fonctions publi- « ques à des Juifs, dépouillé des couvens de leurs pos- « sessions, fortifié quelques églises, augmenté les taxes, « et expulsé l'évêque de Carpentras, nous confirmons « l'excommunication prononcée par le légat contre vous « et votre pays ; en vous promettant cependant de vous « en absoudre, aussitôt que vous aurez donné satisfac- « tion ; et si cela ne devait pas vous faire revenir à de « meilleurs sentimens, nous commanderions aux princes « vos voisins de se lever contre vous, comme contre « un persécuteur de l'Église, et de s'emparer de votre « pays, afin qu'il ne soit pas souillé plus long-temps sous « votre domination par l'hérésie. »

Cette lettre et les efforts de Pierre de Castelnau pour armer les seigneurs de la province, décidèrent le comte à conclure la paix, et l'excommunication fut levée. L'hérésie ne s'en montra que plus audacieuse, et le pape dut s'écrier : « Les menaces ne servent à rien, les « paroles bienveillantes ne sont pas accueillies, le sens « spirituel est méprisé, c'est pourquoi le pouvoir tempo- « rel doit réprimer le mal. » Il s'adressa donc encore une fois au roi de France pour l'engager, « comme « prince catholique, à se ceindre de l'épée pour couper les « rejetons qui ont poussé des racines plus profondes et « produit du verjus au lieu de raisins, et à détruire cette

« ordure pernicieuse. » Il écrivit dans les mêmes termes à tous les seigneurs de la France.

Telle fut l'origine de la croisade contre les hérétiques du midi de la France ; le meurtre du légat Pierre de Castelnau en avança l'exécution. L'assassin était un vassal du comte de Toulouse ; il s'enfuit chez ses parens à Beaucaire, et le soupçon de complicité retomba sur Raymond, malgré les plus opiniâtres dénégations. Ce crime causa au pape une indignation profonde, il écrivit aux archevêques méridionaux : « Non seulement vous devez « arroser par votre prédication les semences de la paix « et de la foi, mais encore prononcer l'interdit sur tous « ceux qui ont pris part au meurtre, et sur les lieux où « ils pourraient se trouver, et surtout sur le comte, « quoiqu'il se trouve déjà excommunié pour d'autres « crimes. Tout serment d'obéissance est désormais dé« lié ; quiconque professe la religion catholique, doit « poursuivre sa personne, s'emparer de son pays, à la « réserve des droits du suzerain. Mais dans le cas où « Raymond voudrait donner satisfaction, l'expulsion des « hérétiques devra être la première caution de son re« pentir. »

L'énergie du pape fit comprendre à Raymond toute la gravité de l'orage qui se préparait. L'abbé de Cîteaux convoqua une assemblée à Aubenas, et malgré les dénégations du comte, le renvoya devant l'autorité pontificale. Le vicomte de Béziers lui conseilla de repousser la force par la force ; mais Raymond craignit les chances d'une lutte inégale, et préféra se soumettre. Il consentit

à livrer à l'Église sept de ses principaux châteaux, comme caution de son innocence.

Cependant les préparatifs de la croisade contre l'hérésie étaient poussés avec vigueur. Innocent prit des mesures aussi complètes que celles déjà prises contre les infidèles, et au commencement de l'année 1209 il pria le roi de France de nommer un général aux croisés, l'invitant lui-même à marcher dans leurs rangs. Philippe répondit que, menacé par ses ennemis Othon et Jean d'Angleterre, il ne pouvait quitter le royaume; mais que si quelqu'un de ses barons voulait se lever pour secourir l'Église, il lui accordait liberté pleine et entière. Un grand nombre d'entre eux prit les armes contre les méridionaux, avec autant d'ardeur que contre les infidèles. D'après les ordres du pape, l'armée devait attaquer les hérétiques isolément et épargner le comte de Toulouse auquel il avait envoyé de nouveaux légats, Milon, son notaire, et le chanoine Thédisius de Gênes. Milon se rendit à Montélimart, exigea l'exécution des conditions imposées au comte, puis il vint à Saint-Gilles où il reçut son serment, après l'avoir humilié par les plus dégradantes cérémonies.

Ces négociations terminées, les légats se rendirent au devant de l'armée catholique ; Raymond vint aussi à sa rencontre, espérant par cette démarche préserver ses domaines de l'invasion. Elle s'arrêta quelques jours à Montpellier ; Raymond-Roger, vicomte de Béziers, s'empressa de s'y rendre pour repousser l'inculpation d'hérésie ; il ne fut pas écouté, et l'on résolut de passer outre. Roger,

désespéré, reprit le chemin de Béziers où il se prépara avec les bourgeois à une énergique résistance. Les croisés le suivirent de près; ils prirent la ville, malgré sa résistance, la livrèrent au pillage et passèrent les habitans au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. Carcassonne fut bientôt menacée du même sort; Raymond-Roger, qui s'y était retiré, fit en vain des prodiges de valeur, il fallut se rendre aux plus dures conditions. Raymond, retenu prisonnier, fut dépossédé au profit de Simon de Montfort, proclamé, après la victoire, vicomte de Carcassonne et de Béziers. Le pape confirma cette donation, en se réservant les droits de suzeraineté.

Après la prise de Carcassonne, le comte Raymond quitta l'armée pour revenir à Toulouse; il y arrivait à peine, lorsqu'une ambassade vint de la part des légats et de Simon, lui demander, sous la menace de l'excommunication, la remise des hérétiques et de leurs propriétés. Il refusa et se rendit à Rome vers la fin de l'année. Sur ces entrefaites, le malheureux vicomte de Béziers périt dans sa prison d'une mort qu'on soupçonna n'être pas naturelle. Il était à la fleur de l'âge, et laissait un fils unique, Raymond-Trencavel, dont il confia l'éducation au comte de Foix. Dès cet instant la fortune cessa de se montrer favorable à Simon, une défection générale se fit autour de lui; à la fin de l'année il avait perdu plus de quarante places fortes, et ses compagnons agitaient la question de savoir s'il n'était pas urgent d'abandonner Carcassonne.

Pendant que ces choses se passaient en France, le comte Raymond était arrivé à Rome. Le pape commença

par le traiter sévèrement; mais il se radoucit en voyant la soumission du comte. Il ne l'exempta pas des charges imposées par Milon, il lui donna une instruction pour distinguer ceux qui doivent être comptés parmi les hérétiques. — « Quant aux châteaux, il parut inconvenant à Innocent que l'Église s'enrichît aux dépens d'autrui. D'après le conseil des cardinaux, il jugea que les droits du comte sur ses châteaux n'étaient pas éteints, et que la décharge donnée à ses sujets de leur serment de fidélité ne pouvait pas préjudicier à ses prétentions, aussitôt qu'il aurait rempli les conditions qui lui ont été imposées, car il n'a donné les châteaux que comme gage. Mais comme les matières de la foi exigeaient une prévoyance rigoureuse et une mûre réflexion, les légats en France étaient chargés de convoquer, dans le délai de trois mois, une assemblée d'ecclésiastiques et de laïques, et de faire examiner par ceux-ci les plaintes portées contre le comte au sujet de sa défection de la vraie foi et de l'assassinat de Pierre de Castelnau, afin que cette affaire devînt susceptible de recevoir une décision ; et ils devaient fixer le jour auquel l'accusé aurait à se rendre à Rome pour connaître la sentence. S'il n'y avait personne qui l'accusât de meurtre, le comte se justifierait ; et s'il y parvenait, et quand il aurait accompli tout ce qui lui a été imposé, il serait réintégré dans la possession des châteaux, toutefois à la condition de donner caution pour une paix inviolable. Innocent accorda même au comte le droit de poursuivre ceux qui lui auraient causé quelque grave dommage pendant le temps de son excommunication (1). » Revenu

(1) Hurt., t. III.

à Toulouse avec l'absolution papale, Raymond vit arriver avec joie le jour où il devait se justifier. Lorsqu'il comparut à Saint-Gilles devant une assemblée présidée par les légats, cet espoir dut s'évanouir. Ils lui déclarèrent qu'ils ne pouvaient admettre sa justification, parce qu'il n'avait pas tenu toutes ses promesses. A cette déclaration inattendue, le comte se retira avec désespoir. Cette circonstance fit bientôt éclater l'inimitié qui existait déjà entre lui et Simon de Montfort.

Revenons aux autres débats qui s'agitaient sur divers points de la chrétienté.

Nous avons laissé Othon très près d'une rupture avec le Saint-Siége; elle ne tarda pas à arriver. Dès le commencement de l'année 1210, il envahit les provinces napolitaines, et se montra sourd aux avertissemens du pape. « Nous sommes surpris avec raison et fâché, lui « répondit-il, de ce que votre bonté apostolique s'est « donnée tant de peine pour prononcer contre nous, par « tant de paroles, un blâme que nous ne méritons pas. « Nous voulons être bref, nous n'avons rien fait qui « puisse faire tirer le glaive spirituel contre nous; car « nous ne vous enlevons pas le pouvoir spirituel qui ap- « partient à vos fonctions, nous n'y songeons pas du « tout. Bien au contraire, nous voulons que ce pouvoir « demeure inviolable partout, et qu'il s'étende sous l'é- « gide de notre autorité impériale. Mais vous savez bien « que nous avons des pleins pouvoirs sur le temporel dont « il ne vous appartient pas de décider, car ceux qui dis- « tribuent les sacremens ne doivent point siéger sur un « tribunal criminel. Si vous exercez de pleins pouvoirs

« indépendans sur les choses spirituelles, notre volonté, « comme empereur, est aussi de régler les affaires tem« porelles dans tout l'empire. » Mais le but d'Othon n'était pas seulement de soumettre à l'empire les possessions temporelles de l'Église romaine qui en avaient fait autrefois partie, son ambition s'étendait sur l'Italie entière, il allait jusqu'à convoiter la Sicile. Quoique le pape eût vu cesser les fonctions de sa tutelle à l'égard de Frédéric devenu majeur, il n'avait cessé de veiller sur le jeune roi, et de l'aider dans les circonstances périlleuses. Celle-ci l'était entre toutes, et Innocent le lui rappela avec sollicitude; en même temps il n'épargna rien pour écarter le danger; ce fut en vain : Othon resta inébranlable. Le pape le jugea alors suffisamment averti, et du consentement des cardinaux, prononça l'excommunication. Il en donna pour motifs, « qu'il avait dégénéré des sentimens de ses « ancêtres, qu'il avait violé la foi promise, qu'il s'était « emparé de Viterbe et d'autres villes que ses aïeux « avaient données à saint Pierre; parce qu'il préparait « la guerre contre Frédéric de Sicile[1]. »

Peu de temps après, il se plaignit aux princes d'Allemagne de l'expédition d'Othon contre la Sicile. « Nous « avons vu avec affliction, dit-il, qu'il est incorrigible. « C'est pourquoi, après lui avoir adressé des exhortations « inutiles, nous avons prononcé, en vertu du pouvoir « de Dieu un en trois personnes, l'excommunication « contre lui, et nous déclarons tous ceux qui lui obéis« sent déliés de leur serment, et nous excommunions en

(1) Hahn; Boll. Pont.

« même temps tous ceux qui lui prêteront assistance.
« C'est à lui-même qu'il doit s'attribuer ce châtiment.
« Les princes peuvent apprécier quelle est la considéra-
« tion d'Othon à leur égard, puisqu'il a suscité, sans leur
« consentement, une pareille persécution contre l'Église
« romaine, et qu'il a résolu d'attaquer la Sicile de sa
« propre volonté. Si Othon réussit dans son entreprise,
« vous aurez à prévoir un sort semblable à celui que son
« grand-père et son oncle préparent aux barons d'An-
« gleterre, car, ayant été élevé depuis sa jeunesse dans
« ce pays, il s'efforcera d'en introduire dans l'empire les
« usages. On pourrait, à la vérité, nous reprocher d'avoir
« employé tous les moyens pour le faire parvenir à l'em-
« pire ; mais nous ne pouvions pas pressentir un change-
« ment aussi subit ! Si nous avons fait une faute par
« ignorance, nous nous en sommes ressenti le premier.
« Que la grâce de Dieu soit louée de ce qu'Othon a com-
« mencé par nous, afin que sa méchanceté soit dévoilée,
« et que chacun puisse prendre ses précautions contre
« elle. Nous en sommes affligés ; mais nous nous adres-
« sons à vous afin que vous preniez vos mesures, puis-
« qu'il en est encore temps. Advienne que pourra, nous
« assisterons toujours ceux qui écouteront nos exhorta-
« tions et nos ordres. » Le pape nomma l'archevêque Sigefroi de Mayence son légat en Allemagne, et lui ordonna de publier l'excommunication et de prendre des mesures pour anéantir son autorité.

L'entreprise tentée par Innocent devait inspirer de sérieuses craintes à Othon. Depuis Grégoire VII, les papes avaient porté des coups terribles à la puissance des

empereurs, et l'on avait vu trop souvent leur sceptre s'abaisser devant la tiare, pour qu'Othon pût espérer échapper au sort de ses prédécesseurs. Dès que l'excommunication fut prononcée, de nombreuses défections se firent autour de lui, et l'Allemagne prévit de nouvelles dissensions, au moment où elle avait pu espérer qu'elles allaient s'éteindre.

Ce serait ici le lieu de parler des efforts du pape en faveur du Catholicisme dans les autres pays de la chrétienté, mais pressés par les événemens, nous sommes forcés de négliger des faits moins importans; nous nous bornerons à dire que le Nord et le Midi virent se déployer également l'énergie et l'activité d'Innocent. Reprenons le récit de la croisade contre les Albigeois.

Le refus constant fait par le comte Raymond de chasser les hérétiques de ses domaines, avait indisposé de plus en plus les légats contre lui. Les conditions qu'ils lui imposèrent, devinrent plus dures à chaque négociation: la dernière entrevue avait eu lieu à Arles, elle fut suivie d'une rupture définitive. Après son départ de cette ville, le comte comprit qu'on allait demander à la voie des armes ce que les négociations n'avaient pu obtenir de lui, et il se prépara à une vigoureuse résistance. Ses craintes n'étaient que trop fondées; l'armée catholique ayant réuni ses forces, marcha sur Lavaur, regardée comme le siége principal des hérétiques. Alméric, seigneur de Montréal, la défendait à la tête de quatre-vingts chevaliers. En ce moment, le comte Raymond effrayé voulut tenter une nouvelle démarche auprès des légats; il se rendit au camp des croisés: mais n'ayant rien pu obtenir,

il revint à Toulouse. Malgré la valeur des assiégés, la ville de Lavaur ne put résister long-temps ; les croisés y firent un butin immense et se montrèrent aussi cruels qu'ils l'avaient été à Béziers, le pillage et le meurtre signalèrent leur victoire. A dater de cet instant, Simon de Montfort rompit avec le comte de Toulouse, quoique celui-ci, comprenant que la résistance était impossible, eût fait de nouvelles tentatives de conciliation. Simon refusa tout et continua le cours de ses conquêtes.

Innocent ne connaissait pas ces faits dans toute leur vérité. Voici ce qu'il répondit au roi de France, qui se plaignait que la cession faite par les légats à Simon de Montfort était une usurpation des droits de suzeraineté : « Raymond a repoussé l'accusation d'hérésie, « nous avons chargé les légats de l'admettre à se justi- « fier devant un concile, dans le cas où personne n'élè- « verait de plaintes contre lui, afin qu'il ne soit plus « attaqué dorénavant par personne pour ce motif. Si « cette justification n'avait pas lieu, les légats porteraient « contre lui une sentence ecclésiastique, comme contre « un hérétique. Le comte ne s'est pas justifié, alors il a « perdu son pays ; et nous avons ordonné aux légats de « le donner à celui qui y aurait des droits. Nous espé- « rons que nos nouveaux ordres seront plus appropriés « au bien et à l'honneur du roi. » Ainsi la décision du pape ne reposait que sur des rapports incomplets, et les légats investis de pleins pouvoirs, dépassaient certainement sa volonté. L'hiver n'interrompit pas la guerre, et au printemps de l'année 1212 Simon était maître du pays d'Agen et de la plus grande partie du Quercy. Ray-

mond se décida alors à demander des secours à Pierre d'Aragon; il se rendit en personne auprès du roi, le pria de l'assister auprès du pape par sa parole et contre Simon par la voie des armes. Pierre envoya aussitôt (1213) une ambassade à Rome; dès que le pape l'eut reçue, il adressa de vifs reproches aux légats et à Simon de Montfort. « Une pareille conduite, dit-il à celui-ci, rend la foi des « habitans suspecte; mais vous avez aussi empiété sur « la propriété des vassaux Aragonais dans un moment « où le roi, marchant contre les Sarrasins, n'a pu les pro- « téger. Comme le roi d'Aragon se prépare de nouveau « à combattre les infidèles, le comte doit rendre libres « les domaines, afin que Pierre puisse partir avec foi et « sans inquiétude. » Écrivant à l'archevêque de Narbonne, il s'exprime encore plus formellement. « Les af- « faires de la Provence, concernant l'hérésie, ayant pris « une tournure favorable, et les armes chrétiennes étant « maintenant plus nécessaires en Espagne contre les « Sarrasins, vous devez vous efforcer de conclure la « paix ou une trève pour ce pays, et ne pas accabler le « peuple chrétien par de nouvelles levées. » Enfin, il donne ordre aux légats de terminer la guerre en purifiant canoniquement le comte de Toulouse.

En conséquence, un concile s'assembla à Lavaur; mais il se prononça contre Raymond, et envoya à Rome des ambassadeurs qui avaient mission de raconter les crimes des hérétiques. Ils trouvèrent le pape mal disposé contre Simon; néanmoins, malgré les rapports des députés du roi d'Aragon, ils parvinrent à perdre Raymond dans l'esprit d'Innocent. Il ordonna au roi de ne plus accorder sa pro-

tection aux habitans de Toulouse et à leurs alliés. « L'or-
« dre apostolique de réintégrer les comtes de Foix, de
« Comminges et de Béarn dans leurs principautés, a été
« surpris, et il est retiré par ces présentes ; leur récon-
« ciliation avec l'Église, après tant de maux si graves,
« n'est plus possible que sous caution. Si les Toulou-
« sains et les comtes persévèrent dans leurs erreurs, une
« nouvelle croisade sera prêchée contre eux. Attendu
« notre amitié pour le roi, nous espérons qu'il ne nous
« forcera à prendre aucune mesure contre sa désobéis-
« sance. Il doit conclure une trève avec le comte de
« Montfort, et celui-ci reconnaître et accomplir tout
« service féodal pour les domaines qui dépendent du
« roi. » Pierre d'Aragon ne se rendit pas aux ordres du pape, Raymond et lui se rencontrèrent devant Muret avec les troupes de Simon. Le combat fut terrible, Pierre perdit la vie, et Raymond éprouva une déroute complète. Cet événement remplit de terreur les habitans de Toulouse, et bientôt ils courbèrent la tête, eux et leur comte. Les bourgeois prêtèrent serment de purifier la ville d'hérésie, et d'abandonner leur seigneur s'il persistait dans l'erreur. Raymond se livra au cardinal-légat et s'engagea à exécuter les ordres du pape ; il promit en outre d'exhorter son fils à livrer aussi sa personne et son pays. Ceci se passait vers la fin de 1215. Le 8 janvier de l'année suivante, le cardinal Pierre de Bénévent, légat du siége apostolique dans le midi de la France, ouvrit un concile à Montpellier. On y résolut d'élire le comte de Montfort prince et souverain de tout le pays, et l'archevêque d'Embrun se rendit en son nom à Rome pour ob-

tenir cette faveur. La réponse du pape fut favorable, il disait à *son fils chéri le noble comte de Montfort:* « Combien il s'était acquis la bénédiction de l'Église et la couronne de l'honneur; qu'il avait combattu en soldat du Christ et en défenseur de la foi catholique, et qu'il s'était couvert de gloire devant tout le monde. » Il ajoutait: « C'est pourquoi nous vous confions la garde du « pays conquis jusqu'à la décision du concile général; « en attendant, vous pouvez en percevoir les revenus et « y exercer la juridiction. Nous avons invité les barons, « les bourguemestres et les fidèles d'obéir à vos ordres « en tout ce qui concerne la paix et la foi, et notre légat « à vous aider de ses conseils et de son appui. » La ruine et l'humiliation de Raymond et de son fils se trouvèrent ainsi consommées; le séjour de Toulouse leur devint impossible, ils quittèrent cette ville et se réfugièrent auprès de Jean d'Angleterre.

Innocent était alors sur le point de mettre à exécution un projet qu'il avait conçu depuis son élévation, celui d'un concile général. Mais avant de parler de ce grand acte, qui devait, pour ainsi dire, résumer la politique de toute sa vie, il convient de revenir sur nos pas et de jeter un coup d'œil sur les événemens que le récit des guerres religieuses dans le midi de la France nous a fait négliger.

Frappé de l'anathème du Saint-Siége, Othon vit l'Allemagne se séparer de lui; les princes allemands réunis à Nuremberg le déposèrent et élurent le jeune Frédéric de Sicile. Deux députés, Henri de Niffen et Anselme de Justingen, se rendirent en Italie; le premier resta à Vérone, le second se dirigea vers Rome. Innocent consentit

à l'élection, invita Frédéric à se rendre en Allemagne, et fit mander aux princes qu'ils pouvaient le reconnaître pour roi. Le jeune prince accepta la couronne, malgré les sollicitations de sa femme et les craintes des Siciliens. A partir de cet instant, la volonté du pape sembla frapper d'impuissance la destinée d'Othon, il essaya en vain de lutter contre la fortune qui l'abandonna; ses conquêtes en Italie lui échappèrent; il dut quitter l'Italie et se rendre en Allemagne où de nouveaux désastres l'attendaient. Il y trouva peu de partisans, et comprit qu'il ne lui restait plus qu'à recommencer une lutte qu'il avait pu croire terminée. Il convoqua des assemblées d'abord à Francfort et ensuite à Nuremberg, et là il raconta aux princes quelles causes l'avaient brouillé avec le pape. « C'est vous seuls, ajouta-t-il, qui avez le droit de disposer de l'empire. Si vous permettez qu'un pape dépose l'empereur selon son bon plaisir, c'en est fait de la liberté électorale. Il s'agit maintenant de défendre votre droit, de maintenir les lois de l'empire, sinon l'empire. Vous tous et le patrimoine de chacun courent de grands dangers. » Ces paroles ne firent pas une grande impression sur les princes; un grand nombre penchait pour Frédéric. Tous les fléaux qui accompagnent la guerre fondirent encore une fois sur l'Allemagne; le meurtre, le pillage, l'incendie accablèrent ce malheureux pays.

Le jeune Frédéric ayant pris des mesures pour assurer la tranquillité de la Sicile, vint au mois d'avril à Rome où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Il fut convenu entre lui et le pape que l'Allemagne et la Sicile ne seraient jamais réunies, et que Frédéric céderait cette

dernière à son fils, aussitôt qu'il aurait reçu la couronne impériale. Le jeune empereur partit pour l'Allemagne où les affaires d'Othon ne tardèrent pas à prendre la plus déplorable tournure. Au commencement de l'année 1213, les deux partis se dessinaient nettement : les princes de l'Allemagne méridionale suivaient la cause de Frédéric, ceux du nord et de l'ouest étaient restés fidèles à Othon. L'année suivante, la bataille de Bouvines, dont nous allons parler tout à l'heure, plaça l'ennemi de Rome sur le penchant de sa ruine. En 1215, de toutes les villes allemandes, Cologne lui était seule restée fidèle ; depuis dix-sept mois, les bourgeois lui avaient prodigué les secours d'hommes et d'argent ; après la bataille de Bouvines ils l'avaient reçu dans leurs murs. Leur persévérance devint impossible : ils se trouvèrent bientôt trop faibles pour soutenir la fortune d'Othon, qui croulait de toutes parts. Il dut se retirer dans ses États héréditaires où après avoir renoncé à une lutte impossible, il passa paisiblement le reste de ses jours. Il mourut à l'âge de 43 ans au château de Strasbourg, le 10 mai 1218. Avant de rendre le dernier soupir, il s'était réconcilié avec l'Église. La retraite d'Othon leva les derniers obstacles au couronnement de Frédéric. Le 19 mai 1215, Sigefroi de Mayence, légat du Saint-Siége, plaça sur sa tête la couronne impériale, à Aix-la-Chapelle. Le lendemain, Frédéric prit la croix avec un grand nombre de seigneurs. Ainsi fut brisé par la papauté ce pouvoir impérial qui n'avait pas su comprendre les leçons du passé.

Innocent faisait sentir la même prépondérance à tous ces États chrétiens. En Espagne il favorisait les entreprises

des rois catholiques contre les Maures ; le succès couronna ses efforts : la victoire de Navas de Tolosa anéantit à jamais la puissance des Infidèles. En Angleterre, il résistait aux atteintes portées par Jean aux droits de l'Église ; ce prince finit par céder ; la veille de l'Ascension, 1213, il renonça entre les mains du pape à sa couronne et aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Innocent lui envoya un bref en vertu duquel le Saint-Siége recevait en fiefs les deux royaumes, et les prenait sous la protection de saint Pierre, à la réserve que chaque successeur du roi les recevrait du pape et de l'Église romaine et prêterait foi et hommage pour eux (1).

L'inimitié des royaumes de France et d'Angleterre devait se résoudre en un choc violent. Depuis que Philippe-Auguste s'était rendu maître de la Normandie et des autres provinces, Jean sans-Terre avait parcouru l'Europe pour former une ligue contre lui. Othon, devenu son allié, avait entraîné Henri, duc de Brabant ; Guillaume, comte de Hollande ; Thibaut, duc de Lorraine ; Albert, duc de Saxe ; Conrad, palatin du Rhin ; Henri, comte de Limbourg ; Hénaud, comte de Flandre ; Renaud, comte de Boulogne ; Hervé, comte de Nevers. Les trois derniers tenaient leur fortune de Philippe, et ne s'en montrèrent que plus acharnés contre lui. Les alliés se réunirent à Bruxelles pendant l'hiver de 1213, et là ils firent le partage des États de Philippe, avant même d'entrer en campagne. Celui-ci n'était pas

(1) Hurt., Hist. d'Innoc. III, t. III.

resté oisif, et il avait convoqué le ban et l'arrière-ban de sa noblesse au printemps de l'année 1214. Des armemens considérables annoncèrent que la lutte était prochaine. Philippe partit de Paris le 15 juillet; le 27, les deux armées se trouvèrent en présence dans les plaines de Bouvines. Philippe remporta une victoire éclatante sur des ennemis supérieurs en nombre. Cette journée eut des résultats immenses pour l'Europe entière; elle sauva l'indépendance de la France, assura la paix intérieure de l'Allemagne par la ruine d'Othon, enfin elle affranchit le siége apostolique de la crainte de ce mortel ennemi. La veille du jour où Philippe battit les Flamands et les Germains, son fils Louis avait mis en déroute, dans l'Anjou, auprès de la Roche-aux-Moines, l'armée anglaise, forte de trente mille hommes et commandée par le roi Jean en personne.

Ces discordes qui enflammaient l'Europe entière retardaient depuis long-temps les affaires d'Orient. Mais Innocent n'avait cessé d'y penser, et, à plusieurs reprises, il avait essayé de ranimer l'ardeur des chrétiens en faveur du royaume de Jérusalem, tombé dans le plus déplorable état. Désespérant du succès, il tenta d'obtenir de Malek-al-Adel la restauration du saint tombeau. Voici la lettre qu'il lui écrivit dans ce but : « *Au noble Sahildin, sultan de Damas et de Babylone, vénération et amour divin.* Le prophète Daniel nous apprend que c'est Dieu au ciel qui met en lumière ce qui est caché, qui change les temps et dispose des empires, afin que tout le monde reconnaisse que le Très-Haut règne sur les empires des hommes, et les distribue à qui il veut. Il

« a démontré cela clairement en faisant tomber Jérusalem « et son territoire en la puissance de notre frère, non à « cause de ses vertus, mais à cause des offenses par lesquelles le peuple chrétien a excité la colère de son « Dieu. Mais nous nous sommes adressé à lui, et nous « espérons qu'il aura pitié de nous, puisque Dieu, pour « nous servir des paroles du prophète, n'oublie pas la « miséricorde, même dans sa colère. D'après l'exemple « de celui qui dit dans l'Évangile : *Apprenez de moi qui « suis humble*, nous prions en toute humilité Votre « Grandeur, afin que la possession violente de ce pays « ne fasse pas verser plus de sang humain qu'il n'en a « été versé, qu'en écoutant des conseils prudens, vous nous « rendiez ce pays, puisque, à l'exception d'une gloire « vaine, il vous en résulte peut-être plutôt des dommages que des avantages. Si vous nous le rendez, nous « délivrerons réciproquement les prisonniers, et nous « laisserons reposer la guerre, et notre peuple sera traité « auprès de vous comme le vôtre le sera chez nous. Nous « vous prions de recevoir amicalement les porteurs de « cette lettre, de les traiter honorablement, et de leur « donner une réponse convenable et conforme à notre « attente. » Nous voyons dans ces paroles que l'ambition n'était pas le but des papes en favorisant les croisades, mais bien la possession du saint tombeau et le libre accès de l'Orient pour les chrétiens. Cette lettre étant restée sans effet, Innocent songea à frapper un grand coup pour faire sortir l'Europe des voies déplorables où elle se trouvait engagée.

En conséquence, le 18 avril 1213, il adressa à tous les fidèles la lettre suivante :

« . . . . . Nous prenons à témoin Dieu au ciel que « deux vœux surtout remplissent notre cœur pendant « notre vie terrestre, la conquête de la Terre-Sainte et « l'amélioration de l'Église universelle. Nous voudrions « porter la plus grande activité au succès de ces deux « vœux : l'un et l'autre exigent des soins que l'on ne « peut ni cacher, ni différer plus long-temps sans de « grands dangers. Nous nous sommes adressé, en priant « et en versant des larmes, au Seigneur; nous l'avons « supplié humblement de nous faire connaître sa volonté « à cet égard, de nous inspirer le désir, d'enflammer « notre volonté, de fortifier notre dessein, et de nous « enseigner les voies et moyens d'arriver à un heureux « résultat. C'est pourquoi, en raison d'un si grand projet, « après en avoir délibéré fréquemment et sérieusement « avec mes frères et d'autres hommes intelligens, nous « avons résolu, d'après leur conseil, parce que ce projet « touche les fidèles en général, de convoquer, d'après « l'usage ancien des saints Pères, pour le salut unique « des âmes et en temps opportun, un concile général « dans lequel on délibérera sur les moyens d'exterminer « le vice, de propager la vertu, de mettre des barrières « au désordre, d'améliorer les maux, de détruire l'héré« sie, de consolider la foi, d'étouffer les inimitiés, de « rétablir la paix, de faire cesser l'oppression, de pro« téger la liberté, de déterminer les princes et les peu« ples à porter secours à la Terre-Sainte, et les clercs et

« les laïcs à la soutenir, ensuite d'établir comme règle « une collation pour les prêtres séculiers et les prêtres « des couvens, pour les supérieurs et les subordonnés, « avec l'approbation du concile, ce qui sera jugé con- « forme à la gloire et à l'honneur de Dieu, au salut de « nos âmes, au bien et à l'avantage du peuple chrétien. « Mais comme le concile général ne pourra pas commo- « dément se réunir avant deux années, nous avons or- « donné qu'en attendant, les hommes d'expérience s'in- « formeront dans toutes les provinces de ce qui réclame « les soins apostoliques, et nous avons envoyé des « personnages capables de poursuivre l'affaire de la Terre- « Sainte, afin qu'en cas de besoin, et si le saint concile « l'approuve, nous puissions entreprendre personnelle- « ment cette dernière affaire et l'avancer plus efficace- « ment. Convaincu que nous sommes que cette résolu- « tion salutaire nous a été inspirée par celui duquel « proviennent tous les dons bons et parfaits, nous vous « ordonnons de vous préparer à comparaître en hommes « prudens et prévoyans devant nous dans deux ans et « demi, à partir de la présente 1312e année de l'Incar- « nation de Notre-Seigneur, de manière cependant que « dans chaque province, un ou deux suffragans y res- « tent pour vaquer aux fonctions ecclésiastiques, et que « ceux-ci, aussi bien que d'autres, nous envoient des re- « présentans recevables...... » (Suit l'exposé de diver- ses mesures à prendre avant le concile) (1).

(1) Daté du palais de Latran, le 20 avril, seizième année du pontificat d'Innocent.

Deux ans et demi après cette circulaire, au mois de novembre 1215, les membres du concile se trouvèrent réunis à Rome. On y vit soixante-onze primats et métropolitains, quatre cent douze évêques, et tout ce que le monde chrétien comptait de plus illustre et de plus érudit. Innocent ouvrit le concile le jour de la fête de Saint-Martin. Il le ferma le jour de la Saint-André. Par son ordre, les actes en furent recueillis en soixante-douze chapitres et traduits en grec. Ils concernent la doctrine de la foi, la constitution intérieure de l'Église, le service divin, la conduite morale, les relations juridiques des personnes ecclésiastiques, quelques droits des ordres religieux, enfin la position des juifs par rapport aux chrétiens (1).

« Le concile donna d'abord le symbole de la foi, seul valable, seul reconnu en tout temps par l'Église, afin d'examiner d'après ce symbole les doctrines hétérodoxes. Une de celles-là fut d'abord signalée par l'abbé Joachim de Flira, dans un écrit de Pierre Lombard sur l'ensemble de la Sainte-Trinité, où il paraissait admettre une quaternité, puisqu'à côté de trois personnes il voulait établir que toute l'essence divine était encore quelque chose de particulier. Mais si sa doctrine était erronée, son auteur n'était pas un hérétique proprement dit, car il avait envoyé son ouvrage au pape pour le soumettre à l'examen du siége apostolique, et avait déclaré en outre par écrit qu'en matière de foi, il s'en rapportait entièrement à l'Église romaine. La sentence de condam-

(1) Nous empruntons à l'Hist. d'Innoc. III les principales dispositions du concile.

nation contre la doctrine, non seulement hérétique, mais insensée de maître Albéric de Bène et de ses partisans fut confirmée; tous les hérésiarques, quelles que fussent leurs opinions, furent condamnés : leurs biens, s'ils étaient laïcs, devaient être confisqués par le pouvoir temporel, et s'ils étaient ecclésiastiques, devaient échoir à l'Église du sein de laquelle ils avaient tiré leurs revenus. Tout supérieur temporel qui veut passer pour un fidèle, doit promettre par serment de chasser les hérétiques de ses domaines; celui qui s'y refuse doit être excommunié par le métropolitain, dénoncé après le délai d'une année, au pape, afin que celui-ci délie ses vassaux du serment de fidélité et accorde son pays à des princes chrétiens orthodoxes pour le purifier de l'hérésie.....

« Par rapport à la constitution de l'Église, le concile reconnut la hiérarchie des quatre patriarches et leur droit d'accorder le pallium (à la condition de le recevoir du pape pour leur propre personne), de faire porter devant eux la croix, et le droit d'admettre des appels, à la réserve de ceux à faire au siége apostolique. On imposa au métropolitain l'obligation de convoquer tous les ans des synodes provinciaux, et de surveiller aussi chaque diocèse, afin de corriger leurs maux principalement parmi les ecclésiastiques, et de faire observer les lois de l'Église, pour maintenir la discipline ecclésiastique parmi les subordonnés. On recommanda au prélat le devoir de remplir personnellement ses fonctions, de prêcher, d'exhorter, de redresser. Il devait éviter d'être à charge, et par une suite trop nombreuse et par des demandes exorbitantes; ne pas accorder pour de l'argent les ordres et

d'autres faveurs ecclésiastiques, ni recevoir légèrement des plaintes, ni les repousser sans les avoir examinées. Les bénéfices ne doivent pas être conférés, sous peine de la perte du droit de collation, à des gens indignes, ni à des bâtards de chanoine de la même Église; on ne doit pas conférer plusieurs bénéfices à un seul. Le siége apostolique se réserve de donner des dispenses aux hommes distingués et savans pour les honorer en leur donnant des dignités plus élevées, ou plusieurs à la fois. La clémence, dans son véritable esprit, exercée dans un noble but et dans une proportion convenable, a plus de prix que la loi; la clémence ressemble à la Divinité dans l'acte le plus pur de sa volonté; la loi rappelle toujours la dépravation morale qui l'a enfantée. Les élections ne doivent plus être différées, ni faites en secret, ni gênées par le pouvoir temporel, et elles doivent s'exécuter suivant les institutions existantes; l'examen et la confirmation des élections et le sacre suivront dans le plus bref délai.

« Les ecclésiastiques doivent se distinguer par la chasteté et la sobriété, éviter les cabarets et le jeu des dés, ne pas aller voir les jongleurs et les baladins, ne faire aucun commerce, être modestes, discrets et sans faste dans leurs vêtemens, observer avec soin les heures du jour et vaquer à leurs saintes fonctions. Nul ecclésiastique ne doit prononcer des sentences de mort, en rédiger aucune dans les cours des princes, ne payer personne pour venger un meurtre, ne pas se livrer à la médecine (où il sera obligé de répandre le sang), ne bénir ni eau chaude ni eau froide, ni un fer ardent pour servir au jugement de Dieu. Dans la confession, chaque prêtre doit ressembler

au médecin qui sait découvrir avec prudence le véritable remède pour la guérison, et ne pas révéler, sous peine de la perte de ses fonctions, ce qui lui a été confié. Comme le soin des âmes est le plus grand de tous les arts, un évêque doit s'informer de la capacité de tous ceux à qui il doit conférer les ordres ; car il vaut mieux peu de serviteurs capables, que d'en avoir beaucoup et de mauvais, afin que le conducteur des aveugles ne tombe pas dans le fossé avec ceux-ci. C'est pourquoi chaque cathédrale, même chaque Église qui en a les moyens, doit établir auprès d'elle, conformément aux anciennes règles, un maître qui instruise gratuitement les ecclésiastiques et les écoliers indigens; en outre, il y aura auprès de chaque église métropolitaine un professeur de théologie, chargé de donner des leçons sur l'Écriture-Sainte et sur tout ce qui concerne le soin des âmes.

« Il faut tenir en tout temps, excepté en cas d'incendie ou d'invasion ennemie, les églises débarrassées de tous meubles étrangers. Les vases, les ornemens des autels et les vêtemens des serviteurs doivent toujours être propres, le saint sacrement et l'huile sainte bien conservés. Personne ne doit profiter pour son gain des bienfaits ecclésiastiques ; partout où existe l'usage des dons volontaires, il faut le maintenir. La vente des reliques, l'annonce des reliques nouvelles, sans la confirmation du pape, sont défendues ; il n'est permis de recueillir des aumônes que sous l'autorisation du pape ou de l'évêque, donnée par écrit. Enfin, pour que rien ne manque au service divin et à l'instruction, les évêques qui, par des obstacles extérieurs ou intérieurs, ou même par la trop

grande étendue de leur diocèse, sont empêchés ou gênés dans la surveillance, dans l'audition de la confession et l'imposition de la pénitence, dans les autres devoirs nombreux des fonctions pastorales, doivent établir des aides et des collaborateurs auprès de la cathédrale et auprès des autres églises.

« Quant aux relations juridiques intérieures de l'Église, non seulement les dispositions précédentes furent renouvelées, mais on posa à toute influence du pouvoir temporel sur la constitution, la propriété et l'ordre, ces limites qui devaient nécessairement suivre l'idée qu'on avait de l'Église, comme une institution divine, par conséquent indépendante du pouvoir temporel.....

« Pour que la chrétienté ne fût pas épuisée par l'usure des juifs, le concile renouvela l'ancienne ordonnance qui leur interdisait tout commerce avec les chrétiens, et à ceux-ci tout commerce avec les juifs, sous peine d'excommunication, tant que les juifs ne feraient pas baisser le taux de l'intérêt. On recommanda aux princes de protéger leurs sujets chrétiens ; on prit des mesures concernant les revenus du clergé, qui provenaient de possessions placées entre les mains des juifs. Ceux-ci et les Sarrasins devaient se distinguer des chrétiens dans leurs vêtemens. Il était défendu aux juifs de se montrer en public pendant la semaine-sainte (ils se raillaient des gémissemens et du deuil des chrétiens), et de se moquer du crucifix. Ils devaient bien moins encore, comme l'avait déjà sagement prévu un concile de Tolède, obtenir par la nomination aux fonctions publiques une occasion d'exercer leurs sentimens hostiles contre les chrétiens ;

c'est aux synodes provinciaux à veiller sur ces mesures.

« Mais le but essentiel de la convocation du concile, c'était les dispositions à prendre pour une croisade générale. Innocent, brûlant du désir d'arracher la Terre-Sainte des mains des impies, ordonna, avec l'assentiment du concile et d'après le conseil d'hommes pleins d'expérience et sachant apprécier les circonstances, le temps et le lieu, que les croisés qui voulaient s'embarquer, — se trouvassent le 1er juin de l'année suivante à Brindes et à Messine, lieux du rassemblement. Il voulait se rendre dans une de ces villes, et avec l'aide de Dieu, avancer par ses conseils et ses actes l'organisation de l'armée, et accorder aux pélerins la bénédiction apostolique.

« Enfin, on ordonna la paix entre tous les princes et les chrétiens pour la durée de quatre années, et les prélats furent chargés de réconcilier ceux qui étaient en guerre; l'excommunication et l'interdit, et en cas de besoin l'emploi des forces du pouvoir temporel, seraient employés contre ceux qui ne voudraient pas s'y prêter.

« En terminant, Innocent accorde encore une fois, par la miséricorde de Dieu, du Tout-Puissant, et en vertu de la plénitude des pouvoirs des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et en vertu du pouvoir de lier et de délier à lui confié par Dieu, à tous ceux qui partiront ou enverront des soldats, ou qui contribueront par les préparatifs, le pardon de leurs péchés après les avoir confessés et avoir fait pénitence, et en outre la joie et la félicité éternelles. Le 14 décembre, la bulle concernant la croisade fut publiée au palais de Latran. »

Le concile traita ensuite diverses affaires particulières

et les débats politiques les plus importans, l'élection de Frédéric à la dignité de roi des Romains. Les barons étaient révoltés contre Jean d'Angleterre; ils l'avaient forcé naguère à leur concéder *la grande charte*. Innocent, préoccupé seulement du fait de leur révolte, confirma l'excommunication prononcée contre eux. Louis de France fut aussi déclaré excommunié à cause des armemens qu'il faisait contre Jean. Le comte de Toulouse et son fils comparurent devant le concile; Innocent, après avoir écouté leurs plaintes, penchait en leur faveur, mais les évêques français entraînèrent l'assemblée. « Elle déclara à peu près unanimement le vieux comte de Toulouse déchu de tout droit de souveraineté, et ne lui assigna que quatre cents marcs pour son entretien, tant qu'il ne montrerait aucune résistance. Sa femme pouvait librement jouir de son douaire, mais elle devait gouverner ses principautés selon l'ordre de l'Église, pour le maintien de la paix et de la foi. Tout le pays conquis jusqu'alors devait échoir au comte de Montfort, à la réserve de ce que possédaient les églises, les hommes et les femmes reconnus catholiques. Ce qui n'était pas encore conquis devait être placé sous l'administration de personnages capables, afin de doter le jeune comte lorsqu'il aurait atteint sa majorité, soit de la totalité de ces biens, soit d'une partie, selon son mérite. Le comte de Foix, au contraire, resta sous la protection des lois apostoliques, et le successeur d'Innocent lui rendit l'année suivante son château (1). » Le jeune comte de Toulouse resta en-

(1) Hurt., t. III.

core assez long-temps à Rome; il en partit, comblé de marques de faveur d'Innocent, qui regrettait de n'avoir pu modérer la rigueur du concile.

Tels furent les principaux actes de cette grande assemblée où se montra la politique tout entière d'Innocent III. Ils renferment la meilleure réponse aux attaques de ses ennemis, aux calomnies de ses détracteurs.

Après cet hommage solennel rendu à ses doctrines, Innocent ne s'occupa plus que de réunir les princes chrétiens par une paix universelle, et de tourner leurs efforts contre les ennemis de la croix. L'Allemagne jouissait déjà de cette tranquillité dont elle avait désespéré naguère; Frédéric, maître de tout l'empire, se disposait à lever la bannière contre les infidèles. L'Angleterre se montrait au contraire de plus en plus hostile à la papauté; les barons ne tenaient aucun compte de l'excommunication, et ils luttaient toujours contre le roi; Philippe de France se proposait de leur porter assistance. Ainsi, dans ces contrées, la discorde régnait avec plus de fureur que jamais. Le pape s'opposa en vain de tout son pouvoir aux tentatives de Philippe; Louis de France, son fils, envahit l'Angleterre. Sur ces entrefaites, Jean-sans-Terre mourut; l'histoire a voué sa mémoire à l'exécration de la postérité. Jamais prince ne se montra plus indigne du caractère auguste de la royauté; s'il fut défendu par le pape, c'est qu'il était vassal du Saint-Siége, et que d'ailleurs les entreprises formées contre lui étaient injustes. Après la mort de Jean, Louis de France, menacé de tous côtés, conclut la paix et se réconcilia avec l'Église. Les événemens de la croisade méridionale ne suivirent pas

l'impulsion qu'avait voulu leur donner le concile, un mouvement s'opéra dans le Midi en faveur des comtes de Toulouse. Simon de Montfort éprouva quelques échecs; enfin il mourut en soldat, les armes à la main, sous les murs de Toulouse; c'était le 25 juin 1218, peu de semaines après la mort d'Othon. Simon a été l'objet des jugemens les plus contraires : les uns ont vu en lui un martyr, les autres un ambitieux cupide. Il est impossible de le juger, sans se mettre au point de vue de son temps. Guidé par une foi ardente, Simon se précipita avec ardeur dans une voie où il se croyait le bras de Dieu; nul doute que les sentimens humains se mêlèrent souvent à la mission qu'il avait entreprise. (Quel est l'homme qui peut se vanter d'avoir obéi toujours à l'impulsion d'en haut!) Mais en faisant la part de l'humanité, il reste pour Simon de Montfort une foi ardente, un grand caractère, une valeur à toute épreuve, les plus hauts talens militaires, tout ce qui fait le chrétien et le grand capitaine, ces deux beaux titres que l'on savait unir dans les siècles de la foi.

Innocent rencontrait d'innombrables obstacles à la paix qu'il voulait assurer pour faciliter la croisade contre les Sarrasins. Les décrets du concile obtinrent néanmoins ce résultat, qu'un grand nombre d'abbés et d'évêques, de retour dans leurs contrées, mirent une grande ardeur à prêcher la croix. Les villes maritimes de l'Italie avaient promis leur concours, Venise et Gênes avaient conclu un traité de paix; cette dernière ville et Pise n'avaient pu accorder leurs différends. Innocent espéra terminer personnellement ces débats. Au mois de mai 1216, il se mit en route pour Pise; arrivé à Pérouse, il fut at-

taqué par une fièvre qui dégénéra bientôt en fièvre aiguë. Il ne soupçonna pas d'abord le danger de la maladie, et continua de manger beaucoup d'oranges, fruit qu'il aimait particulièrement; la paralysie survint, et il succomba. Innocent III s'endormit dans le Seigneur, le 16 juillet 1216, à l'âge de cinquante-six ans, après avoir occupé le Saint-Siége dix-huit ans six mois et sept jours. Pendant cet espace de temps, il s'était livré à une activité incroyable. Voici quelques détails empruntés à M. Hurter sur les habitudes de sa vie.

« Chaque matin, aussitôt qu'il avait dit la messe, il se rendait au consistoire ; autour de lui siégeaient les cardinaux, et en face d'autres ecclésiastiques et religieux distingués. C'est là qu'il recevait les suppliques de ceux qui s'adressaient à lui pour avoir des secours, de quelque pays qu'ils fussent. Quiconque présentait une demande, était assuré d'une réception amicale ; quiconque faisait une proposition pour l'abolition de quelques abus, ou pour une meilleure organisation des ordres religieux, pouvait espérer être écouté favorablement. Les séances du consistoire étaient publiques trois fois par semaine, et consacrées chaque fois au rapport et à la décision des questions véridiques les plus importantes; cet usage, interrompu depuis long-temps, avait été rétabli par Innocent. Dans ces séances, il consacrait la plus grande attention à toutes les questions présentées, les examinant toutes avec la plus minutieuse exactitude, exigeant les rapports, les preuves, les témoignages, les documens les plus détaillés. L'exposition et la réplique pour éclaircir une affaire se faisaient sans crainte de fatiguer le

pape ; mais celui qui cherchait à fonder sa demande ou sa défense, plus sur l'ornement du discours que sur le poids de ses preuves, s'abusait. La pénétration d'Innocent voyait à travers l'enveloppe, et un simple exposé ne diminuait en rien à ses yeux la force des preuves..... Aussitôt que des parties arrivaient à Rome, elles étaient obligées de se faire annoncer au pape, qui les adressait à un rapporteur. Du reste, des procureurs, des avocats, des conseils dont le nombre était souvent considérable pour une seule partie, cherchaient à s'emparer de pareilles affaires, à les embrouiller, à les traîner en longueur. On avait souvent recours à la corruption, afin de gagner les conseils et les procureurs de l'autre partie, ou du moins pour les déterminer à ne pas se défendre avec tant de force, car les parties paraissaient dans le consistoire, accompagnées de leurs conseils. Les procureurs avaient beau avoir recours à diverses ruses, assaillir Innocent de toutes sortes de raisons, il ne se laissait ni surprendre, ni égarer, ni diriger par eux. Quand on rapportait des procès dans le consistoire, les parties, qui étaient souvent présentes elles-mêmes, avaient liberté pleine et entière de dire tout dans leur réplique pour poser le point de droit de leur cause ; car rien ne devait être décidé sans un examen approfondi, et bien moins encore, personne ne devait être jugé sans être entendu, même dans les cas où il s'agissait de l'orthodoxie de la foi. Les parties entendues, Innocent se retirait ordinairement avec quelques cardinaux dans un appartement voisin : c'est là que les pièces du procès étaient présentées et examinées avec soin ; on y appelait parfois aussi l'une ou l'autre partie

pour donner des explications, et chaque fois, le pape exhortait avec force chacune d'elles à ne pas s'écarter de la vérité. Cela fait, Innocent entrait dans la salle du consistoire, se plaçait sur son siége, les cardinaux à côté de lui; un profond silence régnait; il faisait préalablement les déclarations nécessaires, et permettait aux avocats d'exposer de nouveau les raisons du droit, ce qui demandait parfois plusieurs jours dans les cas importans. Quand enfin il regardait l'affaire comme suffisamment éclaircie, ou elle était remise à trois ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvaient toujours un ou deux cardinaux, selon la gravité de la question, pour donner une décision toujours soumise à la confirmation ou à l'approbation du pape; ou bien l'affaire était confiée, sur la demande des parties, à certains ecclésiastiques chargés de faire un rapport : seulement après, la sentence était prononcée par le pape lui-même; il ne manquait jamais de faciliter la réconciliation des parties..... Après avoir expédié les affaires, Innocent se rendait au dîner dans lequel régnait la plus grande simplicité ; car il voulait faire rentrer dans les limites convenables le luxe et la magnificence des évêques. C'est pourquoi on ne voyait sur sa table ni vases d'or, ni vases d'argent, à moins que des solennités particulières n'exigeassent une exception : on n'y voyait jamais plus de trois mets ; point de service fait par des nobles, mais seulement quelques ecclésiastiques qui avaient soin du nécessaire. Après le dîner, il se livrait à un court sommeil, selon l'antique usage de l'Italie ; celui qui obtenait une audience, était invité à se présenter au moment de son réveil..... Il se rendait pendant les mois

d'été, dont la chaleur était contraire à sa santé, à la campagne ou dans une ville plus petite. Ses séjours favoris étaient Anagni, sa ville natale; Segni, où se trouvaient vraisemblablement les biens de sa famille; Ferentino, où son amitié pour l'évêque l'attirait..... Partout où il se trouvait, les affaires suivaient le même cours qu'à Rome; il ne connaissait pas le repos, et l'accordait plutôt aux fonctionnaires ecclésiastiques et laïcs de sa cour qu'à lui-même. Une grande foule de personnages de Rome et de toutes les contrées du monde affluaient tous les jours vers ces villes..... »

Ajoutons quelques détails sur la personne d'Innocent : nous les puisons à la même source.

« Innocent était de moyenne taille; la proportion de ses formes relevait la grâce des traits de sa figure dont l'œil brillant reflétait sa nature intérieure. Etant d'une complexion délicate, et se livrant à une activité qui surpasse presque toute imagination, il fut attaqué plusieurs fois de graves maladies. Toutes les qualités d'un excellent homme, d'un grand souverain, d'un chef distingué de la chrétienté, véritable souverain pontife, se trouvaient réunies dans sa personne. Il possédait une grande pénétration, qui lui faisait prévoir facilement la suite des événemens, une mémoire fidèle, heureuses dispositions qu'il avait su féconder; son érudition était telle, qu'il est rare d'en rencontrer une aussi vaste, mêlée à une pareille vie d'affaires. Ayant des sentimens élevés, l'ambition des grands projets, il se montra courageux et persévérant dans leur exécution; la résistance, loin d'ébranler sa ferme volonté, la retrempait, comme c'est le propre des grands

caractères. Il répondait aux questions avec circonspection, sans précipitation ; il agissait de même et ne se laissait pas prévenir par le premier rapport qu'il entendait. Grâce à sa prudence habile, jointe à sa gravité et à sa supériorité intellectuelles, aucun obstacle ne l'effrayait, aucun danger ne l'arrêtait, aucune offense et aucune bravade, mais bien l'obéissance et le respect pouvaient seuls le faire fléchir. C'est pourquoi il était sévère contre les récalcitrans, plein de bienveillance pour les humbles, inflexible là où il ne s'agissait que du droit, bon lorsqu'il ne s'agissait que de miséricorde. Ennemi de toute méchanceté et de tout crime, il aimait cependant mieux croire le bien que le mal chez les hommes ; et quoique naturellement emporté, il était cependant tout aussi promptement disposé à l'indulgence, et préférait pouvoir faire plaisir par bonté que d'être obligé de blesser par sévérité. Son amour de la justice se manifestait ouvertement dans les grandes comme dans les petites choses, de sorte que cet amour était une résolution incrustée, pour ainsi dire, dans toute sa vie et dans sa volonté de ne jamais dévier, ni à droite ni à gauche, de ce qu'il reconnaissait comme juste (1). »

Tel fut ce pape, un des plus grands parmi ces hommes chargés dans le cours des siècles de représenter l'autorité divine sur la terre. Son pontificat est une des phases les plus importantes des temps modernes. Innocent sut faire sienne la pensée de Grégoire VII, et lui donner de magnifiques développemens à l'aide de son vaste génie. Nous retrouvons à trois siècles de distance les mé-

(1) Hist. d'Innoc., par Hurter, t. III, c. XXI.

mes principes qui avaient servi de point de départ à Grégoire VII, et cette unité merveilleuse imprime à la mission de la papauté ce caractère de grandeur, que n'ont pu réaliser les institutions purement humaines. La forme des gouvernemens passe avec les hommes, comme eux elle est emportée par les flots du temps; la pensée immuable de Dieu reste seule, et son reflet éclaire ce pouvoir papal, encore debout après dix-huit siècles de combats. Ainsi cette individualité qui marque les œuvres du génie de l'homme appliqué aux formes passagères de l'humanité, ne saurait servir de règle pour juger la papauté. Plus un pape a été grand par le génie, plus il a su rattacher son œuvre à celle de ses prédécesseurs. La seule manière d'apprécier l'histoire de leur pontificat, c'est de montrer cette succession admirable dans les hommes, les principes et les faits. La gloire véritable d'Innocent III est toute dans cette règle; en prenant la morale chrétienne à sa source, il continua l'œuvre de Grégoire VII. Comme lui, il voua sa vie à trois idées : moraliser l'Église, la dégager de l'influence du pouvoir temporel, enfin, porter la civilisation chrétienne en Orient par les croisades. Tous les actes du pontificat d'Innocent sont inspirés par cette triple pensée. Si quelquefois Innocent s'est trompé, au moins l'ensemble de sa vie ne démentit jamais la vertu et la bonne foi. Nous finirons par une réflexion de M. Hurter, l'historien allemand si souvent cité. « L'existence d'un pouvoir basé sur des fondemens moraux et sur la reconnaissance d'une influence divine et immédiate, s'exerçant sur les affaires humaines, pouvoir assez étendu et assez grand

pour empêcher les luttes des rois et des états libres, ou pour les concilier, ne pourrait-il pas être appelé bienfaisant ? Innocent essaya du moins de réaliser cette mission ; et ce n'était pas chez lui une vaine parade de mots, quand il se qualifiait de représentant du conciliateur suprême des hommes. Si le rêve d'une paix universelle pouvait s'exécuter, cela ne serait possible qu'à la condition qu'une autorité spirituelle, haut placée et généralement reconnue, examinerait et accorderait les différends entre les rois et les peuples, s'interposerait entre eux comme médiatrice et conciliatrice, et ferait marcher toutes les forces de la chrétienté contre celui qui, confiant dans sa propre puissance, ne voudrait pas respecter ses sentences, comme contre l'ennemi commun de la tranquillité. »

CHAPITRE IX.

Honorius III. — Il essaye de concilier la France et l'Angleterre. — Les Frères Prêcheurs. — Zèle d'Honorius III pour la croisade. — Il couronne Frédéric. — Les Albigeois. — Grégoire IX. — Il excommunie Frédéric. — Celui-ci lutte contre le pape. — Humanité de Grégoire IX. — Troubles à Rome. — Fin de la guerre des Albigeois. — Louis IX. — Les Croisades. — Travaux ecclésiastiques de Grégoire IX. — Célestin IV.

Nous nous sommes arrêtés avec complaisance à cette grande figure d'Innocent III, placée comme une éblouis-

sante lumière au point culminant du moyen âge. Nous avons dû lui donner dans le cadre de cet ouvrage, une place analogue à son importance en histoire, et même en nous y arrêtant avec détail, nous n'avons pu qu'effleurer la matière. Ce que nous avons dit suffit néanmoins, nous le croyons, à faire pressentir ce que nous avons été forcés d'omettre. Maintenant les événemens vont se presser de plus en plus sous notre plume; nous serons contraints de négliger un grand nombre de détails; nous prions le lecteur de se souvenir que c'est seulement l'ensemble de l'histoire des papes que nous avons voulu mettre sous les yeux. Le cadre que nous avons adopté nous oblige à une concision de plus en plus sévère. Nous tâcherons d'être aussi complet que ce cadre le comporte.

Après la mort d'Innocent III, les cardinaux s'étant assemblés, lui donnèrent pour successeur, Cencio Savelli, Romain de naissance, prêtre-cardinal du titre de Saint-Jean-et-Saint-Paul. Il prit le nom d'Honorius III, et fut sacré le 24 juillet 1216, six jours après son élection. Sous Clément III, il avait été camérier de l'Église romaine, et depuis lors, il prit part aux affaires principalement par le côté administratif.

Honorius s'attacha à suivre dans tous ses actes la politique de son illustre prédécesseur. Le lendemain de son sacre, il écrivit à Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, pour lui annoncer l'immense perte que la chrétienté venait d'éprouver; il ajoutait : « Que cette perte ne vous décourage pas; quoique inférieur en capacité, je ne lui cède pas dans le dessein de délivrer la Terre-Sainte, et je ferai tous mes efforts pour la secourir quand

le temps favorable en sera venu. » Il adressa plusieurs lettres dans le même sens aux prélats et aux princes chrétiens. Elles sont datées de Pérouse, car Honorius ne revint à Rome que le 31 août.

Dès son arrivée, il s'occupa des affaires qui intéressaient le plus la paix générale. Il avait écrit de Pérouse au légat du Saint-Siége en Angleterre, d'assurer le roi Jean qu'il continuerait l'appui que lui avait prêté Innocent contre les barons. Jean mourut peu de temps après, comme nous l'avons dit. Avant sa mort il eut le temps d'écrire au pape pour lui recommander son fils, qui n'était âgé que de neuf ans, et qui lui succéda sous le nom de Henri III. Honorius profita de cette circonstance pour tâcher de ramener les barons à l'obéissance; il leur représenta que la mort du roi Jean leur ôtait tout prétexte de révolte, que la loi de Dieu ne permettait pas que le fils portât l'iniquité du père, et qu'il était de leur honneur de se réconcilier avec le jeune roi, s'ils voulaient éviter le reproche de trahison. En même temps il recommanda au légat de confirmer les censures contre ceux qui ne céderaient pas. Ces tentatives furent très favorables au jeune roi.

Honorius ne se borna pas à ces démarches, il voulut employer son crédit auprès du roi de France pour apaiser ce redoutable ennemi de l'Angleterre. Voici ce qu'il écrivit aux abbés de Cîteaux et de Clairvaux dont le crédit était puissant auprès de Philippe-Auguste: « Vous « irez trouver le roi de notre part, et prosternés en terre, « vous le prierez avec larmes et le conjurerez par le « sang de Jésus-Christ, tant pour sa propre gloire que

« pour le respect dû au Saint-Siége, de remettre aux jeu-
« nes princes l'offense qu'il peut avoir reçue du roi leur
« père, et de promettre sincèrement le retour de son fils
« Louis et la restitution de ce qu'il a pris du royaume
« d'Angleterre, pour nous délivrer, lui et nous, de la fâ-
« cheuse nécessité où son fils nous a mis. Vous irez aussi
« trouver le prince Louis, et vous le conjurerez de même,
« au nom de celui qui est au-dessus des royaumes de la
« terre et les donne à qui lui plaît, de cesser de persé-
« cuter les pupilles; se vaincre lui-même et sacrifier à
« Dieu et au Saint-Siége la honte qu'il pourrait crain-
« dre en cette occasion. Mais ne laissez pas de lui dé-
« clarer que s'il ne se rend à vos exhortations, comme
« nous ne pouvons abandonner ces pupilles, nous invo-
« querons contre lui le ciel et la terre, et nous appesan-
« tirons sur lui notre main, de tout notre pouvoir, selon
« qu'il nous sera inspiré d'en haut. » Ce langage est tout-à-fait la continuation de celui d'Innocent III.

Cette même année 1216, Honorius approuva d'une manière authentique l'ordre des Frères Prêcheurs. Dominique de Guzman, assistant au quatrième concile de Latran, avait obtenu d'Innocent l'autorisation de choisir une règle qui serait ultérieurement approuvée. Les Frères de saint Dominique adoptèrent celle de saint Augustin, à laquelle ils joignirent quelques pratiques plus austères. Foulques, évêque de Toulouse, leur donna une église fondée en l'honneur de saint Romain, et un cloître où ils s'établirent. Les bulles de confirmation, données par Honorius III, sont datées du 22 décembre 1216. L'année suivante, le pape écrivit à Dominique et à ses

Frères, pour les encourager à poursuivre l'hérésie dans les provinces méridionales de la France. Il s'occupa aussi avec plus d'activité des affaires d'Angleterre; il déclara que si le prince Louis ne quittait cette contrée, il confirmerait l'excommunication prononcée contre lui par le légat. Cette menace et l'abandon où il tombait de plus en plus, décidèrent Louis; il conclut la paix avec Henri. Il fut convenu : — Que Louis et les siens jureraient sur les Évangiles de se soumettre au jugement de l'Église et d'être à l'avenir fidèles au pape et à l'Église romaine; qu'il quitterait immédiatement l'Angleterre, n'y reviendrait jamais en ennemi, et qu'il rendrait toutes les conquêtes qu'il y avait faites; enfin qu'il emploierait tout son pouvoir à engager le roi, son père, à rendre au roi Henri les droits qu'il avait sur le continent. Le prince Louis, délié de l'excommunication, repassa la mer. Le pape confirma cette paix par une bulle du 13 janvier 1218.

Cependant les barons de l'empire latin de Constantinople avaient élu pour empereur Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre. Le nouvel élu se rendit à Rome, au mois d'avril 1217, accompagné de la comtesse Yolande sa femme, pour recevoir la couronne des mains du pape. Il fut reçu avec de grands honneurs, mais Honorius différa quelque temps de satisfaire à sa demande, parce qu'il craignait que les empereurs de Constantinople n'en profitassent pour alléguer quelque droit sur Rome, et aussi que le patriarche ne crût qu'on avait voulu empiéter sur ses attributions. Pressé vivement par le comte, il céda, mais il voulut que le couronnement se fît hors des

murs de la ville, dans l'église de Saint-Laurent (1). Après la cérémonie, Pierre de Courtenai, accompagné de Jean Colonna que lui adjoignit le pape, en qualité de légat, s'embarqua à Brindes sur les vaisseaux vénitiens ; et dès son arrivée, il alla mettre le siége devant Duras que tenait l'empereur Théodore Comnène, successeur de Michel son frère. Forcé de lever le siége, Pierre s'engagea dans les montagnes pour gagner Constantinople ; manquant de vivres, il accepta des propositions de paix de son ennemi, puis, contre la foi des traités, il fut jeté dans une dure prison. A ces tristes nouvelles, le pape se hâta d'écrire à Théodore pour le menacer de l'armée des croisés, s'il ne délivrait ceux qu'il retenait. Il écrivit aussi à André, roi de Hongrie, pour l'engager à châtier la trahison de Théodore.

Ce désastre rendit encore plus ardent le zèle du pape pour la croisade. Suivant en tout la politique d'Innocent III, il n'épargna rien pour pacifier l'Italie. Apprenant que le roi de Hongrie et Léopold, duc d'Autriche, suivis d'un grand nombre de croisés, s'étaient embarqués pour l'île de Chypre, qui était assignée comme rendez-vous pour délibérer, il écrivit en divers lieux pour engager les croisés à se rendre à cette réunion. Il manda à l'archevêque de Cosme de partir en qualité de légat pour Messine, afin de remplir le même but : « Le pape Innocent, « lui dit-il, s'était proposé d'aller lui-même en Sicile à

(1) Le peuple l'exigea ainsi, selon Martenne (Ampliss. coll., t. v).

« cette occasion, afin de diriger par ses conseils l'armée « des fidèles et la faire partir avec sa bénédiction. Nous « y serions volontiers allé en personne, si nous avions « vu qu'il eût été expédient ; mais comme ce sont des « troupes sans chef, nos frères les cardinaux ni les au- « tres ne nous ont pas conseillé d'aller maintenant en Si- « cile, de peur que si l'affaire ne réussissait pas cette « fois, on ne la crût entièrement désespérée. » Au reste, de toutes parts le mouvement devenait général ; Guillaume de Hollande et plusieurs princes allemands s'embarquèrent sur la Meuse le 29 mai 1217, et après divers voyages, se rendirent en pélerinage à Saint-Jacques en Espagne. De là ils vinrent en Portugal où les évêques et les seigneurs les supplièrent de les aider à repousser les Sarrasins ; ils consentirent, et ayant mis le siége devant le château d'Alcazar, remportèrent une victoire complète. On en donna sur-le-champ avis au pape, qui répondit aussitôt. Il commence par rendre grâces à Dieu du succès des armes des fidèles, puis il ajoute : « Comme nous ne voulons point que le secours de la « Terre-Sainte soit retardé, sous quelque prétexte que ce « soit, nous n'avons pas cru devoir vous accorder votre « demande touchant les croisés qui, ne pouvant aller à la « Terre-Sainte, voudraient retourner chez eux et néan- « moins gagner l'indulgence, de peur que vous n'atti- « riez sur vous la colère de Dieu, qui, à ce que nous « croyons, a accordé cette victoire à la dévotion qu'ont « les croisés pour la Terre-Sainte ; mais tant qu'ils de- « meureront chez vous, ils gagneront l'indulgence,

« comme s'ils mouraient dans la Terre-Sainte. » Daté du 12 janvier 1218.

Le pape avait entamé des négociations avec Théodore Comnène pour la délivrance du légat Jean. Théodore, menacé par les croisés, accueillit les propositions du pape. Ce traité ne fait pas mention de Pierre de Courtenai, qui était mort dans sa prison. Jean Colonna, mis en liberté, se rendit à Constantinople ; il y fut témoin de graves abus sur lesquels il consulta le pape. Honorius lui répondit de juger suivant les canons et les lois civiles. Dans le cas où il n'y a point de loi expresse, lui dit-il, vous inclinerez toujours au parti le plus humain, selon la qualité des personnes, des affaires, des temps et des lieux. « Nous avons appris, écrit-il à Gervais, patriar-« che de Constantinople, que vous envoyez quelquefois « en qualité de vos légats de simples clercs et même « portant des chapes à manches (1), et que vous leur « donnez la plénitude de puissance que reçoivent les « légats du Saint-Siége : car ils s'attribuent, dans votre « patriarchat, la connaissance de causes qui ne sont por-« tées par appel ni devant vous ni devant eux..... Quel-« que éclatante que soit votre dignité, sachez que vous « nous êtes soumis, et quelque déférence que nous vou-« lions avoir pour vous, nous ne pouvons dissimuler de « tels attentats. »

A peu près vers le même temps, Honorius envoya Pélage, évêque d'Albane, en qualité de légat en Palestine,

(1) Habit défendu aux clercs.

à la tête des croisés ; il adressa par son entremise une lettre aux prélats latins du pays : « Les péchés des chrétiens ont rendu jusqu'ici inutiles leurs travaux et ceux des papes, nos prédécesseurs, pour la délivrance de la Terre-Sainte ; si ce n'est que plusieurs, en voulant regagner la Jérusalem terrestre, sont arrivés à la céleste par le martyre. Nous espérons toutefois que Dieu nous fera enfin miséricorde, quand nous voyons la multitude innombrable de croisés qui vient à votre secours de toute la chrétienté, et la victoire miraculeuse qu'il a accordée à ceux qui passaient en Espagne. » Il leur recommande ensuite le légat, envoyé principalement pour procurer et maintenir l'union des esprits. Arrivé en Palestine, Pélage ranima le courage des croisés, et ce fut lui à qui fut due la prise de Damiette, emportée d'assaut le 5 novembre 1219. Cette victoire fut loin d'être décisive ; les croisés en compromirent le résultat par leurs dissensions et leurs mœurs. Pélage écrivit au pape que la Terre-Sainte avait plus besoin de secours que jamais, parce qu'un grand nombre de croisés s'étaient retirés, et que ceux qui restaient n'étaient plus assez forts pour continuer la guerre. Honorius transmit ces détails à son légat en Allemagne, afin qu'il pressât le départ des troupes.

L'Allemagne jouissait alors d'une assez grande tranquillité ; Frédéric, sollicité par le pape, avait pris la croix, mais avant de partir pour l'Orient il désirait recevoir la couronne impériale : le pape la lui donna le 22 novembre 1220, ainsi qu'à Constance sa femme. Après la cérémonie, Frédéric reçut la croix des mains du cardinal Ugolini, évêque d'Ostie, et renouvela le vœu qu'il avait fait d'aller

secourir en personne la Terre-Sainte. Il fixa son départ au mois d'août de l'année suivante, mais il n'exécuta pas sa promesse, et le pape lui en adressa de vifs reproches. Il le conjura au nom de Jésus-Christ, qui est la vérité même, d'être fidèle à ses promesses, et d'agir sincèrement. La conduite de Frédéric ne répondit pas à ce qu'en attendait Honorius, et bientôt une nouvelle cause de froideur se mit entre eux. Au commencement de l'année 1221, Frédéric vint en Sicile où il disposa de quelques évêchés. Le pape l'en reprit en ces termes : « Nous avons appris « depuis long-temps que vous étendez vos mains aux élec- « tions des évêques, particulièrement de celui d'Averse « et des siéges vacans dans la province de Salerne. Vou- « lez-vous rappeler l'abus de vos prédécesseurs ? et ne « vous souvenez-vous plus du serment que vous avez fait « du contraire au pape Innocent et ensuite à nous? » Ainsi Honorius s'attachait à continuer dans tous ses détails l'œuvre commencée par Innocent.

Les affaires d'Orient prenaient une tournure de plus en plus alarmante ; les croisés perdirent Damiette au mois de septembre 1221. A cette nouvelle, le pape comprit que tout était perdu si on ne se hâtait de voler à leur secours. Au mois de février de l'année suivante, il eut à Véroli une entrevue avec l'empereur Frédéric ; ils convinrent de réunir à Vérone les princes chrétiens pour délibérer sur cette grande affaire.

Ce qu'il voulait réaliser en Orient, Honorius le tentait aussi en Europe. La croisade de la Terre-Sainte et celle des Albigeois s'étaient partagé la sollicitude d'Innocent ; il en fut de même pour Honorius. Depuis la mort de Si-

mon de Monfort, le parti des hérétiques s'était relevé ; Le pape écrivit à Philippe-Auguste pour qu'il eût à prendre des mesures contre eux : « Vous devez savoir, lui « dit-il, que la puissance séculière est tenue de réprimer « les rebelles par le glaive matériel, quand le glaive spi« rituel ne peut les retenir ; que les princes doivent pur« ger leurs terres des méchans, et que l'Église a droit « de les y contraindre. Vous devez, et pour votre « gloire et pour votre salut, délivrer au plus tôt votre « royaume de ces hérétiques, de peur que les catholi« ques ne perdent les terres qui leur restent en ces pro« vinces, et que celles qui sont plus proches de vous « ne soient infectées d'hérésie. Nous vous prions donc « instamment et vous enjoignons, pour la rémission de « vos péchés, de prendre en votre domaine toute la terre « que le comte Simon de Montfort a tenue de vous en fief « pour ces quartiers-là, puisqu'il n'est pas en état de la « défendre, et qu'il vous l'a déjà offerte authentique« ment par l'évêque de Nîmes et l'évêque de Béziers « chargés de ses lettres que nous avons vues. » Peu de temps après cette lettre, le vieux comte Raymond, qui possédait paisiblement Toulouse, mourut subitement. Raymond VII, dit le Jeune, lui succéda et continua la guerre contre Amaury de Montfort qui prétendait au comté de Toulouse.

La conférence indiquée par le pape ne se tint pas à Vérone ni à l'époque indiquée, mais, un après, à Férentino en Campanie. L'empereur Frédéric, le roi de Jérusalem, l'évêque de Bethléem, le grand-maître des hospitaliers, le commandeur des templiers et plusieurs personnages des plus

considérables de la chrétienté s'y trouvaient. Le pape, quoique malade, y vint de Rome, et l'empereur promit solennellement et par serment de se rendre en Orient. Sur ces entrefaites, Philippe-Auguste étant venu à mourir, Louis VIII lui succéda. Honorius adressa à ce prince une lettre de condoléance sur la mort de son père. Dans une autre qui suivit de près celle-là, il l'engage à réprimer les efforts de l'hérésie albigeoise. Il est probable que poussé par les sollicitations réitérées du pape, Louis VIII menaça de sa puissance Raymond VII, car en 1224 il fit sa soumission au pape; et dans un concile présidé par le roi, le légat Conrad le déclara catholique et révoqua pour un temps l'indulgence accordée par le concile de Latran à ceux qui marcheraient contre les Albigeois.

Le pape n'obtint pas le même succès lorsqu'il voulut prolonger la trêve entre la France et l'Angleterre. Louis VIII reprit les hostilités. Le pape lui écrivit plusieurs fois à ce sujet. « Vous ne devez pas trouver mauvais, lui disait-il, « que le Saint-Siége usant de la plénitude de puissance « qu'il a reçue de Dieu, veuille vous empêcher de faire la « guerre au roi d'Angleterre. Qu'on ne vous dise point « que ce n'est point à nous à prendre sa défense en cette « occasion, parce qu'il s'agit de choses féodales. Il a été « dit à Jérémie, qui était prêtre : Je t'ai établi sur les « peuples et les royaumes pour arracher et détruire; « d'où il paraît qu'il appartient au pape, qui tient le pre- « mier rang dans le sacerdoce, d'arracher tout péché « mortel, ce qui ne se peut faire quelquefois sans répri- « mer les rebelles. Puis donc que l'on croit que vous pé- « chez manifestement contre le roi d'Angleterre, nous

« que regarde la correction de tout péché, en quelle « conscience pouvons-nous boucher les oreilles à ses « plaintes ? C'est pourquoi, malgré tous vos refus, nous « vous conjurons encore de nous tirer de cette peine, « en restituant à ce prince les terres que vous avez en« vahies sur lui, en cessant de le maltraiter, et réser« vant à poursuivre légitimement dans un temps conve« nable, les prétentions que vous avez contre lui, afin « de ne pas détourner le secours de la Terre-Sainte, « dont les rois de France ont accoutumé d'être les prin« cipaux promoteurs. Autrement, quelque déférence que « nous ayons pour vous, nous ne pourrons manquer plus « long-temps à ce que nous devons au roi d'Angleterre. »

Fleury, citant ce passage, en conclut comme à son ordinaire, contre les prétentions du pouvoir papal au moyen âge (1). Il tombe dans cette erreur de soutenir que les papes ne fondaient leur pouvoir vis-à-vis des rois que sur le passage de Jérémie, souvent cité par Honorius et ses prédécesseurs. Nous avons déjà montré que ce pouvoir était basé sur le droit public du moyen âge, nous n'y reviendrons pas ici. Ajoutons seulement que les histo-

(1) « Suivant ces maximes qu'Honorius avait reçues de ses prédécesseurs, depuis Grégoire VII, le pape est juge de tous les différends des souverains, et il ne leur est permis de faire la guerre que quand il aura décidé qu'ils le peuvent sans péché. Quant au passage de Jérémie tant de fois allégué dans ces matières, il prouverait que le moindre prêtre peut disposer des couronnes suivant le sens qui lui est ici attribué ; mais il est évident, par la suite du texte sacré, qu'il ne s'agit point de la puissance ordinaire du sacerdoce, mais de la mission prophétique, et que le prophète n'est établi pour édifier et détruire, qu'en prédisant comme il a fait la ruine et le rétablissement des royaumes. » (Fleury, Hist. eccl., t. XVI, l. LXXIX.)

riens hostiles à la papauté ont raisonné contre eux, en prenant pour point de départ la polémique scolastique du temps, et les paroles des papes s'appuyant sur l'interprétation de l'Écriture ; ils n'ont pas vu que dans les événemens humains il y a toujours deux aspects, celui que leur donnent les hommes, et celui de la vérité, indépendante du point de vue purement humain. Il en est ainsi des papes : les raisons sur lesquelles ils appuyaient leur autorité peuvent ne pas être toujours concluantes sans que cela implique rien contre cette autorité.

On a vu souvent, dans le cours de notre récit, quels embarras l'esprit remuant des Romains causait aux souverains pontifes. Honorius n'en fut pas plus exempt que ses prédécesseurs ; il fut contraint de se retirer à Tibur. Peu de temps après, l'empereur ayant tenté de nouveaux empiétemens sur l'autorité ecclésiastique, au sujet de quelques évêchés, le pape réprima avec vigueur ces nouvelles tentatives. Cette lutte du pape et de l'empereur, devenant de plus en plus vive, amena une scission entre ce dernier et les villes lombardes. Honorius craignant alors que cette guerre ne devînt un obstacle à la croisade, envoya des légats pour amener une réconciliation. L'empereur déclara qu'il s'en rapportait au jugement de Rome ; mais cette soumission parut suspecte au souverain pontife, et il n'accepta de juger le différend que sur de nouvelles instances, et lorsque les villes de la Lombardie lui adressèrent la même demande, il conclut la paix par une lettre du mois de janvier 1227.

Il y avait alors trois mois à peine que le royaume de France avait perdu son roi Louis VIII. Ce prince avait

cédé à l'impulsion du pape, et il combattait en personne les Albigeois depuis le printemps de 1226. Il s'était rendu maître d'Avignon et de toutes les villes du Midi jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Cette campagne épuisa ses forces, et il mourut au château de Montpensier en Auvergne, où la maladie l'avait contraint de s'arrêter. Cette guerre inquiéta plusieurs souverains de l'Europe. Le roi d'Angleterre craignit que Louis VIII ne s'emparât des terres que Raymond tenait en fief de la couronne d'Angleterre. Frédéric eut la même crainte relativement aux terres qui relevaient de son empire en Provence. Le pape chercha à les rassurer : « Nous vous « exhortons, écrit-il au premier, à ne point assister Ray- « mond, parce que comme il est excommunié avec ses « fauteurs, vous mettriez une tache à la pureté de la foi, « et vous seriez enveloppé dans l'excommunication. Vous « ne ferez point non plus la guerre au roi de France, « par vous, ni par votre frère, tant qu'il sera occupé au « service de Jésus-Christ, de peur que ce prince ne se « détourne à quelque autre entreprise, sans que nous puis- « sions vous secourir. Au reste, quoi qu'il arrive de la « terre des hérétiques, nous aurons soin de conserver « votre droit et celui des autres catholiques, suivant « l'ordonnance du concile. » Il écrivait au second : « Nous avons dit de bouche au cardinal de Saint-Ange, « et lui avons depuis écrit, que nous voulions que ce « pays fût purgé d'hérésie, sans diminution des droits de « l'empire ; nous venons encore de lui mander qu'il re- « tienne en sa puissance et en celle de l'Église les places « de l'empire que les croisés auront prises, les faisant

« garder soigneusement par des évêques ou d'autres « prélats, jusqu'à ce que, par le rapport du même pré« lat, nous soyons exactement informés des terres qui « appartiennent à l'empire, et toutes les circonstances « de l'affaire ; et vous devez souffrir patiemment ce délai « nécessaire pour le bien de la foi et de la paix qu'il faut « affermir en ces provinces. » Le pape avait aussi écrit au cardinal de Saint-Ange, d'exhorter le roi Louis, les prélats et les seigneurs de France, de n'avoir en cette guerre, que la pure intention d'extirper l'hérésie, sans envahir les terres des princes catholiques, particulièrement de l'empire, du roi d'Angleterre et du roi d'Aragon.

C'était là en effet pour la France un but magnifique, un résultat du plus puissant intérêt. Louis VIII en comprit toute l'importance ; il continua contre les Anglais l'œuvre d'expulsion commencée par son père. Quand il eut porté des coups terribles à leur puissance, il mit à exécution les projets de Philippe-Auguste, pour empêcher les provinces méridionales de passer sous la domination des rois d'Aragon. La croisade contre les Albigeois favorisait beaucoup ce plan, et Louis VIII le comprit ; elle servit de plus à établir une fusion salutaire entre les parties du royaume les plus divisées par leurs mœurs, enfin à éteindre un foyer toujours allumé de discordes. A ce point de vue, cette guerre, quelque déplorables qu'en soient les détails, a fait faire un pas à la grandeur de la France (1). Le pape, quoique coopérant à

(1) Les historiens gallicans n'ont rien compris à ce fait, non plus qu'à ceux qui touchent à la question de l'influence des papes sur les empires depuis Grégoire VII jusqu'à Innocent III. Ici ils n'ont pas vu

la même œuvre, ne pouvait et ne devait pas sanctionner cette politique. Comme ses prédécesseurs, il n'avait qu'un but, l'anéantissement de l'erreur, qui a toujours fait reculer l'humanité vers la barbarie; en luttant contre elle, il était au-dessus des intérêts des empires, il défendait la cause de la civilisation.

Jusqu'à ses derniers instans, Honorius eut à combattre l'ambition de Frédéric. Ce prince ayant épousé en secondes noces la fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, avait dépouillé son beau-père de son titre et de ses droits au royaume de Jérusalem, et ne lui avait pas même assuré une honorable existence. Le pape fut obligé d'y pourvoir, en nommant le roi dépossédé gouverneur de l'Église romaine, depuis Viterbe jusqu'à Montefiascone. Il écrivit aussi à l'empereur, pour qu'il se montrât plus juste envers son beau-père. Ce fut le dernier acte de son pontificat: il mourut le 18 mars 1227, ayant occupé le Saint-Siége dix ans et huit mois; on l'enterra à Sainte-Marie-Majeure.

Le jour des funérailles d'Honorius III, les cardinaux élurent tout d'une voix le cardinal Ugolini, évêque d'Ostie, qui prit le nom de Grégoire IX. Il descendait des comtes de Ségni, et il se trouvait ainsi proche parent d'Innocent III; comme lui, il avait eu pour patrie Anagni.

l'importance de la guerre des Albigeois pour la France, même au point de vue purement humain. Voici ce que disent à ce sujet les auteurs de l'Art de vérifier les Dates : « La France ne lui sut nullement gré (à Honorius) d'avoir imposé à l'héritier de la couronne ce lourd fardeau dont il ne le déchargea pas même après qu'il fut monté sur le trône, et sous lequel enfin, épuisé de fatigues, il succomba par une mort prématurée. »

Élu le 19 mars 1227, il fut couronné le 21 du même mois. Cette cérémonie fut remarquable par la magnificence que l'on y déploya ; elle dura plusieurs jours, dont le dernier fut le plus solennel. « Ce jour, après avoir dit la messe à Saint-Pierre, il revint à son palais par un long détour, tout couvert de pierreries, portant deux couronnes, monté sur un cheval richement caparaçonné, environné des cardinaux vêtus de pourpre, et d'un clergé nombreux, le premier sénateur et le préfet de Rome tenant à pied les rênes de son cheval ; les juges et les officiers venaient ensuite en habits de soie brochés d'or. Un peuple innombrable accompagnait cette marche triomphale, portant des palmes, et chantant des cantiques (1). »

L'empereur Frédéric différait toujours d'accomplir son vœu pour le secours de la Terre-Sainte. Grégoire IX le déclara excommunié pour ce fait ; il fit part de cette sentence à tous les évêques. « Sur les fréquentes instances « de l'empereur, leur dit-il, plusieurs milliers de croisés « s'étaient rendus à Brindes, au terme prescrit, pressés « par la menace d'excommunication ; et ils étaient ve- « nus à ce port, parce que la plupart des autres villes « maritimes avaient perdu les bonnes grâces de l'empe- « reur. Mais il a retenu si long-temps les croisés pendant « la plus grande ardeur de l'été, en ce pays malsain et « cet air corrompu, qu'une grande partie, non seule- « ment du peuple, mais encore des nobles et des sei- « gneurs, y sont morts de peste, de soif, de chaleur et « d'autres incommodités : entre autres les évêques d'An-

(1) Art de vérifier les Dates, chr. des papes, art. Grég. IX.

« gers et d'Augsbourg. Une grande partie s'en retour-
« nant malades ont péri dans les chemins, les bois, les
« montagnes ; les autres se sont embarqués, en ayant à
« peine obtenu la permission, quoiqu'il n'y eût pas de
« bâtimens suffisans pour le transport, et ils ne l'ont fait
« qu'à la Notre-Dame, lorsque le temps du retour était
« proche. Ils se sont donc exposés au péril pour l'amour
« de Jésus-Christ, croyant que l'empereur les suivrait in-
« cessamment. Mais lui, méprisant la dévotion de ce
« peuple, ses promesses et les censures de l'Église, est
« retourné aux délices ordinaires de son royaume, sous
« un vain prétexte de maladie. »

Cette lettre ne resta pas sans réponse ; l'empereur essaya d'en détourner l'effet par un exposé de sa conduite, adressé aux princes de l'Allemagne. Il y déclamait longuement contre les papes. « L'Église romaine, disait-il, brûle d'une telle avarice, que les biens ecclésiastiques ne lui suffisant plus, elle n'a pas honte de dépouiller les princes souverains, et de se les rendre tributaires. » La querelle s'envenimait de plus en plus ; le pape répondit à cette lettre en redoublant de sévérité envers l'empereur. Il ajoute à l'excommunication, que tous les lieux où ce prince arriverait seraient soumis à l'interdit ecclésiastique, tant qu'il y serait présent ; il le menace de la déposition. Cette terrible sentence fit peu d'effet sur Frédéric : comme pour la braver, il célébra avec grande pompe la fête de Pâques à Barlette où il se trouvait. En même temps, il ne négligea rien pour exciter à Rome une révolution contre le pape ; il y réussit. Grégoire fut contraint de quitter la ville au mois d'avril 1228. Il

se retira à Rieti; il vint ensuite à Spolette et à Pérouse, et enfin à Assise où il canonisa saint François.

Cependant l'empereur étant sur le point de quitter l'Italie, chargea Raynald, duc de Spolette, de négocier la paix avec Rome. Le pape ayant répondu qu'il ne pouvait traiter avec un persécuteur de l'Église, Raynald attaqua le patrimoine de saint Pierre. Grégoire résolut alors de repousser la force par la force; il donna des troupes à Jean de Brienne, et lui adjoignit le cardinal Jean Colonna. Sur ces entrefaites, Frédéric s'était embarqué avec vingt galères et cent chevaliers: il arriva à Acre le 7 septembre 1228; il trouva les chrétiens peu disposés en sa faveur. Deux frères mineurs s'étaient présentés au patriarche de Jérusalem, de la part du pape, lui enjoignant de déclarer l'empereur excommunié et parjure. Néanmoins, ayant traité avec le sultan, celui-ci entra à Jérusalem, mais il n'y resta que deux jours. Les succès remportés par les troupes de l'Église en Italie hâtèrent son départ. . . . .

Cette guerre, comme toutes celles de ces temps, entraînait des cruautés inouïes. Le pape résolut d'arrêter des massacres souvent inutiles. En conséquence, il écrivit la lettre suivante au cardinal Pélage, évêque d'Albane, son légat à l'armée: « Dieu veut tellement conserver la liberté « de son Église, que l'humilité ne nous empêche pas de « la défendre, et que cette défense n'excède pas les bornes de l'humanité. D'où il s'en suit que le défenseur « de la liberté ecclésiastique ne doit user du glaive matériel contre les tyrans qui persécutent l'Église que rarement et à regret; qu'il ne doit pas être avide de sang,

« ni chercher à s'enrichir aux dépens d'autrui, mais plu-
« tôt à ramener au droit chemin ceux qui s'égarent, et
« les conserver dans leur liberté. Il est indigne dans l'ar-
« mée de Jésus-Christ, de tuer ceux à qui l'on peut con-
« server la vie, ou de les mutiler en défigurant l'image
« du Créateur, comme nous avons appris avec douleur
« qu'il est arrivé ces jours passés. Ah! mon frère, il ne
« nous convient pas à nous, qui rappelons au sein de
« l'Église des enfans égarés, de les irriter en prenant
« plaisir à répandre le sang. L'Église qui donne sa pro-
« tection aux criminels, pour les délivrer de la mort,
« doit être bien éloignée de tuer et de mutiler. C'est
« pourquoi nous vous ordonnons de faire garder exacte-
« ment ceux qui tomberont désormais entre les mains de
« nos troupes, sans leur faire autre mal; en sorte qu'ils
« aient sujet de se réjouir de leur captivité, plutôt que
« de la mauvaise liberté dont ils jouissaient auparavant.
« Et vous défendrez à ceux qui commandent l'armée
« d'user de pareilles violences, sous peine de notre in-
« dignation et d'amende pécuniaire, telle que vous ju-
« gerez à propos. Ainsi nous mettrons à couvert des
« reproches la réputation de l'Eglise et la nôtre (19
« mai 1229) (1). » C'est là un noble langage, au milieu
des luttes qui ensanglantaient la chrétienté.

L'arrivée de l'empereur Frédéric changea la face des affaires en Italie, il reprit tous ses avantages et força Jean de Brienne à gagner la France. Grégoire redoubla alors de rigueur, il renouvela l'excommunication et y

(1) Greg., ep. III, 14.

ajouta cette clause remarquable : « Et parce que, mépri-
« sant l'excommunication, il n'est point revenu se sou-
« mettre aux ordres du Saint-Siége, nous déclarons
« absous de leur serment tous ceux qui lui ont juré
« fidélité, particulièrement les sujets du royaume de
« Sicile ; parce que personne ne doit garder fidélité à
« celui qui s'oppose à Dieu et à ses saints, et qui foule
« aux pieds ses commandemens (1). » Ces mesures effrayèrent l'empereur, qui envoya faire au pape ses propositions de paix. Après de longues négociations, elle fut conclue au mois d'août 1230. Le 28 du même mois, deux légats relevèrent Frédéric de l'excommunication. Le 1er septembre, il vint trouver le pape à Anagni ; arrivé auprès de lui, il ôta son manteau, se prosterna à ses pieds, puis il reçut le baiser de paix. Après le repas, ils eurent ensemble une longue conférence ; le lendemain l'empereur regagna le camp, puis il revint en son royaume.

Les Romains continuaient de susciter au pape de graves embarras. Chassé de Rome, il écrivit à l'empereur de venir au secours de l'Église sa mère. Celui-ci promit de lui prêter l'appui de ses armes ; pendant ce temps il fomentait lui-même les troubles qu'il promettait d'apaiser.

(1) *Maxime nouvelle*, dit Fleury, *et qui semble autoriser les révoltes.* (Hist. eccl., t. XVI, l. LXIX.) Elle les autorise en effet, mais dans des conditions particulières qu'il est superflu de rappeler. Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à tout ce qui a été dit dans le tome II du présent ouvrage, à propos de Grégoire VII, et dans le chapitre précédent à propos d'Innocent III. Quant à la nouveauté de la maxime, Fleury oublie tout le moyen âge et la lettre de Nicolas Ier, qu'il cite en l'accompagnant de réflexions. Nous y reviendrons. (V. t. II de cette histoire, p. 128 et 129.)

Cette même année (1232), Grégoire reçut un envoyé de Germain, patriarche grec de Constantinople; il était porteur d'une lettre où ce patriarche disait que cinq frères mineurs étaient venus le trouver pour travailler à éteindre le schisme qui séparait les Grecs et les Latins, ce qu'il avait accepté. Le pape lui adressa une longue réponse datée de Rieti; il lui disait qu'il enverrait des religieux pour négocier la réunion. Il exécuta cette promesse l'année suivante. Un concile fut tenu à Nymphæ, mais sans résultat; le pape envoya des frères mineurs en Orient pour travailler à la conversion des infidèles; il s'occupa aussi activement de celle des Sarrasins de Sicile, et il obtint un grand succès. L'influence des frères prêcheurs croissait de plus en plus; Jean de Vicence, l'un d'eux, fut employé à pacifier les villes d'Italie.

La guerre contre les Albigeois était alors finie. En 1229, Raymond s'était réconcilié avec l'Eglise; et un concile tenu à Toulouse promulguait quarante-cinq canons qui tendent tous à éteindre l'hérésie et à rétablir la paix (1). Les hérétiques résistèrent encore long-temps, et plusieurs conciles tenus dans le Midi prirent des mesures contre eux. Au nombre des moyens employés par Grégoire pour les anéantir, il faut citer comme le plus conforme à nos mœurs, l'établissement de l'université de Toulouse. Le pape qui était déjà intervenu dans les querelles de l'université de Paris, accorda à celle de Toulouse les mêmes priviléges.

Grégoire portait en tous lieux le même zèle pour mettre fin aux désordres qui désolaient la chrétienté.

(1) Conc., t. xi.

Ayant appris que les chrétiens hongrois étaient accablés de vexations, il écrivit en ces termes à Robert, archevêque de Strigonie : « Plusieurs chrétiens, accablés « d'exactions insupportables et voyant les Sarrasins jouir « d'une plus grande liberté, embrassent leur religion et « s'allient à eux par des mariages. Les Sarrasins achè- « tent des esclaves chrétiens dont ils abusent, comme il « leur plaît, les font apostasier et ne permettent pas de « baptiser leurs enfans. Quelquefois la pauvreté réduit « les chrétiens à vendre leurs enfans aux infidèles ; quel- « ques uns de ceux-ci feignent d'être chrétiens pour sé- « duire les simples, et ayant par artifice épousé des « femmes chrétiennes, ils les font apostasier. » Et plus bas : « En Hongrie, la liberté ecclésiastique est telle- « ment détruite que les laïcs imposent des tailles et des « collectes, non seulement aux sujets des Églises, mais « encore aux ecclésiastiques. On ôte aux Églises les « biens dont elles sont depuis long-temps en possession « par la libéralité des rois, et on dit que le roi les com- « prend dans les dons immenses qu'il fait à quelques no- « bles ; quoique les causes matrimoniales soient de la « compétence du juge ecclésiastique, on les porte au tri- « bunal séculier, et on y tue les ecclésiastiques mêmes. » Le pape chargea l'archevêque de remédier à ces maux. Robert jeta l'interdit sur la Hongrie. Le roi s'adressa au pape, et pour se réconcilier avec l'Église, promulgua une charte qui donnait satisfaction touchant les abus qu'on lui reprochait.

Cependant Louis IX, le saint roi, avait succédé à Louis VIII ; sa mère, la reine Blanche, gouverna l'État

pendant sa minorité. En 1234, il envoya au pape demander une dispense pour épouser Marguerite, fille aînée de Raymond Bérenger, comte de Provence, sa parente au quatrième degré; elle lui fut accordée. En cette même année, Grégoire IX publia la collection des décrétales qui portent son nom. Ce fut saint Raymond de Pegnafort, de l'ordre des frères prêcheurs, chapelain et pénitencier du pape, qui la composa. Grégoire pressait aussi de tous côtés la croisade; il la prêcha lui-même à Spolette, en présence d'une foule immense assemblée dans la grande place.

Pendant qu'il sollicitait les princes à poursuivre cette œuvre si chère à la papauté, Grégoire leur demandait aussi des secours contre les Romains révoltés qui l'avaient chassé de Rome. Ils prétendaient que le pape n'avait pas le droit de les excommunier, ni de mettre leur ville en interdit. Au mois de mai 1235, vaincus ou lassés, ils abandonnèrent leurs prétentions et promirent de donner, sur plusieurs points, satisfaction au Saint-Siége. Dans cette guerre l'empereur avait prêté l'appui de ses armes à Grégoire IX, et à son tour celui-ci le secourut contre Henri, son fils aîné, qui s'était révolté en Allemagne. Le jeune prince vaincu fut enfermé dans un château de la Pouille, où il mourut sept ans après.

Ce secours accordé à l'empereur avait pour but de l'engager à la croisade; Grégoire IX ne cessait pas de s'occuper de cette grande affaire. Les frères prêcheurs et les frères mineurs étaient les principaux prédicateurs qu'il employait à exciter l'enthousiasme des rois et des peuples. Ils en acquirent une influence immense, et ils en profi-

tèrent pour amasser des sommes considérables qui furent souvent détournées de leur but, ce qui refroidit beaucoup les populations (1). Les frères prêcheurs ne furent pas seulement employés à la croisade d'Orient; on les a vus déjà lutter avec vigueur contre les Albigeois et fonder l'inquisition, qui prit peu à peu une forme régulière.

La résistance qui partait de l'Allemagne contre le pape se reproduisait un peu partout, mais avec moins de violence. Saint Louis lui-même s'opposa au développement de cette autorité. Dans une assemblée tenue à Saint-Denis, il fit une ordonnance portant « que ses vassaux « et ceux des seigneurs ne seraient point tenus de ré« pondre aux ecclésiastiques ni à d'autres au tribunal « ecclésiastique, ce qu'il fait entendre en matière pro« fane; que si le juge ecclésiastique les excommuniait « pour ce sujet, il serait contraint, par saisie de son « temporel, à lever l'excommunication; que les prélats, « les autres ecclésiastiques et leurs vassaux seraient « tenus, en toutes causes civiles, de subir le jugement « du roi et des seigneurs (2). » Le pape essaya en vain de faire révoquer cette ordonnance, Louis s'y refusa constamment. Ce dissident n'interrompit pas les relations qui existaient entre la France et le Saint-Siége.

L'empereur Frédéric, qui se séparait de plus en plus du pape, vit sa répulsion s'augmenter d'un événement qui le touchait plus particulièrement. Veuf pour la seconde fois, par la mort d'Yolande, il jeta les yeux sur

(1) Matth. Par.
(2) Greg. ap. Rayn.; Fleury, hist. eccl., t. XVII.

Agnès de Bohême, demandée aussi par le roi d'Angleterre, Henri III. Primislas, père de la princesse, préféra Frédéric et conclut le mariage contre l'aveu de la jeune fille, qui avait résolu de consacrer sa vie à Dieu. En 1233, Frédéric envoya des ambassadeurs à Prague pour la chercher; elle s'adressa alors au pape, le suppliant de s'opposer à ce mariage qu'elle repoussait. Grégoire se rendit à ses vœux et envoya un nonce en Bohême, chargé d'empêcher cette union. Le nonce s'adressa à l'empereur, qui fut d'abord très irrité, mais qui finit par rendre à Winceslas IV, frère d'Agnès, et qui régnait alors, la promesse qu'il avait reçue. « Si elle m'avait quittée pour un homme mortel, dit-il, j'en aurais tiré vengeance par les armes, mais je ne puis trouver mauvais qu'elle me préfère l'Époux céleste. » Agnès accomplit son pieux dessein, elle se retira dans un couvent de filles de Sainte-Claire qu'elle fonda.

L'empereur ne tarda pas à se trouver plus en opposition que jamais avec le pape. Au mois d'octobre 1238, il voulut reprendre l'île de Sardaigne, qui avait appartenu à l'empire et que Grégoire avait concédée comme fief à un seigneur nommé Ubalde; Henri, son fils naturel, s'empara de l'île et s'en déclara roi. Le pape extrêmement irrité publia solennellement, à Rome, l'excommunication contre Frédéric, qui écrivit aux Romains pour leur reprocher de l'avoir souffert. Cette sentence fut envoyée aux rois, aux princes et aux prélats de la chrétienté; l'empereur répondit par une circulaire adressée aux mêmes personnes. La rupture était complète; Frédéric prit des mesures violentes en Sicile contre le

Saint-Siége, et marcha contre Rome; le pape le poursuivit par ses légats dans toute la chrétienté. Le cardinal Jacques de Palestrine, arrivé en France, offrit l'empire à Louis IX, qui refusa et avertit l'empereur de cette démarche. Celui-ci faisait tous les jours de nouveaux progrès en Italie; il s'opposa à un concile proclamé par le pape et fit prisonniers plusieurs prélats français qui osaient s'y rendre malgré ses ordres; il refusa même à saint Louis leur liberté et continua de s'avancer vers Rome; enfin, au mois d'août 1241, il prit Tivoli. Pendant qu'il ravageait la campagne des environs, Grégoire IX mourut, à l'âge de près de cent ans, le 20 août 1241. Il avait occupé le Saint-Siége quatorze ans et cinq mois. A cette nouvelle, l'empereur écrivit une lettre à tous les princes: il y donnait libre cours à sa haine contre Grégoire et demandait qu'on lui donnât un successeur plus disposé à la paix.

L'élection n'était pas facile: sur douze cardinaux deux étaient à Rome, et deux retenus prisonniers; c'étaient Jacques, évêque de Palestrine, et Othon, diacre. L'empereur les relâcha à condition qu'ils reviendraient après l'élection se constituer prisonniers de nouveau. Les voix furent partagées; les uns nommèrent Geoffroi, évêque de Sabine, les autres Romain, cardinal de Saint-Ange. L'empereur approuva l'élection du premier. L'une et l'autre ayant été déclarées nulles, une réélection eut lieu, où les voix se réunirent de nouveau sur Geoffroi, qui prit le nom de Célestin IV. Élu sur la fin d'octobre, il mourut le 17 ou 18 novembre, après seize jours de pontificat. On soupçonna qu'il avait été empoisonné; il fut enterré à

Saint-Pierre. C'était un homme savant et de mœurs pures, mais son grand âge et ses infirmités le rendaient incapable de remplir ce poste éminent dans un moment si difficile.

CHAPITRE X.

Innocent IV. — Sa rupture avec Frédéric. — Il se retire à Lyon. — Concile général dans cette ville. — Le pape dépose Frédéric. — Entreprise de ce prince. — Sa mort. — Alexandre IV. — Affaires d'Orient. — Guerre en Italie. — Double élection à l'empire. — Extension de l'inquisition. — Les Flagellans.

Après la mort de Célestin IV, le Saint-Siége resta vacant pendant un an et près de huit mois. Les cardinaux étaient divisés; les uns avaient choisi Anagni pour refuge, les autres étaient malades ou cachés auprès de leurs parens ou amis; six ou sept seulement habitaient Rome; tous les esprits étaient livrés à une désolation profonde. L'empereur Frédéric mit le comble à ces désastres en portant le ravage et la mort jusque sous les murs de la ville. Après cette campagne il revint en son royaume, d'où il écrivit aux cardinaux pour leur reprocher de laisser vaquer le Saint-Siége, comme s'il n'était pas lui-même aussi coupable qu'eux (1). De leur côté les

(1) Alb. Stad., ann. 1242; Matth. Par.

membres du sacré collége lui renvoyaient les mêmes reproches, et alors il délivra ceux qu'il retenait prisonniers. Cette mesure n'avançant pas l'élection, il se mit en campagne en 1243 et marcha sur Rome, livrant au pillage seulement les terres des cardinaux. La France les pressait aussi très vivement de procéder à l'élection. De nouveaux délais devenaient impossibles, il fallut céder. En conséquence, le 25 juin 1243, Sinibalde Fiesque (*Fieschi*), de la maison des comtes de Lavagne, d'abord professeur de droit à Bologne, ensuite cardinal du titre de Saint-Laurent, fut élu à Anagni, et prit le nom d'Innocent IV.

Une des principales causes qui avaient fixé le choix des cardinaux sur lui, c'est qu'il était lié d'amitié avec l'empereur. On dit que celui-ci pressentit que cette amitié ne tarderait pas à se rompre; néanmoins, au mois de juillet, il envoya au pape une ambassade qui se composait de Bérard, archevêque de Palerme; Girard, maître des chevaliers Teutoniques; Ansald, amiral du royaume de Sicile; Roger de Porcastrelle, doyen de Messine; enfin Thadée de Suisse et le fameux Pierre Desvignes, juges. Le pape reçut favorablement cette ambassade, et il renvoya à l'empereur trois nonces chargés de négocier la paix. Raymond de Toulouse, relevé de l'excommunication, fut choisi par l'empereur pour le représenter conjointement avec Pierre Desvignes et Thadée de Suisse. On dressa un traité, et les articles furent signés à Rome le 31 mars 1244, par les trois commissaires, en présence de Baudouin, empereur de Constantinople, des cardinaux, de plusieurs prélats, des sénateurs et du peu-

ple romain (1). Frédéric refusa peu de jours après d'en exécuter les conditions, et il dressa au pape plusieurs piéges qui furent découverts. Innocent créa des cardinaux pour donner de la force à son parti. Peu de temps après, il quitta Rome et s'avança vers l'empereur. Celui-ci lui fit alors savoir qu'il n'exécuterait rien de ce dont on était convenu, s'il ne recevait les lettres de son absolution. Le pape refusa et se retira promptement à Gênes, au milieu de sa famille et de ses amis.

L'empereur s'était flatté de s'emparer de la personne du pape ; il fut très irrité de sa fuite, et fit garder étroitement les avenues de Gênes, vers la France, pour empêcher qu'on ne lui fît parvenir de l'argent. Innocent IV avait dépêché en Angleterre un des clercs de sa chambre, nommé Martin, pour demander un secours aux abbés du diocèse de Cantorbéry ; il écrivit dans le même but aux évêques et au clergé de ce royaume. L'empereur fut averti de cette démarche, et aussitôt il envoya des ambassadeurs à Londres pour en détruire l'effet. Il protestait de son désir d'obéir aux ordres de l'Église : « Mais, « ajoutait-il, le pape exige avec hauteur d'être mis en « possession de quelques villes, châteaux et terres dont « on n'est pas encore éclairci s'ils appartiennent à l'em« pire ou à l'Église ; il veut que je délivre quelques prison« niers que je regarde comme des séditieux, et il exige « de moi ces conditions avant que je sois absous des « censures. Craignant donc d'être surpris et de tomber

(1) Innoc., lib. I, ep. DCLXV, ap. Rayn. ; Matth. Par.

« dans les piéges du pape, je me suis soumis à l'avis des « rois de France et d'Angleterre et de leurs barons; « mais le pape a refusé d'accepter même une telle sou« mission. » En conséquence, il suppliait instamment qu'on refusât au pape les subsides qu'il demandait; il ajoutait : « Si votre roi veut suivre mes conseils, je déli« vrerai l'Angleterre du tribut dont Innocent III l'a « chargé et de toutes les autres vexations de la cour de « Rome; mais si votre roi ne veut pas me croire, je m'en « vengerai rigoureusement sur tous ses sujets que je « trouverai dans mes États. » Cette lettre fit une vive sensation en Angleterre, où l'on était toujours très disposé à secouer le joug des papes. Innocent IV écrivit au chapitre de Meaux, où se trouvait Louis IX, de prier ce roi de soutenir la cause de Rome contre l'empereur; Louis déclara qu'il se rendrait au vœu du pape autant que son honneur le lui permettrait.

Pendant que Louis IX se consultait avec ses barons au sujet de cette affaire, le pape lui envoya demander la permission de se rendre à Reims, dont le siége était vacant. Les barons furent d'avis qu'il était impossible de lui accorder cette demande. Le pape ayant sollicité auprès du roi d'Aragon cette hospitalité que la France lui refusait, il reçut le même refus. Il fit alors écrire par les cardinaux au roi d'Angleterre, pour lui conseiller de demander au pape d'honorer de sa présence le royaume. Les Anglais s'y opposèrent avec force : « C'est déjà « trop, disaient-ils, que nous soyons infectés des « usures et des simonies des Romains, sans que le pape

« vienne ici lui-même piller les biens de l'Église et du « royaume (1). »

Ainsi repoussé de toutes parts, Innocent IV se décida à se rendre à Lyon, ville neutre, appartenant alors à son archevêché. Pendant qu'il se trouvait dans cette ville, le roi de France tomba si gravement malade qu'un instant il passa pour mort. Revenu à la vie, il prit la croix, et dès qu'il fut guéri, il voulut que l'on écrivît aux chrétiens d'Orient qu'il se disposait à venir à leur secours. Ils étaient alors réduits aux dernières extrémités, de nouvelles invasions d'infidèles les livraient à mille maux. En ces circonstances, Innocent IV adressa aux archevêques des lettres circulaires pour la convocation d'un concile général; il y disait : « Jésus-Christ a donné ce privilége « à son Église, que par son ministère, la justice obtient « son effet, et les guerres sont apaisées. Voulant donc ré- « tablir dans sa splendeur l'Église agitée par une horrible « tempête, pourvoir au péril de la Terre-Sainte, relever « l'empire de Romanie, réprimer les Tartares et les au- « tres infidèles, et terminer l'affaire entre l'Eglise et le « prince, nous avons résolu d'appeler les rois, les pré- « lats et les autres princes. C'est pourquoi nous vous « mandons de venir en personne en notre présence dans « la Saint-Jean prochaine, afin que l'Église reçoive de « vous un conseil utile. Or, vous devez savoir que nous « avons cité publiquement Frédéric, pour comparaître « dans le concile, par lui ou par ses envoyés, répondre « aux plaintes proposées contre lui et y satisfaire. Vous

(1) Fleury, Hist. eccl., t. XVII, p. 285.

« aurez soin de modérer le nombre des personnes et des « chevaux de votre suite, en sorte que vous ne soyez « point trop à charge à votre Église. Vous ordonnerez « aussi, de notre part, à vos suffragans de venir dans « le même terme, et à leur chapitre d'envoyer des dé- « putés. »

Le terme marqué pour le concile étant arrivé, plusieurs prélats et deux princes séculiers, Baudouin et Raymond, se trouvèrent à Lyon ; on y vit aussi des ambassadeurs de l'empereur ; quant aux prélats, ils étaient au nombre de cent quarante. La première session solennelle se tint le 28 juin 1245. Le pape y renouvela tous les reproches adressés à Frédéric. Thadée de Suisse, représentant de l'empereur, essaya d'y répondre ; voyant enfin que le pape allait prononcer contre son maître, il en appela au pape futur et au concile général. Innocent mit l'appel à néant et prononça de vive voix la sentence de déposition contre Frédéric. Elle contenait ce qui suit :

« Le pape rapportait d'abord les démarches qu'il avait faites dès le commencement de son pontificat pour traiter de la paix avec Frédéric, par Pierre de Colmien, Guillaume de Modène et l'abbé de Saint-Agon, et les promesses de l'empereur, jurées en son nom le Jeudi Saint de l'année précédente 1244, dont il n'avait rien tenu. « C'est pourquoi, dit-il, ne pouvant plus, sans nous « rendre nous-même coupable tuteur des iniquités, nous « sommes pressés par le devoir de notre conscience de le « punir. » Il réduit ensuite les crimes de Frédéric à quatre principaux, qu'il soutient être de notoriété publique : parjure, sacrilége, hérésie et félonie. Il prouve le

parjure par les contraventions à la paix faite avec l'Église, c'est-à-dire avec le pape Grégoire IX, en 1230, et plusieurs autres sermens violés; le sacrilége par la prise des légats et des autres prélats, qui allaient au concile sur les galères de Gênes; l'hérésie par le mépris des censures, nonobstant lesquelles il a fait célébrer l'office divin, par sa liaison avec les Sarrasins, son alliance avec l'empereur Vatace, schismatique, à qui il a donné sa fille, et d'autres conjectures qui fondent un soupçon véhément. La félonie est prouvée par la vexation des sujets du royaume de Sicile, fief de l'Église romaine, la guerre contre l'Église même et la cessation du paiement du tribut pendant neuf ans. « Sur tous ces excès et plu-
« sieurs autres, continue le pape, après avoir délibéré
« soigneusement avec nos frères et avec le concile, en
« vertu du pouvoir de lier et délier que Jésus-Christ nous
« a donné en la personne de saint Pierre, nous dénon-
« çons le prince susdit privé de tout honneur et dignité,
« dont il s'est rendu indigne par ses crimes, et l'en pri-
« vons par cette sentence : absolvant pour toujours de
« leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, défen-
« dant fermement que personne désormais lui obéisse
« comme empereur ou comme roi ni le regarde comme
« tel; et voulant que quiconque à l'avenir lui donnera
« aide ou conseil en cette question, soit excommunié
« par ce seul fait. Au reste, ceux que regarde l'élection
« de l'empereur lui éliront librement un successeur dans
« l'empire, et quant au royaume de Sicile, nous y pour-
« voirons avec le conseil de nos frères, ainsi que nous
« jugerons à propos. Donné à Lyon le 16 des kalendes

« d'août, la troisième année de notre pontificat, c'est-« à-dire le 17 juillet 1245. »

L'empereur était à Turin, lorsqu'il apprit cette terrible sentence; elle le jeta dans une violente colère. Dès cet instant, sa haine contre le pape ne connut plus de bornes; et il résolut d'employer tous les moyens contre son autorité et sa personne. Il essaya d'abord de détruire l'effet de la sentence par plusieurs lettres adressées à divers princes, entre autres à Louis IX. Celui-ci, désirant terminer un différend si funeste, eut à Cluni, avec le pape, plusieurs conférences qui restèrent secrètes. Elles ne produisirent pas de résultat, car Innocent continua de regarder l'empire comme vacant, et il fit élire roi des Romains Henri, landgrave de Thuringe, par les archevêques de Mayence et de Cologne, le 17 mai 1246; l'archevêque de Mayence prêcha aussitôt la croisade contre les infidèles, au nombre desquels il comprenait l'empereur. En même temps, le pape agissait vigoureusement contre lui en Sicile et auprès des princes alliés de l'Allemagne. Frédéric voulut se purger des soupçons d'hérésie, il se fit examiner par plusieurs prélats et abbés, puis il les envoya à Rome, chargés de faire acte d'orthodoxie pour lui en présence du pape; mais celui-ci les rejeta comme incompétens. Il ajoute : « Quant à l'offre que fait « Frédéric, de se purger en notre présence, quoiqu'il ne « dût pas être écouté par les raisons qui ont été dites, « toutefois nous ne refusons pas de le recevoir, si « nous le pouvons de droit, pourvu qu'il vienne en per-« sonne dans le temps légitime, sans armes et avec peu de

« suite, et nous lui donnerons toute sûreté tant pour « lui que pour les siens. »

Sur ces entrefaites, Louis IX revint à Cluni pour conférer avec le pape. L'empereur lui avait donné pouvoir de traiter de la paix en son nom, en qualité de médiateur. Il offrait d'aller passer en Terre-Sainte le reste de ses jours, à condition que le pape l'absoudrait de toute censure et couronnerait empereur son fils. Innocent déclara que ces promesses étaient illusoires, qu'il ne pouvait plus croire à aucune de celles de Frédéric; enfin il persista dans son refus.

Innocent n'usait pas toujours de cette rigueur; pendant son séjour, il leva l'interdit qu'il avait jeté sur le royaume d'Aragon et l'excommunication qu'il avait prononcée contre Jacques, roi de cette contrée. Ce prince, mécontent de l'évêque de Gersen, lui avait fait arracher la langue; il fit amende honorable, accorda de graves réparations pour ce crime. Mais en même temps, le pape prononça la même sentence contre Sanche II, roi de Portugal, à la prière des seigneurs du pays qu'il accablait d'exactions. Alphonse, comte de Boulogne, frère de ce roi, fut le principal auteur de cette mesure: il s'ensuivit une guerre civile. Sanche perdit le Portugal et fut contraint de se réfugier à Tolède, près de Ferdinand, roi de Castille.

La lutte des rois et des papes n'avait pas seulement pour cause les attributions du pouvoir, elle était descendue à de misérables détails. Les questions de tributs payés à l'Église excitaient de graves contestations, et c'est par là que commença la décadence de l'influence de Rome.

Plusieurs fois les princes avaient élevé des plaintes énergiques contre les exactions de cette cour. Il est vrai que ces abus étaient souvent ignorés par le pape et qu'ils venaient de ses agens. Les religieux des ordres mendians, dont l'influence et le nombre croissaient tous les jours, y avaient une grande part; mais ils savaient cacher leurs violences, et le pape trompé leur donnait trop souvent raison. En 1246, le roi d'Angleterre tint un parlement où il se plaignit des subsides imposés à son royaume; on en dressa un acte qui fut expédié au pape. Celui-ci ne voulut rien entendre. Alors le cardinal Jean de Tolède, né en Angleterre, lui soumit les observations suivantes : « Seigneur, « considérez que le temps est fâcheux, la Terre-Sainte « est en grand péril, l'Église grecque s'est séparée de « nous. Frédéric, qui n'a point d'égal en puissance « entre les princes chrétiens, nous est opposé; nous « sommes chassés d'Italie, et comme en exil; la Hongrie « et les pays voisins n'attendent que leur ruine entière « de la part des Tartares; l'Allemagne est agitée par ses « guerres civiles; en Espagne, on maltraite les évêques, « jusques à leur couper la langue; nous apauvrissons la « France, et elle a conspiré contre nous. L'Angleterre, « fatiguée et épuisée par nos vexations, commence à « parler et à se plaindre, comme l'ânesse de Balaam « accablée de coups. Ainsi, nous aurons tout le monde « contre nous. » Le pape ne se rendit pas à ses remontrances, et ne céda que lorsqu'on l'eut assuré de la soumission du roi.

La mort du landgrave, élu roi des Romains, arrêta une lutte terrible, qui allait s'engager à son sujet. La haine

de Frédéric pour le pape n'en diminua en rien; elle était si connue, qu'un chevalier allemand disgracié, chercha à attenter aux jours d'Innocent pour rentrer dans les bonnes grâces de l'empereur. Cet attentat ne fut pas le seul, et depuis lors, le pape restait enfermé nuit et jour dans sa chambre, n'osant plns sortir, même pour aller célébrer la messe. Frédéric augmenta ces justes alarmes. Au mois de mai 1247, il quitta la Pouille et s'avança avec des forces considérables jusqu'à Turin; il avait le projet de se rendre jusqu'à Lyon, pour y plaider en personne sa cause. Louis IX crut devoir intervenir pour protéger Innocent; il lui offrit de venir à son secours, accompagné de ses trois frères et d'une puissante armée. Un événement imprévu arrêta l'empereur dans sa marche: les habitans de Parme se révoltèrent contre son autorité, et chassèrent ses partisans, après avoir massacré le podestat. A cette nouvelle, Frédéric, irrité, revint sur ses pas pour punir la ville rebelle. Arrivé sous ses murs, il déclara que rien au monde ne lui ferait lever le siége; il refusa de recevoir la ville qui voulait se rendre à discrétion; et pour montrer toute sa résolution, il fit bâtir son camp en forme de ville, et lui donna le nom de Victoire (1). Cette impitoyable audace fut cruellement punie. Les assiégés, réduits au désespoir, firent une sortie et s'emparèrent de ce camp, qui mentit ainsi à son nom; Frédéric perdit son bagage et ses trésors et fut contraint de se retirer à Crémone.

Au milieu de la lutte que suscitait la défense personnelle de ses droits, Innocent IV n'oubliait pas les intérêts géné-

(1) Petit. Vin.; Matth. Par.

raux de l'orthodoxie et de l'humanité. Il travailla activement et avec succès à réunir à l'Église romaine la Russie et une partie de l'Orient, principalement dans cette contrée, les jacobites, les maronites et les nestoriens. Il envoya aussi une mission de frères mineurs et prêcheurs en Tartarie, pour adoucir leurs mœurs et arrêter, par la persuasion, leurs entreprises contre les chrétiens.

Pendant ce temps, la foi catholique souffrait en Europe de rudes atteintes. En Allemagne, le mépris des censures ecclésiastiques fut poussé jusqu'à l'hérésie. La Souabe devint le berceau de cette nouvelle erreur, qui éclata en 1248 ; en voici les points principaux : Ses sectateurs — « disaient que le pape était hérétique, les évêques simoniaques, et les prêtres sans autorité de lier et délier, à cause de tous leurs péchés ; que ces gens-là séduisaient le monde depuis long-temps ; que les prêtres étant en péché mortel, ne pouvaient consacrer ; qu'aucun homme vivant, ni pape ni évêque, ne pouvait interdire l'office divin, et que ceux qui défendaient de la célébrer, étaient des hérétiques et des séducteurs. Aussi donnèrent-ils la liberté, dans les villes interdites, d'entendre la messe et de recevoir les sacremens, comme étant le moyen de se purifier des péchés. Ils disaient encore que les frères prêcheurs et les mineurs pervertissaient l'Église par leurs faux sermons, et que leur vie était mauvaise, aussi bien que celle des cistériens et de tous les autres moines. Ils prétendaient être les seuls qui dissent la vérité et qui suivissent la foi par les œuvres (1). » Observons que ces

(1) Fleury, Hist. eccl., t. XVI, p. 83.

dissidences avaient pour base la haine contre la papauté. Nous avons déjà remarqué plusieurs mouvemens semblables : ce sont les préludes à la réforme.

La honteuse défaite de Frédéric devant Parme fut pour lui le signal des dernières disgrâces. Étant retourné en Pouille, il y tomba gravement malade. Un médecin, gagné, dit-on, par Pierre Desvignes, lui présenta un breuvage auquel était mêlé un poison mortel. Averti à temps, il fit pendre le médecin et crever les yeux à Pierre, qu'il livra ensuite aux Pisans, ses plus mortels ennemis. Pierre prévint les tortures qu'on lui préparait, en se cassant la tête contre la colonne à laquelle il était attaché. Frédéric ne se releva jamais complétement de la maladie pendant laquelle il avait couru un si grave danger; il mourut l'année suivante. Fleury raconte ainsi ses derniers instans : « Vers ce même temps (1250), il tomba malade, et se trouvant en péril de mort, il fit un testament par lequel il institua héritier Conrad son fils, et lui ordonna d'employer cent mille onces d'or pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Il le chargea aussi de restituer à l'Église romaine tous les droits qu'il possédait injustement, pourvu que, de son côté, elle en usât envers lui comme une bonne mère. Il institua héritier le roi Frédéric, son petit-fils, pour les duchés d'Autriche et de Souabe, et pour le royaume de Sicile, Henri, son fils, qu'il avait eu d'Isabelle d'Angleterre; réservant le comté de Catane à son petit-fils Conradin, qui venait de naître à Conrad, et la principauté de Tarente qu'il avait donnée à Manfroi, son bâtard. Il choisit pour lieu de sa sépulture Palerme, ou plutôt Montréal où étaient enterrés les rois normands; il se prépara ensuite

à la mort par l'absolution que lui donna l'archevêque de Palerme. » Il mourut en 1250.

Dès que le pape eut appris la mort de ce redoutable ennemi, il s'empressa de prendre des dispositions pour détruire le pouvoir de ses descendans. Il envoya à Naples et à toutes les autres villes environnantes, pour qu'elles n'eussent à reconnaître d'autre autorité que celle du Saint-Siége. Il adressa les mêmes instructions aux prélats de la Sicile. Il n'épargna rien pour empêcher les Allemands de se soumettre à Conrad ; il chargea Jacques Pantaléon, archidiacre de Liége, de les engager à rendre hommage à Guillaume de Hollande, déjà élu roi des Romains. Il fit même prêcher une croisade contre Conrad, comme il avait fait envers son père ; il écrivit aux habitans de la Souabe : « Vous devez être assurés que la race de Frédéric nous étant justement suspecte d'imiter la perfidie de son père et la tyrannie de ses aïeux, elle n'aura jamais, du consentement du Saint-Siége, ni l'empire ni la principauté de Souabe. » Malgré les efforts du pape, le parti de Guillaume de Hollande s'affaiblit tous les jours davantage ; il abandonna même ses prétentions sur la couronne d'Allemagne, qui fut en vain offerte à plusieurs autres princes.

Rien ne s'opposant plus au retour d'Innocent en Italie, il revint en effet ; mais il séjourna long-temps à Gênes et dans plusieurs autres villes ; il n'arriva à Rome qu'en l'année 1253. L'année suivante, il donna une remarquable constitution sur les études, qu'il adressa à tous les prélats de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Galles, d'Espagne et de Hongrie. En voici les points principaux :

« Nous apprenons avec douleur que tous les clercs, quittant la philosophie, pour ne point parler maintenant de la théologie, s'appliquent à l'étude des lois séculières; et ce qui est le plus condamnable, dans la plupart des pays, les prélats ne prennent plus pour les bénéfices et les dignités ecclésiastiques, que des professeurs de droit et des avocats qu'on devrait plutôt en éloigner, s'ils n'étaient recommandables d'ailleurs. Ainsi ceux qui étudient la philosophie, demeurent dans la misère, manquant de subsistance et si mal vêtus, qu'ils n'osent se montrer; tandis que les avocats marchent avec pompe sur des chevaux bien enharnachés, vêtus de soie, brillans d'or, d'argent et de pierreries, attirant l'indignation des laïques, non seulement contre eux, mais contre toute l'Église. Voulant donc réprimer leur insolence, et relever l'étude de la théologie, ou du moins de la philosophie, qui, bien que sans piété, conduit à la science et détourne de l'avarice, nous ordonnons qu'à l'avenir aucun professeur de loi, ni aucun avocat, quelque distingué qu'il soit dans sa profession, ne soit promu aux dignités ou aux bénéfices ecclésiastiques, s'il n'est instruit des arts libéraux et recommandable par ses mœurs. Si quelque prélat entreprend de violer cette constitution, la provision sera nulle, il sera privé pour cette fois du pouvoir de conférer. En cas de récidive, il pourra craindre de perdre sa prélature. Et parce que dans les mêmes royaumes, les causes des laïques sont décidées par leurs coutumes et non par les lois impériales, et que d'ailleurs les causes ecclésiastiques peuvent être jugées par les canons, sans les secours des lois, nous défendons d'enseigner à l'avenir les lois sécu-

lières dans ces royaumes, pourvu que les rois et les princes y consentent (1). »

Cependant Conrad était entré en Italie avec des forces imposantes. En 1254, Innocent le cita devant lui pour répondre sur divers chefs d'accusation touchant la foi et les mœurs. Le prince se fit défendre par ambassadeurs, et un délai lui fut accordé pour se présenter lui-même. Il mourut avant le terme indiqué : il était âgé de vingt-six ans. Le pape somma les seigneurs de son parti de laisser à l'Église romaine la libre possession du royaume de Sicile et de ses dépendances ; et comme ils ne satisfirent point à cet ordre, ils furent excommuniés et déclarés privés de leurs droits. Mainfroi, tuteur de Conradin, fils de Conrad, pensa alors qu'il valait mieux céder un peu ; en conséquence, il fit savoir à Innocent qu'il était prêt à le recevoir en Pouille. En retour, celui-ci lui confirma les concessions faites par Frédéric, son père ; il se rendit ensuite auprès de lui, et de là il vint à Naples où il donna une bulle pour restreindre les prétentions des ordres mendians.

Cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée ; les partisans de Mainfroi, qui se trouvaient en Sicile, lui firent savoir que le cardinal Guillaume, légat du Saint-Siége, agissait en maître plutôt qu'en gouverneur. En même temps, un meurtre commis sur un seigneur qui avait quitté Mainfroi pour s'attacher au pape, fut attribué à celui-ci, ce qui acheva la rupture. Mainfroi se sépara du

(1) Dès l'année 1210, le pape Honorius III avait défendu d'enseigner le droit civil à Paris, par la fameuse décrétale *Super specula*.

pape auprès duquel il ne se trouvait plus en sûreté ; il reprit les hostilités et remporta des avantages importans sur les troupes d'Innocent IV. Cette défaite fut si sensible à ce pape, qu'il en tomba malade ; il ne se releva pas de ce coup et mourut à Naples le 7 décembre 1254, ayant tenu le Saint-Siége près de six mois.

Après dix-sept jours de vacance, Alexandre IV monta sur le trône pontifical. Neveu de Grégoire IX, il appartenait à la famille des comtes de Segni ; il était cardinal et évêque d'Ostie (1). Son premier soin fut d'arrêter les progrès de Mainfroi ; à cet effet il nomma le cardinal Octavien Ubaldus, son légat en Sicile. Il somma ensuite Mainfroi de comparaître devant le Saint-Siége pour répondre du meurtre qui avait rompu les relations du pape et de l'empereur. Cette tentative de répression n'eut pas de succès, comme on le verra par la suite.

Dès le commencement de son pontificat, Alexandre IV se montra très favorable aux ordres mendians ; il révoqua la bulle d'Innocent IV qui avait restreint leurs priviléges. Trois mois après, il en donna une autre pour terminer les différends des docteurs de Paris et des frères prêcheurs, et servir de réglement à l'université. Il y compare l'école de Paris à l'arbre de vie dans le Paradis terrestre, ou à la lampe allumée dans la maison du Seigneur.

La Terre-Sainte était alors dans un état plus déplorable que jamais. La mauvaise issue de la croisade de saint Louis avait encore empiré sa situation. Alexandre IV suivit l'impulsion de ses prédécesseurs, et il essaya de ranimer

(1) Anonym.; Papeb. conat.; Raynald; Math. Par.

le courage des croisés. « Les infidèles augmentent en « nombre et en forces, écrivait-il en 1255 au roi de « Castille; les chrétiens du pays sont réduits à un petit « nombre et menacés de perdre incessamment la petite « partie de la Terre-Sainte qui leur reste. Ce qui encou- « rage les infidèles, c'est qu'ils savent, par expérience, « qu'il serait impossible à aucun des princes chrétiens en « particulier d'y faire un assez long séjour pour termi- « ner l'entreprise, qui toutefois demanderait beaucoup « de temps. Ils espèrent donc que la Terre-Sainte n'aura « jamais que des secours passagers et venus de loin : au « lieu que pour eux, ils sont proches et toujours prêts à « l'attaquer ; c'est pourquoi, ils ne daignent faire avec « les chrétiens ni paix ni trêve, persuadés que ce petit « reste tombera bientôt sous leur puissance. » Tel était alors en effet l'état de l'Orient, et il fallait la foi ardente des papes pour ne point renoncer à des entreprises aussi désespérées.

L'université de Paris attaqua violemment les ordres mendians. Guillaume de Saint-Arnoux composa contre eux un livre intitulé : *Des périls des derniers temps.* Le pape répondit à ces attaques en publiant plusieurs bulles contre la désobéissance de l'université, qui n'avait pas observé la bulle *Quasi lignum vitæ.* Il condamna le livre de Guillaume, et écrivit au roi saint Louis, le priant de prêter main-forte à l'évêque pour réprimer l'insolence des écoliers contre les frères prêcheurs.

Vers la même époque, il réunit en un même corps cinq

(1) Ep. Al. Rayn., n. 68.

congrégations d'ermites, deux de Saint-Guillaume, trois de Saint-Augustin.

Pour répondre à la condamnation de l'ouvrage de Guillaume, les députés de l'université poursuivirent à Rome la condamnation d'un livre intitulé *L'Évangile éternel*, et attribué à Jean de Parme, général des mineurs. Le pape le proscrivit, comme renfermant des erreurs, qui furent réduites à vingt-sept articles.

Cependant la guerre contre Mainfroi était la principale affaire d'Alexandre IV. Le cardinal légat Octavien voyant que le parti de Rome faiblissait de plus en plus en Sicile, avait conclu un traité par lequel ce royaume, excepté la terre de Labour, resterait au prince allemand et à son neveu Conradin. Le pape refusa de ratifier ces conditions, il offrit au contraire la couronne de Sicile au roi d'Angleterre pour Edmond, son second fils. Il envoya un ambassadeur auprès de lui, lequel investit le jeune Edmond du royaume de Sicile et de Pouille, et lui remit une armure de la part du pape. Les progrès de Mainfroi n'en furent pas moins rapides : en 1256, il se rendit maître de la plus grande partie de la Pouille et de la Sicile.

Le terme de l'élection du roi des Romains expirait à la fin de janvier 1257. Les princes de l'empire s'étant assemblés, la fixèrent au 13 de ce mois ; Francfort fut désigné comme le lieu de réunion. De sept électeurs, il n'y en eut que quatre venus au jour fixé, l'archevêque de Cologne, en son nom et comme représentant de celui de Mayence, le comte palatin, l'archevêque de Trèves et le duc de Saxe. L'archevêque de Cologne et le comte palatin élurent pour roi des Romains, Richard, comte de Cor-

nouailles, frère du roi d'Angleterre. L'archevêque de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg tenant pour nulle cette élection, prorogèrent le terme au 1er avril 1257, et firent requérir d'y assister l'archevêque de Mayence, celui de Cologne et le comte palatin. Sur leur refus, l'archevêque de Trèves, muni des pouvoirs de ses collègues, vint à Francfort, et élut roi Alphonse de Castille, qui accepta, mais ne vint point en Allemagne. Le comte de Cornouailles ne l'imita pas, il vint se faire couronner à Aix-la-Chapelle le 17 mai. Chacun des deux élus envoya des ambassadeurs à Rome, mais le pape différa de se prononcer, sous prétexte d'en délibérer plus mûrement, en réalité pour ne pas troubler davantage la paix de l'Église.

En attendant il traitait les prétendans à peu près de la même manière. D'un côté il donnait le titre de roi des Romains à Richard, de l'autre il répondait aux ambassadeurs d'Alphonse : « Vous savez que c'est une coutume établie de tout temps, que le royaume d'Allemagne est comme un gage de la dignité impériale. Que le roi votre maître fasse donc en sorte d'être élu dans les formes et couronné à Aix-la-Chapelle, et alors nous lui serons favorable pour sa promotion à l'empire. »

D'ailleurs Rome lui donnait assez de soins et d'inquiétudes. Les séditions des Romains le contraignirent à quitter la ville ; il se retira à Viterbe où il resta jusqu'au mois de septembre 1258. Mainfroi soutenait les perturbateurs de tout son pouvoir, qui grandissait tous les jours. Maître de la Sicile, de la principauté de Tarente, de la Pouille et de la terre de Labour,

il se fit solennellement couronner à Palerme le 11 août 1258.

Peu de temps après, le pape donna de nouvelles constitutions à l'inquisition : elles obligent ceux qui se repentent à des peines temporelles. Les pénitences les plus rudes se montrèrent alors dans plusieurs contrées ; on aurait dit que les villes allaient se changer en thébaïdes. Voici comment Fleury raconte cette ardeur nouvelle pour la mortification de la chair, qui se produisit d'une manière si inattendue et si contraire au véritable esprit du Christianisme : « Il s'éleva en Italie un mouvement de dévotion, sans exemple jusqu'alors. Il commença à Pérouse, passa à Rome, puis dans le reste du pays. Les nobles et le peuple, les vieillards et les jeunes gens, jusqu'aux enfans touchés de la crainte de Dieu pour les crimes dont l'Italie était inondée, allaient dans les villes, par les rues, tout nus, hors ce que la pudeur oblige absolument de couvrir. Ils marchaient deux à deux en procession, tenant à la main chacun un fouet de courroies, et avec beaucoup de larmes et de gémissemens, se frappant si rudement les épaules, qu'ils se mettaient tout en sang, implorant la miséricorde de Dieu et le secours de la sainte Vierge. Ils marchaient même la nuit, tenant des cierges allumés, et par un hiver très rude ; on en voyait des centaines, des milliers et jusqu'à dix mille, précédés par des prêtres, avec des croix et des bannières ; ils accouraient aux églises, et se prosternaient devant les autels ; ils en faisaient de même dans les bourgs et les villages, en sorte que les montagnes et les plaines retentissaient de leurs cris. Alors la plupart des ennemis se réconcilié-

rent ; les usuriers et les voleurs s'empressèrent de restituer les biens mal acquis. Tous les autres pécheurs confessaient leurs crimes et se corrigeaient ; on ouvrait les prisons, on délivrait les captifs, on rappelait les exilés ; on faisait autant de bonnes œuvres que si l'on eût craint de voir tomber le feu du ciel, la terre s'ouvrir, ou quelqu'autre effet semblable de la justice divine..... Cette pénitence s'étendit en Allemagne, puis en Pologne et en plusieurs autres contrées. Les pénitens marchaient nus de la ceinture en haut, la tête et le visage couverts pour n'être pas reconnus ; depuis la ceinture ils avaient un vêtement qui descendait jusqu'aux pieds. Ils se flagellaient deux fois le jour pendant trente-trois jours, en l'honneur des années que l'on dit que Jésus-Christ a vécu sur la terre, et chantaient certains cantiques sur sa mort et sa passion. La superstition s'y mêla bientôt, et ils disaient que personne ne pouvait être absous de ses péchés, s'il ne faisait un mois cette pénitence. Ils se confessaient les uns aux autres et se donnaient l'absolution quoique laïques, et prétendaient que leur pénitence était utile aux morts, même à ceux qui étaient en enfer ou en paradis (1). »

Ces rudes pénitens reçurent le nom de flagellans ; ils devinrent bientôt suspects aux princes et aux prélats, qui les proscrivirent même sous peine de mort. Ils tombèrent enfin dans un tel discrédit, que le mépris seul en fit justice.

Le pape n'eut pas à s'occuper de cette nouvelle aberration, il tourna ses regards vers les entreprises des in-

(1) Fleury, Hist. ecclés., t. XVIII, p. 651, 652.

fidèles qui devenaient de plus en plus inquiétantes. Les Tartares avaient envahi la Pologne et la Hongrie, et de là ils menaçaient la chrétienté. Alexandre en écrivit aux princes chrétiens de l'Europe: il n'eut pas le temps de voir l'issue de ses démarches, il mourut à Viterbe le 25 mai 1260, après six ans et cinq mois de pontificat.

CHAPITRE XI.

Urbain IV. — Il continue la lutte contre Mainfroi. — Il excommunie Michel Paléologue. — Affaires d'Allemagne. — Clément IV. — Il cède la Sicile à Charles d'Anjou. — Efforts pour ramener les schismatiques grecs. — Défaite et mort de Mainfroi et de Conradin. — *Pragmatique sanction.* — Grégoire X. — Concile de Lyon et ses causes. — Innocent V. — Adrien V. — Jean XXI. — Nicolas III. — Martin IV. — Nouvelle rupture avec les Grecs. — *Vêpres siciliennes.* — Honorius IV. — Nicolas IV. — Célestin V. — Son abdication.

Lorsque le pape Alexandre IV vint a mourir, il n'y avait à Viterbe que huit cardinaux. Ils ne purent s'accorder pour élire un d'entre eux, et ils choisirent Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem, qui se trouvait venu à Viterbe pour suivre une affaire particulière à son Église. Il fut élu le 29 août et couronné le 4 septembre suivant sous le nom d'Urbain IV. Le Saint-Siége vaquait depuis trois mois et quelques jours. Jacques Pantaléon était né dans une condition fort obscure (1), à Troyes en Cham-

(1) Fils d'un savetier, selon saint Antonin.

pagne. Il fut d'abord archidiacre de Liége, puis évêque de Verdun. Après avoir fait part de son élection aux princes de la chrétienté, il créa en deux fois quatorze cardinaux, sept au mois de décembre 1261, sept au mois de mai 1262. Dans ce nombre, deux devinrent papes, Guy-le-Gros et Simon de Brion.

Urbain IV continua la lutte commencée par ses prédécesseurs contre Mainfroi. Celui-ci voulut en vain se réconcilier avec l'Église romaine: il chargea Jacques, roi d'Aragon, de se faire son médiateur auprès du pape; il promettait en retour de donner sa fille Constance en mariage au fils aîné de Jacques. Voici quelle fut la réponse du pape: « Je m'étonne que vous vous laissiez surprendre aux artifices de Mainfroi, et je me « trouve obligé de vous donner au moins une légère « connaissance de ses crimes. Après la mort de son frère « Conrad, il prêta serment de fidélité au pape Innocent, « et le laissa entrer paisiblement dans le royaume, l'en « reconnaissant véritablement seigneur. Le pape Innocent, de son côté, le reçut charitablement comme son « fils, lui donna par pure libéralité la principauté de « Tarente, à laquelle il n'avait aucun droit, et lui fit de « plus de magnifiques présens. Tout incontinent après, « il fit tuer cruellement, presque à la vue du pape, Burel, comte d'Anglone, serviteur fidèle de l'Église, et « se révolta ouvertement contre elle. Il alla trouver les « Sarrasins de Nocera, avec lesquels ayant fait une alliance, il s'empara du royaume, sous prétexte de la « tutelle de son neveu, le fils de Conrad : puis ayant feint « que cet enfant était mort, il s'est attribué le royaume

« comme son héritage ; et nonobstant le défaut de sa nais-
« sance, il a pris le titre de roi, à la honte de la dignité
« royale et de tous ceux qui portent couronne, sans avoir
« horreur d'une telle trahison contre son neveu et son pu-
« pille. Ensuite il s'est emparé, comme il fait encore, des
« églises vacantes du royaume ; il pille celles qui ne le
« sont pas et leurs prélats, dont il charge quelques uns
« d'exactions, et en retient d'autres dans de cruelles pri-
« sons. Il fait célébrer devant lui les divins offices, seule-
« ment par mépris des clefs de l'Église et des excommu-
« nications prononcées contre lui par notre prédécesseur.
« Il a fait mourir cruellement quelques barons du royaume,
« pour s'être attachés au pape et à l'Église, quoique de
« son consentement ; et il a banni du royaume plusieurs
« grands et autres, sans épargner ni âge, ni sexe. L'E-
« glise n'aurait pas laissé de le recevoir à bras ouverts,
« s'il était revenu de bonne foi, et nous avons écouté ses
« envoyés, comme a fait le pape Alexandre, mais ils ne
« nous ont fait que des propositions illusoires. C'est pour-
« quoi nous ne croyons pas qu'il soit de votre dignité
« d'entrer dans une telle négociation, et encore moins
« de contracter une alliance si honteuse, et de vous unir
« si étroitement à un ennemi de l'Église dont vous avez
« toujours pris la défense avec tant de valeur et de suc-
« cès. » Daté du 26 avril 1262.

Malgré cette lettre, Jacques d'Aragon accepta l'union que Mainfroi lui proposait pour son fils. Le pape offrit alors le royaume de Sicile à Louis IX, qui le refusa. La même année, il excommunia Michel Paleologue qui régnait à Constantinople ; il fit prêcher contre lui une croi-

sade avec les mêmes indulgences que pour la Terre-Sainte. Michel fit faire de grandes soumissions auprès du pape pour rentrer dans la communion de l'Église. Urbain IV lui écrivit en 1263, pour lui exprimer la joie qu'il avait éprouvée de ses avances. « Nous désirons beaucoup « que la paix soit conclue, lui disait-il : dans ce cas, « nous vous ferons voir combien la puissance du Saint-« Siége est utile aux princes qui sont dans sa communion « et ses bonnes grâces. S'il leur arrive quelque guerre ou « quelque division, l'Église romaine, comme une bonne « mère, se jette entre eux, leur ôte les armes des mains, « et par son autorité les oblige à faire la paix. Les rois « catholiques de leur côté, s'ils ont quelque différend en-« semble, ou si leurs vassaux se révoltent, ont aussitôt « recours à cette Église, pour lui demander son conseil « et son secours, et ils reçoivent d'elle infailliblement la « paix et la tranquillité ; elle sert aussi de mère aux prin-« ces qui viennent à la couronne, étant encore en bas « âge : elle les gouverne, les protége et les défend quand « il est nécessaire, même à ses dépens, contre les usur-« pateurs (1). » On voit que depuis Grégoire VII, les idées des papes sur leur puissance n'avaient pas faibli. En attendant le succès de cette négociation, Urbain IV continua de poursuivre le rétablissement de Baudouin contre Paléologue.

Cependant, depuis la mort de Frédéric, c'est-à-dire depuis plus de douze ans, l'empire d'Allemagne restait vacant. Les deux prétendans, Richard, comte de Cor-

(1) Urb. Ep. Rayn. 32.

nouailles, et Alphonse, roi de Castille, firent des démarches auprès du nouveau pape, pour qu'il se décidât touchant leur élection. En l'année 1262, l'archevêque de Mayence avait engagé les électeurs à fixer une diète pour procéder à un nouveau choix. Le pape ayant appris que quelques uns d'entre eux se proposaient d'élire Conradin, renouvela la défense faite six ans auparavant par Alexandre IV, d'élire le jeune prince, sous peine de nullité et d'excommunication contre les électeurs. Urbain désirait d'ailleurs que le différend entre Richard et Alphonse se terminât à l'amiable; il suivit long-temps à leur égard la politique d'Alexandre IV, refusant comme lui de se prononcer. Enfin, après une longue attente, ayant obtenu des deux princes la promesse qu'ils s'en rapporteraient au jugement de l'Église romaine, il les cita à comparaître devant lui; mais la mort le prévint avant le terme fixé.

Urbain IV passa le reste de son pontificat à lutter contre Mainfroi. Malgré cette guerre et les autres qui l'accablaient de toutes parts, il institua en 1264 la fête du Saint-Sacrement : il mourut la même année le 1er octobre, au bout de trois ans et trente-quatre jours de pontificat. Urbain avait beaucoup de grandeur d'âme, et il pardonnait facilement les injures. Voici un trait de bonté remarquable que nous signale une de ses lettres. N'étant encore qu'archidiacre de Liége, il fut envoyé en Allemagne pour les affaires de l'Église romaine. Arrivé à Trèves, trois gentilshommes s'emparèrent de sa personne, le dépouillèrent de ce qu'il possédait et le retinrent quelque temps en prison. Lorsqu'il monta plus tard sur le trône pontifical, ces trois gentilhsommes lui offrirent non seulement de

rendre ce qu'ils avaient pris, mais encore de lui faire satisfaction, lui demandant pour toute grâce d'être dispensés de venir en personne recevoir l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue. Urbain IV chargea le prieur des frères prêcheurs de Coblentz de les absoudre, et il n'exiga aucune réparation.

Le successeur d'Urbain IV fut Guido Fulcodi, né de parens nobles à Saint-Gilles sur le Rhône, successivement évêque du Puy, archevêque de Narbonne et cardinal-évêque de Sabine. Au moment où il fut élu, il revenait d'Angleterre où il avait accompli une mission en qualité de légat; il apprit en route son élection, et il se rendit à Pérouse, déguisé en frère mendiant, pour échapper aux embûches de Mainfroi. Après beaucoup de difficultés, il accepta le souverain pontificat, et fut couronné le 22 février 1265. Il prit le nom de Clément IV. Avant d'entrer dans la cléricature, il avait été marié, et de ce mariage il avait eu deux filles. Il se montra toujours très sévère à l'égard de sa famille, et voici ce qu'il écrivait à Pierre-le-Gros, son neveu, quelques jours après son avénement.

« Plusieurs se réjouissent de notre promotion, mais « nous n'y trouvons matière que de craintes et de larmes, « étant le seul qui sentons le poids immense de notre « charge. Afin donc que vous sachiez comment vous de- « vez vous conduire en cette occasion, apprenez que « vous en devez être plus humbles. Nous ne voulons « point que vous ni votre frère, ni aucun des nôtres, « vienne vers nous sans notre ordre particulier : autre- « ment, frustrés de leurs espérances, ils s'en retourne- « raient confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur

« plus avantageusement à cause de nous : nous ne le « trouverions pas bon, et ne vous garderions pas. Toute« fois, si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, « nous nous proposons de donner trois cents tournois « d'argent (1). Si vous aspirez plus haut, n'espérez pas « un denier de nous : encore voulons-nous que ce soit « très secret, et qu'il n'y ait que vous et votre mère qui « le sachiez. Nous ne voulons point qu'aucun de nos « parens s'enfle sous prétexte de notre élévation, mais « que Mabile et Cécile prennent les maris qu'elles pren« draient si nous étions dans la simple cléricature. « Voyez Gilie, et lui dites qu'elle ne change point de « place, mais qu'elle demeure à Suze, et qu'elle garde « toute la gravité et la modestie possible dans ses habits, « qu'elle ne se charge de recommandations pour per« sonne ; elles seraient inutiles à celui pour qui on les « ferait, et nuisibles à elle-même. Si on lui offre des pré« sens pour ce sujet, qu'elle les refuse, si elle veut avoir « nos bonnes grâces. Saluez votre mère et vos frères. « Nous ne vous écrivons point avec la bulle, ni à ceux « de notre famille, mais avec le sceau du Pêcheur, dont « les papes se servent dans leurs affaires secrètes. Donné « à Pérouse le jour de saint Pupelin et sainte Félicité, « le 7 mars. »

Un des premiers soins de Clément IV fut de s'occuper de la grande affaire du royaume de Sicile ; par une bulle du 6 février, il en fait concession à Charles, comte d'Anjou et de Provence. Dans le nombre des conditions

(1) Environ cent cinquante francs.

qui lui sont imposées, voici celles qui touchent à l'Église :
« Tous les biens, meubles et immeubles qui ont été ôtés
« aux églises ou aux personnes ecclésiastiques, leur
« seront restitués en chaque lieu, à mesure que le nou-
« veau roi en prendra possession. Les élections des égli-
« ses, cathédrales et autres seront entièrement libres,
« sans demander le consentement du roi, devant ni
« après. La juridiction ecclésiastique sera conservée en
« entier, avec liberté d'aller poursuivre les appellations au
« Saint-Siége; le roi révoquera toutes les lois de Frédéric,
« de Conrad ou de Mainfroi, contraires à la liberté ecclé-
« siastique. Aucun clerc ne sera poursuivi devant un
« juge séculier, ni chargé de tailles ou collectes. Le roi
« n'aura ni régale, ni autre droit sur les églises vacantes,
« et n'en tirera aucun profit. Les nobles et les autres
« habitans du royaume jouiront de la même liberté et
« des mêmes priviléges qu'ils avaient du temps de Guil-
« laume II. »

Simon de Brion, légat du Saint-Siége, conclut ce traité avec Charles, et ce prince n'épargna rien pour en presser l'exécution. Au mois d'avril 1265, il s'embarqua à Marseille avec mille chevaliers, et ayant débarqué à Ostie, il arriva à Rome la veille de la Pentecôte. Il y avait déjà un an que les Romains l'avaient élu sénateur; cette charge lui avait été donnée à vie, et elle excita, à juste titre, la susceptibilité jalouse du pape. Charles agit de manière à lever toutes ses craintes, et alors Clément, qui se trouvait encore à Pérouse, lui envoya quatre cardinaux qui lui donnèrent l'investiture du royaume de Sicile. Le nouveau roi ne put de toute cette année commencer aucun

de ses projets. L'année suivante il fut solennellement couronné roi de Sicile, par cinq cardinaux délégués par le pape. Après son couronnement, il passa en Sicile avec son armée; Mainfroi le rencontra près de Bénévent, et on en vint aux mains. La bataille fut décisive, Mainfroi fut tué; une victoire complète resta aux Français. Elle fut d'un grand résultat pour le pape; elle rendit à son autorité une grande partie de l'Italie et abattit le parti des Gibelins (1).

On se souvient des efforts tentés par les papes pour ramener à l'unité de l'Église romaine les schismatiques grecs. Urbain IV avait envoyé Simon d'Auvergne et trois autres frères mineurs à Michel Paléologue; celui-ci les chargea d'une profession de foi, qu'ils remirent à Clément IV; il n'en fut pas content et envoya à l'empereur la profession de foi de l'Église latine. Peu de temps après, Michel lui ayant écrit qu'il regrettait de ne pouvoir secourir la Terre-Sainte, mais qu'il était arrêté par la crainte que les Latins ne profitassent de son absence pour attaquer ses possessions, le pape lui répondit que sa réunion à l'Église romaine ferait cesser ce péril : « Et ne dites « point, ajoutait-il, que le refus de l'obéissance qui nous « est due ne vous doit point être imputé ni à votre peu« ple, mais aux prélats et au clergé; nous savons que vous « avez sur eux plus de pouvoir qu'il ne serait convenable. »

Le pape comptait peu sur la soumission de Michel; au moment où il lui écrivait ces lignes, il prêtait son concours à un traité qui avait pour objet de renverser

(1) Voir aux notes des détails sur les *Guelfes et les Gibelins.*

cet empereur. Ce traité fut conclu à Viterbe, entre Baudouin et Charles, roi de Sicile. Baudouin cédait à Charles la principauté d'Achaïe et de Morée; Charles promettait à Baudouin deux mille chevaliers et leur entretien pour un an : ils devaient servir à reconquérir l'empire de Constantinople. Après cette clause principale, le traité en contenait d'autres qui concouraient au même résultat, le dépouillement de Michel.

Sur ces entrefaites, Clément IV apprit que de nouvelles erreurs touchant l'Eucharistie se propageaient en Allemagne : Thierry de Bavière, chanoine de l'église de Hambourg, en était l'auteur; il disait que le corps de Jésus-Christ n'est pas véritablement ni proprement au sacrement de l'autel, mais seulement par signification, et qu'on ne le prend pas corporellement, mais spirituellement; enfin, que le ciel s'ouvre, que les anges descendent et que les espèces sont enlevées au ciel, où se fait la transsubstantiation. L'archevêque de Brême, auquel on avait dénoncé cette erreur, n'ayant pas sévi contre Thierry, le pape lui écrivit sévèrement pour lui reprocher sa négligence ; il lui ordonna de poursuivre activement l'hérétique et de lui rendre compte exactement de tout ce qu'il ferait en cette grave affaire.

Cependant la défaite et la mort de Mainfroi n'avaient pas anéanti les espérances du jeune Conradin. Ce prince, quoique âgé de quinze ans à peine, prit le titre de roi de Sicile et fit connaître ses prétentions à l'empire. Clément lui fit défendre de persister dans cette entreprise, et comme Conradin n'eut aucun égard à cet avertissement, il fut excommunié. Il n'en continua pas

moins la guerre, et il paraît qu'il était fortement appuyé par les Romains. C'est ce qui résulte d'une bulle donnée par le pape le 3 avril 1268, le jour même où il avait prononcé contre le prétendant une nouvelle excommunication. Ayant reproché aux Romains leur ingratitude, il ajoute : « Après que nous avons excommunié Conradin, « rejeton d'une race maudite et ennemi déclaré de l'É« glise, avec tous ses fauteurs, Galvan-Lalance, enfant « de malédiction, est entré dans Rome, portant les en« seignes de Conradin déployées; les Romains l'ont reçu « avec pompe, l'ont conduit jusqu'au palais de Latran, « et l'ont encore admis avec plus d'honneur à leurs feux « publics. Ensuite ils ont reçu d'autres envoyés de Con« radin chargés de ses lettres, et ayant assemblé le con« seil dans la capitale, leur ont donné solennellement « audience. » En conséquence, le pape déclare excommunié Henri de Castille, sénateur de Rome, et Gui de Montefeltro, son vicaire, et tous ceux qui ont pris part volontairement à la réception de Galvan et les autres envoyés de Conradin.

La question de l'élection à l'empire se rattachait d'une manière vivante à ces débats. La mort d'Urbain IV en avait interrompu la solution ; Clément, qui n'était pas pressé de la donner, avait poussé l'affaire de délais en délais jusqu'au 1er juin 1269. Les électeurs fatigués d'attendre, résolurent de procéder à une nouvelle élection ; le roi de Bohême, qui était du nombre, écrivit au pape pour le consulter sur la ligne de conduite qu'il avait à suivre; Clément lui répondit longuement. Après avoir exposé ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, il disait : « Que peut-on

« donc imputer à l'Église? Est-ce que les princes d'Allemagne ont été partagés dans l'élection? Est-ce que les deux élus ne veulent point renoncer au droit qu'ils se croient acquis? Est-ce la retenue de l'Église, qui n'a point voulu donner d'atteinte à leurs droits, par un jugement injuste ou précipité, ou qu'elle n'a pas obvié à des cas fortuits que la prudence ne peut détourner? Si les électeurs faisaient ces réflexions, ils auraient honte de penser à une troisième élection, pendant que le jugment de celles qu'ils ont faites eux-mêmes est encore en suspens. » Il finit en déclarant cette élection nulle si on y procède.

Conradin soutenait toujours sa cause les armes à la main. Rome lui ouvrit ses portes et lui fit une solennelle réception comme à un empereur : ce triomphe était près d'un abîme. Ayant quitté la ville pour reprendre les hostilités, il passa en Pouille, où l'armée de Charles lui fit essuyer une sanglante défaite, à la suite de laquelle il fut fait prisonnier. Charles usa odieusement de sa victoire, il fit trancher la tête à Conradin, au duc d'Autriche et à quelques uns de leurs compagnons d'armes, le 26 octobre 1268. Ainsi s'éteignit la maison de Souabe. Le pape et les cardinaux blâmèrent énergiquement cette cruauté.

Clément IV mourut un mois après cette sanglante expédition, c'est-à-dire le 29 novembre 1268 : il avait tenu le Saint-Siége trois ans et près de dix mois. « Il était, dit Fleury, d'une grande prudence, excellent jurisconsulte, habile prédicateur et prêchant souvent à Viterbe, étant pape, pour fortifier le peuple dans la foi catholique; il chantait même fort bien. Pendant long-temps, il ne man-

gea pas de viande, coucha sur un lit très dur, et ne porta point de linge; sa vie était très pure (1). »

Après la mort de Clément IV, il y eut une vacance de deux ans et près de onze mois. L'influence des papes causait de graves inquiétudes à la puissance temporelle. Louis IX lui-même avait lutté plusieurs fois contre leurs entreprises. L'an 1266, Clément IV avait donné une bulle dans laquelle il décide que la disposition de tous les bénéfices appartenait au pape, de manière qu'il a non seulement le droit de les conférer tous, lorsqu'ils vaquent, mais encore celui de les assurer à qui bon lui semble, avant qu'ils viennent à vaquer. C'est ce qu'on appelle *réserves expectatives* (2). Ces prétentions élevèrent quelques différends, mais peu sérieux, entre Clément et Louis IX; et pour les prévenir, ce dernier promulgua la fameuse ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique sanction*. Elle se divise en six articles, qui portent ce qui suit: « 1° Les églises, les prélats, les patrons et les collecteurs ordinaires des bénéfices jouiront pleinement de leur droit, et on conservera à chacun sa juridiction. 2° Les églises cathédrales et autres auront la liberté des élections qui seront entièrement effectuées. 3° Nous voulons que la simonie, ce crime si pernicieux à l'Église, soit entièrement bannie de notre royaume. 4° Les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures, dignités et autres bénéfices ou offices ecclésiastiques,

(1) Fleury, Hist. ecclés., t. XVIII, p. 85.
(2) Art de vérifier les Dates. V. Clément IV. Le concile de Bâle les abolit.

quels qu'ils soient, se feront suivant la disposition du droit commun, des conciles et des institutions des anciens Pères. 5° Nous renouvelons et approuvons les libertés, franchises, prérogatives et priviléges accordés par les rois nos prédécesseurs, et par nous, aux églises, monastères et autres lieux de piété, aussi bien qu'aux personnes ecclésiastiques. 6° Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on recueille les exactions pécuniaires, et les charges très pesantes que la cour de Rome a imposées ou pourrait imposer à l'Eglise de notre royaume, et par lesquelles il est misérablement appauvri : si ce n'est pour une cause raisonnable et très urgente, ou pour une inévitable nécessité, et du consentement libre et exprès de nous et de l'Église. Daté de Paris l'an 1268, au mois de mars, c'est-à-dire 1269 avant Pâques. »

Ce dernier article manque dans plusieurs exemplaires de l'ordonnance : on le trouvait certainement trop violent contre la cour de Rome ; aussi pensons-nous que cette ordonnance avait pour but au moins autant de réprimer les tentatives des seigneurs et des juges laïques que de se prononcer contre les *réserves expectatives*. Quoi qu'il en soit, la *Pragmatique sanction* ouvrit d'une manière décisive la route aux efforts des rois pour constituer une Église gallicane. Le roi saint Louis ne survécut qu'un an à cet acte important ; étant parti pour une nouvelle croisade, il mourut devant Tunis, le 25 août 1270, à l'âge de cinquante-cinq ans, en ayant régné près de quarante-quatre.

Cependant, quinze cardinaux assemblés depuis trois ans à Viterbe, n'avaient pu réussir à s'accorder touchant l'élection. Saint Bonaventure, un d'entre eux, proposa

alors de déléguer six membres du sacré collége pour arriver à la solution d'un si grave débat. Cette mesure obtint un plein succès ; le 1er septembre 1271, ils élurent l'archidiacre Théalde ou Thibaud, de l'illustre famille des Visconti. Né à Plaisance, il avait été successivement chanoine de Lyon et archidiacre de Liége. Lorsque les cardinaux le promurent au souverain pontificat, il se trouvait à Acre, car il avait entrepris le voyage de la Terre-Sainte ; il y reçut la nouvelle de son élection, et le 27 octobre (1) il accepta la tiare, et prit le nom de Grégoire X.

Une des causes principales qui avait fixé le choix des cardinaux, c'était précisément la prédilection particulière qu'ils connaissaient à Théalde pour la Terre-Sainte. Ils ne furent pas trompés dans leur attente, le nouveau pape résolut d'être un des plus fidèles soutiens de la Terre-Sainte. Débarqué à Brindes le 1er janvier 1272, il ne voulut pas se rendre à Rome, dans la crainte que d'autres affaires ne vinssent prendre ses premiers soins qu'il voulait employer à procurer des secours à l'Orient. Il arriva donc le 10 février à Viterbe, où résidaient les cardinaux. Aussitôt, toute affaire cessante et sans même prendre un jour de repos, il s'enferma pour s'occuper de la Palestine. Après avoir pris diverses mesures pour envoyer les secours les plus urgens et annoncer la convocation d'un concile général, il revint à Rome, où

(1) C'est à dater de ce jour que date son pontificat.

il fut sacré le 27 mars. Il adressa successivement deux lettres circulaires aux évêques : la première pour leur annoncer son élévation, la seconde pour les convoquer au concile. Il assignait trois causes à cette convocation : le schisme des Grecs, les malheurs de la Terre-Sainte, desquels il venait d'être témoin oculaire, les vices et les erreurs qui affligeaient l'Église. Il fixe la réunion au 1er mai 1274.

L'empereur Michel Paléologue, redoutant de plus en plus les entreprises du roi de Sicile, envoyait fréquemment des ambassades à Rome pour se rendre le pouvoir papal favorable. Grégoire X lui expédia plusieurs délégués, entre autres quatre frères mineurs, savoir : Jérôme d'Ascoli, plus tard pape sous le nom de Nicolas IV, Raymond Bérenger, Bonnegrâce de Saint-Jean, Bonaventure de Mugel. Dans la lettre qu'il leur remit pour Michel, il dit que : « Suivant le projet d'union formé par les deux papes, Urbain et Clément, il faut commencer par convenir touchant la foi, d'après la formule qu'ils en avaient envoyée; cela étant accompli, l'empereur se rendra au concile avec les autres princes catholiques, ou il y enverra des apocrisiaires de grande autorité ; enfin, il renverra le plus promptement possible les quatre nonces, afin qu'ils aient le temps de préparer la matière du concile. » Le pape écrivit aussi au patriarche de Constantinople de venir en personne assister à cette grande réunion.

Grégoire X, comme ses prédécesseurs, se servait de son pouvoir, surtout pour mettre un frein aux excès des princes qui pouvaient avoir une si grande influence sur

la civilisation. Nous n'en citerons qu'un exemple. Voici la lettre qu'il écrivait à Alphonse, roi de Portugal : « Vous devez savoir que la liberté ecclésiastique est le « rempart de la foi, qui est le lien de la société civile. « C'est pourquoi, quand l'ennemi du genre humain veut « renverser les Etats, il commence par persuader aux « princes qu'il leur est avantageux de détruire la liberté « ecclésiastique. Or, nous avons appris que, contre le « serment que vous aviez fait de la conserver, vous « faites souffrir aux prélats et à tout le clergé des vexa- « tions insupportables. Vous avez envahi et vous retenez « les revenus des églises de Braga, de Coïmbre, de « Visea et de Lamega, et vous donnez à divers particu- « liers, clercs ou laïques, des maisons et des terres. Un « de vos juges s'attribuant une juridiction indûe, ose « bien connaître des causes qui regardent le tribunal ec- « clésiastique, et si les clercs en appellent au Saint-Siége, « il les répute contumaces et met les complaignans en « possession. Vous-même contraignez les clercs à ré- « pondre en toutes causes dans votre cour, et dans celles « des autres juges; vous imposez de nouveaux péages et « des exactions indues sur nos sujets, tant clercs que « laïques, et sur leurs serfs, contre les canons et au mé- « pris des censures prononcées par le Saint-Siége. Si « des Juifs ou des Sarrasins de condition libre viennent « au baptême, vous faites aussitôt confisquer leurs biens « et les réduisez en servitude. Si des Sarrasins, esclaves « des Juifs, reçoivent le baptême, vous les faites ren- « trer dans la servitude des Juifs. Si des Juifs ou des Sar- « rasins acquièrent les héritages des chrétiens, vous ne

« permettez pas que les paroisses où ces biens sont situés,
« s'en fassent payer les dîmes. »

Grégoire X désigna Lyon pour la convocation du concile : s'étant mis en route pour s'y rendre, il s'arrêta à Florence : les cardinaux et les officiers de sa cour l'accompagnaient ; Charles, roi de Sicile, et Baudouin, empereur titulaire de Constantinople, voyageaient aussi avec lui. Florence était alors déchirée par les querelles des Guelfes et des Gibelins. Le pape s'interposa entre eux comme médiateur, et il était parvenu à les réunir lorsqu'une nouvelle rupture éclata tout-à-coup. Le pape irrité mit la ville en interdit et la quitta immédiatement.

Cette même année 1273, l'Allemagne vit la solution de la grande querelle relative à l'empire. Richard d'Angleterre, élu roi des Romains, étant mort, le pape déclara à Alphonse, roi de Castille, qu'il ne jugeait pas recevables ses prétentions à l'empire. En conséquence, les électeurs s'assemblèrent à Francfort et élurent Rodolphe, comte de Halzbourg, le 1er septembre 1273 ; il fut couronné un mois après, à Aix-la-Chapelle. L'empire vaquait depuis vingt-huit ans.

De toutes parts on se rendait au concile de Lyon. Saint Thomas d'Aquin, qui avait reçu du pape une convocation particulière, mourut en route à l'abbaye de Fosse-Neuve, en Campanie. Il était âgé de quarante-neuf ans. Dans une vie aussi courte, le saint docteur accomplit des travaux prodigieux, savoir : cinq volumes de commentaires sur la plupart des œuvres d'Aristote, les commentaires sur le Maître des Sentences, un volume de ques-

tions théologiques, plusieurs commentaires sur l'Écriture sainte, enfin les opuscules au nombre de soixante-treize (1).

Le concile de Lyon fut très nombreux; on y compta cinq cents évêques, soixante-dix abbés et mille prélats. Le pape l'ouvrit le 7 mai. On pourvut au salut de la Terre-Sainte; les Grecs abjurèrent le schisme. A la sixième et dernière session, le pape résuma ainsi les travaux du concile : il dit que des trois causes de la convocation, il y en avait deux heureusement terminées, savoir, l'affaire de la Terre-Sainte et la réunion des Grecs. Quant à la troisième, qui était la réforme des mœurs, il dit que les prélats étaient cause de la chute du monde entier, et qu'il s'étonnait que quelques uns, qui étaient de mauvaise vie, ne se corrigeaient point, tandis que d'autres, les uns bons et les autres mauvais, étaient venus lui demander instamment la permission de quitter. C'est pourquoi il les avertit de se corriger, parce que s'ils le faisaient, il ne serait pas nécessaire de faire des constitutions pour leur réformation; autrement il leur déclara qu'il la ferait sévèrement. Il ajouta qu'il apporterait promptement les remèdes convenables pour le gouvernement des paroisses, en sorte que l'on y mît des personnes capables et qui résidassent. Il promit aussi de pourvoir à plusieurs autres abus, ce qu'on n'avait pu exécuter dans ce concile, à cause de la multitude des affaires. Ensuite l'on dit les prières ordinaires et le pape donna la bénédiction. Ce fut la clôture du concile, qui fut le second de Lyon (2).

(1) Il est vrai que dans ce nombre il y en a plusieurs qui paraissent lui avoir été faussement attribués.

(2) Conc., t. XI.

Ayant ainsi terminé cette grande affaire, le pape se livra tout entier aux soins que nécessitait une nouvelle croisade; mais tous ses préparatifs furent vains, il n'y eut plus aucune entreprise générale pour la délivrance du saint tombeau. Le pape se flattait d'un tout autre résultat, et comme le plus grand obstacle était la lutte au sujet de l'empire, il voulut la terminer. Depuis la mort de Richard d'Angleterre, Alphonse de Castille était le seul compétiteur de Rodolphe de Halzbourg, et il faisait valoir ses prétentions avec plus d'énergie que jamais. Grégoire X lui écrivit d'une manière pressante pour qu'il se désistât; en même temps, il faisait savoir à Rodolphe qu'il le nommait roi des Romains; il lui annonçait qu'il l'appellerait incessamment pour qu'il vînt recevoir la couronne impériale. Peu de temps après, Alphonse renonça à l'empire.

Pendant que le pape se trouvait encore à Lyon, il y reçut la visite de Philippe-le-Hardi, successeur de saint Louis; il profita de cette circonstance pour demander au monarque la cession du comtat Venaissin, faisant partie du marquisat de Provence, que Raymond VII, comte de Toulouse, avait cédé en 1229 au Saint-Siége. Grégoire IX ayant rendu ce marquisat à Raymond, le roi pouvait refuser; il n'usa pas de son droit et accorda au pape ce qu'il demandait; il se réserva seulement la moitié de la ville d'Avignon (1).

Revenu en Italie, Grégoire X choisit Arezzo pour résidence; il y mourut le 10 janvier 1276, ayant tenu le

(1) Seize ans après, Philippe-le-Bel l'échangea avec Charles II, comte de Provence et de Sicile.

Saint-Siége quatre ans neuf mois et demi. La ville d'Arezzo l'honora comme un saint (1).

Le concile de Lyon avait donné une constitution pour régler les formes de l'élection des papes. Grégoire X voulut que les cardinaux assemblés en conclave fussent enfermés jusqu'à ce qu'ils eussent élu un successeur au pape. Cette ordonnance fut mise en vigueur, pour la première fois, après la mort de Grégoire X. Après dix jours de vacance, les cardinaux élurent Pierre de Tarentaise, de l'ordre des frères prêcheurs, cardinal-évêque d'Ostie. Il prit le nom d'Innocent V; il fut couronné à Rome le 23 février 1276; mais presque aussitôt il tomba malade, et il mourut le 22 juin, n'ayant occupé le Saint-Siége que quatre mois.

Adrien V, qui lui succéda après dix-sept jours de vacance, eut un pontificat encore plus court : il était natif de Gênes et neveu d'Innocent IV; il se nommait Ottoboni. Il ne fut ni sacré, ni même ordonné prêtre, car il était seulement cardinal-diacre. Lorsque son élection eut lieu, la maladie l'avait déjà atteint; ses parens étant venus lui adresser leurs complimens, il leur répondit : « J'aimerais mieux que vous fussiez venus voir un cardinal en santé qu'un pape moribond. » Il mourut le 18 août, un mois et neuf jours après son élection.

Après la mort d'Adrien, les cardinaux s'assemblèrent dans le palais de Viterbe pour procéder à l'élection; mais ils refusèrent de se réunir en conclave, selon la constitution de Grégoire X. Ils prétendaient qu'elle avait été

(1) Papeb. conat.; Rayn., 1276; Boll. 10 Jan.; Chastel.

abrogée par Adrien. Les habitans de Viterbe excitèrent alors une sédition, et les cardinaux, gardés exactement, furent contraints d'élire un pape. Leur choix tomba sur Pierre-Julien, Portugais de naissance, cardinal-évêque de Tusculum; il prit le nom de Jean XXI (1). Le premier soin du nouveau pape fut de punir les séditieux qui avaient troublé la vacance du Saint-Siége. En conséquence, il publia une bulle dont voici le sommaire : « Quoique le « pape Grégoire X, voulant remédier aux inconvéniens « de la longue vacance du Saint-Siége, ait fait au concile « de Lyon une constitution touchant l'élection du pape, « toutefois, l'expérience a fait voir que cette constitu- « tion contenait plusieurs choses impraticables, obscures « et contraires à l'accélération de l'affaire. C'est pourquoi « le pape Adrien, tenant consistoire dans sa chambre « de Latran avec nous et les autres cardinaux, suspendit « solennellement tout l'effet de cette constitution. Après « sa mort, nous et ceux de nos frères qui étaient présens « en avons rendu témoignage de vive voix et par nos « lettres scellées; mais quelques opiniâtres ont refusé d'y « ajouter foi, et quelques uns soutiennent que le pape « Adrien a révoqué cette suspension, étant au lit de la « mort; ce que nous n'avons point trouvé véritable, après « une exacte recherche. Afin donc qu'on ne puisse plus « douter de cette suspension, nous en rendons encore

(1) On devrait le nommer Jean XX, puisque le dernier pape du même nom était Jean XIX; mais, comme quelques uns ont compté pour pape Jean, fils de Robert, et ont de plus donné le rang de pape à un anti-pape, on a nommé celui-ci Jean XXI. (Art de vérifier les Dates, t. I.)

« témoignage par ces présentes et nous les ratifions; « déclarant toutefois que nous ne prétendons pas en de« meurer là, mais concourir à l'intention du pape Gré« goire et pourvoir incessamment aux moyens d'accé« lérer, le cas arrivant, l'élection du pape. » Jean XXI donna une bulle où il fixait les peines des séditieux.

Cette affaire étant terminée, il allait s'occuper de celle de la croisade, lorsque la mort du roi d'Aragon, sur lequel il comptait beaucoup, vint anéantir ses espérances. Jean XXI lui-même mourut de mort violente, peu de temps après : il s'était fait construire un appartement neuf près du palais de Viterbe; cet édifice s'étant écroulé tout-à-coup, il fut cruellement blessé; il ne survécut que six jours à cet accident; il succomba le 16 mai 1227, n'ayant été pape que huit mois et quelques jours. Jean XXI avait étudié dans toutes les facultés, et, selon l'usage du temps, il se qualifiait de clerc universel. Il a laissé un traité de médecine, sous le titre de *Trésor des Pauvres*.

Le Saint-Siége vaqua six mois et demi. Le 25 novembre 1277, les cardinaux élurent Jean Gaétan, Romain de l'illustre famille des Ursins, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas. Il voulut prendre le nom de Nicolas III. Dès son élection, il se rendit à Rome où il fut ordonné prêtre, et sacré le 26 novembre. Quelques mois après, il fit une promotion de neuf cardinaux; il s'occupa ensuite des intérêts de l'orthodoxie à Constantinople. Il envoya quatre nonces pour l'exécution de tout ce qui avait été convenu au concile de Lyon. Les schismatiques semblaient se préparer d'ailleurs à une vigoureuse rési-

stance. Il se donna aussi beaucoup de soins pour étendre et affermir l'autorité du Saint-Siége en Italie. L'empereur Rodolphe s'étant fait prêter serment par les villes de la Romagne, Nicolas exigea qu'il déclarât nul ce serment et qu'il reconnût en plein consistoire, par la bouche de son protonotaire, qu'elles appartenaient au Saint-Siége. On en dressa un acte qui porte la date du 31 juin 1278. Comme dédommagement de ce sacrifice, le pape obtint de Charles de Sicile qu'il renonçât au vicariat de l'empire que lui avait confié Clément IV dans la Lombardie et la Toscane. Il obtint aussi que ce prince renonçât à la dignité de sénateur qu'il tenait d'Urbain IV ; il importait au pape qu'une puissance étrangère ne vînt pas s'établir à Rome et ne fût pas une tentation permanente pour les Romains, si faciles à se révolter.

Nicolas III ayant appris que le roi de France avait autorisé de nouveau les tournois pour fêter le voyage du prince de Salerne en France, il lui écrivit la lettre suivante : « Vous nous avez écrit que le roi de France avait « depuis peu révoqué, à la prière des barons, l'édit qu'il « avait fait par leur conseil, pour s'abstenir des tour« nois, jusqu'au passage général de la Terre-Sainte ; « que les tournois ont été publiés en votre présence, « et exécutés contre la défense du Saint-Siége, qui por« tait peine d'excommunication. Or, nous sommes sen« siblement affligé de voir ce roi, fils d'un père si pieux, « souffrir que ses sujets méprisent ainsi les censures ec« clésiastiques, et nous ne pouvons excuser votre si« lence et votre négligence. Votre zèle devait s'allumer « dans un si grand péril des âmes ; il fallait menacer,

« prononcer des peines et en ajouter de plus grandes ; « et ne pas vous contenter de n'avoir pas donné, comme « vous dites, votre consentement à cette ordonnance. « On dit que les tournois sont un exercice utile, et que « la noblesse y apprend à manier les armes pour la dé« fense de la religion et de la Terre-Sainte ; mais les pa« pes nos prédécesseurs en ont jugé autrement, quand « ils les ont défendus, particulièrement au concile de « Latran, qui prive ceux qui y meurent de la sépulture « ecclésiastique. D'ailleurs ce n'est pas aux particuliers « à juger si ces exercices sont bons ou mauvais, ils doi« vent s'en rapporter à la décision de leurs pasteurs, « principalement au pape. Nous voulons donc que vous « dénonciez publiquement excommuniés tous les comtes, « les barons, chevaliers et autres qui ont pris part à ces « tournois ; que vous les exhortiez à demander humble« ment l'absolution, et la donniez à ceux qui la demande« ront, leur imposant pénitence et leur faisant promettre « par serment de n'y plus retourner. » Ainsi le pape cherchait à adoucir les mœurs d'une époque où le sang coulait même dans les jeux et les plaisirs. Il réprima aussi les crimes des souverains qui profitaient souvent de leur position, pour se livrer à tous les déréglemens des sens.

En même temps Nicolas III travaillait à conclure la paix entre le roi de France et celui de Castille, œuvre commencée par Jean XXI ; mais ses soins furent vains. Il donna aussi une bulle en faveur des frères mineurs, qui contenait une ample explication de leur institut. C'était une affaire à laquelle il attachait une grande importance : et en effet l'influence immense des ordres mendians devait at-

tirer l'attention de la papauté. Il fit aussi une constitution pour remédier aux vacances du Saint-Siége. Il y est dit : « Tous ceux qui sont élus pour une église dont la confirmation dépend immédiatement du Saint-Siége, se mettront en chemin pour y venir dans un mois après qu'ils auront eu connaissance de leur élection, et comparaîtront en personne devant nous avec tous les actes concernant leurs droits, dans vingt jours après le temps nécessaire pour leur voyage, suivant la distance des lieux : autrement nous les déclarons privés de tout le droit que leur donnait l'élection ; et afin que nous puissions être mieux informés de ce qui regarde l'élection, le chapitre enverra dans le même terme deux personnes d'entre les électeurs, aux dépens du siége vacant. » Ce furent les derniers actes du pontificat de Nicolas III. On lui a reproché de n'avoir pas été assez désintéressé pour sa famille. Il mourut frappé d'apoplexie, le 22 août 1280, à Suria près de Viterbe. Il tint le Saint-Siége deux ans et neuf mois. « Ce pape, dit Fleury, avait formé de grands projets : il avait concerté avec le roi Rodolphe, de partager tout l'empire en quatre royaumes, celui d'Allemagne pour la postérité de ce prince, celui de Vienne en Dauphiné, qui serait donné en dot à Clémence, fille de Rodolphe, et femme de Charles-Martel, petit-fils du roi de Sicile ; les deux autres royaumes devaient être en Italie, l'un en Lombardie, l'autre en Toscane : la mort du pape fit avorter ces desseins. »

La mésintelligence des cardinaux assemblés à Viterbe fit vaquer le Saint-Siége pendant près de six mois. Ils s'étaient divisés en deux factions, celle des Ursins, parens

du dernier pape, et celle des Hannibaldi, qui prenait son nom de son chef Richard Hannibaldi, appartenant à la plus puissante famille de Rome. Le roi Charles de Sicile soutenait ces derniers; Richard avait ôté le gouvernement de Viterbe à Urso des Ursins, neveu du pape Nicolas. Matthieu Rossi et Jourdain, cardinaux de cette famille, s'opposaient à l'élection, jusqu'à ce que Urso fût rétabli. Le roi Charles souleva les habitans de Viterbe, qui enlevèrent les deux cardinaux et les maltraitèrent cruellement. Les autres membres du sacré collége élurent alors pour pape, Simon de Brienne, cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, qui avait déjà pris part, en qualité de légat, aux affaires de l'Église. Les histoires ne sont pas d'accord sur le lieu de sa naissance (1). Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'il appartenait à une illustre famille : il fut élu le 26 février 1281, et sacré à Orviéto le 23 mars, sous le nom de Martin IV (2). Il prit ce nom pour honorer l'église de Saint-Martin de Tours dont il avait été chanoine et trésorier.

Son premier soin fut de punir la violence faite par les habitans de Viterbe aux cardinaux; il jeta l'interdit sur la ville, et Richard Hannibaldi, qui était à la tête des factieux, fut contraint de venir, la corde au cou, faire amende honorable devant le pape. Rome était tellement déchirée

(1) Franç. Duchêne prétend qu'il naquit au château de Montpencin, dans la paroisse d'Andrecel, en Touraine. Selon une chronique, il était né à Montpilloi, près de Bavon, en Champagne.

(2) Il n'était pourtant que le second pape de ce nom. On a confondu les deux Marin avec Martin, et on lui a donné le nom de Martin IV, que l'usage lui a conservé.

par ce parti et par celui des Ursins, que Martin IV craignit de s'y rendre. Il y envoya donc les deux cardinaux Latin, évêque d'Ostie, et Godefroi, diacre du titre de Saint-Georges au Voile d'or, pour calmer les passions exaltées de la multitude. A leur arrivée ils virent le pouvoir papal tellement affaibli, qu'ils ne trouvèrent de meilleur moyen pour le reconstituer, que de faire prendre au pape le gouvernement de la ville, à titre de sénateur. Il fallait que la situation fût bien désespérée, pour que le pape acceptât ce moyen, car depuis plus de deux siècles ses prédécesseurs s'attribuaient le pouvoir temporel, et accepter du peuple une magistrature, c'était dans ce cas une anomalie, c'était renier ses droits. Il existait même une constitution de Nicolas III qui s'opposait à cet acte; Martin IV fut obligé de la révoquer. Après quoi le peuple nomma deux sénateurs à l'effet d'élire le pape ; voici l'acte dressé à ce sujet.

« L'an 1281, le lundi dixième jour de mars, le peu-
« ple romain étant assemblé au son de la cloche et à cri
« public, suivant la coutume, devant le palais du Capi-
« tole, les nobles seigneurs, Pierre de Conti et Gentil
« des Ursins, sénateurs et électeurs nommés par le peu-
« ple, considérant les vertus de notre Saint-Père le pape
« Martin IV, et son affection pour la ville et le peuple de
« Rome, et espérant que par sa sagesse il en pourra ré-
« tablir le bon état, ont commis audit seigneur pape,
« non à raison de sa dignité pontificale (1), mais de sa

(1) Le pape, comme on voit, eut bien soin de séparer sa dignité de l'élection à la magistrature sénatoriale.

« personne issue de noble race, le gouvernement du sé-
« nat de Rome et de son territoire, pendant tout le temps
« de sa vie. Ils lui ont donné plein pouvoir d'exercer ce
« gouvernement par lui ou par autrui, et d'instituer un
« ou plusieurs sénateurs, pour tel temps et avec tel sa-
« laire qu'il lui plaira. Il pourra aussi disposer des re-
« venus appartenant à la ville ou à la communauté du
« peuple romain, et en attribuer ce qu'il jugera à pro-
« pos au sénateur et aux autres officiers de la ville. Il
« pourra réprimer les rebelles ou désobéissans, par telles
« peines et autres voies qu'il lui plaira. Ce que dessus ne
« diminuera ni n'augmentera en rien le droit du peuple
« ou de l'Église romaine pour l'élection du sénateur après
« la vie du pape Martin; mais chacun conservera son
« droit entier. » Le pape ne garda pas long-temps cette dignité, il la céda à Charles, roi de Sicile.

Le retour des Grecs à l'orthodoxie ne reposait pas sur des fondemens solides. Les habitans de Constantinople virent d'un mauvais œil leur assujétissement à l'Église romaine, et Michel sévit avec une violence inouïe contre ceux qui résistèrent. La cour de Rome regarda cette sévérité comme un moyen employé pour aliéner les esprits, au lieu de les gagner. Les ambassadeurs de Michel furent très mal reçus, et le pape excommunia l'empereur lui-même, le 18 novembre 1281.

Le roi de Sicile contribua beaucoup à cet acte, car sa rivalité contre l'empereur Paléologue n'avait pas cessé d'exister. Il avait d'ailleurs une grande influence sur Martin IV, auquel il fit prendre parti pour les Guelfes contre les Gibelins. Ceux qui parmi ces derniers habi-

taient la Romagne, furent chassés de leurs foyers et se retirèrent à Forli. Gui, comte de Montefeltro, capitaine de cette ville, se mit à leur tête et vint faire des courses jusqu'aux portes de Ravenne. Le pape et le roi de Sicile préparèrent contre eux une expédition considérable. Jean d'Eppe, conseiller de Charles, fut créé comte de la Romagne et placé à la tête des forces papales et siciliennes; il reçut l'ordre de n'accorder ni pitié ni merci aux Gibelins. Les habitans de Forli essayèrent en vain de conjurer l'orage qui les menaçait. Martin ne voulut pas recevoir leurs propositions; au contraire, il jeta l'interdit sur leur ville, ordonna aux prêtres d'en sortir, et confisqua leurs biens qui se trouvaient dans l'état ecclésiastique. Jean d'Eppe s'étant procuré des intelligences dans la ville, y entra au commencement de l'année 1281. Les habitans firent une défense désespérée, il fallut emporter d'assaut chaque maison; il y eut un carnage horrible; les Guelfes et les Gibelins n'en continuèrent pas moins une lutte plus acharnée que jamais (1).

Le roi Charles d'Anjou montra en Sicile la dureté d'un conquérant, ses soldats suivirent l'exemple de leur maître, de sorte que le nom français ne tarda pas à y être en horreur. Au nombre des seigneurs siciliens qui quittèrent leur patrie pour échapper au joug qui pesait sur eux, il y en eut un qui entreprit de renverser Charles. Il se nommait Jean de Procida, et il tirait ce nom d'une petite île près de Naples. Il vint à bout d'organiser une conjuration et d'y faire entrer Michel Paléologue et

(1) Murat., Annal. d'Ital., t. VII.

Pierre III, roi d'Aragon. Ce dernier prépara un armement considérable, dont il cacha le véritable motif, en disant qu'il le destinait à combattre les infidèles. Martin IV lui demanda en vain de préciser le lieu vers lequel il dirigeait son entreprise, le roi d'Aragon refusa de le faire connaître. « Si une de mes mains pouvait en instruire l'autre, ajouta-t-il, je la couperais. » Le pape, très mécontent, lui fit dire alors qu'il lui défendait expressément d'attaquer aucun prince chrétien. La défiance était entrée dans l'esprit de Martin et de Charles, mais ils étaient loin de prévoir l'issue terrible qu'aurait la conjuration. Jean de Procida et les principaux seigneurs siciliens s'étaient assemblés à Palerme pour y célébrer la fête de Pâques qui, en l'année 1282, tombait le 29 mars ; un Français ayant insulté une femme, l'exaspération des habitans fut à son comble. Les insurgés en profitèrent ; le massacre des Français fut décidé ; le premier coup de cloche qui appela le peuple à vêpres donna le signal du carnage. Cette horrible journée en a pris le nom, devenu fameux, de *Vêpres siciliennes*. Les conjurés se répandirent ensuite dans la Sicile, et ils y renouvelèrent partout les mêmes scènes de meurtre.

La cour de Rome vit ce désastre avec horreur. Martin IV promit à Charles tous les secours spirituels et temporels qu'il pourrait lui donner. Il publia une bulle pour ramener les Siciliens à l'obéissance ; il prononça aussi une nouvelle excommunication contre l'empereur Michel ; les Siciliens envoyèrent des députés chargés de fléchir le pape, qui les reçut très mal. Alors la ville de Palerme lui adressa une apologie qui se terminait par ce

passage peu propre à ramener le Saint-Père : « Vous « savez qu'après le massacre, nous avons élevé l'éten- « dard de saint Pierre et invoqué la sainte Église ro- « maine pour notre protectrice ; mais parce que vous « nous avez jugés indignes de la grâce de saint Pierre et « et de la vôtre, Dieu a envoyé à notre secours un autre « Pierre que nous n'attendions pas. » C'était le roi d'Aragon qui, après avoir fait voile pour la forme vers la côte d'Afrique et mis le siége devant une place, y attendait des nouvelles de Sicile. Ayant appris le succès de la conjuration, il vint à Palerme, où il fut couronné roi par l'évêque d'une petite ville voisine de Palerme, parce que l'archevêque de celle-ci s'était retiré auprès du pape. Pendant ce temps, Charles assiégeait Messine ; Pierre envoya des troupes et lui fit lever le siége. Les deux princes échangèrent alors par lettres les provocations et les menaces les plus violentes.

Cependant le moyen que le pape avait pris pour ramener la paix à Rome ne produisit pas l'effet qu'il en attendait. Les Hannibaldi et les Ursins reprirent leurs luttes, et le pape fut contraint de quitter la ville ; il se trouvait à Montefiascone lorsqu'il apprit le succès des tentatives de Pierre ; il publia aussitôt une bulle dont voici la substance : « Il y reprend l'affaire de Sicile depuis la déposition de Frédéric par Innocent IV au concile de Lyon ; il rapporte la révolte de Sicile contre le roi Charles, la monition publiée à Orviéto le jour de l'Ascension, et la légation du cardinal-général Gérard (1) ;

(1) Gérard Bianchi, envoyé à Messine pour soutenir les armes de Pierre.

puis il vient à l'entrée du roi Pierre en Sicile, qu'il traite d'invasion injuste, parce que le droit qu'il y prétendait par sa femme, comme fille de Mainfroi, était nul, Mainfroi lui-même et son père Frédéric ayant été privés de ce royaume par l'Église romaine. Pour mettre d'autant plus le roi d'Aragon dans son tort, le pape Martin rapporte comment le roi Pierre, son aïeul, vint à Rome se faire couronner, fit serment de fidélité au pape Innocent III, offrit et soumit son royaume à l'Église romaine et lui promit un tribut annuel à perpétuité. Le pape Martin en prend sujet d'accuser Pierre III de perfidie, aussi bien que pour avoir feint d'aller contre les infidèles, afin de tourner ses armes contre le roi Charles, croisé pour les combattre, sans l'avoir défié auparavant, c'est-à-dire, sans lui avoir déclaré la guerre. De là le pape conclut que le roi Pierre et ses adhérens ont encouru les censures de la monition publiée le jour de l'Ascension. C'est pourquoi il les dénonce expressément excommuniés, et leurs terres soumises à l'interdit; il défend au roi d'Aragon de prendre le titre de roi de Sicile, ni d'en exercer aucune fonction. Il étend les censures sur l'empereur Michel Paléologue, comme raisonnablement suspect d'avoir aidé le roi Pierre dans l'invasion de la Sicile; il déclare nuls tous les traités faits au sujet de cette entreprise; il menace de procéder contre tous ceux qui y ont pris part, ecclésiastiques ou séculiers. Enfin il déclare au roi d'Aragon, que s'il ne se retire du royaume de Sicile dans la Purification, aux autres plus éloignés, s'ils ne se soumettent aux ordres de l'Église dans le premier d'avril prochain, et à Paléologue dans

le premier de mai, il expose leurs personnes et leurs biens meubles à quiconque voudra s'en saisir, les prive de tous les fiefs et autres biens qu'ils tiennent de l'Église, et absout leurs vassaux du serment de fidélité, se réservant après ce terme, celui de priver Pierre du royaume d'Aragon, et de procéder contre lui suivant la qualité de ses crimes. Daté du 18 novembre 1282 (1). »

Pierre se montra rebelle à cet avertissement, et au commencement de l'année 1283, Martin IV publia contre lui une croisade avec les mêmes indulgences que pour la Terre-Sainte. Peu de temps après il le déposa par une bulle où il disait : « Nous le privons du royaume d'Aragon, de « ses autres terres et de la dignité royale, et nous expo« sons ses États à être occupés par des catholiques, sui« vant que le Saint-Siége en disposera, déclarant ses su« jets entièrement absous de leur serment de fidélité, lui « défendant de se mêler en aucune manière du gouver« nement dudit royaume, et à toute personne de quelque « condition que ce soit, ecclésiastiques ou séculiers, de le « favoriser dans ce dessein, ni le reconnaître pour roi, « lui obéir, lui rendre aucun devoir. » Cette sentence fut publiée à Orviéto sur la grande place de l'église.

Les censures ecclésiastiques étant épuisées, le pape voulut les appuyer par la voie des armes. Pour intéresser davantage dans sa querelle le roi de France, il donna le royaume d'Aragon à Charles de Valois, second fils de Philippe-le-Hardi, et qui avait eu pour mère Isabelle d'Aragon, sœur de Pierre. A la sollicitation du cardinal

(1) Fleury, t. XVIII, l. LXXXVII.

Cholet, légat du Saint-Siége, Philippe se croisa contre Pierre, après avoir accepté pour son fils le royaume d'Aragon et de Valence. L'esprit des peuples était si favorable à cette expédition, que les croisés manquèrent d'armes et n'en continuèrent pas moins la guerre.

Sur ces entrefaites, Charles, roi de Sicile, étant venu à mourir, et Charles II, son fils, se trouvant prisonnier en Catalogne, le pape écrivit au légat Gérard touchant le gouvernement de la Sicile; il lui disait : « Dès le temps « que le défunt roi Charles s'acheminait à Bordeaux, il nous « remit par ses lettres patentes la direction de son royau- « me, pour y réformer les abus dont se plaignaient les « églises, les communautés et les particuliers; et en der- « nier lieu, pendant la maladie qui l'a enlevé en peu de « jours, il nous a confirmé ce pouvoir par d'autres lettres « patentes. Or, en vertu des premières, nous vous avons « chargé de vous informer exactement de l'état du royau- « me. Ayant reçu votre réponse, nous avons commencé « à chercher les moyens les plus efficaces pour y rétablir « la tranquillité, et nous nous proposons de continuer « jusqu'à ce que nous en voyions l'effet. » Par une autre bulle, le pape confirma la régence à Robert, comte d'Artois, neveu de Charles; il lui adjoignait le légat Gérard, et ils devaient gouverner jusqu'à ce que le roi Charles II eût recouvré la liberté. . . . .

Martin IV n'eut pas le temps de voir la solution des affaires de Sicile, il mourut à Pérouse le 28 mars 1285; il avait tenu le Saint-Siége quatre ans et un peu plus d'un mois.

Le 2 avril 1285, les cardinaux élurent à Pérouse Jac-

ques Savelli, noble romain, cardinal diacre du titre de Sainte-Marie-Cosmedin. Il fut sacré à Rome le 6 mai sous le nom d'Honorius IV. Il avait étudié plusieurs années à l'université de Paris; puis il avait été chanoine à Châlons-sur-Marne. La goutte l'incommodait tellement aux pieds et aux mains, qu'il ne pouvait célébrer la messe qu'avec certains instrumens. Dans sa circulaire pour annoncer aux évêques sa promotion, on trouve cette phrase qui prouve combien la constitution de Grégoire X était encore odieuse. « Après les funérailles du pape Mar-« tin, nous nous assemblâmes le premier jour d'avril « librement, sans avoir été enfermés comme il s'est « quelquefois pratiqué dans la vacance de l'Église ro-« maine par un abus condamnable. »

Au printemps de cette année, Philippe III ayant passé les Pyrénées, battit complétement Pierre III dans les plaines du Lampourdan; puis s'étant avancé, il mit le siége devant Girone. Pierre, accouru au secours de cette place, reçut une grave blessure de la main de Gaucher de Châtillon. Girone capitula, mais Philippe ne put continuer la campagne; attaqué d'une fièvre contagieuse, il fut porté en litière jusqu'à Perpignan, où il mourut. Jacques d'Aragon ne lui survécut qu'un mois.

Honorius IV se montra plus clément que ses prédécesseurs, il accorda l'absolution d'un grand nombre de censures prononcées par eux. Il entama des négociations pour la mise en liberté de Charles, prince de Salerne; mais ayant trouvé désavantageuses les conditions qui lui furent proposées par Alphonse, roi d'Aragon, et Jacques, son frère, la négociation échoua. Pour consoler Charles, il

lui permit de faire célébrer dans sa prison à Barcelonne une basse messe et l'office divin, malgré l'interdit qui pesait sur la Catalogne. Honorius mourut en 1287, le 3 avril, après deux ans de pontificat. Il aimait les lettres, et il projeta pour les faire revivre des établissemens que la brièveté de son pontificat ne lui permit pas d'exécuter (1).

Après une vacance de dix mois causée par la mort de plusieurs cardinaux, Jérôme, natif d'Ascoli dans la Marche d'Ancône, fut élu. Il prit le nom de Nicolas IV, et son couronnement eut lieu le 25 février 1288, dix jours après son élection, à laquelle il renonça deux fois. Il appartenait à l'ordre des frères mineurs. On dit qu'il se montra favorable aux Gibelins, quoique ce parti fût contraire aux papes.

Dès le commencement de son pontificat, il s'occupa des affaires de la Sicile; il ordonna à Alphonse, roi d'Aragon, de mettre en liberté Charles II; il lui défendit en outre d'accorder aucun secours à Jacques d'Aragon, son frère, puis il le cita à comparaître dans un mois devant la cour de Rome. Il fit aussi une nouvelle promotion de cardinaux, et accorda de nouveaux priviléges aux religieux de son ordre; il les employa ensuite à exercer l'inquisition principalement dans le comtat Venaissin. L'année suivante, il obtint de la république de Venise une ordonnance en faveur de ce tribunal. La même année, il autorisa l'érection de l'école de Montpellier en université.

Nicolas voulut reprendre les tentatives de ses prédé-

(1) Art de vérifier les Dates, t. i.

cesseurs, pour relever les affaires de la croisade de la Terre-Sainte. Non seulement il ne réussit pas, mais encore, après la perte d'Acre, les chrétiens furent chassés de la Palestine. Cet événement causa une grande douleur au pape, il écrivit les lettres les plus pressantes aux princes de la chrétienté et n'épargna rien pour exciter leur zèle. La mort de Nicolas vint mettre à néant ces derniers projets de croisade; il succomba à une extrême vieillesse, le 4 avril 1292, après quatre ans et deux mois de pontificat.

Nicolas avait montré une affection singulière pour la maison des Colonna. Après sa mort, les cardinaux se rangèrent les uns du côté de ceux-ci, les autres du côté des Ursins, dont Matthieu Rossi était le chef. Pendant deux ans et trois mois, ils ne purent s'accorder sur le choix du pape. Enfin ils élurent Pierre de Mouron, instituteur de l'ordre des Célestins. C'était un saint vieillard qui vivait dans une austère retraite, et qui était peu propre aux affaires. A la nouvelle de son élection, il versa d'abondantes larmes et n'accepta qu'avec une grande répugnance. Il fut sacré à Aquilée, le 29 août 1294, et prit le nom de Célestin V. « Cette charge, disait-il dans sa lettre circulaire aux évêques, nous paraissait tellement au-dessus de nos forces, que nous en étions épouvantés, d'autant plus que vivant depuis très long-temps en solitude, nous avions renoncé à tous les soins des affaires du monde. Toutefois, considérant qu'un plus grand retardement dans l'élection d'un pape attirait de grands maux à toute l'Église, et pour ne pas résister à la vocation divine, nous

avons subi le fardeau, nous confiant au secours de celui qui nous l'a imposé. »

Après avoir fait une promotion de cardinaux, il donna une bulle en faveur des Célestins, leur accordant de nombreux priviléges. Charles-le-Boiteux, roi de Sicile, et Charles-Martel, son fils, avaient travaillé à l'élection du pape, et ils avaient sur lui une grande influence. Ils en obtinrent la confirmation du traité qu'il avait fait avec Jacques, roi d'Aragon. En voici les principaux articles : 1° Charles procurera la renonciation de la maison d'Aragon avec l'Église et la révocation de toutes les sentences prononcées contre le roi Pierre, Alphonse, Jacques et Frédéric, ses enfans. 2° Jacques d'Aragon rendra au roi Charles ses trois fils, Louis, Robert et Raymond, Bérenger et tous les autres qu'il tient comme otages ou prisonniers, et toutes les terres ou les places qu'il tient au-delà du Phare. 3° Trois ans après la Toussaint prochaine, 1294, il rendra l'île de Sicile à l'Église romaine, qui la tiendra un an entre ses mains, et ne la restituera à personne sans le consentement de Jacques. Ce traité fut approuvé par Célestin, sauf le consentement du roi de France et de son frère Charles.

L'inexpérience de Célestin, la simplicité de ses manières, et aussi sa droiture, firent beaucoup de mécontens. Ayant remis en vigueur la constitution de Grégoire X sur les conclaves, il mit le comble à l'exaspération de ses ennemis; il conçut dès lors le projet de rentrer dans cette retraite d'où il n'aurait jamais voulu sortir. Il s'en ouvrit à quelques amis; le bruit s'en étant répandu, le peuple de Naples vint enfoncer les portes de son palais,

et il fut obligé de venir apaiser les fureurs de ce peuple, qui ne savait supplier que la menace à la bouche et les armes à la main. C'est un récit touchant que celui de la lutte du saint religieux pour quitter la pourpre. Fleury en rend très bien les vicissitudes dans sa prose limpide; nous voulons la citer pour reposer l'esprit du lecteur au milieu des faits qui nous pressent.

« Cinq jours après il assembla les cardinaux et leur représenta comment il avait passé sa vie dans le repos et la pauvreté, les douceurs qu'il y avait goûtées, les grâces qu'il avait reçues de Dieu, à qui il rapportait tous ses biens sans se rien attribuer; puis il ajouta avec larmes : Mon âge, mes manières, la grossièreté de mon langage, mon peu d'esprit, le manque de prudence et d'expérience me font craindre le péril auquel je suis exposé sur le Saint-Siége; c'est pourquoi je vous demande instamment votre conseil. Puis-je céder en sûreté, et ne sera-t-il pas utile à l'Église que je renonce à un métier que je ne connais pas? Les cardinaux, après y avoir bien pensé, lui conseillèrent de s'essayer encore pendant quelque temps, évitant les mauvais conseils qui nuiraient aux affaires et à sa réputation, et ils lui promirent un heureux succès s'il voulait les croire. Cependant ils lui conseillèrent d'ordonner des processions et des prières publiques, pour demander à Dieu qu'il fît connaître ce qui serait le plus utile à son Eglise.

« On fit donc une procession solennelle depuis la grande église de Naples jusqu'au château du roi, où logeait le pape, comme raconte Ptolomée de Lucques, qui y assista... Le pape parut céder aux supplications du roi,

des évêques et du peuple... C'était au commencement de décembre, vers la Saint-Nicolas, et tout le monde, le roi même, croyait que Célestin ne pensait plus à renoncer.

« Mais le treizième du même mois, jour de Sainte-Luce, il tint un consistoire où étant assis avec les cardinaux, revêtu de la chape d'écarlate et des autres ornemens de pape, il tira un papier fermé, et après avoir défendu aux cardinaux de l'interrompre, il l'ouvrit et le lut en ces mots : Moi, Célestin pape, cinquième du nom, mu de causes légitimes d'humilité, du désir d'une meilleure vie, de ne point blesser ma conscience, de la faiblesse de mon corps, du défaut de science et de la malignité du peuple, et pour retrouver le repos et la consolation de ma vie passée, je quitte volontairement et librement la papauté, et je renonce expressément à cette charge et à cette dignité ; donnant dès à présent au sacré collége des cardinaux la pleine et libre faculté d'élire canoniquement un pasteur à l'Eglise universelle. A cette lecture, les cardinaux ne purent retenir leurs soupirs et leurs larmes ; et Matthieu Rossi, le plus ancien diacre, par ordre de tous, dit à Célestin : Saint-Père, s'il n'est pas possible de vous faire changer de résolution, faites une constitution qui porte expressément que tout pape peut renoncer à sa dignité, et que le collége des cardinaux peut accepter sa résignation. Célestin l'accorda. Rossi dicta la constitution, et elle fut depuis insérée au texte des décrétales.

« Alors Célestin sortit du consistoire, et les cardinaux, après en avoir délibéré, admirèrent sa résignation, et l'ayant fait rentrer, l'exhortèrent à demeurer tranquille

et à prier pour le peuple qu'il laissait sans pasteur. Mais l'état où ils le virent leur fit encore répandre des larmes; car il avait quitté toutes les marques de sa dignité et avait repris l'habit de simple moine. Il avait tenu le Saint-Siége cinq mois et quelques jours depuis son élection, et depuis son sacre trois mois et demi (1). »

CHAPITRE XII.

Boniface VIII. — Son avénement. — La France et l'Angleterre. — Bulle *Clericis laicos*. — Philippe-le-Bel. — Les Colonna. — L'Allemagne. — Commencemens des démêlés de Boniface avec Philippe-le-Bel. — Bulle *Ausculta fili*. — Résistance de Philippe. — Bulle *Unam sanctam*. — Trahison de Philippe. — Il s'empare du pape. — Violences de Nogaret. — Mort de Boniface VIII. — Son pontificat.

Après la cession de Célestin V, les cardinaux s'assemblèrent en conclave, selon la constitution de Grégoire X: leurs délibérations durèrent dix jours; le 24 décembre 1294 ils élurent le cardinal Benoît Gaëtan, prêtre du titre de Saint-Sylvestre et Saint-Martin; il prit le nom de Boniface VIII. C'était un homme énergique et de haute portée, en qui vivait le génie puissant de Grégoire VII et d'Innocent III. Né à Anagni, il s'était appliqué de bonne heure à l'étude du droit civil et canonique. D'abord chanoine de

(1) Fleury, Hist. ecclés., t. XVIII, l. LXXXIX.

Paris et de Lyon, il arriva bientôt à exercer la fonction d'avocat et notaire du pape; en cette qualité, il prit part aux affaires de l'Église, il fut mêlé aussi aux négociations les plus importantes avec les princes de l'Europe. Il fit partie de la légation du cardinal Ottoboni en Angleterre. En 1280, Nicolas III l'adjoignit au cardinal Matthieu Rossi, pour conclure le traité entre Rodolphe, roi des Romains, et Charles Ier, roi de Sicile. L'année suivante, Martin IV l'éleva au cardinalat et l'envoya en Sicile pour dissuader le roi d'accepter un duel avec Pierre d'Aragon. Nicolas IV lui donna une légation en Pouille et en Portugal, puis, l'ayant fait cardinal-prêtre, lui confia plusieurs missions en Sicile et en France. Arrivé au souverain pontificat, il se hâta de révoquer les grâces accordées par Célestin, de la simplicité duquel on avait abusé. Il partit ensuite pour Rome, dans les premiers jours de janvier 1295.

L'avénement de Boniface VIII fut accueilli en Italie par les plus grands témoignages d'estime. Après un pontife qui avait tenu le sceptre d'une main débile, on concevait les plus grandes espérances de l'énergie et de l'expérience de Boniface. On jugera de l'impression qu'il produisit par les lignes suivantes que nous empruntons à Fleury : « Il passa à Anagni, sa patrie, où il fut reçu avec des danses et d'autres marques de réjouissances publiques; et là vint une grande partie de la noblesse romaine, lui offrir la dignité de sénateur qu'il accepta. Rome le reçut comme s'il eût été délivré de la prison des ennemis : la noblesse faisait des courses à cheval, le clergé marchait en procession avec l'encens, en chantant.

Il alla d'abord à Saint-Jean-de-Latran, puis il vint loger à Saint-Pierre, où il fut sacré solennellement le dimanche 16 janvier, puis couronné à la porte de l'église, au haut des degrés, de la couronne que l'on croyait alors avoir été donnée à saint Sylvestre par Constantin. Ensuite le pape marcha en cavalcade à Saint-Jean-de-Latran, accompagné des deux rois à pied, dont le père, roi de Sicile, tenait la bride de son cheval à droite, et le fils, roi de Hongrie, à gauche, et les mêmes princes le servirent à table au festin solennel, la couronne en tête (1). »

Boniface VIII voulut, dès son avénement, travailler à la paix si nécessaire à l'Europe. Il confirma le traité conclu entre Charles, roi de Sicile, et Jacques, roi d'Aragon; mais ce fut en vain, le traité ne fut pas exécuté : Frédéric, frère de Jacques, se maintint en Sicile, malgré tous les efforts du pape. L'année suivante (1296), il fut couronné solennellement à Palerme. A cette nouvelle, Boniface publia contre lui une bulle « où il reprend sommai-
« rement l'affaire de Sicile depuis l'invasion de Pierre,
« roi d'Aragon. Ensuite venant au couronnement de
« Frédéric, il le traite de crime horrible et d'usurpation
« punissable, le déclare nul, aussi bien que l'élection qui
« l'a précédé, défend à ce prince de prendre le nom de
« roi ni de se mêler du gouvernement de la Sicile, et
« lui ordonne de revenir à l'obéissance du Saint-Siége
« dans l'octave de la Saint-Pierre, sous peine de procé-
« der contre lui spirituellement et temporellement. Il dé-
« fend à tous les fidèles, sous peine d'excommunication,

(1) Hist. ecclés., t. XVIII, l. LXXXIX.

« de lui donner aucun secours ni aux Siciliens, et il « révoque tous les priviléges qui leur ont été accordés « par le Saint-Siége. » Ces menaces ne produisirent aucun effet.

Boniface ne fut pas plus heureux dans ses tentatives pour réunir la France et l'Angleterre. La mésintelligence remontait déjà à plusieurs années; une querelle survenue au mois de mai 1292, dans la rade de Bayonne, entre des matelots normands et anglais, amena une rupture entre les deux royaumes. L'année suivante, quatre-vingts navires anglais pillèrent deux cents petits bâtimens français réunis dans les ports de la Normandie, puis ils débarquèrent sur les côtes de l'Aunis et s'avancèrent jusque sous les murs de La Rochelle. Philippe-le-Bel, qui avait déjà refusé de faire droit aux réclamations d'Édouard Ier, menaça de le citer à la cour des pairs s'il ne faisait rendre les deniers enlevés; Édouard s'y refusa, et la guerre fut allumée. Alors Philippe-le-Bel agit envers lui comme Philippe-Auguste avait agi envers Jean-sans-Terre : il le déclara félon et déchu de ses terres de France. Les effets suivirent de près ces menaces, et la terre de Guienne fut enlevée à Édouard. Celui-ci souscrivit alors à toutes les conditions que lui imposa Philippe, mais le roi de France ne se montra pas fidèle à sa promesse. Les deux princes reprirent alors les hostilités, après s'être procuré, chacun de leur côté, autant d'alliés qu'ils purent parmi les monarques de l'Europe. Édouard vit se ranger à son parti Adolphe de Nassau, le duc de Brabant, Amédée de Savoie, Jean II, comte de Bretagne. Philippe eut pour alliés Bailleul, roi d'Écosse, Albert d'Autriche, concurrent

d'Adolphe de Nassau pour l'empire, le dauphin viennois, ennemi d'Amédée de Savoie, enfin Eric, roi de Norwége. Ce fut alors que le pape, alarmé de cette conflagration générale, intervint. Plusieurs tentatives successives échouèrent. Les deux rois continuèrent la guerre et la voix de Boniface fut méconnue.

Il ne lui restait plus alors qu'à pourvoir au salut de l'Eglise et des peuples, dont les intérêts les plus chers étaient méconnus par l'ambition des souverains. « Pour subvenir aux frais de la guerre, ils faisaient, dit Fleury, des impositions de deniers non seulement sur le peuple, mais encore sur le clergé (1); c'est-à-dire qu'ils exerçaient sur l'un et l'autre les plus odieuses exactions. En ces circonstances, Boniface VIII promulgua la bulle *Clericis laicos* dont voici la substance : »

« L'antiquité nous apprend l'inimitié des laïques con- « tre les clercs, et l'expérience du temps présent nous « la déclare manifestement, puisque sans considérer qu'ils « n'ont aucune puissance sur les personnes ni sur les biens « ecclésiastiques, ils chargent d'impositions les prélats et « le clergé, tant régulier que séculier; et ce que nous « rapportons avec douleur, quelques prélats et autres ec- « clésiastiques, craignant plus d'offenser la majesté tem- « porelle que l'éternelle, acquiescent à ces abus. Voulant « donc y obvier, nous ordonnons que tous prélats ou « ecclésiastiques réguliers ou séculiers qui payeront aux

(1) Un lecteur attentif et impartial trouve presque toujours dans Fleury la réfutation même des faits que cet historien avance contre les papes. Ce n'est pas la connaissance des faits qui lui a manqué, mais leur interprétation.

« laïques la décime ou telle autre partie que ce soit de « leurs revenus à titre d'aide, de subvention ou autre, « sans l'autorité du Saint-Siége, et les rois, les princes, « les magistrats et tous les autres qui les imposeront ou « les exigeront, ou qui leur donneront aide ou conseil « pour ce sujet, encourront dès lors l'excommunication, « dont l'absolution sera réservée au Saint-Siége seul, et « ce, nonobstant tout privilége. »

Philippe-le-Bel sentit vivement le coup qui lui était porté : il n'osa pas y répondre directement, mais il essaya d'atteindre indirectement les immunités du clergé, que défendait le pape. Il publia donc deux ordonnances, l'une défendant aux étrangers de demeurer en son royaume et d'y faire le commerce ; l'autre portant défense à toutes personnes, de quelque qualité ou nation qu'elles fussent, de transporter hors du royaume, or ni argent, en masse, en vaisselle, en joyaux ou en monnaie, des vivres, des armes, des chevaux ou des munitions de guerre, sans sa permission expresse, sous peine de confiscation. Le pape répondit promptement à ces atteintes ; « Si l'intention de « ceux qui ont fait cette défense de transport d'or et « d'argent, disait-il, a été de s'étendre à nous et à nos « frères les prélats, et aux autres ecclésiastiques, elle « serait non seulement imprudente, mais insensée, puis- « que ni vous ni les autres princes séculiers n'avez aucune « puissance sur eux, et vous auriez encouru l'excommu- « nication pour avoir violé la liberté ecclésiastique. » Le pape explique ensuite la bulle *Clericis laicos* : il dé- clare qu'il n'a pas défendu absolument au clergé de don- ner au roi quelque secours d'argent pour les nécessités de

l'État, mais seulement de le faire sans la permission du Saint-Siége ; il ajoute que le roi des Romains et le roi d'Angleterre ne refusent pas de subir son jugement pour les différends qu'ils ont avec Philippe, « et il est hors « de doute, ajoute-t-il, que le jugement nous en appar- « tient, puisqu'ils prétendent que vous péchez *contre* « eux. » Il menace enfin le roi de recourir à des moyens plus sévères. La réponse du roi semblait braver le pape : « Nous craignons Dieu et nous honorons les ministres de l'Église, mais nous ne craignons pas les menaces déraisonnables des hommes, sachant que la justice est de notre côté. » On a souvent accusé Boniface VIII d'intolérance : on peut voir déjà si ce reproche est fondé, et de quel côté se trouve la provocation.

En cette année 1296, Célestin V vint à mourir. Lorsqu'il avait abdiqué le souverain pontificat, son successeur résolut de lui donner Rome pour résidence. Il apprit que Célestin avait quitté l'escorte qui l'accompagnait, et qu'il voulait revenir à sa cellule de Sulmone. Boniface, qui craignait avec juste raison que les partis ne réussissent à abuser de la simplicité de ce vieillard, le fit arrêter et conduire avec les plus grands égards, d'abord à Anagni, ensuite au couvent de Frémone en Campanie. Six chevaliers et trente soldats furent préposés à sa garde. Au bout de dix mois, le 13 mai 1286, il fut atteint d'une fièvre violente à laquelle il succomba. Un cardinal, envoyé à cet effet, assista à ses funérailles. Boniface célébra pour lui une messe solennelle à Rome (1).

(1) On peut juger de la partialité des historiens gallicans contre

Les craintes du pape au sujet de son prédécesseur n'étaient que trop fondées, la rébellion des Colonna vint le prouver suffisamment. Leur opposition datait de l'abdication de Célestin, et ils avaient déclaré que jamais ils ne reconnaîtraient son successeur. Boniface VIII signifia à Jacques et à Pierre Colonna de comparaître devant lui pour faire acte d'obéissance. Les deux cardinaux répondirent à la citation par un acte public où ils déclaraient que Boniface n'étant point pape légitime, ils le sommaient de renoncer aux marques de cette dignité, jusqu'à la décision d'un concile général. Boniface publia aussitôt contre eux une bulle où il expose tous les griefs qu'il a contre eux : « Dès le temps du pape Grégoire IX, Jean Colonna, « prêtre-cardinal du titre de Sainte-Praxède, et Odon Co-« lonna, son neveu, se joignirent à l'empereur Frédéric « pour persécuter l'Église, du temps que Matthieu Rossi « des Ursins, beau-frère d'Odon, était sénateur de Rome, « et toutefois le cardinal Jean et sa famille reçurent plu-« sieurs bienfaits de celle de Matthieu, particulièrement « du pape Nicolas III, qui fit cardinal-diacre du titre de « Sainte-Marie, *in via Lata*, Jacques Colonna, fils d'O-« don, fort jeune et fort ignorant, au désavantage du « Saint-Siége et de la famille des Ursins, que Jacques et « Pierre, son neveu, aussi cardinal, ont attaqué en plu-

Boniface par le passage suivant de l'Art de vérifier les Dates : « Boniface lui fit avec joie (à Célestin) des funérailles pompeuses et ordonna que l'Église célébrerait sa mémoire le jour de sa mort. C'est ainsi que, dans le paganisme, des tyrans ont mis quelquefois au rang des dieux leurs maîtres, qu'ils avaient fait mourir après les avoir détrônés. » Voltaire n'aurait pas mieux dit.

« sieurs manières, car ils ont favorisé la révolte de Jac-
« ques, roi d'Aragon, lorsqu'il était ennemi de l'Église,
« et celle des Siciliens, au grand préjudice de Charles,
« roi de Sicile, et du secours de la Terre-Sainte ; et en
« dernier lieu ils ont secrètement aidé le jeune Frédéric,
« frère du roi Jacques, dans son usurpation de la Sicile.
« Nous avons plusieurs fois essayé de ramener ces deux
« cardinaux, tant par des avertissemens charitables que
« par des menaces ; mais voyant qu'ils y étaient insensi-
« bles, nous leur avons étroitement enjoint de remettre
« à notre disposition les terres que tenait Étienne Co-
« lonna, frère du cardinal Pierre, savoir, la ville de Pa-
« lestrine et les châteaux de Colonna et de Zagarole, et
« de n'y recevoir ni Frédéric ni ses fauteurs. Mais les
« deux cardinaux, loin d'exécuter cet ordre, ne sont point
« revenus auprès de nous. Nous avons donc résolu d'user
« de notre puissance pour dompter leur orgueil, et de
« l'avis des autres cardinaux, nous privons ces deux re-
« belles, savoir, Jacques du titre de Sainte-Marie *in
« via Lata*, et Pierre du titre de Saint-Eustache, de la
« dignité du cardinalat et de tous les droits, honneurs et
« émolumens qui y sont annexés; nous les dépouillons
« de tous leurs bénéfices, et les déclarons incapables à
« perpétuité d'être élus papes ou cardinaux, ou pour-
« vus de quelque bénéfice ou dignité que ce soit, à la
« distance de cent milles de Rome. Nous les excommu-
« nions avec tous ceux qui les reconnaîtront encore pour
« cardinaux ou qui adhéreront à leur schisme, et nous
« déclarons tous les descendans de Jean Colonna, jusqu'à
« la quatrième génération, incapables de tous bénéfices.

« Enfin, nous ordonnons auxdits Jacques et Pierre de
« comparaître devant nous dans dix jours, sous peine de
« confiscation de tous leurs biens, meubles et immeu-
« bles. 10 mai 1296. »

Les Colonna n'ayant tenu aucun compte de cette bulle, Boniface confirma la sentence en y ajoutant la condamnation de cinq de leurs parens, dont l'un, Jacques Colonna, était surnommé Sciarra, c'est-à-dire Querelle. Deux ans après, il fit abattre les palais et les maisons qu'ils avaient à Rome, et prêcha contre eux une croisade avec les mêmes indulgences que pour le pèlerinage d'outre-mer. Il donna pour légat à cette armée le cardinal Matthieu d'Aquasparta, évêque de Porto. Nepi assiégée se rendit à composition : cet échec abattit l'audace des Colonna, ils vinrent à Rieti se jeter aux pieds du pape. Celui-ci leur accorda leur pardon et l'absolution de l'excommunication; en retour ils lui livrèrent Palestrine, dont il fit abattre les fortifications; mais l'année ne se passa pas sans une nouvelle révolte.

L'Allemagne était toujours déchirée par des dissensions sans cesse renaissantes. Le 23 juin, Adolphe de Nassau, élu six ans auparavant, fut déposé par les électeurs; Albert d'Autriche fut élu à sa place; Adolphe voulut défendre ses droits, et il fut tué près de Spire, les armes à la main. Le pape n'approuva pas l'élection d'Albert, et il le cita devant lui après l'avoir excommunié. Il nomma vicaire de l'empire, en Italie, Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, et il lui faisait espérer l'empire. Charles se rendit en Italie, et le pape le combla de faveurs. Le principal but de son voyage, c'était d'aider

Charles-le-Boiteux à reconquérir la Sicile et de pacifier l'Italie.

Fatigués de combats, les rois d'Angleterre et de France choisirent le pape pour arbitre de leurs différends. Le 28 juin 1298, Boniface VIII rendit son jugement en plein consistoire, devant une foule immense, attirée au Vatican par la grandeur de ce débat. Les deux princes prirent cette sentence pour base du traité qu'ils conclurent en 1303 (1).

Nous voici arrivés à l'époque la plus importante et la plus calomniée du pontificat de Boniface, ses démêlés avec Philippe-le-Bel. Reprenons les choses d'un peu plus haut.

Dès que Philippe-le-Bel fut monté sur le trône, il se livra à toutes sortes de prodigalités, et il dut bientôt recourir à des moyens extrêmes pour faire face à ses dépenses ; il pressura ses peuples, il s'empara des richesses du clergé, enfin il descendit plus bas, il altéra la fabrication des monnaies. Pendant quelque temps, Philippe mit une certaine mesure à ses exactions ; mais bientôt il attaqua

(1) « Cette pièce fait honneur à l'impartialité de Boniface, quoiqu'il n'eût pas sujet d'être content du roi de France. Ce n'est pas ainsi, à la vérité, qu'en parlent la plupart des historiens français. A les en croire, Boniface montra dans cette occasion une partialité si outrée pour le roi d'Angleterre, que l'évêque de Durham chargé d'apporter la bulle en France, l'ayant lue en présence du roi, des princes du sang et des principaux seigneurs, elle causa le plus grand étonnement à toute l'assemblée. Le comte d'Artois, ajoutent-ils, ne pouvant contenir son indignation, l'arracha des mains du prélat et la mit en pièces. Mais ce récit est hautement démenti non seulement par la bulle qu'il attaque, mais aussi par la docilité avec laquelle les deux rois obéirent à cette sentence arbitrale. » (Art de vérifier les Dates, art. Boniface VIII.)

ouvertement le clergé. En 1298, il profita de l'absence de l'évêque de Laon, suspendu de ses fonctions et cité en cour de Rome, pour dépouiller cette église. Une fois sur cette pente, il ne s'arrêta plus : il confisqua les legs faits au profit d'œuvres de bienfaisance, par Jean, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile; il poussa l'audace jusqu'à empêcher l'installation de l'archevêque de Reims, pour jouir plus long-temps des revenus de son église. Écrasés d'impôts et de vexations, le peuple et le clergé portèrent leurs plaintes aux pieds du souverain pontife. Il fallait prendre un parti ; Boniface n'hésita pas, il prit celui de la justice et des opprimés.

Parmi les évêques qui se plaignaient le plus amèrement du roi de France, il en était un que Philippe haïssait particulièrement, c'était Bernard de Saisset. Le pape l'avait naguère nommé au siége de Pamiers, qu'il venait d'ériger en évêché; de plus, il l'avait chargé de le représenter en France en qualité de légat. Or, le légat reprenait rigoureusement Philippe ; il avait déclaré qu'il ne tenait rien de lui, et qu'il le regardait comme un mauvais roi ; enfin il le flétrissait du reproche de faux-monnoyeur. Philippe dissimula. Sous prétexte de pourvoir aux embarras du royaume, il fit venir à Senlis ses grands feudataires et plusieurs docteurs; Bernard était du nombre. Le roi le fit arrêter et le fit jeter en prison, le confiant à la garde d'Ascelin, archevêque de Narbonne, pour qu'il le dégradât et qu'il le livrât ensuite au bras séculier. En même temps, il fit partir pour Rome un envoyé, pour présenter les faits au pape de manière à obtenir la dé-

gradation de Bernard, qui serait livré à la justice du roi comme un scélérat incorrigible.

Le 5 décembre 1301, Boniface ayant appris le sort de l'évêque de Pamiers, envoya en France Jacques des Normands, archidiacre de Narbonne, notaire et nonce de l'Église romaine. Il était porteur de plusieurs lettres adressées, soit au roi, soit aux prélats. Il rappelait au premier les libertés dont l'Église avait toujours joui; il lui enjoignait de mettre Bernard en liberté, pour qu'il pût se présenter auprès de lui. Il convoquait les autres à un concile à Rome pour le 1er novembre 1302. En même temps, il lui adressait la bulle si fameuse: *Ausculta fili carissime.* En voici le sommaire:

« Dieu nous a établi sur les rois et les royaumes pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayez point de supérieurs, et que vous ne soyez point soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique. Qui pense ainsi est un insensé, et qui le soutient opiniâtrément est un infidèle, séparé du troupeau du bon pasteur. Or, l'affection que nous vous portons, ne nous permet pas de dissimuler que vous opprimez vos sujets ecclésiastiques et séculiers, les seigneurs, la noblesse, les communautés et le peuple; de quoi nous vous avons souvent averti, sans que vous en ayez profité. Pour venir plus au détail, quoiqu'il soit certain que le pape a la souveraine disposition des bénéfices, soit qu'ils vaquent en cour de Rome ou dehors, et que vous ne pouvez avoir aucun droit de les conférer sans l'autorité du Saint-Siége,

toutefois, vous empêchez l'exécution de ces collations quand elles précèdent les vôtres, et vous prétendez être juge en votre propre cause. En général, vous ne reconnaissez d'autres juges que vos officiers pour vos intérêts, soit en demandant, soit en défendant. Vous traînez à votre tribunal les prélats et les autres ecclésiastiques de votre royaume, tant réguliers que séculiers, tant pour les actions personnelles que pour les réelles, même touchant les biens qu'ils ne tiennent pas de vous en fief. Vous exigez d'eux des décimes et d'autres levées, quoique les laïcs n'aient aucun pouvoir sur le clergé. Vous ne permettez pas aux prélats d'employer le glaive spirituel contre ceux qui les offensent, ni d'exercer leur juridiction sur les monastères dont vous prétendez avoir la garde. Enfin, vous traitez si mal la noble Église de Lyon, et l'avez réduite à une telle pauvreté, qu'il est difficile qu'elle s'en relève; et toutefois, elle n'est point de votre royaume. Nous sommes parfaitement instruits de ses droits, en ayant été chanoine. Vous ne gardez point de modération dans la perception des revenus des églises cathédrales vacantes, ce que, par abus, vous appelez régale. Vous consumez ces fruits, et tournez en pillage ce qui a été introduit pour les conserver. Nous ne parlons point maintenant du changement de la monnaie et des autres griefs dont nous recevons des plaintes de tous côtés; mais pour ne pas nous rendre coupable devant Dieu, qui nous demandera compte de votre âme, voulant pourvoir à votre salut et à la réputation d'un royaume qui nous est si cher, après en avoir délibéré avec nos frères les cardinaux, nous avons par d'autres lettres appelé de-

vant nous les archevêques, les évêques sacrés ou élus, les abbés de Cîteaux, de Cluny, de Prémontré, de Saint-Denis en France et de Marmoutier, les chapitres des cathédrales de votre royaume, les docteurs en théologie, en droit canon et en droit civil, et quelques autres ecclésiastiques, leur ordonnant de se présenter devant nous, le premier jour de novembre prochain, pour les consulter sur tout ce que dessus, comme personnes qui, loin de vous être suspectes, sont affectionnées au bien de votre royaume dont nous traiterons avec eux. Vous pourrez, si vous croyez y avoir intérêt, vous y trouver en même temps, par vous-même ou par des envoyés fidèles et bien instruits de vos intentions. Autrement nous ne laisserons pas de procéder en votre absence, ainsi que nous jugerons à propos. » La lettre finit par une exhortation à secourir la Terre-Sainte.

Philippe-le-Bel ayant reçu cette lettre, convoqua les seigneurs, en présence desquels il la fit jeter au feu. Jacques des Normands fut mis en prison, et l'on publia à son de trompe cette exécution par toute la ville. Les seigneurs et les cardinaux écrivirent au pape pour lui représenter qu'il ne devait pas empiéter sur le temporel du roi de France; et en effet, Philippe avait eu l'habileté de poser la question en ces termes : il se représentait comme résistant aux tentatives d'usurpation de Boniface. Comme la lettre *Ausculta fili* ne renfermait rien de semblable, il y avait introduit une phrase qui exprimait formellement ce qu'il reprochait au pape. Pierre de Flotte, digne ministre d'un roi faux-monnoyeur, produisit ces fausses écritures. Ayant suffisamment excité les barons et les seigneurs

contre le pape, voici la réponse que Philippe lui-même adressa au chef de l'Église : « Philippe, roi de France « par la grâce de Dieu, à Boniface soi-disant pape, peu « ou point de salut. Sache, ta très grande fatuité, que « pour le temporel, nous ne sommes soumis à personne ; « que la collation des bénéfices et des prébendes vacan- « tes, nous appartient par le droit de notre couronne ; « que les fruits de ces bénéfices sont à nous ; que les « provisions que nous avons données et que nous don- « nerons, sont valides et pour le passé et pour l'ave- « nir, et que nous en maintiendrons courageusement « les possessions envers et contre tous. Ceux qui « croient autrement, nous les réputons fous et en dé- « mence. »

Ainsi le véritable état de la question se trouvait tout-à-fait obscurci par un faux et par un mensonge. Boniface VIII, pas plus qu'Innocent III et Grégoire VII, n'avait oublié la distinction entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle si souvent posée par les papes des premiers siècles (1). Seulement il soutenait la subordination de celle-ci à celle-là (2), et il ne croyait pas empiéter sur le temporel par cette doctrine (3) ; le *droit public*, au

(1) Greg. VII, Ep., l. VIII, 21, ad Hermann., ap. Labb., Conc., t. x. Dans cette lettre il cite même le texte si formel de Gélase. — Innoc. III, Decret., lib. II, tit. I de Jud., c. 13 ; id., l. IV, tit. XVII, c. 17 ; Gest. Innoc. III, nos 62, 63 ; Baluz., Ep. Innoc., t. I ; Rat. Decret., dist. IV, 96 ; Bonif. VIII, *passim*. — Nous reviendrons sur cette assertion dans la conclusion de cette troisième partie.

(2) Toujours comme Grégoire VII et Innocent III.

(3) Pouvoir du pape au moyen âge, p. 307 et suiv.

moyen âge, autorisait parfaitement ces prétentions (1). C'était, au reste, l'opinion de la cour de Rome, et les cardinaux assemblés, répondant aux seigneurs et aux prélats, se hâtèrent de désavouer les paroles que l'on prêtait au pape : « Le pape et nous, maintenons volontiers l'af-
« fection et la charité sincère qui a régné depuis long-
« temps entre nos prédécesseurs et le roi de France Phi-
« lippe, et nous travaillons à l'affermir de plus en plus.
« Vous devez être assurés que le pape n'a jamais écrit
« au roi, qu'il dût reconnaître tenir de lui le temporel
« de son royaume ; et le même Jacques des Normands
« assure qu'il n'a jamais rien dit au roi de semblable.
« C'est pourquoi, la proposition que Pierre de Flotte a
« faite, en présence du roi, des prélats et de vous, est
« sans fondement. » Dans sa réponse aux prélats, le pape dit aussi : « Nous savons d'ailleurs ce que Pierre
« de Flotte, borgne de corps et aveugle d'esprit, et quel-
« ques autres ont avancé dans le parlement tenu à Pa-
« ris pour conduire le roi de France dans le précipice.
« Vous auriez dû vous y opposer : mais la crainte des
« puissances temporelles l'a emporté. Vous deviez au
« moins ne pas écouter ces discours schismatiques, ou
« ne les pas rapporter ensuite. »

Le temps fixé pour le concile était arrivé, et Philippe avait retenu auprès de lui presque tous les prélats français qui avaient voulu s'y rendre ; quelques uns seulement se trouvèrent à Rome. Le pape ouvrit le concile le 30 octobre.

(1) Nous avons vu dans quelle mesure par rapport à l'excommunication et déposition des princes, t. II, c. XII, XIII et XIV.

En présence des députés du clergé français, le cardinal de Porto prit la parole au nom des cardinaux ses collègues; il déclara : que le pape et le sacré collége avaient agi de concert dans l'affaire présente; que dans la bulle *Ausculta fili,* adressée au roi, rien ne tendait à obliger le roi à reconnaître qu'il tenait son temporel du pape; que l'on parlait à la vérité d'un billet exprimant cette prétention, mais que le pape n'y avait aucune part. Boniface se leva ensuite, il déclara que Pierre de Flotte avait falsifié sa lettre au roi; que la véritable copie en avait été cachée aux prélats et aux seigneurs pour leur faire croire qu'il voulait empiéter sur le temporel du roi; il ajouta : « Il y a quarante ans que nous sommes experts « en la science du droit, et nous savons qu'il y a deux « puissances ordonnées de Dieu. Qui donc osera ou « pourra croire qu'une telle fatuité, une telle ignorance « nous ait pu entrer dans l'esprit? Nous affirmons qu'en « aucun cas, en aucune manière, nous ne voulons usur- « per la juridiction du roi..... Mais le roi ne peut nier « qu'il ne nous soit soumis pour raison de péché (1). »

C'est dans ce concile que le pape promulgua la bulle si célèbre *Unam sanctam,* dont voici le sommaire : « Nous croyons et confessons une Église sainte, catho- « lique et apostolique, hors laquelle il n'y a point de « salut; nous reconnaissons aussi qu'elle est unique; « que c'est un seul corps, qui n'a qu'un chef et non pas « deux, comme un monstre. Ce seul chef est Jésus-Christ,

(1) Hist. du Différ. de Phil. et du pape, p. 77. — Fleury a passé tous ces faits sous silence.

« saint Pierre, son vicaire, et le successeur de saint Pierre.
« Soit donc les Grecs, soit d'autres qui disent qu'ils ne
« sont pas soumis à ce successeur ; il faut qu'ils avouent
« qu'ils ne sont pas des ouailles de Jésus-Christ, puis-
« qu'il a dit lui-même qu'il n'y a qu'un troupeau et
« qu'un pasteur. Nous apprenons que sous cette Église
« et en sa puissance sont deux glaives, le spirituel et le
« temporel : mais l'un doit être employé par l'Église et
« par la main du pontife ; l'autre pour l'Église, et par la
« main des rois et des guerriers, suivant l'ordre ou la
« permission du pontife. Or, il faut qu'un glaive soit sou-
« mis à l'autre, c'est-à-dire la puissance temporelle à la
« spirituelle ; autrement elles ne seraient point ordon-
« nées, et elles doivent l'être, selon l'apôtre. Suivant
« le témoignage de la vérité, la puissance spirituelle doit
« instituer et juger la temporelle, et ainsi se vérifie, à
« l'égard de l'Église, la prophétie de Jérémie : Je t'ai
« établi sur les nations et les royaumes..... Donc si la
« puissance terrestre s'égare, elle sera jugée par la spi-
« rituelle ; si c'est une moindre puissance spirituelle qui
« manque, elle sera jugée par la supérieure ; mais c'est
« Dieu seul qui juge la souveraine puissance spirituelle,
« puisque l'apôtre dit : L'homme spirituel juge de tout,
« et personne ne le juge : donc, quiconque résiste à cette
« puissance, résiste à l'ordre de Dieu : si ce n'est qu'il
« mette deux principes, comme Manès, ce que nous ju-
« geons faux et hérétique. Enfin, nous déclarons et dé-
« finissons qu'il est de nécessité et de salut, que toute
« créature humaine soit soumise au pape. Daté du 18 no-
« vembre 1302. »

Voici de cette bulle une savante et complète explication. Nous l'empruntons à M. Rohrbacher : « Cette bulle étant dogmatique, il faut plus s'attacher à la conclusion qu'aux prémisses (1). Elle définit que toute créature humaine, autrement toute puissance parmi les hommes, est soumise au pontife romain ; elle définit en un mot que la puissance temporelle est subordonnée à la puissance spirituelle, chose reconnue par les défenseurs mêmes de Philippe-le-Bel, tels que Gilles Romain et Jean de Paris, et déjà consignée dans le droit canon par la décrétale *Novit* d'Innocent III. Si Boniface rappelle cette doctrine, et en fait une décision, la raison en est facile à comprendre. Philippe ne voulait point reconnaître dans la pratique, la souveraineté spirituelle du pontife à reprendre de péché qui que ce fût, et par suite lui refusait ouvertement l'obéissance, et empêchait les prélats de la lui rendre. Pour donc qu'un aussi pernicieux exemple n'occasionnât pas un grave scandale dans l'Eglise, il était urgent de déclarer que par nécessité de salut, toute créature humaine, c'est-à-dire (dans le sens de l'épître de saint Pierre, d'où cette expression est tirée), toute puissance humaine est soumise au pontife romain. L'exposé de la bulle tend à prouver que la souveraineté temporelle n'exempte point le prince de cette subordination à *la puissance directive et ordinative*, comme l'appelle Gerson. Des diverses raisons qu'apporte Boniface, il n'en est pas une qui lui appartienne en propre : toutes sont empruntées

(1) Fleury établit la même distinction, mais pour en tirer une preuve contre Boniface VIII.

aux Pères de l'Eglise. D'abord que l'Eglise soit une, que son chef soit unique, et que ce chef soit le successeur de saint Pierre; cela est de foi. Ce qu'il dit des deux glaives et de leur subordination, est pris mot à mot d'un des plus illustres docteurs de l'Eglise des Gaules, saint Bernard, et ne signifie d'ailleurs que la subordination générale du temporel au spirituel, de la force à la justice, comme du corps à l'âme, doctrine enseignée bien avant lui et par saint Grégoire de Nazianze et par Isidore de Péluse, et par Yves de Chartres, et par Hugues de Saint-Victor, et par Alexandre d'Halès, et par saint Thomas. Qu'il appartienne à la puissance spirituelle d'instituer la puissance terrestre et de la juger, si elle n'est pas bonne, cela se trouve en toutes lettres dans un des plus fameux docteurs de Paris, Hugues de Saint-Victor, et équivalemment dans la consultation de la nation française pour substituer Pépin-le-Bref à Childéric, dans le discours de Charles-le-Chauve au concile de Toul, dans la lettre de l'empereur Louis II à Basile de Constantinople, sans parler du reste. L'application au sacerdoce chrétien, des paroles dites au prophète Jérémie, avait été faite bien avant lui (suivant les citations); quant à la remarque que Moïse ne dit pas dans les principes, mais dans le principe, Dieu créa le ciel et la terre, elle est fondée sur l'interprétation la plus haute qu'aient ait donnée du premier mot de la Genèse et les docteurs de la synagogue, et les Pères de l'Eglise; savoir, que le principe dans lequel Dieu créa le ciel et la terre, est la sagesse éternelle, le verbe, le fils, par qui toutes choses ont été faites, qui lui-même, dans l'Evangile, l'appelle le principe,

et que saint Paul appelle également le principe dans lequel toutes choses ont été créées, et tiennent ensemble. Saint Ambroise, en rappelant les divers sens que l'on donne à cette parole, sens qui ne s'excluent pas les uns les autres, dit positivement : « C'est dans ce principe, c'est-« à-dire dans le Christ, que Dieu a fait le ciel et la terre, « parce que toutes choses ont été faites par lui, et que « sans lui, rien n'a été fait. Ce qui a été fait, était vie en « lui, parce que c'est en lui que tout subsiste. » Or, ce Christ, alpha et oméga, principe et fin de toutes choses, ce Christ à qui a été donné toute puissance au ciel et sur la terre, n'a établi qu'une loi pour toute créature humaine, qu'un interprète infaillible de cette loi, l'Eglise catholique, et dans cette Eglise qu'un chef, son organe nécessaire. Donc, prétendre que la puissance temporelle est indépendante, soit de la loi divine, soit de l'Eglise catholique, soit du pape, c'est supposer nécessairement que, pour la puissance temporelle, il est un autre principe que le Christ ; que ce n'est pas dans ce seul principe, mais dans plusieurs, que Dieu a créés, et qu'il gouverne le ciel et la terre ; c'est tomber nécessairement dans un dualisme manichéen. Ainsi, pour ce qu'elle décide et pour les preuves sur lesquelles elle s'appuie, la bulle *Unam sanctam* est conforme à la tradition des Pères et des docteurs (1). »

Après cette citation, un peu longue mais nécessaire, hâtons-nous de revenir au récit des événemens.

(1) Des rapports naturels entre les deux puissances, par M. l'abbé Rohrbacher.

Quelques jours après la promulgation de la bulle *Unam sanctam*, Boniface envoya en France le cardinal Lemoine, prêtre du titre de Saint-Marcellin. Son instruction renfermait douze articles par lesquels le roi se devait désister de ses prétentions. Celui-ci répondit article par article, niant ce qui lui était imputé, et refusant toute satisfaction. Cette réponse assez respectueuse dans la forme, était destinée à endormir Boniface, et à cacher un grand coup que le roi voulait frapper. En effet, le 12 mars 1303 (1), ce prince assembla les seigneurs et les prélats. Guillaume de Nogaret, docteur et chevalier, se leva et lut une requête contre Boniface, laquelle contenait les articles suivans: 1° Boniface n'est point pape, il occupe injustement le Saint-Siége, et il y est entré par de mauvaises voies. 2° Il est hérétique manifeste, coupable de plusieurs espèces d'hérésies, et entièrement retranché du corps de la sainte Eglise. 3° Il est simoniaque si horriblement, qu'il prétend ne pouvoir commettre de simonie. 4° Enfin, il est chargé d'une infinité de crimes énormes, où il est tellement endurci, qu'il est incorrigible et ne peut plus être toléré sans le renversement de l'Eglise. Après avoir articulé ces griefs, Nogaret suppliait le roi d'assembler un concile pour juger ce *malheureux*, et pourvoir l'Eglise d'un pasteur.

Boniface ayant répondu par une bulle d'excommunication contre Philippe, ce prince continua la procédure. Guillaume-du-Plessis présenta une requête plus violente encore que celle de Nogaret. Le roi en appela au concile, et,

(1) Ou 1302, avant Pâques. On comptait l'année à partir de cette fête.

chose qui serait inouïe, si l'on ne savait que l'imposture et la violence étaient ses moyens les plus ordinaires pour arriver à son but, il obtint dans son royaume sept cents actes d'adhésion à cet appel. Voici quelques passages des réponses du pape à toutes les calomnies intentées contre lui : « ..... Qui a jamais ouï dire que nous fussions héré-« tique, ou que quelqu'un fût noté comme tel, non seu-« lement dans notre famille, mais dans toute la compagnie « d'où nous tirons notre origine? Autrefois, quand nous « accordions des grâces à ce prince, nous étions catholi-« que; mais depuis que nous lui avons fait des reproches « pour le guérir de ses péchés, il s'est emporté à ces ca-« lomnies. Nous lui envoyâmes, il y a quelque temps, Jac-« ques des Normands, notre notaire, avec une lettre con-« tenant les articles des excès qu'il commettait; alors il en-« tra en furie, il commença à nous dire des injures; mais « quand il crut que nous cessions cette poursuite, il revint « aux termes d'humilité, et nous traita dans ses lettres de « très saint Père en Jésus-Christ. Maintenant, parce que, « poussé par notre conscience, nous ne pouvons nous « empêcher de travailler à sa correction, il regimbe con-« tre nous, et nous rend le mal pour le bien, nous char-« geant d'injures plus atroces que les premières..... L'au-« torité des papes ne sera-t-elle pas avilie, si on ouvre « ce chemin aux princes? Sitôt que le pape voudra entre-« prendre la correction d'un grand, on le traitera d'héré-« tique et de pécheur scandaleux. Dieu nous garde de « donner, de notre temps, un si pernicieux exemple! « Loin de nous une négligence et une lâcheté si crimi-« nelles: il faut trancher un tel abus dès sa racine. Quoi,

« donc, prétend-on nous demander un concile contre « nous-mêmes, car on ne peut l'assembler sans nous? « Nous devrions l'empêcher en pareil cas, même contre « les autres prélats. » Il conclut en menaçant le roi et ses adhérens de procéder contre eux en temps et lieu, selon qu'il sera expédient.

Mais ces tristes événemens approchaient d'une solution plus lamentable encore. Avant de la raconter, il nous faut revenir sur nos pas et reprendre le récit des autres actes du pontificat de Boniface, que nous avons interrompu pour suivre l'histoire de ses démêlés avec Philippe-le-Bel.

Ce n'était pas seulement vis-à-vis de la France que Boniface soutenait les intérêts du Saint-Siége. Il voulait établir en Hongrie, Charles Robert, petit-fils de Charles-le-Boiteux, roi de Naples. Les seigneurs hongrois s'y opposèrent et offrirent la couronne à Wenceslas, petit-fils de Bela IV. Celui-ci refusa, mais leur donna son fils Ladislas, qui fut couronné. Boniface lui en fit de vifs reproches. Plus tard il prononça l'interdit. En Espagne, il légitima les fils de Sancho-le-Brave, qui avait épousé Demarci de Maluin, sa parente. En 1303, voyant les efforts de Philippe-le-Bel, il chercha à se faire des alliés d'Albert d'Autriche et de Frédéric de Sicile. Il reconnut le premier, roi des Romains; il confirma le traité fait par le second avec Charles de Valois et Robert, duc de Calabre, traité qui donnait à Frédéric la Sicile. Enfin Boniface VIII canonisa Louis IX, et, par une bulle du 2 février 1300, il institua le Jubilé.

La résistance courageuse de Boniface excitait et désespérait de plus en plus Philippe-le-Bel; selon l'expression

du pape, il entrait en furie et faisait entendre contre lui les plus horribles menaces. N'ayant pu vaincre le pontife, il résolut de s'emparer de lui et de le faire amener à Lyon pour y être jugé par un concile. Pour cette ténébreuse expédition, il avait besoin de ministres dont la conscience ne reculât ni devant le métier d'espion, ni devant celui de bourreau. Guillaume de Nogaret, ce *chevalier-ès-lois*, ce docteur en mensonge et en trahison, s'offrit naturellement à lui; il lui adjoignit trois hommes de la même valeur, Jean Mouschet, aussi chevalier, et deux docteurs. L'entreprise était menée par Etienne Colonna et quelques autres italiens, ennemis personnels du pape. Arrivés en Toscane, les suppôts de Philippe s'arrêtèrent dans un château appartenant à Jean Mouschet; de là ils dépêchèrent des agens en divers lieux pour acheter des traîtres et soudoyer des complices. Ostensiblement ils faisaient courir le bruit qu'ils étaient venus négocier un accord entre le pape et le roi. Ce prétexte leur attira la sympathie générale et facilita singulièrement leurs démarches.

Pendant que ce complot s'ourdissait dans l'ombre, Boniface habitait tranquillement Anagni, sa patrie, où il s'était retiré avec ses cardinaux. Il y travaillait à une bulle où il prononçait une excommunication plus terrible contre Philippe-le-Bel. La nouvelle de sa publication hâta sans doute l'exécution du complot. La veille, c'est-à-dire le 7 septembre 1303, Guillaume de Nogaret, Sciarra Colonna et quelques seigneurs du pays entrèrent à Anagni à la tête de trois cents chevaux et d'un nombre considérable de fantassins. Cette troupe portait les ban-

nières du roi de France et elle poussait les cris réitérés de *meure le pape Boniface! vive le roi de France!* Elle se dirigea vers le palais Gaëtano, par lequel il fallait passer pour arriver à celui du pape. Ce palais était occupé par le marquis Pierre Gaëtano et Corticelli, son fils, neveux de Boniface. Malgré leur résistance, les conjurés forcèrent les portes et s'emparèrent de deux cardinaux. Cette victoire n'était pas décisive. Nogaret, qui ne se voyait pas appuyé par le peuple, douta du succès, et alla trouver le capitaine et le podestat d'Anagni, qui n'osèrent pas lui refuser un secours qu'il demandait au nom du roi de France. De là il se rendit sur la place publique, fit sonner le tocsin, parla au peuple, et l'entraîna contre celui qui l'avait comblé de bienfaits. Arnulfi, un des grands seigneurs de la campagne de Rome, Gibelin, ennemi acharné du pape, se mit à la tête du mouvement populaire. Le palais pontifical, attaqué, résista peu, les cardinaux s'enfuirent, les uns vaincus par la peur, les autres gagnés par les Français; les serviteurs eux-mêmes abandonnèrent leur maître. Deux hommes restèrent seuls fidèles à Boniface, Nicolas Boccassini, cardinal évêque d'Ostie, et Pierre d'Espagne, cardinal évêque de Sabine.

Abandonné par tous les siens, menacé par une troupe furieuse, Boniface VIII ne sentit pas faiblir son courage; il s'écria : Puisque je suis trahi, puisque je suis indignement livré entre les mains de mes ennemis comme le sauveur du monde, pour être mis à mort, je saurai du moins mourir en pape. — Aussitôt il se fit revêtir de la chape qu'on appelait le manteau de saint Pierre, plaça

sur sa tête la tiare nommée la couronne de Constantin, puis, prenant la croix et les clefs, il s'assit sur son trône. Au même instant, les révoltés se précipitèrent dans la salle. Sciarra Colonna s'avança l'insulte à la bouche, la rage dans les yeux : « Renonce à la papauté, lui cria-t-il. — Je renoncerai plutôt à la vie, voilà ma tête, voilà *mon cou;* mais je mourrai pape. Et toi, Nogaret, le dernier des hommes, tu es l'auteur des maux de la chrétienté ; sois maudit, toi et ton maître le roi de France.... Soyez maudits l'un et l'autre jusqu'à la quatrième génération...; pour moi, je suis fier et je me consolerai facilement de me voir condamné par des *Pataréens* pour la cause de l'Église. »

Ce mot s'adressait à Nogaret dont le grand-père avait été brûlé vif comme hérétique; couvert de confusion, il se tut. Sciarra Colonna, plus lâche, frappa le saint vieillard de son gantelet de fer. A ce signal sacrilége, les soldats se précipitèrent sur lui, le traînèrent hors du palais, et le promenèrent par la ville, monté sur un mauvais cheval sans selle et sans brides, exposé aux plus sanglans outrages. Il fut ensuite jeté dans une affreuse prison, et placé sous la garde d'un capitaine florentin, nommé Renaldo de Supino. Là, privé de tout, il serait mort de faim si une pauvre femme du peuple ne lui eût apporté un peu de pain et quatre œufs.

Cependant les habitans d'Anagni sentirent pénétrer dans leur cœur le remords d'avoir laissé outrager leur père. Ils s'assemblèrent, prirent les armes, et se portèrent, au nombre de dix mille, vers la prison où gémis-

sait Boniface. En même temps l'air retentissait des cris: Vive notre pape, meurent les traîtres! Les gardes ayant opposé de la résistance, furent massacrés; Nogaret et Sciarra honteusement chassés. On rompit les chaînes du pontife, et on l'apporta en triomphe au milieu de la place publique. Il y eut alors une scène pleine de larmes et de joie. Les habitans d'Anagni se pressent en foule autour du saint-père, tous veulent baiser le bord de ses vêtemens, et lui parler. Exténué de fatigue et de faim, brisé par les émotions, il leur raconte ce qu'il a souffert et pleure avec eux; enfin, il promet les bénédictions du ciel à ceux qui lui donneront un peu de pain et de vin (1).

Ayant répondu à l'élan de tout ce peuple, Boniface partit pour Rome: il voulait y assembler un concile et punir ceux qui avaient outragé en lui la majesté divine. Mais les souffrances de la captivité avaient usé ce qui lui restait de force; il mourut le 11 octobre 1303. Ses ennemis ont calomnié jusqu'à sa dernière heure, ils ont prétendu qu'il était mort *enragé*. Presque tous les écrivains gallicans ont répété ce mensonge (2). Loin d'être frappé de cette mort digne d'un réprouvé, ce grand pontife, selon l'expression d'un de ses contemporains, *succomba*

(1) Tout ce récit est tiré des auteurs contemporains les *plus authentiques*. — J. Villani, Chr., c. 63 et seq. — Félix Osius, p. 160 et seq. — Ant. Sandini, Vit. Pont., t. II. — Thom. Walsingham, Hist., p. 87. — Giovann., Chr., t. III. — Ap. Rayn. ann. 303. — Muratori.

(2) Fleury dit qu'il mourut de chagrin.

exténué de fatigue, à force d'avoir lutté pour la foi véritable (1). Trois ans après on ouvrit son tombeau, et son corps fut trouvé intact; on put voir alors, dit Henri de Sponde, qu'il ne s'était pas rongé les bras et les mains, comme l'avancèrent ses détracteurs (2).

La chrétienté tout entière s'émut du sacrilége attentat d'Anagni. Le pieux évêque de Marianensis fait entendre ces prophétiques paroles : « Le roi de France « aura une grande joie, mais bientôt dans son cœur les « larmes et le deuil chasseront l'allégresse ; car pour un « si grand attentat le jugement du Seigneur Dieu tom- « bera pesant et terrible sur lui et sur sa postérité; il « portera de grandes peines, il souffrira de grandes dou- « leurs, et de toutes parts on s'élèvera contre lui et « contre ses fils (3). » Dante, le vieux Gibelin, donna à ces plaintes l'immortelle consécration de sa poésie : « Je « vois le *fleurdelisé* entrer dans Anagni, et le Christ « prisonnier dans la personne de son vicaire; je le vois « encore une fois moqué; je vois renouveler le vinaigre « et le fiel; je le vois mourir entre deux larrons vivans.

(1) Muratori, t. III, p. 668.

(2) C'est un passage des *Grandes Chroniques de Saint-Denis* qui a donné lieu à ce mensonge répété jusqu'à nos jours; le voici : « De- « dans Romme s'en alla et si reçut et par le flux de ventre, si comme « lon dit en chéant en frennésie, si qu'il mangeoit ses mains, furent « oys de toutes parts par le chassel, les tonnoures et vues les foudres « non aicoutumées et non apparents ès contrées voisines. Ice'il pape « sans devotion et profession de foi mourut. » Nous n'avons pas besoin de faire observer que les chroniqueurs de Saint-Denis, par leur position, n'ont ici aucune authenticité.

(3) S. Ant., Chron., part. III.

« Je vois un nouveau Pilate si cruel, qu'il n'est pas en-
« core rassasié, et porte dans le temple ses désirs cupi-
« des. O mon souverain maître! quand serai-je assez
« heureux pour être témoin de la vengeance qui, cachée
« dans tes vues secrètes, satisfait ta juste colère (1)? »

Après celui de Grégoire VII et d'Innocent III, le pontificat de Boniface VIII est, au moyen âge, la phase la plus importante de la papauté. Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, quels noms!... Il nous semble qu'il y a quelque chose de providentiel dans la manière dont ces illustres génies sont placés dans la suite des siècles : Grégoire VII ouvre le moyen âge, il sauve l'Eglise de la décadence des mœurs et de la tyrannie du pouvoir temporel; Innocent III continue l'œuvre commencée, et en montre dans tout son éclat l'accomplissement, placé comme il est au point culminant de cette époque. Boniface VIII lutte pour les anciens principes; et comme ces deux grands papes, il lutte jusqu'à son dernier jour pour la vérité. Mais le pouvoir des pontifes descend avec le moyen âge; les empires se constituent et s'assurent, et leur opposition devient de plus en plus violente. On pressent déjà la réforme et Luther. Aussi la calomnie s'attache à Boniface plus qu'à Grégoire VII, plus qu'à Innocent III, et ce grand nom attend encore son historien. Dans les pages nécessairement très rapides que nous lui avons consacrées, nous avons essayé de montrer la grandeur de ses efforts, la

(1) Purgat., cant. xx, 86. Ce passage est d'autant plus remarquable, que Dante, obéissant à ses haines de Gibelin, a placé Boniface VIII dans son Enfer.

puissance de son génie. Nous allons suivre maintenant le mouvement de la lutte entre Rome et les empires jusqu'à l'explosion de la réforme.

CHAPITRE XIII.

Benoît XI. — Il révoque les bulles de Boniface VIII contre les Colonna. — Clément V. — Philippe-le-Bel poursuit la mémoire de Boniface VIII. — Bulle contre les Templiers. — Concile de Vienne. — Suppression et supplice des Templiers. — Jean XXII. — Il fait de grands changemens dans les évêchés. — Sa politique. — Benoît XII. — *La vision béatifique.* — Clément VI. — Louis de Bavière. — Innocent VI.

La mort déplorable de Boniface VIII fit comprendre aux cardinaux combien il importait que le Saint-Siége ne restât pas vacant. Ils s'assemblèrent en conclave, selon la constitution de Grégoire X, mise en vigueur pour la première fois (1), et vingt-quatre heures après ils élurent tout d'une voix Nicolas Boccassini de Trévise, neuvième général de l'ordre des frères prêcheurs, cardinal évêque d'Ostie. Issu de parens obscurs (2), il dut son élévation à ses talens ; élu le 22 octobre 1303, et sacré le 27 du même mois, il prit le nom de Benoît XI (2).

(1) Renouvelée par Célestin V et Boniface VIII. Elle portait que les cardinaux n'entreraient en conclave que neuf jours après la mort du pape.

(2) L'Art de vérifier les dates dit qu'il était fils d'un berger; Fleury, d'un notaire.

A peine arrivé au souverain pontificat, il révoqua les bulles de Boniface VIII contre la famille des Colonna, il cassa les sentences de déposition prononcées contre les cardinaux Jacques et Pierre, et annula les peines portées contre leurs parens. Il laissa seulement subsister la confiscation, se réservant de statuer plus tard à ce sujet.

Au commencement de l'année suivante, Benoît envoya le cardinal de Prato, légat, en Toscane, en Romagne et dans la marche de Trévise, pour y apaiser les dissensions plus ardentes que jamais entre les Guelfes et les Gibelins, les Blancs et les Noirs. Arrivé à Florence, le légat ne put réussir à pacifier la ville, il fut même obligé de la quitter précipitamment; avant de partir il jeta sur elle l'interdit et excommunia les habitans, puis il se rendit auprès du pape à Pérouse, et raconta la mauvaise issue de son entreprise. Benoît, irrité, cita devant lui douze des principaux Florentins du parti des Gibelins; ils se rendirent à cet ordre, mais pendant leur absence, les Gibelins de Pise, de Bologne et de quelques autres villes vinrent attaquer Florence, et le cardinal fut accusé d'être l'auteur de cette vengeance.

Philippe-le-Bel voulut profiter de l'élévation de Benoît pour rentrer dans de bonnes relations avec la cour de Rome; il lui envoya une députation composée de Béraud, seigneur de Mercœur, Pierre de Belleperche, chanoine de Chartres, Guillaume Duplessis, chevalier, et Guillaume de Nogaret; ils avaient pouvoir de traiter avec le pape de tous les différends qui l'avaient séparé de Boniface VIII, et aussi de recevoir l'absolution des censures prononcées

par celui-ci. Dans la lettre dont ces envoyés étaient chargés, Philippe-le-Bel témoigne une grande joie de l'exaltation de Benoît, et il se sert des termes les plus violens et les plus injurieux en parlant de son prédécesseur. Benoît XI accueillit favorablement les envoyés de Philippe, il lui accorda l'absolution des censures et donna plusieurs bulles en faveur du roi et du royaume. Deux de ces bulles sont datées de Viterbe : à la prière du roi, le pape déclare révoquer la suspense de donner des licences en théologie ou en droit, ainsi que la réserve de pourvoir aux églises cathédrales régulières. Trois autres sont datées de Pérouse : par la première, il absout tous les prélats et les ecclésiastiques, les barons et autres nobles, de l'excommunication encourue pour avoir empêché ceux qui allaient en cour de Rome et ceux qui avaient eu part à la prise de Boniface, excepté seulement Guillaume de Nogaret, dont le pape se réserve l'absolution; par la seconde, il pardonne aux prélats et aux docteurs français leur désobéissance, pour n'avoir pas été à Rome, suivant le mandement de Boniface; par la troisième, il révoque la suspension des priviléges accordés au roi et à ses officiers, prononcée par Boniface, et l'absolution des sermens, remettant le roi et le royaume en l'état où ils étaient auparavant (1). Benoît ne put consentir à jeter le voile de l'oubli sur l'attentat dont Boniface VIII avait été victime. Le 7 juin 1304, il publia une bulle où, après avoir raconté tout ce qui s'était passé dans

(1) Rayn.; Diff.; Fleury.

cette circonstance, il excommunie Guillaume de Nogaret, Siarra Colonna et onze autres, puis il les cite devant son tribunal.

Le zèle pour la défense de la Terre-Sainte s'affaiblissait de plus en plus, et les papes faisaient de vains efforts pour le rallumer. A la vue de cette indifférence, ils accueillirent avec faveur tous les projets qui pouvaient concourir au même but, même par des voies indirectes. Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, avait épousé Catherine de Courtenai, et du chef de sa femme il élevait des prétentions sur le trône de Constantinople. Il écrivit au pape pour lui demander d'assimiler cette entreprise à une croisade. Le pape lui accorda sa demande, s'opposant seulement à ce qu'elle fût prêchée. Voici en quels termes il recommande cette entreprise aux prélats de France : « Le zèle de la foi doit sans doute enflammer le cœur des « fidèles à délivrer l'empire de Constantinople du pouvoir « des schismatiques; car, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne « plaise! que les Turcs et les autres Sarrasins qui atta- « quent continuellement Andronic, s'en rendissent maî- « tres, il ne serait pas facile de le tirer de leurs mains, « et quel péril, quelle honte serait-ce pour l'Église ro- « maine et pour toute la chrétienté! Nous désirons donc « que l'entreprise du comte Charles ait un heureux succès, « comme très utile au secours de la Terre-Sainte, si long- « temps retardé par diverses causes. C'est pourquoi nous « vous prions tous de concourir puissamment à cette « bonne œuvre; car si vous saviez le mépris que les Grecs « ont pour nous, leur haine et leurs erreurs dans la foi,

« vous n'auriez pas besoin de notre exhortation pour en-
« treprendre cette affaire avec ardeur (1). »

Le pontificat de Benoît XI ne dura que huit mois et demi ; ce pape mourut à Pérouse le 6 juillet 1304. On dit qu'il fut empoisonné.

Après sa mort, le Saint-Siége vaqua pendant onze mois. Les cardinaux, assemblés en conclave, étaient divisés en deux partis : l'un, représenté par Matthieu Rossi des Ursins et par François Gaëtan, neveu de Boniface VIII, voulait un pape italien ; l'autre, à la tête duquel se trouvaient Napoléon des Ursins et le cardinal de Prato, désirait élire un Français, qui fût lié d'intérêts avec Philippe-le-Bel. Une ruse très adroite donna la victoire à ceux-ci. Le cardinal de Prato proposa à François Gaëtan que l'un des deux partis choisît trois cardinaux, et que l'autre prît parmi ces trois celui qui lui conviendrait. Le parti de Boniface accepta, et il nomma trois hommes amis dévoués de Boniface, ennemis déclarés de Philippe-le-Bel. Ce choix fait, le cardinal de Prato jeta les yeux sur celui des trois qui lui paraissait le plus ambitieux, Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux ; puis il écrivit toute l'affaire au roi, lui mandant de séduire l'archevêque par l'offre de la tiare. Ce plan, qui s'appuyait sur les faiblesses de la nature humaine, devait réussir, il réussit. Bertrand de Goth promit tout à Philippe, qui lui imposa six conditions : 1° de réconcilier Philippe avec l'Église, et de lui accorder l'absolution du mal commis lorsque Boniface fut fait prison-

(1) Rayn.

nier ; 2° absoudre de l'excommunication Philippe et ses adhérens ; 3° lui accorder toutes les dîmes de son royaume pendant cinq années ; 4° flétrir la mémoire de Boniface VIII ; 5° rendre le cardinalat à Jacques et à Pierre Colonna et à ceux qu'il indiquait. Quant à la sixième, Philippe se réserva de la faire connaître en temps et lieu, parce qu'elle exigeait un profond secret. Bertrand de Goth souscrivit à tout. Philippe-le-Bel le manda très secrètement aux cardinaux de son parti ; les autres donnèrent dans le piége. En conséquence, Bertrand fut élu à Pérouse le 5 juin 1305 : il était né à Villandran, diocèse de Bordeaux ; il prit le nom de Clément V. Lorsque Bertrand apprit son élection, il se trouvait en Poitou ; il se rendit aussitôt à Lyon, et de là il manda aux cardinaux de venir le trouver. Cet ordre déplut aux prélats italiens, et l'on rapporte que Matthieu dit à de Prato : Vous êtes venu à bout de votre entreprise, mais l'Église ne reviendra pas de long-temps en Italie : je connais les Gascons. Le couronnement du pape se fit le 14 novembre 1305 ; la cérémonie fut signalée par de graves accidens, que l'on regarda comme de très mauvais augures.

Le premier acte de Clément V fut d'affranchir l'Église de Bordeaux, de la primatie de Bourges. Peu de temps après, il donna deux bulles en faveur de Philippe-le-Bel, l'une par laquelle il déclare qu'il ne prétend point que la constitution *Unam sanctam*, publiée par Boniface VIII, porte aucun préjudice au roi, ni au royaume de France ; et qu'elle les rende plus sujets à l'Église romaine, qu'ils l'étaient auparavant, mais que toutes choses soient censées être au même état, tant à l'égard de l'Église que du

roi, du royaume et des habitans..... L'autre révoque la constitution *Clericis laicos* et les déclarations faites en conséquence, à cause des scandales et des inconvéniens qu'elle avait produits et pouvait produire encore; et ordonne que l'on s'en tiendra à ce que les papes précédens ont ordonné dans le concile de Latran et les autres conciles généraux, contre ceux qui font des exactions sur les églises et le clergé (1).

Au commencement d'avril 1306, Clément V se rendit de Lyon à Poitiers pour conférer avec le roi de France, qui vint l'y trouver, accompagné de ses quatre fils et de ses deux frères. Philippe commença par demander au pape de flétrir la mémoire de Boniface VIII, et de brûler ses os; mais le pontife n'ajouta pas cette faiblesse à celles qu'il avait montrées, il renvoya la solution de cette question au concile général. Plusieurs autres affaires furent débattues à cette conférence; mais la plus importante, ce fut celle qui eut pour résultat la ruine des templiers.

Voici comment Clément V raconte les faits dans une bulle :

« L'ordre militaire des templiers avait été institué pour la défense de la Terre-Sainte, et dans cette vue, l'Église lui avait donné de grandes richesses et de grands priviléges; mais nous avons appris, avec une extrême douleur, que tout cet ordre était tombé dans l'apostasie, dans des impuretés abominables et diverses hérésies. Ces plaintes nous ont été portées en secret dès le commencement de notre pontificat, avant même que nous allassions à Lyon

(1) Hist. Sup., l. xc, c. xxxix; Fleury.

pour notre couronnement ; mais elles étaient si peu vraisemblables, que nous n'avons pas voulu y prêter l'oreille. Ensuite, notre cher fils, le roi de France Philippe, en étant aussi informé, nous a donné de grandes instructions sur ce sujet, par ses envoyés et par ses lettres, ce qu'il n'a fait que par zèle pour la foi, sans aucun motif d'intérêt, puisqu'il ne prétend rien s'approprier des biens de cet ordre ; au contraire, il nous en a laissé l'administration et la conservation, à nous et à l'Église dans l'étendue du royaume. Cependant la mauvaise réputation des templiers croissait, et un d'entre eux, de grande noblesse et fort estimé dans l'ordre, déposa secrètement devant nous, après avoir prêté serment, qu'à la réception des frères, la coutume est que celui qui est reçu renonce à Jésus-Christ et crache sur une croix qu'on lui présente : ajoutant que celui qui reçoit et celui qui est reçu font d'autres actions qui ne sont ni permises ni même honnêtes à dire. Alors il ne nous a plus été libre, sans manquer à notre devoir, de ne pas écouter cette plainte : car non seulement le roi, mais les seigneurs, la noblesse, le clergé et le peuple de France sont venus en notre présence, tant par eux-mêmes que par leurs députés, nous faire les mêmes plaintes, et nous en avons vu les preuves en plusieurs confessions, attestations et dépositions du grand-maître et de plusieurs commandans et frères de l'ordre, reçues par nombre de prélats et d'inquisiteurs en France, et qui nous ont été montrées, en sorte que nous ne pouvions négliger ces plaintes sans un grand scandale, ni tolérer le mal sans un péril éminent. Croyant donc devoir procéder à l'examen de cette affaire, nous avons fait venir

en notre présence plusieurs commandans, prêtres, chevaliers et autres frères de l'ordre, et après serment prêté, nous en avons interrogé jusqu'au nombre de soixante-douze en présence de plusieurs cardinaux, èt fait rédiger par arrêt leurs confessions en forme authéntique; puis quelques jours après, nous les avons fait lire au consistoire devant les accusés, et les avons fait expliquer à chacun d'eux en sa langue vulgaire; ils y ont persévéré et les ont approuvées. Ensuite, voulant informer par nous même sur le grand-maître et les grands commandans de France, d'outre-mer, de Normandie, d'Aquitaine et du Poitou, nous avons ordonné qu'on nous les amenât à Poitiers : mais quelques uns d'eux étant alors malades, de sorte qu'ils ne pouvaient aller à cheval, ni nous être amenés en quelque manière que ce fût, nous avons commis pour faire cette information les cardinaux Bérenger, Étienne et Landulfe..... Le pape rapporte les informations prises à chacun par les cardinaux, par ces confessions, ces dépositions et le rapport des commissaires; nous avons trouvé que le grand-maître et ses confrères avaient grièvement failli, les uns plus, les autres moins; et, considérant qu'on ne pouvait laisser impunis des crimes si horribles sans se rendre coupable devant Dieu et toute l'Église, nous avons résolu de faire informer sur ce sujet contre les personnes particulières de l'ordre, par les ordinaires des lieux et par d'autres que nous députerons, et par d'autres encore contre tout l'ordre..... Or, comme il est de l'intérêt commun de remédier à de si grands maux, après en avoir souvent et soigneusement délibéré avec les cardinaux et d'autres per-

sonnes sages, nous avons résolu, suivant la louable coutume de nos pères, d'assembler un concile universel, du premier d'octobre prochain en deux ans, afin d'y pourvoir à l'ordre des templiers et à leurs biens, à la foi catholique, au recouvrement de la Terre-Sainte, à la réformation de l'Église, quant aux mœurs et au rétablissement de ses libertés. »

Les templiers avaient été arrêtés au mois d'octobre 1307, d'après un ordre de Philippe-le-Bel. Le grand-maître, Jacques de Molai, fut pris à Paris avec cent quarante chevaliers; on en arrêta quatre cent cinquante dans tout le royaume; ils se reconnurent presque tous coupables des crimes dont on les accusait. Clément V examina l'affaire pendant quatre ans; enfin le concile général s'assembla à Vienne en 1311, il dura plus d'un an, et cette affaire y fut encore longuement examinée. Enfin, le 22 mars 1312, Clément V cassa et annula l'ordre militaire des templiers, par manière de provision plutôt que de condamnation, réservant à sa disposition et à celle de l'Église leurs personnes et leurs biens. Le 3 avril, dans la seconde session du concile, il publia la suppression de l'ordre. Il avait subsisté cent quatre-vingt-quatre ans depuis son approbation au concile de Troyes en 1128.

Le concile de Vienne prononça sur les poursuites intentées par Philippe-le-Bel contre la mémoire de Boniface VIII. Il déclara que ce pape avait été catholique, et n'avait rien fait qui le rendît coupable d'hérésie; mais pour que le roi de France ne fût pas trop inquiet de cette sentence, Clément V fit un décret qui absolvait à jamais

le roi de ce qu'il avait tenté contre Boniface et contre l'Église.

Le concile de Vienne fit plusieurs constitutions touchant les ordres mendians et les mœurs du clergé. Quant à l'immunité des clercs, il invoqua la fameuse bulle *Clericis laicos* de Boniface VIII, avec ses déclarations et ce qui s'en était suivi.

Enfin, une des constitutions les plus importantes portées par le concile, ce fut de créer l'étude des langues orientales en Europe ; il ordonna qu'en cour de Rome et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque, on établirait des maîtres pour enseigner l'hébreu, l'arabe et le chaldéen ; ces chaires devaient être entretenues à Rome par le pape, à Paris par le roi de France, et dans les autres villes par les prélats, les monastères et les chapitres du pays.

Jusqu'au concile de Vienne, Clément V avait fixé sa résidence à Avignon ; les cardinaux et la cour de Rome l'y avaient suivi. Ainsi, c'est à dater de ce voyage que les papes firent pour la première fois leur séjour dans cette ville ; pendant que Clément V l'habitait, il publia une bulle terrible contre les Vénitiens, qui tentaient de s'emparer de Ferrare qu'il voulait faire rentrer au pouvoir de l'Église romaine ; une croisade fut publiée contre eux.

Malgré sa liaison avec le roi de France, Clément V ne voulut pas que son influence s'étendît. Albert d'Autriche étant mort en 1308, l'empire fut vacant, et Philippe-le-Bel le désirait pour son frère Charles de Valois. Il écrivit au pape pour qu'il le recommandât aux électeurs ecclésiastiques ; Clément V avait pris les devans, et il avait

fait déjà pressentir aux électeurs tous les dangers que courait la liberté germanique, s'ils nommaient un prince français à l'empire. Henri de Luxembourg fut élu et couronné empereur en 1312 à Rome par trois cardinaux nommés par le pape. Il mourut l'année suivante, et Clément V publia deux bulles contre la mémoire de Henri VII, l'une parce que ce prince avait protesté n'être engagé à personne, pas même au Saint-Siége, par ses sermens de fidélité; la seconde, parce qu'il avait prononcé une sentence illégitime contre Robert, roi de Naples.

Cette même année l'affaire des templiers eut un dénouement sanglant à Paris: Jacques de Molai et trois grands dignitaires de l'ordre périrent sur un bûcher. L'opinion du temps sanctionna cette terrible sentence portée contre les templiers; le peuple des campagnes surtout s'en réjouit, car il était écrasé sous leur joug.

Clément V tomba malade peu de temps après comme il revenait à Bordeaux pour y respirer l'air natal; il mourut à Roquemaure, près d'Avignon, le 20 avril 1314; il avait tenu le Saint-Siége huit ans dix mois et demi. Villani et saint Antonin de Florence l'accusent d'avoir eu des mœurs dépravées. Quoi qu'il en soit de ce reproche, qui ne nous paraît pas bien prouvé, il est certain qu'on peut lui en adresser d'autres plus justes, c'est d'avoir laissé vendre les bénéfices, et surtout d'être monté sur le trône par des moyens odieux. Après sa mort, son trésor fut pillé, et l'on accusa son neveu Bertrand, comte de Lomagne, d'avoir détourné plus de trois cent mille florins d'or, destinés à la croisade. Peu de temps après, vingt-trois cardinaux s'assemblèrent en conclave à Carpentras; n'ayant pu s'accorder, et leurs gens ayant

commis de grands désordres, ils se dispersèrent. Aussitôt les prélats italiens mandèrent aux cinq premiers abbés de Cîteaux l'événement qui les avait séparés. Napoléon des Ursins, qui avait conservé une vieille inimitié contre Clément V, écrivit en ces termes à Philippe-le-Bel : « Nous avions pris les précautions possibles dans l'élection du pape défunt, croyant avoir « procuré un grand avantage à vous et à votre royaume ; « mais nous avons été trompés, et si l'on examine bien « sa conduite, il a pensé nous jeter dans le précipice. « Sous son pontificat la ville de Rome est tombée en « ruine. Le patrimoine de saint Pierre a été pillé et l'est « encore par des voleurs plutôt que par des gouverneurs. Toute l'Italie est négligée comme si elle n'était « pas du corps de l'Église, et elle est pleine de sédition ; « il n'est presque pas resté de cathédrale ou de bénéfice « un peu considérable qui ne soit vendu à prix d'argent, « ou donné suivant l'inclination de la chair et du sang. « Ce pape nous a traité avec le dernier mépris, nous « autres Italiens, qui l'avions fait pape. Souvent, après « avoir cassé, sans aucune forme de droit, des élections « unanimes de personnes de mérite, il nous appelait quand « il voulait publier sa sentence, comme pour nous faire « dépit. J'aime mieux toutefois qu'il ait fait ces injustices sans notre participation. Quelles mortelles douleurs souffririons-nous en voyant cette conduite, moi « principalement à qui mes amis reprochaient sans cesse « d'avoir été cause de ce mal ! Dieu a eu compassion de « nous ; car le pape Clément voulait réduire l'Église à « un coin de la Gascogne, et nous savons certainement

« qu'il avait formé des desseins dont l'exécution l'aurait « perdu, lui et l'Église. » L'exagération de ces paroles montre quelle dissidence profonde séparait alors le parti des Italiens et celui des Français. Philippe leur répondit que, puisque Carpentras et Avignon étaient des villes suspectes aux Italiens, ils s'assemblassent à Lyon. Dix-huit mois se passèrent sans que la réunion pût avoir lieu.

Pendant cet intervalle Philippe-le-Bel vint à mourir, et Louis X, dit le Hutin, lui succéda. En 1316, il envoya Philippe, comte de Poitiers, son frère, pour qu'il tâchât de réunir les cardinaux à Lyon. Vingt-trois se rendirent à son appel; mais l'affaire ne marcha pas plus vite. Lorsque Louis X mourut, rien n'était terminé. Forcé de revenir à Paris, comme régent du royaume, Philippe, avant de partir, enferma les cardinaux en conclave, et il leur déclara qu'ils ne sortiraient qu'après avoir élu un pape. Au bout de quarante jours ils élurent tout d'une voix Jacques d'Euse, cardinal-évêque de Porto : c'était le 7 août 1316. Il prit le nom de Jean XXII. Il différa son couronnement pour attendre Philippe, qui lui avait témoigné le désir d'y assister; mais de graves événements survinrent. L'enfant-roi, qui venait de monter sur le trône, mourut, et la couronne passa à Philippe V, qu'on appelait le Long. Le pape, ayant attendu un mois, se fit couronner à Lyon.

Jean XXII écrivit à Philippe-le-Long, qui n'avait que vingt-trois ans et qu'il regardait comme son fils; au nombre des conseils qu'il lui donne, il lui parle ainsi : « Nous « avons appris que quand vous assistiez à l'office divin, « particulièrement à la messe, vous parliez tantôt à l'un

« tantôt à l'autre, et vous vous appliquiez à des affaires « qui vous détournent de l'attention que vous devez aux « prières qui se font pour vous et pour le peuple. Vous « devriez aussi, depuis votre sacre, prendre des ma- « nières plus graves et porter le manteau royal comme « vos ancêtres. On dit que, dans vos quartiers, on profane « le dimanche en rendant la justice et faisant la barbe « et les cheveux, ce que vous ne devez pas dissimuler, « sachant que la sanctification du sabbat est un des pré- « ceptes du Décalogue (1). » Le pape donna des conseils semblables au roi d'Angleterre et au roi de Naples : « Entre tous les princes chrétiens, disait-il à celui-ci, vous êtes le plus lettré, et vous avez naturellement l'esprit excellent; mais on dit que vous ne suivez pas les conseils des personnes les plus sages, et que vous êtes environné de jeunes gens sans expérience, sans noblesse de naissance, ni de sentimens (2). »

Le pape fit de grands changemens dans les évêchés de France. En 1317, il érigea Toulouse en archevêché, mais il enleva une partie du territoire et des revenus de cette église pour fonder quatre nouveaux évêchés qu'il établit à Montauban, Saint-Papoul, Rieux et Lombez. Le pape voulut avoir le consentement du roi, et, après avoir énuméré les causes des nouvelles créations d'évêchés, il ajoute : « Nous avons aussi considéré qu'il pou- « vait être dangereux pour vous et pour la tranquillité « de votre royaume, d'avoir en ces quartiers-là un prélat

(1) Bal. Cont. Nan.
(2) Rayn. Ep. Joan. XXII.

« presque semblable à un roi par sa puissance et ses ri-
« chesses. » Jean partagea encore plusieurs autres diocèses. D'une part, il voulait affaiblir l'influence individuelle des évêques; de l'autre, augmenter celle de l'Église. En même temps il s'occupa de réformer plusieurs ordres religieux dont la corruption mettait les intérêts de la religion en péril.

Ces réformes attirèrent un grand nombre d'ennemis au pape. Il y eut plusieurs conspirations contre sa vie. Dès l'année 1317, il fit poursuivre Pierre d'Artigue, son chapelain, comme empoisonneur et magicien : ces deux crimes étant alors rarement séparés. Il étendit à quelques autres ces poursuites, comme il paraît par une lettre adressée à Barthélemi, évêque de Fréjus, et à Pierre Tessier, docteur en droit, puis cardinal : « Nous avons
« appris, leur disait-il, que Jean de Limoges, Jacques,
« dit Brabançon, Jean d'Amnin, médecin, et quelques
« autres, s'appliquent par une damnable curiosité à la
« nécromancie et à d'autres arts magiques, dont ils ont des
« livres; qu'ils se sont souvent servis des miroirs et
« d'images consacrés à leur manière; se mettant dans
« des cercles où ils ont souvent invoqué les malins
« esprits pour faire périr les hommes par la violence de
« l'enchantement, ou de leur envoyer des maladies qui
« abrégeront leurs jours. Quelquefois ils ont enfermé des
« démons dans des miroirs, des cercles ou des animaux
« pour les interroger, non seulement sur le passé mais
« sur l'avenir, et faire des prédictions. Ils prétendent avoir
« fait plusieurs expériences en ces matières, et ne crai-
« gnent pas d'assurer qu'ils peuvent, non seulement par

« certains breuvages ou certaines viandes, mais par de « simples paroles, abréger ou allonger la vie, ou l'ôter « entièrement, et guérir toutes sortes de maladies. » Parmi ceux qui furent accusés d'avoir voulu empoisonner le pape, le plus considérable fut Hugues Géraud, évêque de Cahors. Le pape le déposa, et la cour séculière le condamna à être écorché en quelques parties de son corps et brûlé; la sentence fut exécutée au mois de juillet 1318.

La même année le pape fut obligé d'intervenir dans une discussion entre les frères mineurs, divisés depuis long-temps à l'occasion de la règle de Saint-François. Une fraction s'était séparée de l'ordre et enseignait de graves erreurs. Jean donna contre elle une bulle. Quatre d'entre eux ayant refusé d'exécuter les ordres contenus dans une autre, furent condamnés au feu.

Nous avons dit déjà que les papes trouvaient beaucoup de froideur lorsqu'ils exhortaient les peuples au voyage de la Terre-Sainte. Jean XXII comprit qu'il fallait attendre pour assurer quelque chance de succès à cette entreprise. Les rois d'Angleterre et de France lui ayant témoigné un grand désir d'exécuter leur vœu de passer en Palestine, il répondit au premier : « Avant « que de songer au passage d'outre-mer, nous voudrions « que vous eussiez bien affermi la paix chez vous : pre« mièrement dans votre conscience, en sorte qu'elle ne « vous reproche rien contre Dieu et le prochain; secon« dement dans votre royaume. Parlant au roi de France, « il dit : La paix qui serait si nécessaire pour une telle « entreprise est presque bannie de la chrétienté; l'An-

« gleterre et l'Écosse sont ennemies l'une contre l'autre.
« Les princes d'Allemagne se font mutuellement la
« guerre : les rois de Sicile et de Trinacrie n'ont entre eux
« qu'une trève de peu de durée et ne sont point disposés
« à la paix ; les rois de Chypre et d'Arménie sont conti-
« nuellement en soupçon et en défiance l'un de l'autre ;
« les rois d'Espagne sont assez occupés pour la garde de
« leurs frontières contre le royaume de Grenade ; les
« villes de Lombardie s'élèvent l'une contre l'autre,
« elles sont divisées au dedans, remplies de haines et de
« cabales, et le pays plein de tyrans, qui persécutent
« par le fer et par le feu ceux qui refusent de leur obéir.
« Gênes, cette ville si célèbre et si commode pour le pas-
« sage d'outre-mer, est désolée elle-même par ses divi-
« sions, et presque destituée de tout secours. La mer
« est impraticable en ces quartiers-là ; par terre les che-
« mins ne sont pas libres ; enfin tous ces pays sont plus
« capables de nuire que d'aider à l'entreprise. Considérez
« encore le misérable état des hospitaliers dont l'ordre
« est quasi près de tomber en ruine, puisqu'il doit à deux
« seules compagnies plus de trois cent soixante mille
« florins ; et cependant c'est de cet ordre qu'on avait su-
« jet d'espérer plus de secours... Ces considérations vous
« feront voir que le temps du passage d'outre-mer est en-
« core éloigné... Que si, nonobstant ces obstacles, vous
« le voulez entreprendre, examinez les dépenses qu'il
« demande et comment on pourra y subvenir sans tenter
« l'impossible, comme on a fait autrefois. »

Cette lettre montre la sagacité de Jean XXII. Quand une idée a exercé une grande influence sur les destinées

du monde, il arrive un moment où elle perd son empire, et les effets qu'elle a produits autrefois, lui sont devenus impossibles. C'est une grande sagesse de connaître l'instant où cet instrument usé se briserait dans notre main. Au reste, l'affaiblissement ne s'était pas seulement emparé des croisades, il minait toutes les institutions. Surtout dans ses rapports avec les pouvoirs politiques, la papauté allait être modifiée. Nous avons vu depuis la pragmatique sanction de fréquentes entreprises faites par les rois et les princes pour échapper au pouvoir ecclésiastique, qui depuis Grégoire VII planait de si haut sur eux ; mais les papes résistaient, et la victoire fut souvent éclatante de leur côté. C'est ainsi que Jean XXII recommença la lutte avec l'empire, et il se plaça, vis-à-vis de Louis de Bavière, dans la position où avait été Grégoire VII à l'égard de Henri IV. Reprenons les faits d'un peu plus haut.

Pendant la vacance du Saint-Siége, qui précéda l'élévation de Jean XXII, les électeurs d'Allemagne, au nombre de cinq, savoir : Pierre, archevêque de Mayence; Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves; Jean, roi de Bohême, son neveu; Waldemar, marquis de Brandebourg, duc de Saxe, élurent roi des Romains Louis, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, fils de Louis V, de la maison de Bavière. Deux autres électeurs, Henri, archevêque de Cologne, et Rodolphe, comte palatin et duc de Bavière, assemblés non loin de Francfort, élurent en même temps Frédéric, duc d'Autriche, fils de l'empereur Albert et petit-fils de Rodolphe. Il fut couronné à Baun par l'archevêque de Cologne, pendant que Louis l'était à Aix-

la-Chapelle par l'archevêque de Mayence. Les deux concurrens en appelèrent aux armes pour décider de leurs droits à l'empire. Louis de Bavière l'emporta; Frédéric, vaincu dans une sanglante bataille, renonça à l'empire. Délivré de son concurrent, Louis chercha à s'appuyer sur les Gibelins, ennemis du pape. Son concours releva leur courage, et la lutte devint très acharnée. Le pape crut devoir rompre le silence; il publia contre Louis une monition : « Louis, disait-il, a pris le titre de roi des Romains, sans attendre que nous eussions examiné son élection pour l'approuver ou la rejeter, et, non content du titre, il s'est attribué l'administration des droits de l'empire, au grand mépris de l'Église romaine, à laquelle appartient le gouvernement de l'empire vaincu... De plus, il s'est déclaré fauteur et défenseur des ennemis de l'Église romaine, comme de Galeas Visconti, et ses frères, quoique juridiquement condamnés pour crime d'hérésie. » Il lui enjoint, sous peine d'excommunication, de se désister dans trois mois de l'administration de l'empire, et de révoquer, autant qu'il sera possible, tout ce qu'il a fait après avoir pris le titre de roi des Romains. Louis ayant demandé un délai pour se justifier, le pape le lui accorda.

Cependant les troupes de l'Église, commandées par Raymond de Cordoue, et celles des Gibelins se rencontrèrent non loin de Milan. Raymond perdit la bataille et la liberté; le pape en fut si irrité qu'il lança contre les Visconti une bulle d'excommunication. En même temps il publia une seconde monition contre Louis de Bavière, qui avait laissé passer, sans se présenter, le dernier délai. Cette

mesure n'ayant pas eu un meilleur résultat, le pape prononça contre lui une sentence définitive. Après avoir ppelé les faits précédens, cette sentence porta : « Nous « le déclarons contumax, tant pour n'avoir pas comparu « que pour n'avoir pas acquiescé à nos monitions et à nos « ordres ; en conséquence nous le dénonçons privé de « tous les droits qui lui peuvent appartenir en vertu de « son élection ; nous réservant de le punir ensuite de « plus grandes peines selon l'exigence des cas, s'il ne « se soumet à l'Église le 1er d'octobre ; et, cependant, « nous lui défendons strictement de prendre désormais « le titre de roi des Romains ou d'élu, de s'ingérer au « gouvernement du royaume ou de l'empire : le tout « sous peine d'excommunication et de la privation des « fiefs et des priviléges qu'il tient de l'Eglise et l'empire. « Daté du 15 juillet 1324. » A son tour, Louis de Bavière accusa le pape d'hérésie ; il vint en personne en Italie ; il fit son entrée à Milan le 13 mars 1327.

Les Romains voulurent tirer parti de la présence redoutable de Louis pour ramener le pape à Rome. Ils envoyèrent à celui-ci plusieurs ambassadeurs à Avignon pour lui déclarer que s'il refusait encore de revenir dans leur ville, ils recevraient Louis comme roi. « Nous supplions à ge- « noux Votre Sainteté, lui disaient-ils, de venir inces- « samment, et sans user de vos remises ordinaires, « visiter en personne votre premier siége, que vous sem- « blez avoir oublié. Autrement nous protestons dès à « présent que nous serons excusables devant Dieu et la « cour céleste, devant l'Église même et tous les chré- « tiens, s'il arrive quelque accident sinistre, et si les

« enfans destitués de la présence de leur père et comme « sans chef, se détournent à droite et à gauche. » Le pape répondit :

« Nous ne pouvons partir si promptement pour aller « à Rome, vu les préparatifs que demande un tel « voyage. D'ailleurs les chemins ne sont pas sûrs, soit « par mer, soit par terre ; et nous serons exposés à « une infinité de périls, nous, nos frères les cardinaux, « ceux qui suivent notré cour et ceux qui y viennent « pour leurs affaires de tous les pays du monde. Quant « à l'état de Rome, vous savez si la paix y règne et la « sûreté. On vient d'en chasser les nobles, et on les a « contraints de livrer au peuple leurs forteresses et de « donner leurs enfans pour otages. On a défendu l'en- « trée de la ville au roi Robert, que nous y avons fait « rentrer tacitement : on n'y reçoit ni ses lettres ni ses « envoyés, et ceux qui étaient chers au peuple romain « lui sont devenus odieux et suspects à cause de ce « prince. De plus, Louis de Bavière, ennemi de Dieu et « le nôtre, dit hautement et écrit aux prélats et aux « seigneurs, que ces changemens à Rome sont en sa « faveur, qu'il y a du pouvoir, et qu'il ne croit pas « qu'aucune puissance soit capable de l'empêcher d'y « entrer..... »

Malgré ces efforts, malgré les condamnations réitérées prononcées par le pape, Louis de Bavière se fit couronner empereur à Rome, le 17 janvier 1328. Après son couronnement, il instruisit une procédure contre le pape, et il le déclara déposé ; enfin, le 12 mai, il fit élire un autre pape : ce fut Pierre Rainalluci, de l'ordre des

Frères Mineurs, né à Corbière. Cet anti-pape prit le nom de Nicolas V. Il publia deux bulles contre Jean XXII. Le triomphe de l'empereur ne fut pas de longue durée : ses affaires déclinèrent rapidement en Italie. En 1329, les Romains firent leur soumission à Jean XXII ; en 1330, ils envoyèrent à Avignon des ambassadeurs chargés de protester de leur obéissance et d'obtenir leur pardon. Le pape s'occupa de faire arrêter Pierre de Corbière, et chargea l'évêque de Luques d'obtenir qu'il lui fût remis. Il promit de lui accorder la vie et trois mille florins d'or pour sa subsistance. Ces conditions étant réglées, Pierre de Corbière arriva à Avignon le 25 août 1330 ; il fit amende honorable la corde au cou ; puis le pape le releva et lui parla avec douceur. Il fut ensuite enfermé dans une prison, où, selon les paroles d'un auteur du temps, il était traité en ami et gardé comme ennemi (1). Il vécut ainsi trois ans. Louis de Bavière était à Munich, et de là il faisait des démarches pour se réconcilier avec le pape ; mais celui-ci repoussa ses propositions comme insuffisantes. En même temps il fit part à tous les rois et à tous les princes de la soumission de l'anti-pape.

L'année suivante (1331) une question qui eut beaucoup de retentissement s'agita dans la chrétienté ; nous voulons parler de la question sur *la vision béatifique*. Le pape prêcha le jour de la Toussaint un sermon, où il dit : « La récompense des saints, avant la venue de Jésus-« Christ, était le sein d'Abraham ; après son avénement, « sa passion et son ascension, leur récompense jus-« qu'au jour du jugement, est d'être sous l'autel de Dieu ;

(1) Chr. Bern. Gui.

« c'est-à-dire sous sa protection et la consolation de « l'humanité de Jésus-Christ. Mais après le jugement ils « seront sur l'autel, c'est-à-dire sur l'humanité de Jésus-« Christ, parce qu'ils verront non seulement son huma-« nité, mais encore sa divinité, comme elle est en elle-« même, car ils verront le Père, le Fils et le Saint-Es-« prit. » Le pape répéta la même doctrine dans deux sermons; elle ne fit pas d'abord grand bruit; mais au bout de deux ans, elle fut réveillée avec force : le pape y tenait fortement et la faisait prêcher par les docteurs en théologie de l'Université de Paris.

L'affaire de *la vision béatifique* et l'élection d'un nouvel empereur occupèrent principalement les derniers temps de la vie de Jean XXII. Au commencement de décembre 1334, il tomba malade ; aussitôt il fit appeler les cardinaux et rétracta en ces termes son opinion sur *la vision béatifique :* « Nous confessons et nous croyons que les âmes séparées des corps et purifiées sont au ciel dans le paradis avec Jésus-Christ, et en la compagnie des anges, et qu'elles voient Dieu et l'essence divine clairement et face à face autant que le comporte l'état d'une âme séparée; que si nous avons prêché, dit ou écrit quelque chose au contraire, nous le révoquons expressément. » Le pape mourut le lendemain 4 décembre 1334, à neuf heures du matin, après avoir entendu la messe. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans, et en avait régné dix-huit et quatre mois. Il avait augmenté le trésor ecclésiastique d'une manière inouïe. Il laissa dans les coffres de l'Église environ vingt-cinq millions de florins d'or. Quelques historiens du temps lui reprochent un

amour effréné du lucre. Villani, après avoir accusé en termes violens son avarice, en parle en ces termes, qui me semblent un assez bel éloge dans sa bouche: « Il fut modeste dans sa manière de vivre, sobre, aimant mieux les viandes grossières que les délicates, et dépensant peu pour sa personne, et presque toutes les nuits il se levait pour dire son office et pour étudier; il disait la messe presque tous les jours, donnait volontiers audience et expédiait promptement. Il était colère et prompt à se fâcher, savant et d'esprit pénétrant, et magnanime pour les grandes choses. »

Deux partis divisaient toujours le sacré collége : l'un représentait la France, l'autre l'Italie. Après la mort de Jean XXII, les cardinaux s'assemblèrent en conclave dans le palais où il était mort. Ils y étaient étroitement gardés par les ordres du comte de Noailles et du sénéchal de Provence. Leur choix se fixa d'abord sur le cardinal de Comminges, évêque de Porto; mais comme ils voulurent exiger de lui la promesse de ne pas aller à Rome, il refusa. Ils jetèrent alors les yeux sur le moins considérable d'entre eux, Jacques Fournier, qui avait été moine de Cîteaux, et que l'on nommait le cardinal Blanc, parce qu'il portait l'habit de cet ordre; il fut élu à l'unanimité le 20 décembre 1334. Tous furent étonnés de cet accord, et lui-même ne put cacher son étonnement. « *Vous avez élu un âne,* leur dit-il: il voulait exprimer par ce mot énergique, qu'il était peu propre aux astuces de la politique, car il était savant jurisconsulte et théologien. Il fut couronné à Avignon le 2 janvier 1335, sous le nom de Benoît XII.

Jacques Fournier était né dans une médiocre condition, à Saverdun dans le comté de Foix. Très jeune, il entra à l'abbaye de Boulbonne, de l'ordre de Cîteaux. Ayant ensuite fait ses études en théologie à Paris, il fut nommé, en 1311, abbé de Fontfroide. En 1317, il fut reçu docteur, et nommé évêque de Pamiers, où il resta neuf ans. De là il passa à l'évêché de Mirepoix, qu'il ne gouverna que vingt-deux mois, au bout desquels le pape Jean XXII le fit cardinal-prêtre du titre de Sainte-Prisque. Il y avait huit ans qu'il était revêtu de cette éminente dignité, lorsqu'il fut promu au souverain pontificat.

Rome souffrait beaucoup de l'absence des papes, qui laissait un libre cours à toutes les séditions. Les palais étaient abandonnés, les églises tombaient en ruines. Dans son premier consistoire, Benoît XII voulut porter quelque remède à ces maux : il donna cinquante mille florins pour réparer les édifices ruinés, particulièrement Saint-Pierre et Saint-Jean de Latran, et il en destina cent mille au besoin du collége des cardinaux. Benoît XII comprenait l'importance qu'il y avait pour l'Église à ne pas enlever à Rome la résidence des papes ; ayant reçu une députation des Romains, qui demandaient son retour, il en délibéra avec les cardinaux, puis il répondit aux envoyés qu'il ne pouvait refuser une demande aussi raisonnable, mais qu'il remettait au 1er octobre suivant, de fixer le jour du départ. Le but de ce délai était de s'assurer des dispositions de l'Italie. Benoît XII ne pensait pas qu'il dût s'exposer aux dangers qui avaient assailli, à Rome, ses prédécesseurs : il croyait suffisant de revenir en Italie, et, selon le projet de Jean XXII, il voulait se fixer

à Bologne. Il envoya donc des nonces dans cette ville, pour déclarer aux citoyens son intention, et pour préparer tout pour son arrivée. Les nonces trouvèrent la ville livrée aux divisions qui déchiraient le reste de l'Italie : elle était au moins aussi peu sûre que Rome. Ce rapport décida le pape à rester à Avignon; il y jeta les fondemens d'un palais sur l'emplacement de la maison épiscopale.

Dans la première année du pontificat de Benoît XII, Alphonse, roi d'Aragon, et Robert lui rendirent hommage, le premier pour la Sardaigne, le second pour le royaume de Naples; Frédéric, roi de Sicile, le refusa, mais le pape ne voulut pas user de moyens violens : il se contenta de l'exhorter doucement à rendre obéissance à l'Église. Par une bulle du 29 janvier 1336, il résolut définitivement la question de *la vision béatifique;* il se rangea à l'opinion des docteurs de Paris contre celle de son prédécesseur.

Louis de Bavière ayant appris que Benoît XII désirait vivement un rapprochement, entama des négociations dans ce but; elles n'obtinrent pas le succès qu'il en attendait. En conséquence, le 15 août 1338, les électeurs de l'empire s'assemblèrent sur le territoire de Mayence : ils déclarèrent que celui qui est élu roi des Romains par les princes électeurs ou par la plus grande partie, même en discorde, n'a besoin d'approbation, de confirmation, ni de consentement du Saint-Siége pour prendre le titre de roi ou pour administrer les biens et les droits de l'empire. Louis convoqua aussi une diète à Francfort, et il y rendit un décret contre les prétentions de Jean XXII, et

la querelle entre Rome et l'empire continua pendant tout le pontificat de Benoît XII.

Depuis l'abdication de Pierre de Corbière, les affaires de Louis avaient toujours été en déclinant en Italie; le parti des Gibelins suivit le même mouvement. En 1340, Jean et Luquin Visconti firent leur soumission, et le pape leur accorda, leur vie durant, le gouvernement de Milan et de son territoire, avec toute juridiction et puissance temporelle, comme vicaires de l'Église romaine pendant la vacance de l'empire. La ville de Bologne se soumit aussi.

Benoît XII s'appliqua particulièrement à la réforme des ordres religieux. Il mourut le 23 avril 1342, après avoir tenu le Saint-Siége sept ans quatre mois et quelques jours. Il était si réservé dans la distribution des biens ecclésiastiques, qu'on le représentait la main fermée. Le népotisme lui paraissait d'ailleurs détestable et à craindre: il disait qu'il faudrait, pour être véritablement prêtre selon l'ordre de Melchisédech, n'avoir ni père ni mère ni parens (1).

Après onze jours de vacance, le 7 mai 1342, on donna pour successeur à Benoît XII, Pierre Roger, cardinal du titre de Saint-Nicée, qui prit le nom de Clément VI. Né au château de Maumont dans le Limousin, Pierre appartenait à une famille noble; dès ses jeunes ans, il entra à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne; de là, il vint à Paris où il se fit recevoir docteur en théologie. Le cardinal de Mortemar l'amena alors à la cour de Jean XXII

(1) Baluz., Vit., t. I; Papeb. conat.; Rayn.; Chr. moiss.

à Avignon ; ce pape lui accorda plusieurs faveurs ; le roi Philippe de Valois le prit pour garde des sceaux. Enfin, il fut successivement évêque d'Arras, archevêque de Sens et de Rouen, et cardinal sous Benoît XII. Son couronnement eut lieu à Avignon le 19 mai dans l'église des Frères-Prêcheurs.

Le premier acte de son pontificat fut une imprudence, il publia une bulle par laquelle il promettait des grâces à tous les pauvres clercs qui se présenteraient dans l'espace de deux mois ; il en vint un si grand nombre, qu'on en compta jusqu'à cent mille. Pour satisfaire cette foule de solliciteurs, il se réserva la nomination aux grandes prélatures, comptant pour nulles les élections des chapitres et des communautés. Et comme on lui représentait que ses prédécesseurs n'avaient pas osé le faire, il se contenta de répondre : C'est que nos prédécesseurs ne savaient pas être papes.

Clément VI reprit avec ardeur les procédures de Jean XXII contre Louis de Bavière ; le 1er avril, il publia contre lui une bulle où, après avoir repris les choses à la mort de Henri de Luxembourg, il lui enjoint de se désister, dans trois mois, de l'empire. Louis de Bavière se servit pour négocier de Philippe de Valois, roi de France, lequel obtint un sursis. Louis se décida alors à se soumettre : il envoya à Avignon des ambassadeurs avec une procuration dont le pape avait fourni le modèle : elle leur donnait pouvoir d'avouer toutes les hérésies qui lui étaient attribuées, de renoncer à l'empire, et de ne le reprendre, qu'autant qu'il lui serait rendu par le bon vouloir du pape ; enfin de mettre à la disposition de

celui-ci, lui, ses enfans, ses biens et son État. Quelque dures que fussent ces conditions, Louis de Bavière les ratifia; les princes d'Allemagne s'assemblèrent à Francfort pour les examiner, et ils les rejetèrent tout d'une voix. Le docteur Viguier, protonotaire de l'archevêque de Trèves, parle ainsi: « Seigneur, les électeurs et les « autres vassaux de l'empire, ci-devant assemblés à Co- « logne, ayant examiné les articles que le pape demande « pour votre réconciliation, ont jugé tout d'une voix « qu'ils tendent à la destruction de l'empire, et que ni « vous ni eux, après le serment que vous avez fait à « l'empire, ne pouvaient les accepter. Ils ont résolu d'en- « voyer au pape pour le prier de s'en désister; s'il ne « veut pas, ils ont pris terme pour s'assembler avec vous « à Réal sur le Rhin, et délibérer comment on doit ré- « sister à de telles entreprises.

Clément VI ne tint aucun compte des décisions prises par les électeurs d'Allemagne. Le 13 avril 1346, il publia une bulle contre Louis de Bavière. Il l'accuse de lui avoir manqué plusieurs fois de parole, et, confirmant les condamnations de Jean XXII, il défend à qui que ce soit de lui obéir, d'observer les traités faits avec lui, de le recevoir, ni de demeurer en sa communion, et il le charge de malédictions. Enfin, il enjoint aux électeurs de l'empire de procéder incessamment à l'élection d'un roi des Romains; autrement le Saint-Siége y pourvoira. »

Sur ces entrefaites, le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, était arrivé à Avignon avec le marquis de Moravie, Charles, son fils. Il voulut profiter de l'occasion pour éle-

ver celui-ci à l'empire. Les cardinaux se divisèrent en deux partis, l'un favorable à Charles, et qui avait pour chef le cardinal de Périgord, l'autre contraire à ses intérêts, et représenté par le cardinal de Comminges. Les deux partis se querellèrent si violemment, qu'ils furent sur le point d'en venir aux armes; le pape réussit à établir entre eux une paix apparente. Charles de Moravie lui fit alors, en présence de douze cardinaux, les promesses suivantes :

« Si Dieu me fait la grâce d'être élu roi des Romains, j'accomplirai toutes les promesses et les concessions de l'empereur Henri mon aïeul, et de ses prédécesseurs; je déclarerai nuls et révoquerai tous les actes faits par Louis de Bavière, en qualité d'empereur. Je n'acquerrai ni n'occuperai en aucune manière Rome, Ferrare et les autres terres ou places qui appartiennent à l'Eglise romaine, dedans ou dehors l'Italie, comme le comté Venaissin, ni les royaumes de Sicile, de Sardaigne et de Corse; et pour éviter l'occasion de contrevenir à cette promesse, je n'entrerai point à Rome avant le jour marqué pour mon couronnement, et j'en sortirai le même jour avec tous mes gens : puis je me retirerai incessamment des terres de l'Eglise romaine, et n'y reviendrai plus sans la permission du Saint-Siége. Avant d'entrer en Italie, et disposer de rien, je poursuivrai auprès de vous l'approbation de mon élection, et je ratifierai ensuite cette promesse, et encore après mon couronnement. »

Ayant pris ainsi ses sûretés, le pape écrivit aux électeurs qu'il jugeait Charles digne de l'empire. La diète fut convoquée à Rense près Coblentz, par l'archevêque de

Mayence ; le marquis de Moravie fut élu roi des Romains, sous le nom de Charles IV ; le pape confirma son élection. Le 25 novembre 1346, le nouveau roi reçut à Rome la couronne impériale. L'année suivante, Louis de Bavière mourut à la chasse, frappé d'une attaque d'apoplexie. Cette mort leva la plupart des obstacles qui s'opposaient à la reconnaissance de Charles IV. Le pape envoya aussitôt un modèle de profession de foi à tous ceux qui voudraient se faire absoudre des censures portées contre eux, à l'occasion de Louis de Bavière. Elle parut dure à plusieurs, mais Clément VI refusa d'y rien changer. Voici ce qu'elle contenait : « Je crois qu'il n'appartient point à l'empereur de déposer le pape et d'en élire un autre ; au contraire, je pense que c'est une hérésie. De plus, je jure d'obéir aux ordres de l'Eglise et de notre seigneur père le pape Clément VI, sur les rébellions et les autres excès que j'ai commis, et les peines que j'ai encourues, et que je serai fidèle et obéissant au pape. J'obéirai à Charles, roi des Romains, approuvé par l'Eglise ; je n'adhérerai point à la veuve et aux enfans de Louis, tant qu'ils demeureront dans la révolte, ni ne les favoriserai aucunement. Enfin, je ne reconnaîtrai désormais aucun empereur, s'il n'est approuvé par l'Eglise. »

En 1348, Jeanne, reine de Sicile, céda au pape la ville d'Avignon avec ses dépendances pour la somme de quatre-vingt mille florins. L'année suivante, il condamna la secte des flagellans, et annonça le jubilé pour l'an 1350 ; il se fit à Rome en cette occasion un immense concours de peuple.

Etant tombé malade en 1351, il modéra la rigueur de

la constitution de Grégoire X, touchant le conclave. « Il permet aux cardinaux d'avoir dans le conclave, chacun deux serviteurs clercs ou laïques, à leur choix. Tous les jours, ils pourront avoir à dîner et à souper un plat de viande ou de poisson avec un potage, des herbes crues, c'est-à-dire quelque salade, du fromage, du fruit ou des confitures; mais ils ne pourront manger du plat l'un de l'autre. Pour la bienséance, ils pourront avoir entre leurs lits, des séparations de simples rideaux. »

Clément VI se releva de cette maladie, mais il mourut l'année suivante 1352, le 6 décembre. Villani fait de lui un portrait trop chargé pour être juste. Ce pape eut de grandes qualités, il se montra surtout digne et ferme dans sa lutte contre l'empire; son esprit était très cultivé. Pétrarque dit qu'il avait une mémoire prodigieuse.

Après sa mort, les cardinaux firent une constitution pour restreindre la puissance des papes. En voici les points principaux : « Le pape ne fera point des cardinaux que leur nombre ne soit réduit à seize; il ne pourra y en ajouter que quatre pour faire au plus le nombre de vingt, et il ne pourra les créer que du consentement de quelques cardinaux ou de deux tiers au moins ; ni il ne pourra en déposer ou faire arrêter un que de l'avis uniforme de tous, ni porter contre eux aucune censure que de l'avis des deux tiers, et ne mettra la main sur leurs biens, ni de leur vivant ni après leur mort ; et ne pourra aliéner ni inféoder les terres de l'Eglise romaine que de l'avis des deux tiers des cardinaux. Leur collége a droit de percevoir la moitié de tous les fruits et revenus des

amendes, condamnations et autres émolumens de l'Église romaine, en quelque province ou lieu que ce soit, suivant le privilége de Nicolas IV. Aucun parent ou allié du pape ne sera pourvu de la charge de maréchal de la cour de Rome ou du gouvernement des provinces, ou des terres de l'Église. Le pape n'accordera à aucun prince des décimes ou autres subsides, ni ne les recevra à la chambre que de l'avis des deux tiers des cardinaux, et il leur laissera la liberté de leur suffrage dans les délibérations. Tous les cardinaux qui sont à présent jureront que celui d'entre eux qui deviendra pape, observera inviolablement ce que dessus, et celui qui sera élu pape, cardinal ou autre, fera le jour même la même promesse. »

Pendant que les cardinaux étaient réunis en conclave, ils apprirent que le roi de France, Jean, s'avançait vers Avignon, et qu'il se proposait de faire élire un pape à sa dévotion. Aussitôt, pour sauver leur liberté, ils élurent Étienne Aubert, cardinal-évêque d'Ostie. Il fut couronné cinq jours après, le 23 décembre 1352; il prit le nom d'Innocent VI. Né près de Pompadour, en la paroisse de Beissac, au diocèse de Limoges, il fut docteur et professeur en droit civil à Toulouse, et juge-mage de la même ville. Il devint ensuite successivement évêque de Noyon et de Clermont. Clément VI le nomma cardinal, évêque d'Ostie et grand pénitencier.

Dès son avénement il révoqua le réglement fait par les cardinaux, et par lequel ils avaient en effet dépassé leur autorité.

L'Italie était alors livrée à une anarchie déplorable.

Chaque ville obéissait à quelque petit tyran qui la pressurait, l'autorité du Saint-Siége était presque partout méconnue. Pour faire cesser cet état de choses, Innocent y envoya le cardinal Alvarès Albornos, en qualité de légat. A son arrivée, il ne trouva que deux places où il put demeurer en sécurité, Montefiascone et Montefeltro. Il fit bientôt de grands progrès, principalement aux environs de Rome. Il déclara la guerre à Jean de Vico, qui se donnait le titre de préfet de Rome. Charles IV vint en Italie recevoir la couronne impériale; les cardinaux Bertrandi et Alvarès furent chargés de procéder à la cérémonie. Elle eut lieu lieu à Rome le 5 avril 1355.

Le pape ayant voulu à cette occasion charger l'Allemagne de nouveaux subsides, les princes de l'empire les lui refusèrent. Ils parlèrent en ces termes au nom du pape : « Les Romains ont toujours regardé l'Allemagne comme une mine d'or et ont inventé divers moyens pour l'épuiser. Que donne le pape à ce royaume, sinon des lettres et des paroles? qu'il soit le maître de tous les bénéfices, quant à la collation, mais qu'il en laisse les revenus à ceux qui les desservent. Nous envoyons assez d'argent en Italie pour diverses marchandises et à Avignon pour nos enfans, qui y étudient, où ils postulent des bénéfices, pour ne pas dire qu'ils les achètent. Personne de vous n'ignore, seigneurs, que tous les ans on porte d'Allemagne, à la cour du pape, de grandes sommes d'argent pour la confirmation des prélats, l'impétration des bénéfices, la poursuite des peines et des appellations au Saint-Siége, pour les dispenses, les absolutions, les indulgences, les priviléges et les autres grâces.

De tout temps les archevêques confirmèrent les élections des évêques leurs suffragans. C'est le pape Jean XXII qui, de notre temps, leur a ôté ce droit par violence, et voici que le pape demande encore au clergé un subside nouveau et inouï, menaçant de censures ceux qui ne le donneront pas ou qui s'y opposeront. Arrêtez les commencemens de ce mal et ne permettez pas d'établir cette honteuse servitude. » Le nonce du pape fut obligé de se retirer devant ce refus. Clément VI envoya alors des nonces dans toute l'Allemagne pour recueillir la moitié de tous les bénéfices vacans ou qui vaqueraient dans deux ans.

Les guerres civiles avaient introduit dans les mœurs du clergé de ce pays une profonde corruption. Charles IV prit des mesures pour réprimer les désordres qu'on lui signalait de toutes parts. Le pape écrivit aussi aux principaux prélats pour qu'ils travaillassent à les détruire. « Nous avons appris depuis peu, leur disait-il, qu'en Allemagne quelques ecclésiastiques, même des évêques, s'abandonnent à leurs passions, et imitent les séculiers, prennent part aux joûtes, aux tournois et aux autres exercices militaires; qu'ils portent des habits, des souliers et des ornemens qui leur sont défendus, et dissipent ainsi les biens des pauvres, au grand scandale du peuple. C'est pourquoi nous vous exhortons et nous vous enjoignons de réprimer ces excès en toutes personnes, ecclésiastiques de quelque rang et dignités qu'elles soient, et de les faire vivre suivant la gravité et la modestie de leur profession. Vous ordonnerez aux évêques vos suffragans de veiller de même

« sur la conduite du clergé qui leur est soumis. »

Les papes avaient quitté l'Italie pour échapper aux dangers qui les menaçaient à Rome, et voilà que les mêmes dangers venaient les assaillir à Avignon. Après la bataille de Poitiers, le roi Jean ayant été fait prisonnier, beaucoup de gens de guerre se mirent à battre la campagne sous la conduite d'un gentilhomme du Périgord, nommé Arnaud de Cervole, surnommé l'archiprêtre. Ces troupes de pillards prirent le nom de *Compagnies blanches*. La paix conclue à Bretigni entre la France et l'Angleterre, augmenta leur nombre. Elles inondèrent d'abord la Provence, puis elles arrivèrent jusqu'au territoire d'Avignon. Elles passèrent sur ces provinces comme un fléau destructeur. Le pape, excessivement effrayé, écrivit de tous côtés pour demander du secours ; il prêcha contre les *Compagnies blanches* une croisade, mais tout cela sans un grand succès. Les bandits eussent à ses yeux pillé son palais sans l'expédient imaginé par le marquis de Montferrat ; il leur promit, au nom du pape, soixante mille florins et l'absolution de leurs péchés, et les prit à sa solde pour aller faire la guerre aux Visconti de Milan. Le pape fut ainsi débarrasé de ce terrible péril (1).

Clément VI mourut à Avignon dans une extrême vieillesse, le 12 septembre 1362, après neuf ans et neuf mois de pontificat. Il fut enterré à la Chartreuse de Villeneuve, près Avignon, qu'il avait fondée. « Il favorisa les gens de lettres, dit Fleury, leur fit du bien et en avança plusieurs ; mais il se laissa un peu trop aller à

(1) Art de vérifier les Dates, t. I.

l'inclination naturelle pour ses parens, dont il éleva plusieurs aux dignités ecclésiastiques, capables toutefois pour la plupart et qui firent bien leur devoir. » Cette dernière phrase ôte ici au reproche de népotisme toute sa gravité.

(*Voir au tome suivant la suite et la fin de la troisième partie.*)



NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Chap. 1, page 15 . . . . ***Ces luttes incessantes, etc.***

« Il ne faut pas confondre les laïques qui se donnaient aux monastères avec ceux que l'on appelait moines lais, oblats, ou donnés ; car ce fut en ce onzième siècle que commença dans les monastères l'institution des moines lais ou convers. Dans les premiers temps on nommait convers, c'est-à-dire convertis, ceux qui embrassaient la vie monastique en âge de raison, pour les distinguer de ceux que leurs parens y avaient engagés en les offrant à Dieu dès l'enfance, et que l'on nommait oblats. Dans le onzième siècle on nommait frères lais ou convers ceux qui, étant sans lettres, ne pouvaient devenir clercs, et qui étaient uniquement destinés au travail corporel et aux œuvres extérieures. Les premiers qui eurent de ces frères convers, furent les moines de Vallombreuse, ensuite ceux d'Atrisange ; et l'abbé Guillaume est marqué dans sa vie comme instituteur de cette espèce de religieux. Les chartreux en avaient aussi, comme marque Guibert de Nogaret, et les nommèrent

frères barbus. Ils faisaient des vœux solennels, et étaient vrais religieux. Cette institution semble venir de ce que les laïques dans ce temps-là n'avaient la plupart aucune teinture des lettres, et n'apprenaient pas même à lire, de sorte que la langue latine n'était plus vulgaire comme elle était du temps de saint Benoît; il leur était presque impossible d'apprendre les psaumes par cœur, et de profiter des lectures qui se faisaient dans l'église : joint que depuis long-temps la plupart des moines étaient clercs. — Il y avait dans les monastères une troisième espèce d'hommes que l'on nommait donnés ou oblats, qui, sans faire profession, et portant un habit peu différent des séculiers, se donnaient au monastère avec leurs biens, obéissant en tout aux supérieurs, et gardant le célibat, en quoi ils différaient des serfs qui étaient mariés. Car il y avait des hommes libres qui se dévouaient au service des monastères, principalement en l'honneur des saints illustres qui en étaient les patrons. Pour marque de leur engagement, ils mettaient autour de leur cou la corde de la cloche, ou des deniers sur leur tête, ou leur tête sur l'autel. C'était donc des serfs de dévotion, différens de ceux qui l'étaient par leur condition et leur naissance. »

Page 21 . . . . . *La trève de Dieu, etc.*

Elle plaçait sous la protection de Dieu les religieux, les femmes, les laboureurs, leurs maisons et leurs granges, leurs troupeaux ; elle prescrivait à tous de les respecter. Une femme suivie d'un homme, le rendait inviolable. Ceux qui enfreignaient la trève, encouraient des

peines sévères, les amendes, l'excommunication, qui entraînait souvent la consfication du fief. Ceux qui étaient accusés de l'avoir violée, avaient trente jours pour présenter leur justification devant les évêques et les conciles. Ceux qui refusaient de se soumettre, y étaient contraints par la force. Un concile tenu à Rome en 1096, renouvela ces dispositions; il prescrit une formule de serment pour l'observation de la trêve, que tous les hommes au-dessus de douze ans sont obligés de prêter, et il prononce anathème contre ceux qui ne l'observeront pas. La chevalerie prêta son concours à l'observation de la trêve.

Page 169 . . . . . *L'interdit fut prononcé, etc.*

Nous croyons devoir donner ici la description détaillée des principaux effets de l'interdit ; nous l'empruntons à M. Hurter. « Dès ce jour, les fidèles furent privés, dans toute la France, de cette parole et de ces pratiques religieuses, qui dirigent et fortifient l'âme au milieu de tous les changemens de la vie, qui la soutiennent dans les luttes de l'existence. Ce monument, dans l'intérieur duquel tant de signes visibles représentaient la magnificence du Dieu invisible et de son royaume éternel, s'élevait au-dessus des habitations des mortels, mais il ressemblait à un cadavre des flancs duquel s'est échappé tout symptôme de vie. Le prêtre ne consacrait plus le sang et le corps de Notre-Seigneur pour le soulagement des âmes qui soupiraient ardemment après cette nourriture vivifiante ; le chant solennel des serviteurs de Dieu était devenu muet ; à peine était-il permis à quelques couvens de supplier le Seigneur, sans la présence des laïques, à voix basse, les por-

tes fermées, et seulement dans la solitude du milieu de la nuit, afin que ça excite les esprits à la pénitence. L'orgue avait retenti pour la dernière fois sous les voûtes du temple ; le silence du tombeau régnait là où autrefois les fidèles avaient fait entendre leurs chants de joie pour célébrer et louer le Seigneur. Les lumières furent éteintes au milieu des chants funèbres, comme si désormais la vie devait être enveloppée de nuit et d'obscurité ; un voile cacha aux indignes la vue du crucifié ; les images de ses plus glorieux confesseurs gisaient par terre, comme si elles fuyaient une génération avilie. On cessa d'anoncer les vérités du salut, destinées à donner du courage et de la force pour suivre l'étoile amie dont les rayons éclairent et purifient l'âme ; des pierres jetées du haut de la chaire, à la dernière heure où le sanctuaire restait encore ouvert, rappelaient à la foule tremblante que Dieu les a repoussés de sa présence ; les portes de la ville éternelle étaient fermées, comme celle de la maison du Seigneur sur la terre. Le chrétien passait tristement devant le temple ; il ne pouvait, même par un regard fugitif dans l'intérieur de cette église où son cœur avait si souvent éprouvé le bienfait de la puissance de Dieu, il ne pouvait calmer son ardent désir ; les portes restaient immobiles. Tout ce qui, dans l'extérieur, disposait son cœur au recueillement, lui était aussi caché. La consolation, la confiance et le courage ne descendaient plus dans les âmes, à la vue de tant d'images édifiantes qui parlent au sens intime par le moyen des sens extérieurs. Ils ne voyaient plus ces patriarches et ces prophètes, ces évangélistes et ces docteurs de l'Église, ces messagers et ces défenseurs de la foi, ces martyrs et ces

confesseurs, dont le chœur majestueux, placé sous les portiques de la maison du Seigneur, en faisait, pour ainsi dire, la porte du ciel ; leurs statues étaient voilées ; seulement, ces êtres difformes, dans lesquels l'homme doit contempler la figure déshonorante de ses péchés, ricanaient du haut des entablemens et des gouttières, comme un peuple dont l'existence coupable, détournée du sanctuaire, apparaît abimée dans une horrible dégradation. Le son d'aucune cloche, excepté peut-être le glas lugubre de la cloche d'un couvent, après le décès d'un frère, ne rappelait au chrétien la mort, les mystères, cette destination supérieure consacrée par la religion.

« La vie, autrefois sanctifiée dans toutes ses phases importantes, se trouvait rejetée hors de l'Église ; l'homme n'avait plus de médiateur avec Dieu ; l'enfant était bien encore admis dans l'alliance divine, mais, pour ainsi dire, à la hâte et à la dérobée ; et le jour du baptême, qui naguères, pour les parens de toute condition, était un jour de joie, se passait au milieu d'un sombre silence. Les mariages se contractaient sur les tombeaux au lieu d'être consacrés sur l'autel de vie ; les consciences inquiètes ne pouvaient souvent obtenir aucun soulagement par la confession et l'absolution ; l'affligé n'était plus consolé par les paroles du prêtre ; la nourriture de vie n'était plus présentée à celui qui avait faim ; l'eau bénite n'était distribuée à personne. Le prêtre n'avait l'autorisation d'exhorter le peuple à la pénitence, que sous le portique de l'église, et seulement le dimanche, revêtu d'ornemens funèbres. La femme accouchée ne pouvait venir rendre grâces au Seigneur que sous le portique désert ; c'est là

seulement aussi que le pélerin recevait la bénédiction pour son pélerinage. Le Viatique, consacré par le prêtre dans la solitude, le vendredi matin de bonne heure, était porté en secret au mourant ; mais le sacrement de l'extrême-onction lui était refusé, comme on refusait la sépulture en terre sainte, quelquefois même toute sépulture, excepté aux prêtres, aux mendians, aux pélerins étrangers et aux croisés. Il était défendu même à un ami d'enterrer son ami ; aux enfans, de jeter une poignée de terre sur le corps de leur père et de leur mère ; le cadavre du prince n'était pas plus favorisé que celui du pauvre. On n'inscrivait plus les noms des maîtres ni des valets sur les registres mortuaires des couvens ; il fallait que l'excommunication fût levée ou sur tous les morts, ou sur un cadavre en particulier, pour que les restes mortels pussent être confiés à la terre bénite. Une pareille situation était regardée comme une captivité de Babylone pour toute l'Église.

« Ces grands jours de fête, ces glorieuses solennités de la vie chrétienne, où la foule des fidèles se rendait de tous côtés dans les temples, qui réunissaient le seigneur et le vassal devant les autels, et enfantaient cette joie spirituelle que produit le bienfait renouvelé de la grâce, devenaient des jours de deuil ; le temps s'écoulait aussi tristement pour le pasteur que pour le troupeau. La musique et les fêtes, toutes les réunions, tout ornement et souvent même les soins du corps, avaient disparu ; un jeûne universel était observé ; le commerce et le négoce avaient cessé avec ceux déclarés indignes de toute communauté chrétienne. Les revenus du suzerain éprouvaient

une diminution notable par suite de la crise qui frappait l'industrie générale. Des écrivains consciencieux passaient sous silence le nom du prince, dans les documens publics, comme n'étant pas digne d'être rappelé, et ils le désignaient seulement par le règne du Christ. On voyait même la privation de la bénédiction divine dans l'interruption de la fertilité de la terre et dans les calamités qui surgissaient. »

Page 305 . . . . . *Les Guelfes et Gibelins, etc.*

Les Welfs ou Guelfes, ducs de Bavière, furent des plus considérables parmi les princes qui luttaient contre la maison de Souabe. Ils firent une guerre acharnée aux Hohenstaufen, qui possédaient le château de Wablinga ou Guibelinga, dans les montagnes de Hertfeld. Il arriva qu'au milieu des guerres que se livraient ces puissantes maisons, les soldats des deux partis prirent pour devise et signe de ralliement le nom des chefs de leur parti : insensiblement ces noms devinrent les seuls pour distinguer les partisans des empereurs de la famille de Souabe et ceux des Welfs, leurs ennemis. Ainsi furent formés du Wablinga, Guibelinga, le mot Gibelin, qui signifiait partisan de la maison Guibelinga, c'est-à-dire de l'empereur, et du mot Welf, Guelfes, les partisans opposés. Les Gibelins, c'est-à-dire la maison de Souabe, ont cessé de régner : les Welfs ont encore le pouvoir, le trône d'Angleterre appartient à un de leurs descendans.

Lorsque Frédéric Barberousse passa en Italie, les Guelfes, ses parens, se rallièrent au pape contre lui; l'Italie fut divisée en Guelfes et Gibelins. Les Guelfes com-

battaient pour la patrie et la liberté ; les Gibelins étaient partisans du pouvoir absolu. La ligue connue sous le nom de ligue lombarde, soutenait les Guelfes : on sait la défaite de Frédéric par eux, le 29 mai 1176.

Il arrivait souvent que les querelles particulières amenaient la séparation en Guelfes et Gibelins. Il en fut ainsi pour Florence : voici à quel sujet.

« Parmi les plus puissantes familles de Florence, « étaient les Buondelmonti et les Uberti ; après eux, ve- « naient les Amidei et les Donati. Dans la famille des « Donati, il y avait une riche veuve, laquelle avait une « fille de la plus grande beauté. Cette femme avait conçu « le projet de marier sa fille à messire Buondelmonti, « jeune chevalier, alors chef de sa famille. Soit négli- « gence, soit qu'elle crût être toujours à temps, elle « n'avait fait connaître à personne encore son projet, « lorsqu'il arriva par hasard que le chevalier Buondel- « monti fiança une jeune fille des Amidei. La veuve Do- « nati en ressentit un profond chagrin, mais elle ne per- « dit pas courage ; elle pensa qu'elle pourrait remédier à « ce contre-temps avant la célébration des noces. Un « jour que Buondelmonti traversait seul la rue qu'elle ha- « bitait, elle descendit suivie de sa fille, et au moment « où le jeune chevalier passait devant sa maison, elle « alla au devant de lui. « Je me réjouis, dit-elle, de votre « mariage, quoique cependant je vous eusse gardé ma « fille que voilà. » Et ce disant, elle poussa la porte de « la maison derrière laquelle était cachée la jeune fille. « En voyant une si grande beauté, Buondelmonti, qui « savait que la jeune fille ne le cédait en rien à sa

« fiancée, tant pour sa noble origine que pour ses ri-
« chesses, s'éprit d'un si violent amour pour elle, que ne
« songeant plus à sa parole engagée, ni à l'injure qu'il
« allait faire en la rompant, ni aux malheurs qui pou-
« vaient lui en arriver, il s'écria : « Puisque vous m'avez
« gardé un si précieux trésor, je serais un ingrat de le
« rejeter lorsque je serais à temps de le prendre. » Et,
« sans perdre un instant, il célébra les noces. Quand on
« apprit cette nouvelle dans la maison des Amidei et des
« Uberti, leurs alliés, l'indignation fut à son comble.
« En s'assemblant, il fut convenu qu'une injure sembla-
« ble ne pouvait être supportée sans honte, qu'il n'y
« avait pour la venger que la mort de messire Buondel-
« monti. Parmi les assistans, quelques uns cependant
« faisaient envisager les maux qui devaient résulter d'une
« si grande vengeance. Alors Mosca-Lamberti dit que
« lorsqu'on réfléchit, on ne conclut jamais rien. Il ajouta
« ce proverbe bien connu, *Casa fatta capoha*. On char-
« gea donc du meurtre de Buondelmonti, Mosca-Lam-
« berti, Hiatta Uberti, Lambertuccio Amidei et Oderigo
« Fifanti. Ceux-ci se réunirent le jour de Pâques, de grand
« matin, dans la maison des Amidei, laquelle est placée
« entre le vieux pont et Saint-Étienne, ct au moment où
« Buondelmonti traversait le fleuve sur un cheval blanc,
« rempli sans doute de sécurité, et pensant qu'il était
« aussi facile d'oublier une injure que de renoncer à une
« alliance, il fut assailli au bout du pont, au-dessous
« d'une statue de Mars, et mis à mort. Ce meurtre di-
« visa toute la ville; les uns embrassèrent le parti des
« Buondelmonti, les autres celui des Uberti; et comme

« ces familles étaient également puissantes, qu'elles « avaient également des tours et des hommes, elles « combattirent plusieurs années, sans que l'une parvînt « à chasser l'autre. La paix ne vint point mettre un terme « à ces inimitiés; il y eut cependant des trèves, qui fai- « saient que la fureur des partis tantôt se calmait, tantôt « se rallumait plus violente. Florence demeura en cet état « jusqu'à Frédéric II. Le roi de Naples pensa qu'il lui « serait utile d'accroître sa puissance, afin d'augmenter « son pouvoir en Toscane : il favorisa les Uberti et leurs « partisans. Ceux-ci, soutenus par la faveur royale, ne « tardèrent pas à chasser les Buondelmonti, et ainsi no- « tre ville, imitant ce que le reste de l'Italie avait fait de- « puis long-temps, fut divisée en Guelfes et en Gibelins. » (Machiavelli.)

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DU TOME TROISIÈME.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

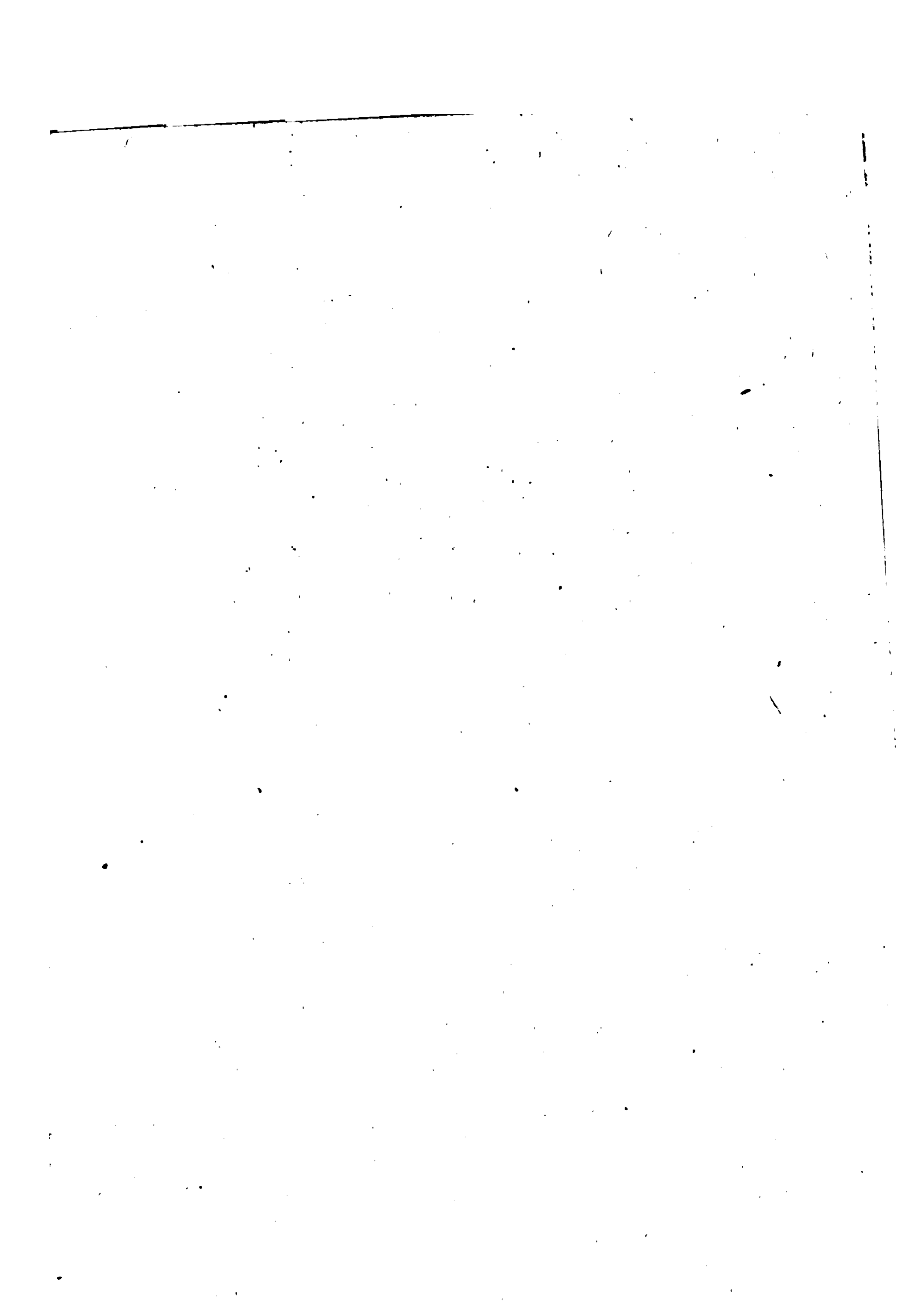
CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.



THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410



